



ASSEMBLEA DI
CORSICA

RESUCONTU IN EXTENSO 2025 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2025



MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**1^{ma} SESSIONE URDINARIA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
27 è 28 di MARZU di u 2025**

**1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
27 et 28 MARS 2025**

1^{ma} ghjurnata / 1^{ère} journée



1^{ma} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
27 è 28 di MARZU DI U 2025
 1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE 2025
 27 et 28 MARS 2025

SUNTA di u GHJOVI u 27 di MARZU di u 2025
SOMMAIRE du JEUDI 27 MARS 2025

Ouverture de la séance des questions orales à 10h20	
<u>QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES</u>	
Question n° 2025/O1/014 - Où en est-on de l'utilisation de la dotation FEDER FSE ?, posée par M. Paul QUASTANA au nom du groupe « Core in Fronte »	12
Question n° 2025/O1/009 - Consommation des fonds européens, posée par M. Charles VOGLIMACCI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »	13
Réponse commune de M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif en charge du Développement Économique, du Budget et des Finances de la CdC	14
Question n° 2025/O1/010 - Situation de l'AC Aiacciu, posée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Avanzemu »	18
Réponse de Mme Anne-Laure SANTUCCI, Conseillère exécutive en charge des Sports	19
M. Pierre POLI, droit de réponse	21
Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA	21
M. le Président Gilles SIMEONI	22

Question n° 2025/O1/017 - Coût du traitement des déchets et évolutions institutionnelles , posée par M. Louis POZZO DI BORGO au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	22
Réponse de M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse	24
Question n° 2025/O1/011 - Société Nationale de Sauvetage en Mer Calvi-Balagne , posée par Mme Vanina LE BOMIN au nom du groupe « Avanzemu »	28
Réponse de Mme Anne-Laure SANTUCCI, Conseillère exécutive en charge de la Vie associative	29
Présidence de M. Hyacinthe VANNI	
Présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS	
M. le Président Gilles SIMEONI	
Question n° 2025/O1/013 - Un centre de surtri à Monte pour quoi faire et un SYVADEC pour quels intérêts ? , posée par Mme Serena BATTESTINI au nom du groupe « Core in Fronte »	33
Réponse de M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse	34
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	36 à
M. Paul-Félix BENEDETTI	42
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	42
M. Paul-Félix BENEDETTI	42
M. le Président Gilles SIMEONI	43
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	47
Question n° 2025/O1/016 - Accès au logement et à la propriété , posée par M. Don Joseph LUCCIONI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	48
Réponse de M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	50
Question n° 2025/O1/012 - Lycées agricoles , posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu »	54
Réponse de M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse	57
Question n° 2025/O1/015 - Calendariu scularu, à chì ne semu pà quist'annu ? , posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »	60

Réponse de Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive en charge de l'Éducation et de la Formation Professionnelle	61
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	63
M. le Président Gilles SIMEONI	64
Ouverture de la séance publique à 12h32	
Mme Anna Maria COLOMBANI, Secrétaire de séance, appel nominal des conseillers	
Discours de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	66
<u>RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /</u> <u>RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u>	
Raportu n° 077 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 27 è 28 di ferraghju di u 2025	
Rapport n° 077 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 27 et 28 février 2025	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	70
VOTE RAPPORT	70
Raportu n° 059 : Mudifica di a cumpusizione di e cummissione tematiche di l'Assemblea di Corsica	
Rapport n° 059 : Modification de la composition des commissions thématiques de l'Assemblée de Corse	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	70
VOTE RAPPORT	71
Raportu n° 066 : Mudifica di e designazione di raprisentanti di l'Assemblea di Corsica in urganisimi esterni diversi	
Rapport n° 066 : Modification des désignations de membres de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes extérieurs	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	71
VOTE RAPPORT	78

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	78
Suspension de la séance à 13h12 / Reprise de la séance à 15h15	
<u>AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>	
Raportu n° 070 : Rinnovu parziale di i membri di a Cummissioni di Chjama à Ufferti	
Rapport n° 070 : Renouvellement partiel de membres de la Commission d'Appel d'Offres	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	81
<u>ATTIVITÀ SPURTIVE / ACTIVITÉS SPORTIVES</u>	
Raportu n° 080 : Riprisentanti di a Cullettività di Corsica à a Cunferenza di u Sportu	
Rapport n° 080 : Représentants de la Collectivité de Corse à la Conférence du Sport	
Vote urgence	82
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Anne Laure SANTUCCI, Conseillère exécutive	82
VOTE RAPPORT	83
COMMUNICATION DE M. Jean BIANCUCCI (démission de l'Assemblée de Corse)	84
Hommages à M. Jean BIANCUCCI :	
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	85
M. Jean-Martin MONDOLONI	86
M. Jean-Christophe ANGELINI	87
Mme Nadine NIVAGGIONI	88
M. Pierre GHIONGA	88
M. Paul-Felix BENEDETTI	89
Mme Christelle COMBETTE	90
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	90
M. Don Joseph LUCCIONI	91
M. le Président Gilles SIMEONI	92

ACCUNCIAMENTU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Raportu n° 063 : Schema di Svilupp Urbanu durevule di a Corsica : un accostu novu è territorializatu di e pulitiche di a cità

Rapport n° 063 : Schéma de Développement Urbain Durable de la Corse : une approche nouvelle et territorialisée des politiques urbaines
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie (AUE)

95

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Avis CESEC, CDENATE, Chambre des territoires.

101

Prise(s) de parole :

M. Paul QUASTANA

102

M. Charles VOGLIMACCI

103

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

M. Charles VOGLIMACCI

M. Paul-Felix BENEDETTI

107

M. Jean-Christophe ANGELINI

110

M. Pierre GHIONGA

113

M. Louis POZZO DI BORGIO

114

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

117

M. Julien PAOLINI, en réponse aux intervenants.

120

125

Mme la Présidente MAUPERTUIS

Suspension de la séance à 17h19 / Reprise de la séance à 18h44

Examen et vote des amendements

127 à 130

VOTE RAPPORT

130

Rapportu n° 064 : Revisione di u primu Schema accunciamento, di Sviluppù è di Prutezzione di a Muntagna corsa	
Rapport n° 064 : Révision du premier Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection de la Montagne Corse	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie (AUE) et M. Jean-Felix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif, Président du Comité de Massif	131 132
Avis du CESEC par Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse	146
Lecture avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2025/O1/012) par M. François SORBA, <i>rapporteur</i>	146
Prise de parole(s) :	
M. Paul-Félix BENEDETTI	147
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	149
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	150
M. Pierre GHIONGA	151
M. Saveriu LUCIANI	152
M. Jean-Jacques LUCCHINI	154
M. Petru Antone FILIPPI	157
M. Jean-Felix ACQUAVIVA en réponse aux interventions	158
M. Julien PAOLINI	162
Le Président Gilles SIMEONI	163
M. Paul-Felix BENEDETTI - explications de vote	167
VOTE RAPPORT	169
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	170
Suspension de la séance à 20h37 / Reprise de la séance à 22h00	

<p>Raportu n° 069 : Cunvenzione di cuurdinazione è di cuuperazione regiunale trà a Cullettività di Corsica, l’AUE, u Statu è l’ANAH è e so versione operaziunale attraversu i Patti territoriali quatripartiti CdC, AUE, ANAH, EPCI</p> <p>Rapport n° 069 : Convention de coordination et de coopération régionale entre la Collectivité de Corse, l’AUE, l’État et l’ANAH et ses déclinaisons opérationnelles via les Pactes Territoriaux quadripartites CdC, AUE, ANAH, EPCI</p> <p>Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l’Agence d’Urbanisme et d’Énergie de la Corse</p>	171
Mme la Présidente MAUPERTUIS, avis Chambre des territoires	176
Lecture avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l’Aménagement du Territoire et de l’Environnement (rapport n° 2025/O1/012) par M. François SORBA, <i>rapporteur</i>	176
Prise(s) de parole :	
M. Jean BIANCUCCI	176
M. Julien PAOLINI en réponse aux interventions	177
VOTE RAPPORT	179
<u>PARITÀ TRÀ DONNE È OMI - INNUVAZIONE SUCIALE / ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES - INNOVATION SOCIALE</u>	
<p>Raportu n° 062 : Raportu annuale in quantu à a parità trà e donne è l’omi pè u 2024</p> <p>Rapport n° 062 : Rapport annuel en matière d’égalité femmes-hommes pour l’année 2024</p> <p>Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive</p>	180
Avis du CESEC par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS	189
Lecture du rapport de l’Assemblea di a Giuventù par Mme la Présidente de l’Assemblée de Corse	189
Prise(s) de parole :	
M. Don Joseph LUCCIONI	190
Mme Françoise CAMPANA	191

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	193
M. Pierre GHIONGA	194
Mme Muriel FAGNI	194
M. Saveriu LUCIANI	195
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	196
Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA en réponse aux interventions	198
PRISE d'ACTE	198
Rapportu n° 068 : Approvu di e dispusizione transitorie rilative à u sustegnu à i territorii	
Rapport n° 068 : Approbation des dispositions transitoires relatives au soutien aux territoires	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	199
Lecture du rapport conjoint de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2025/O1/001) par M. François SORBA, <i>rapporteur de la CDENATE</i>	205
Prise(s) de parole :	
Mme Angèle CHIAPPINI	205
M. Paul-Félix BENEDETTI	209
Mme Valérie BOZZI	211
M. Pierre POLI	212
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	213
M. Jean-Christophe ANGELINI	214
M. Louis POZZO DI BORGIO	216
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	220
M. Julien PAOLINI en réponse aux interventions	221
VOTE RAPPORT	227
DEROGATION AU TEMPS ORDINAIRE DE TRAVAIL DES PERSONNELS DU SECRETARIAT GENERAL DE L'ASSEMBLEE DE CORSE	
VOTE	227

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n^u 061 : Custituzione di i scagni di e cummissione di l'Assemblea di Corsica

Rapport n^o 061 : Constitution des bureaux des commissions de l'Assemblée de Corse

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse

228

PRISE d'ACTE

228

La séance est levée à 00h34

La séance des questions orales est ouverte à 10 h 20 sous la présidence de Madame Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pè piacè, pigliate e vostre piazze.

Salute à tutti.

Oghje, ci hè à pena d'animazione, ricevimu in u quadru di l'Assemblea di i zitelli duie scole, quella quì à a mo manca di Belgudè, salute !, quelli di Belgudè chì sò accumpagnati da a so stitutrice, madama Davia Susini è po dinò d'accumpagnenti, salute.

Di l'altra parte, c'hè una scola di u collegiu Arthur Giovoni, sò accumpagnati di Jean-Baptiste Giffon, u so professore di storia è dinò Marie-Ange Cesari, salute. È ghjustu un'infurmazione, Jean-Baptiste Giffon ghjera à a seconda Assemblea di a ghjuventù. Dunque, a tramandera si face è què ghjè bè.

Avà, a pena di silenziu, ripigliate e vostre piazze, l'eletti, è emu da principià a seduta di e dumande à bocche.

Il nous faudrait un peu de silence, s'il vous plaît, pour débiter la séquence des questions orales.

La première question orale, conformément à ce qui a été décidé en commission permanente organisationnelle, va être posée par Paul Quastana pour « Core in fronte ».

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

Question n° 2025/O1/014 - Où en est-on de l'utilisation de la dotation FEDER FSE ?, posée par M. Paul QUASTANA au nom du groupe « Core in Fronte »

M. Paul QUASTANA

Merci Madame la Présidente. C'est une question relative à l'utilisation des fonds FEDER.

Je lis strictement, comme c'est la règle, le texte.

La dotation européenne FEDER FSE est, pour la période 2021-2027, de 117 millions.

En 2025, seuls 8 %, soit 9 millions d'euros sont programmés.

En cas de non-consommation du reste de la somme, la sentence sera le dégagement d'office des crédits non affectés, en 2028.

L'affectation de ces crédits doit être effective au printemps, c'est à dire aujourd'hui.

Il reste moins de 3 ans pour programmer 92 % de l'enveloppe. Ce reste à réaliser est énorme. Ceci va nécessiter des prouesses en termes politiques et administratifs mais aussi d'ingénierie.

En période de restriction budgétaire, peut-on se priver de ce type de ressources, nécessaires à notre développement, qui sont, de plus, la reconnaissance de nos retards en ce domaine par le FEDER.

Ma question est la suivante : Comment en sommes-nous arrivés là ? Pourriez-vous nous donner précisément le détail de votre programmation ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ci hè una antra dumanda à bocca chì ghjè nant'à i fondi europei è emu dicitu incù l'accordu di l'esecutivu ch'un ci serebbe ch'una risposta. Dunque, aghju da dumandà à Charlie Voglimacci di fà a so dumanda.

Question n° 2025/O1/009 - Consommation des fonds européens, posée par M. Charles VOGLIMACCI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »

M. Charles VOGLIMACCI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président,

En 2023, lors de l'adoption de la nouvelle programmation des fonds européens 2021-2027, vous aviez décliné la stratégie de la Collectivité de Corse selon notamment les principes suivants :

- Une meilleure prise en compte des enseignements de la précédente programmation et de ses évaluations,
- Une large concertation avec les acteurs,
- Un renforcement du suivi de l'attribution des fonds européens au sein du Conseil exécutif pour une meilleure optimisation de la programmation et de la certification des fonds européens.

Or, depuis plusieurs semaines, des chiffres alarmants remontent sur la consommation des fonds européens FEDER et FSE plus particulièrement, faisant état d'un taux de programmation faible et d'un taux d'engagement nul alors même que nous sommes déjà à deux ans de l'échéance de la fin de la période prévue.

Vous avez même récemment tenu un Comité territorial de Programmation des Aides actant cela.

Pouvez-vous éclairer notre Assemblée et nous communiquer les taux réels de programmation et d'engagement à ce jour sur les différents fonds FEDER et FSE, mais aussi FEADER (agriculture) et FEAMPA (pêche et aquaculture) ?

Pouvez-vous nous indiquer la stratégie que compte mener le Conseil exécutif sur le sujet et nous préciser qui sera le Conseiller exécutif en charge des affaires européennes ?

L'absence de cette délégation importante dans la répartition des délégations à votre nouveau Conseil exécutif n'a pas manqué de nous interpeler.

Pouvez-vous nous dire à ce stade quelles sont les opérations importantes par axe du FEDER qui ont déjà fait l'objet à minima d'une programmation ?

Pouvez-vous modifier la composition du Comité Territorial de Programmation des aides pour qu'en toute transparence les différents groupes de l'opposition y siègent et que les porteurs de projets puissent y présenter leurs dossiers comme cela était le cas auparavant lors des COREPA ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. L'executivu vi hà da risponde, ghjè Gilles Giovannangeli, u presidente di l'ADEC chì l'hà da fà.

M. Gilles GIOVANNANGELI

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Messieurs les conseillers, vous nous questionnez et vous nous faites part de vos inquiétudes quant à la programmation et la consommation des fonds FEDER-FSE pour la période de 2021-2027.

Votre inquiétude est légitime compte tenu, et vous l'avez rappelé, du taux de programmation aujourd'hui qui est faible, de l'ordre, Paul le rappelait, de 8 % pour cette période. Je vous remercie pour cette question parce qu'elle va me permettre d'apporter des réponses et en tout cas, je l'espère, d'essayer d'éteindre vos inquiétudes ou pour le moins, de les diminuer.

Ma réponse sera articulée en 4 points.

Le premier point, et vous l'avez signalé, Monsieur Voglimacci, c'est l'enveloppe de crédits FEDER et FSE pour la période, 117 millions, sauf que quand on parle de période 2021-2027, dans la réalité, cette période, elle court jusqu'au 31 décembre 2029. Nous pouvons engager, consommer, payer des opérations liées au FEDER jusqu'au 31 décembre 2029.

Ce n'est pas neutre, ça change beaucoup de choses sur l'appréciation temporelle puisque nous avons 5 ans à date d'aujourd'hui, pour pouvoir consommer ces fonds. C'est un point, me semble-t-il, d'importance.

Le deuxième point, c'est celui de la consommation des fonds, de la stratégie et de la méthode que nous employons, qui, me semble-t-il, est efficace, en tout cas, elle l'a été sur les programmations précédentes et que nous reproduisons. Cette stratégie et méthode de consommation, elle s'articule d'abord dans une première période qui est celle de la justification et de la clôture des opérations du PO précédent, 2014-2020, mais qui, en réalité, de la même façon, s'est clôturée en 2022.

Nous avons, sur ce PO-là, consommé l'intégralité des fonds disponibles. 115 millions ont été consommés. On a été même dans une période de surprogrammation. Donc on a montré notre performance sur cette gestion-là.

Le deuxième aspect, par ailleurs, et c'est important de le signaler, c'est que grâce au travail de la présidente de l'Assemblée qui a fait un travail d'une efficacité remarquable, nous avons pu bénéficier, lors de la mandature précédente, de 32 millions de fonds FEDER supplémentaires sur le dispositif REACT-EU lié au plan de relance. Flora Mattei qui était conseillère exécutive en charge des affaires européennes, a permis aussi, par son efficacité, à faire en sorte que ces 32 millions soient consommés.

Mais cet aspect-là, j'en conviens, mécaniquement, nous a introduit un retard dans la programmation FEDER 2021-2027, ce qui fait qu'aujourd'hui, on est à 8 % de programmation. On fait tous le constat que ce n'est pas suffisant, que c'est peu. Si on regarde ce qui se faisait dans les programmations précédentes, on devrait être autour de 20 % de programmation. Est-ce que c'est inquiétant ? Je ne sais pas. Est-ce que c'est alarmant ? Un petit peu, j'en conviens. Est-ce que c'est rattrapable ? Je pense que oui, ça l'est, aujourd'hui, compte tenu de l'élément précédent que je vous donnais, c'est-à-dire qu'on a 5 ans.

C'est rattrapable, pourquoi ? Et c'est le troisième point, parce que ce serait compliqué, vraiment, si nous n'avions pas de projet. Or, dans le cas présent, nous avons des projets. Ça, c'est un point important de cette programmation. 8 projets sont en cours d'exécution pour à-peu-près 7 millions d'euros de FEDER, c'est ce qu'expliquent aussi les 8 % de programmation.

Donc là, on a des projets sur le numérique, on a des projets sur la santé, on a des projets sur la formation, sur l'économie sociale, on a des projets sur l'éclairage public, ce qui fait que nous sommes aujourd'hui dans une programmation qui s'exécute avec 7 millions de FEDER à mobiliser.

17 projets, actuellement, sont en cours d'instruction. Certains sont extrêmement avancés. Ce sont plusieurs dizaines de millions de crédits FEDER qui seront mobilisés en fonction de l'avancement de ces projets.

Je vais vous en citer 2 qui vont vous parler, peut-être. Le premier, c'est le projet lié aux investissements territoriaux intégrés sur le volet urbain, c'est-à-dire sur tous les travaux liés à la cohésion, à la charte urbaine, au développement urbain. C'est 12 millions de FEDER qui sont fléchés en relation et en coordination avec les villes Bastia, Ajaccio, Portofino et Corti. Là, nous sommes dans une programmation qui s'exécute, qui est en train de s'exécuter.

Autre opération de mobilisation de crédits en cours, la question des instruments financiers. Vous savez que pour mobiliser de l'aide aux entreprises, on fait appel à des crédits FEDER. La Collectivité, via l'ADEC, va mobiliser des intermédiaires financiers qui utiliseront donc ces crédits pour les mettre à disposition sous forme de prêts d'honneur aux entreprises. Je déposerai un rapport pour la prochaine session, 18 millions de crédits FEDER seront mobilisés pour alimenter et abonder ces instruments financiers, avec en plus un avantage, c'est que sur ces 18 millions, 10 à 12 millions pourront être mobilisés sur la période 2025. Donc, des projets en cours d'exécution, des projets en cours d'instruction.

Et enfin, troisième étape, une revue de projets qui est en cours au sein des services de la Collectivité et de manière plus transverse, au sein de l'ensemble des agences et offices, nous font remonter, déjà, plus de 90 millions de projets qui seraient éligibles et susceptibles de venir mobiliser les fonds FEDER. C'est le troisième temps, ce qui nous démontre bien qu'avec la temporalité jusqu'à fin 2029, nous avons les projets, nous avons les masses financières nécessaires pour, normalement, justifier une consommation de crédits adéquates qui doit nous éviter les procédures de dégageant.

Quatrième point, nous arrivons à mi-parcours, nous allons avoir la possibilité de discuter avec la commission sur la révision de la maquette. Nous pensons que nous avons des choses à proposer pour faire évoluer notre maquette, d'abord en réponse aux besoins de la Corse et aussi, clairement, pour pouvoir nous aider à mobiliser encore mieux les fonds FEDER.

Quelques exemples. Je vous ai parlé tout à l'heure d'investissements territoriaux intégrés pour le volet urbain. Nous pourrions et nous allons demander qu'on puisse dupliquer ces investissements territoriaux intégrés sur un volet montagne, ce qui nous permettrait de rendre éligibles aux crédits FEDER de grandes opérations structurantes liées au développement de la montagne.

Je vous donne un exemple, la question du développement patrimonial et de la Strada paolina, où on pourrait intégrer dans cette vision-là une demande FEDER pour la réhabilitation des couvents de Caccia, Morosaglia et Orezza. C'est un exemple.

Deuxième exemple, l'évolution de l'orientation spécifique liée aux énergies renouvelables, qui pourrait mieux intégrer la question de l'hydroélectricité, parce qu'on sait qu'on a des projets qui arrivent et qui pourraient intégrer cette orientation-là.

Troisième exemple, la question des espaces naturels et des travaux liés à la gestion des zones Natura 2000. Là aussi, par une modification d'une orientation spécifique, on pourrait rendre éligibles tous ces travaux d'investissement sur des zones Natura 2000, et vous le savez, c'est de première importance pour nous, qui pourraient intégrer des financements FEDER.

Donc, oui, il y a une question d'alerte et d'inquiétude légitime, mais oui aussi, vous voyez bien qu'on est en organisation pour pouvoir y répondre, dans une attitude, à mon avis, qui est sérieuse et déterminée pour pouvoir mobiliser la totalité de l'enveloppe FEDER-FSE qui nous est allouée.

Je terminerai, monsieur Voglimacci, sur la question des fonds FEAMPA et FEDER, je parle sous l'autorité du président de l'Office d'Environnement et du président de l'ODARC, on est sur des niveaux, c'est vrai, d'engagement bien plus importants. Sur le FEAMPA, on consomme bien, comme nous avons l'habitude de le faire. On est à plus de 30 % de programmation aujourd'hui. Sur le FEDER, nous sommes aujourd'hui à-peu-près à 20 % de programmation. Vous savez que ce sont des crédits qui, généralement, sont très bien mobilisés et souvent même surprogrammés.

J'espère que mes réponses vous ont rassurés. À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Normalement, il y a une question de Pierre Poli pour « Avanzemu ». Elle concerne la situation de l'AC Aiacciu.

Question n° 2025/O1/010 - Situation de l'AC Aiacciu, posée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Avanzemu »

M. Pierre POLI

Merci.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

L'AC Aiacciu est un acteur majeur du football corse et un véritable pan du patrimoine sportif insulaire. Sa situation actuelle est compliquée et connue de tous, nous en avons parlé en début d'année.

Depuis, elle s'est nettement améliorée du point de vue sportif avec des résultats qui laissent présager que le club devrait assurer sa place en Ligue 2 sur le terrain.

Les problématiques financières demeurent. Avec elles, la menace d'une rétrogradation administrative dans les divisions inférieures entraînant la suppression de nombreux emplois et un impact direct sur l'économie locale.

En janvier dernier, notre Assemblée a unanimement manifesté son soutien à l'institution par le biais d'une motion.

Pour reprendre ses termes, il était, notamment, demandé à la Collectivité de Corse d'étudier, dans les délais dictés par l'urgence, l'ensemble des démarches, voies et moyens possibles en vue d'améliorer la situation de l'AC Aiacciu.

Par ailleurs, le club est en attente de versements, liés à la saison en cours, par la CdC, de fonds liés à des prestations réalisées à hauteur de 200 000 euros

L'avenir de l'AC Aiacciu doit se décider dans les prochains mois voire les prochaines semaines ou jours. Le temps est compté, l'argent aussi.

Ainsi, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, dans l'opération maintien lancée par l'AC Aiacciu que nous soutenons, quelles sont les pistes d'optimisation de l'action de la CdC mises en lumière par l'étude demandée dans la motion du 31 janvier dernier ? Les sommes dues et attendues seront-elles versées dès adoption du Budget Primitif soit d'ici la semaine prochaine ?

Je vous remercie.

Mme la présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Anne-Laure Santucci v'hà da risponde.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

À ringrazià vi, Signora Presidente.

Caru Cunsigliere, à ringrazià vi pè a vostra dumanda.

Tout d'abord, permettez-moi de saluer les dirigeants et les supporters pour les derniers résultats sportifs du club mais aussi pour les efforts entrepris dans le but de trouver un repeneur et sauver cette institution notamment à travers la création du collectif, que je salue, le collectif des Socios Biancu è Rossu.

Dans un premier temps, je souhaite rappeler brièvement l'accompagnement de la Collectivité Corse en faveur du football Corse. Depuis 2018, notre Collectivité a accompagné le football corse, dans son ensemble, à hauteur de 9,7 millions d'euros sur les 35 millions d'euros accordés à la politique sportive au total, soit 27,5 % des financements de fonctionnement pour la pratique du football.

De plus, comme vous le soulignez, en janvier notre Assemblée a affirmé de façon unanime son soutien à l'AC Aiacciu.

Il me semble tout aussi important de rappeler également de quelle façon la Collectivité de Corse a accompagné la structure tout au long de son développement. En effet, depuis 2018, 2 665 000 € ont été versés au club au titre des Missions d'intérêt général (MIG) qu'il mène auprès des jeunes Corses, par notre Collectivité.

Dans le même temps, plus de 1,2 € de prestations a été réglé au titre des marchés de de communication. De ce fait, cet important accompagnement financier fait de notre institution le premier partenaire public de l'AC Aiacciu.

Enfin, si le Centre du Sport et de la Jeunesse Corse est aujourd'hui l'un des créanciers de l'ACA c'est parce que l'établissement a été le pilier de la création du Centre de formation, permettant son habilitation il y a une quinzaine d'années par la construction d'un partenariat étroit.

Aujourd'hui, le défi auquel nous devons maintenant faire face, tous ensemble, consiste à pouvoir poursuivre le développement de nos pratiques sportives dans un contexte général qui devient très contraint.

Pour ce qui concerne les dossiers en cours d'instruction, et malgré les contraintes budgétaires, la Collectivité de Corse a souhaité maintenir, dans le cadre de sa politique de communication, son engagement envers les clubs sportifs corses de haut niveau.

En effet, nous le pensons et vous aussi, ces clubs sont des vecteurs d'éducation, d'intégration et de lutte contre les inégalités, mais aussi de prévention auprès de publics spécifiques.

Pour ce faire, le Conseil exécutif s'est donc prononcé en date du 3 décembre 2024 pour la passation d'un marché négocié d'achat de prestations de communication, de promotion et de relations publiques pour la saison 2024-2025 dans le cadre de sa participation au championnat de France de ligue 2, pour un montant de 144 000 € TTC.

Ainsi, une fois le marché notifié, le versement d'une avance pourra alors être activée dès la notification (30 % du montant du marché) ; puis le paiement des prestations se réalisera de manière trimestrielle.

De plus, la Direction adjointe en charge des sports a pu procéder toute fin janvier, au paiement de 80 000 € qui est le solde de la saison 2023/2024, permettant ainsi au club de réduire la dette contractée auprès du CSJC dont je salue le travail de la présidente ici présente.

Enfin, un dossier de demande de subvention pour l'année 2024/2025 a été reçu le 13 janvier dans nos services, qui a été instruit et pourra être présenté au conseil exécutif dès que le budget aura été voté. Le mandatement de l'acompte (50 %) de la subvention ainsi votée pourra être effectué dans la foulée.

Je souhaite vous informer, Monsieur le conseiller territorial, que nous recevrons dans les prochains jours les représentants de l'AC Aiacciu en compagnie de Monsieur le Président de l'ADEC ici présent, suite à leur demande de rencontre.

Je terminerai enfin en vous confirmant qu'un cycle de réunions portant sur le modèle économique du sport professionnel en Corse pourra bien être organisé dans le cadre des travaux de la Conférence du sport.

Ces travaux permettront, en concertation avec l'ensemble de tous les acteurs, d'élaborer notre projet sportif territorial adapté aux besoins de notre île et aux enjeux sociétaux qui nous attendent.

Je souhaite, à travers cette prise de parole et votre question, réaffirmer avec force notre volonté de dialogue avec l'ensemble des clubs professionnels et amateurs de Corse pour trouver les voies et moyens qui permettront d'assurer un accompagnement face aux défis budgétaires qui se présentent à nous aujourd'hui.

Vi ringraziu.

M. Pierre POLI

Madame la Présidente, je peux intervenir ? Merci.

Madame la conseillère exécutive, je vous remercie pour votre réponse mais dans ma question, on parle des 200 000 € qui sont dus sur la saison, en tout cas sur les prestations qui sont déjà réalisées et là, je ne vois pas votre réponse. Vous me parlez de 80 000 €, honnêtement, je ne comprends pas trop.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Oui, oui, bien sûr, vous pouvez intervenir, Madame, l'ex-déléguée au sport.

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

Les 200 000 €, c'est l'avance remboursable qui avait été contractée par le club auprès de l'ADEC, je dirais, durant la période COVID, je n'ai plus les dates exactes et c'est pour ça, qu'ils ont sollicité dernièrement, à l'époque c'était Monsieur Vinciguerra et maintenant donc Monsieur Giovannangeli, et c'est pour ça que la conseillère vous a dit qu'il y aura une réunion qui sera faite à ce sujet pour justement discuter de cette avance remboursable. Ce n'était pas un prêt, c'était une avance remboursable. Donc, c'était pour voir les modalités, je dirais, de non-remboursement ou de non-restitution de l'aide.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pas de chjami è rispondi par contre. Vous avez le droit de réintervenir et on vous répond une dernière fois.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

On vous tiendra au courant des résultats de notre réunion avec le président de l'ADEC et avec le club.

Merci.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je propose, Madame la Présidente, qu'après les questions orales, nous échangions avec Pierre Poli pour qu'il précise l'objet de sa demande et que nous puissions lui répondre de façon précise.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Très bien, parfait. Donc maintenant, j'ai une demande de Louis Pozzo di Borgo, du groupe « Fà populu in seme ». Il va intervenir sur la question : coût du traitement des déchets et évolution institutionnelle. Vous avez la parole.

Question n° 2025/O1/017 - Coût du traitement des déchets et évolutions institutionnelles, posée par M. Louis POZZO DI BORGO au nom du groupe « Fà Populu In seme »

M. Louis POZZO di BORGO

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, simplement, cette question ne se veut en rien politique, mais reflète ou reflètera l'inquiétude, le désarroi des intercommunalités de notre île.

Ma question portera donc sur le coût du traitement des déchets en Corse et ce mode de facturation aux intercommunalités.

Je prendrai comme exemple celui de la CAB, qui produisait, en 2020, 19400 tonnes d'ordures ménagères - les chiffres sont importants, chers collègues, et ils sont surtout têtus - pour un coût 6,7 M€ de cotisation au SYVADEC, et un coût de 300 € par tonne, qui avait été majoré de 44 € suite à la crise des déchets, la mise en balle et l'export, niveau de facturation maintenu en 2021, sans explication, malgré l'arrêt de la mise en balle et donc de l'export.

Après avoir mis en place des mesures fortes pour réduire ses volumes et répondre ainsi aux rappels au droit et remarques de la Chambre Régionale des Comptes, notamment par l'adoption d'un règlement de redevance spéciale fixant un seuil limite de collecte publique à 8000 litres par semaine pour les gros producteurs professionnels, la CAB a baissé sa production globale annuelle d'ordures ménagères de 3200 tonnes qui a atteint 16 235 tonnes en 2024, pour une cotisation de 6,7 M€ (cotisation similaire à 2020 avec 3200 tonnes de moins), là où nous aurions dû bénéficier d'une économie de 1,3 M€.

Plus édifiant encore, le volume tous flux confondus produit par la CAB est passé de 32 880 tonnes en 2020 à 26 895 tonnes en 2024, soit une baisse de 6085 tonnes pour un même montant de cotisations !

Et sans vouloir aller trop loin dans le passé, je rappelle que la tonne facturée a doublé en moins de 10 ans, elle est passée entre 2016 et 2024, de 205 à 416 € la tonne pour atteindre 470 € la tonne en 2025.

Face à cette situation, plusieurs intercommunalités de l'Île, dont la CAB, avaient demandé la mise en place de la tarification basée sur leur niveau de tri, et incitant mécaniquement à sa généralisation, pour que les bons élèves payent moins que les mauvais.

C'est ce qui a été mis en place par la délibération du conseil syndical 27 décembre 2023 actant la mise en place de tarifs répartis en 6 tranches. La CAB se situait au moment de ce changement dans la deuxième tranche, entre 10 et 20 % de collecte sélective.

En 2024, nous avons, par l'engagement de nos équipes et de nos habitants, poursuivi nos efforts et réussi à franchir les 20 % de collecte sélective et à changer de tranche de facturation, mais surtout atteindre les 40 % de tri global. La CAB aurait ainsi dû payer un tarif de 386 €/tonne en 2025, conformément aux nouveaux tarifs annoncés, et ce, avant même l'instauration de la réfaction de la TGAP pour la Corse, qui aurait logiquement dû venir minorer ce coût car cette mesure représente une dépense en moins pour le SYVADEC estimée à 1,6 M€.

Mais, il y a quelques jours, nous avons eu la surprise de recevoir une note du SYVADEC, informant les intercommunalités des nouveaux tarifs 2025 qui peuvent désormais atteindre 474 euros par tonne ramenés à 460 par la réfaction de la TGAP.

Concernant la CAB, le coût s'élève désormais à 408 €/tonne, actualisé à 395 €/tonne, montant qui prend en compte la réfaction de la TGAP, ainsi que la cotisation du soutien des éco-organismes.

Et ces hausses vont perdurer, y compris, comme vous le savez après la mise en service du Centre de surtri de Monte, plus 3 % par an et je me réfère aux documents de prospective présentés par le SYVADEC.

Pour résumer, en tant que Président et élu de la CAB, il nous faut donc expliquer à nos contribuables, à qui nous prélevons la TEOM, que malgré : la baisse significative de notre production globale de 6085 tonnes depuis 2020 ; la généralisation de la redevance spéciale pour les professionnels de notre

territoire ; la baisse de nos dépenses de fonctionnement et la mise à l'équilibre de notre budget annexe collecte ; l'instauration de la réfaction de la TGAP en Corse, notre progression significative en matière de tri qui nous a permis de changer de palier de facturation, la facture augmentera encore, encore et encore !

Je tenais par cette question à informer nos collègues de cette situation, plus qu'inquiétante pour les intercommunalités – y compris celles qui font partie des « bons élèves » - et, à travers elles, le contribuable Corse qui n'est - à mon sens - pas suffisamment informé de tout cela, et ne peut plus comprendre, ni accepter.

Monsieur le Président, quelles évolutions et actions envers les intercommunalités sont envisageables à droit constant et dans le cadre d'une évolution statutaire pour réduire la pression fiscale sur le contribuable, éviter la faillite des intercommunalités et surtout éviter que nos concitoyens se détournent du tri au détour d'un discours visant à dire que plus on trie, plus on paye. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Monsieur Armanet, présidente de l'office de l'environnement.

M. Guy ARMANET

À ringrazià vi, Cara Presidente.

M. Louis Pozzo di Borgo vient d'évoquer une situation que connaissent une grande majorité des intercommunalités de Corse et une question fondamentale, bien évidemment, se posera à nous. J'essaierai d'y répondre de manière très claire.

Lorsque vous évoquez le sujet, on finit par s'y perdre. Vous avez asséné bon nombre de chiffres qui impactent aujourd'hui la Communauté d'agglomération de Bastia que nous connaissons hélas parfaitement.

Cette question du coût de la gestion des déchets, de son impact sur la pression fiscale est bien évidemment un enjeu majeur pour notre territoire. Les intercommunalités de Corse sont effectivement les acteurs principaux de l'exécution du service public de collecte et de traitement des déchets.

Comme vous venez de le rappeler, elles se retrouvent confrontées à l'exercice parfois périlleux de maintenir un service de collecte performant,

moderne, d'en limiter les coûts et de prôner bien évidemment des changements de comportement bien souvent incompris par les usagers. Celui que vous évoquez, il est toute la difficulté de l'exercice qui consiste aujourd'hui à faire payer à nos contribuables une facture qui ne cesse d'augmenter alors qu'on devrait être dans une tarification incitative qui devrait permettre de réduire la facture.

Mais cette facture, elle est aussi structurelle, c'est ce que l'on doit se rappeler, c'est-à-dire que toutes les intercommunalités de Corse aujourd'hui ne prélèvent pas, par le biais d'un budget annexe, l'intégralité du coût de la collecte et du traitement. Donc, elles supportent dans leur budget général une partie de ce qu'elles devraient percevoir.

Il est extrêmement difficile de dire aujourd'hui à nos administrés, vous avez été de bons trieurs, vous allez payer moins. Nous devons absolument arriver à atteindre cet objectif-là, sinon c'est incompréhensible.

Le plan territorial de prévention des déchets qui a été approuvé le 25 juillet 2024, définit bien sûr les pistes prioritaires. C'était le travail qu'avait à faire la Collectivité de Corse via l'Office de l'environnement. Je rappelle que notre plan a été adopté et que c'est le premier plan qui a fixé le cadre de ce qui doit se passer en termes de déchets en Corse.

J'essaierai de vous répondre en deux temps, même si je le dis en préambule, le fil conducteur de nos réflexions à ce sujet doit être bien sûr le tri sélectif en porte à porte et nous ne devons absolument pas relâcher la pression sur ce sujet qui reste un sujet important.

Je vous répondrai donc en deux temps. Tout d'abord, je rappellerai bien évidemment la nécessité aux intercommunalités d'appliquer les préconisations du plan et d'essayer de s'y conforter pour optimiser et améliorer le service public de gestion des déchets.

Nous devons bien évidemment réduire le volume de déchets, c'est un enjeu majeur pour la maîtrise des coûts, tendre vers une économie sobre en ressources qui réduit la production de déchets bien sûr, et l'activité et l'emploi supposent de promouvoir une économie circulaire qui doit bien évidemment être couplée à ces éléments-là.

Éviter que les Corses se détournent du tri, c'est effectivement une question fondamentale que l'on doit aujourd'hui accélérer, voire intensifier la communication que l'on a à faire sur l'intégralité de la région Corse et du territoire pour expliquer aux gens comment mieux trier et faire contribuer les éco-organismes à ce bon fonctionnement.

Des nouveaux schémas de collecte certainement, doivent être déployés par les territoires et nous attendons bien sûr des projets de territoire.

Enfin je terminerai, mais je l'ai déjà évoqué, par la redevance spéciale et la tarification incitative qui pour moi sont les deux piliers que toutes les intercos doivent construire pour essayer bien évidemment de sortir de l'impasse dans laquelle on pourrait être.

C'est dans cette perspective que la Collectivité de Corse a proposé d'établir plusieurs conventions et notamment avec les intercommunalités. Je vous rappellerai que l'ADEME s'est désengagée du projet que nous avons en commun et que du coup, les choses sont un peu restées lettre morte puisqu'ils avaient une partie en fonctionnement et la Collectivité via l'Office, s'assurait de la partie investissement.

Donc, il est important de le préciser et de le rappeler que la Collectivité de Corse, malgré des ressources limitées, vous l'avez compris, et nous aurons un exercice budgétaire tout à l'heure et nous essayerons de définir ensemble ces priorités-là, mais malgré ça, et je tiens à le donner en exemple, l'Office de l'environnement accompagne les intercommunalités qui sont en demande et qui ont un vrai projet de territoire.

Je donnerai quelques exemples : la communauté des communes de Castagniccia/Casinca, la communauté des communes de Costa verde, la communauté des communes de Celavu/Prunelli qui nous ont alerté sur le fait qu'ils avaient des besoins et l'Office de l'environnement a répondu favorablement à leurs projets de territoire. Donc nous attendons bien évidemment d'autres remontées et nous serons les partenaires nécessaires que méritent les intercommunalités pour aller de l'avant sur le sujet des déchets.

Concernant le désaccord du Conseil exécutif dans les perspectives financières imposées au territoire par le SYVADEC, l'opérateur quasi unique du traitement des déchets ménagers en Corse, je souhaite rappeler quelques faits.

Nous avons eu de cesse d'essayer de conventionner avec le SYVADEC en contrepartie d'engagements réciproques dont, par exemple, la mobilisation de leurs excédents budgétaires constatés nous aurait permis de lisser, jusqu'à la mise en exploitation du CTV de Monte, une certaine neutralisation de leur contribution qui aurait pu générer des marges de manœuvre nécessaires à l'amélioration, bien sûr, de leurs dispositifs de collecte, je parle des intercommunalités. Faute d'accord entre les parties, mais j'aurai l'occasion d'y revenir un peu plus tard dans la matinée, la gestion des déchets continuera de croître, Monsieur Pozzo di Borgo, et vous l'avez rappelé, toutes

les trajectoires qui sont aujourd'hui fournies par le SYVADEC, après l'installation de Monte, continuent de croître de 3 % par an.

Plus inquiétant encore, et je ne fais que lire les propos reportés par le SYVADEC et leur étude d'impact pluriannuel d'investissement et la prospective financière associée montrent que, ce sont leurs propos, « l'augmentation des coûts de traitement et de valorisation dans les conditions techniques et économiques actuelles, notamment tri des emballages sur le continent et hausse de la TGAP et coût de traitement est bien évidemment la conséquence d'un scénario en augmentation constante ». Et il rajoute, « la mise en service du CTV permet de contenir et d'infléchir cette augmentation de manière marquée, mais restant à des coûts supérieurs à ceux actuels ». Et vous l'avez évoqué, il s'agit là de 3 % par an, de manière régulière et pérenne pour les années à venir.

Je terminerai en vous disant, il est véritablement impératif que les intercommunalités s'interrogent sur un tel dispositif toujours plus ruineux au fil des ans, sans aucune perspective financière améliorative. Avec ou sans le projet de Monte, la trajectoire budgétaire actuelle, déjà insoutenable pour les collectivités, ne va pas connaître d'inclinaison et les ambitions peut être d'en construire un second ou d'aller vers une valorisation énergétique viendrait complexifier d'autant les choses.

Il est véritablement aujourd'hui de la responsabilité de tous les acteurs de la gestion des déchets de créer un autre écosystème. Le système dans lequel nous évoluons aujourd'hui a vécu. Nous devons effectivement, et je vous rejoins Monsieur Pozzo di Borgo, être capables d'inverser la tendance selon laquelle plus on trie, plus on paie, afin de répondre aux exigences de la transition écologique tout en garantissant une respiration financière fondamentale pour les territoires et donc pour l'ensemble des contribuables Corses. La question est pendante : quid du SYVADEC ?

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Avà, ci hè una dumanda à bocca chì hà da esse fatta da « Avanzemu », pensu chì ghjè Vanina Le Bomin chì l'hà da fà, concernant la Société nationale du sauvetage en mer de Calvi.

Question n° 2025/O1/011 - Société Nationale de Sauvetage en Mer Calvi-Balagne, posée par Mme Vanina LE BOMIN au nom du groupe « Avanzemu »

Mme Vanina LE BOMIN

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Nous avons entendu l'appel au secours, lancé au cours de ce premier trimestre 2025, des bénévoles de la SNSM Calvi Balagne. Ceux-ci se retrouvent contraints de fermer leur station par défaut d'un navire suffisamment sûr pour pouvoir intervenir. En effet, le navire habituellement utilisé par l'association, âgé de 38 ans a subi de nombreuses avaries et récemment, un incendie. Il ne permet plus aux bénévoles de sortir en mer en sécurité.

L'acquisition d'un nouveau navire est un projet dans les tuyaux qui peine à se concrétiser, faute de financement, notamment du côté de la Collectivité de Corse sollicitée à hauteur d'environ 1 million d'euros soit 40 % de l'opération. L'association couvre le reste de la dépense.

Dans une île où, par définition, les activités liées au nautisme, à la pêche et à la plaisance sont développées et constituent un pan important de l'économie, le sauvetage en mer constitue une impérieuse nécessité. Les bénévoles de la SNSM qui engagent déjà leur temps et prennent des risques pour porter assistance aux usagers de la mer et parfois sauver des vies, n'ont pas à pâtir du manque de moyens afin d'assurer leurs missions dont l'utilité publique est incontestable.

Nous savons les contraintes financières qui pèsent sur le denier public et les arbitrages nécessaires entre les différents besoins, mais la sécurité des personnes doit être une priorité absolue et il n'est pas envisageable que les moyens de secours soient empêchés dans leurs actions à cause d'une carence de financement.

Une solution afin que ce service vital et indispensable soit rétabli doit être urgemment trouvée.

Au-delà de cette seule opération, la question financière relative aux besoins de la SNSM, notamment sur sa flotte, à l'échelle du territoire soit environ 1 000 kilomètres de côtes, se pose. Les dépenses liées aux navires sont récurrentes et concernent les dix stations présentes en Corse.

Monsieur le Président de l'Exécutif, quel montage d'ingénierie financière proposez-vous à court terme afin que la SNSM Calvi Balagne puisse réaliser l'opération d'acquisition de ce nouveau navire qui lui fait cruellement défaut ? Que proposez-vous à plus long terme pour assurer l'action de l'association sur l'ensemble du territoire ?

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse, préside la séance.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. A parolla à l'esecutivu.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

À ringrazià vi, Presidente.

Cara cullega,

Dans un premier temps, je pense qu'il est nécessaire de rappeler que la Collectivité de Corse à travers l'engagement de son Président, Gilles Simeoni, a toujours été un important soutien à la SNSM.

A cet effet, elle a accordé depuis 2018 une participation financière, représentant 50 % des coûts relatifs aux projets d'investissement portés par l'association « Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) » sur son territoire.

Depuis 2018, la Collectivité de Corse a délibéré sur un total d'aide s'élevant à 2 184 934 € et contribué à l'acquisition ou à la rénovation de 11 navires pour les stations de Corse et ce, selon le plan d'équipement proposé par la SNSM.

De plus, il est important de souligner notre soutien et accompagnement sans faille en faveur de la formation des jeunes corses au métier de la mer à travers le lycée maritime et aquacole de Bastia. Ce qui en fait à ce jour l'une des références en Europe Méditerranéenne.

Notre accompagnement est donc à souligner et à saluer, d'autant plus que dans le même temps l'Etat s'appuie sur le monde associatif pour déployer l'une de ses compétences régaliennes notamment en matière de sécurité en mer.

C'est donc en dehors du cadre de ses compétences que la Collectivité de Corse a fait le choix politique assumé d'accompagner le SNSM car nous connaissons et saluons le travail de plusieurs centaines de bénévoles qui permettent une véritable mise en sécurité de nos 1000 km de côtes et de plusieurs milliers de marins tout au long de l'année.

Notre responsabilité est donc de construire collectivement un avenir qui permette de préserver les activités de secours en mer de la SNSM dans un cadre budgétaire contraint pour l'ensemble des institutions dont la Collectivité de Corse.

A ce jour, le changement du navire de sauvetage hauturier type 1 NSH1 pour la station de Calvi semble être l'une des priorités du fait de la vétusté de l'embarquement mais aussi de l'importance de la façade maritime, près de 140 kilomètres de côte et de sa forte fréquentation.

Je souhaite aussi indiquer à notre Assemblée que j'ai pu échanger avec Monsieur Renaud, Inspecteur général de la SNSM Méditerranée et les responsables de la SNSM de Calvi, Monsieur Allard et Madame Iborra, sur l'ensemble de ces problématiques.

De plus, l'écoute et les contacts ont été réguliers avec les différentes instances notamment à travers le Cabinet du Président du conseil exécutif qui a assuré ce lien de manière permanente.

Aussi, à la suite de l'ensemble de ces échanges fructueux et respectueux, je vous informe que j'ai demandé aux services de la Collectivité travailler à un modèle de convention qui permettra d'assurer un accompagnement pluriannuel pour répondre aux besoins prioritaires des équipes et des stations de la SNSM.

Je ne manquerai pas de revenir vers vous pour vous présenter la convention commune qui aura été établie.

Notre volonté et détermination sont donc inchangées, notre but est de permettre la pérennité des actions menées par la SNSM sur notre territoire et j'invite grandement les jeunes corses à s'investir dans l'ensemble des équipes SNSM en Corse et à Calvi en particulier.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. O Sgiò presidente, vulete aghjustà qualcosa ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Je remercie notre collègue pour la question, la conseillère exécutive pour la réponse.

Je me permets de reprendre la parole parce qu'il me semble qu'on est un peu dans un des cas d'école du changement de méthode qu'il faut organiser, changement de méthode à coconstruire avec nos partenaires.

Quelques remarques rapides en synthèse, ça a déjà été expliqué par la conseillère exécutive.

Premièrement, rendre hommage à la SNSM, aux bénévoles, aux bénévoles qui la font vivre et qui interviennent régulièrement dans des opérations de secours, tantôt sur des dégâts matériels, tantôt pour sauver des vies humaines. C'est une action qui globalement est remarquable.

Deuxièmement, rappeler que depuis 2015 et a fortiori depuis 2018, nous avons été, nous, Collectivité de Corse, à la hauteur de l'engagement de la SNSM et de ses bénévoles. Je veux dire que nous sommes parmi les territoires ou régions qui organisent le plus haut niveau d'aide, il ne faut pas l'oublier.

Troisièmement, je pense effectivement qu'il faut contractualiser mais qu'il faut comprendre aussi que la relation à la Collectivité de Corse de la part des différents entreprises, associations, tiers que nous aidons ne peut pas être une relation de client à banquier. Nous ne sommes pas des banquiers.

Exemple, on ne peut pas décider d'une acquisition tout seul, choisir y compris par exemple parce que les chantiers, il faut faire travailler le chantier naval français des unités qui coûtent plus cher et venir nous dire derrière que systématiquement on va financer, surtout lorsqu'en amont, on a prévenu qu'on était obligés de s'inscrire dans une politique globale de contraintes budgétaires.

Donc on ne peut pas, nous, Collectivité de Corse, nous imposer à nous-mêmes des efforts considérables et avoir une kyrielle de partenaires autour de nous qui, eux, continuent à vivre sur le même rythme, comme si rien ne changeait. Je ne le dis pas seulement pour la SNSM.

Nous, on continuera à aider la SNSM comme nous l'avons fait en tenant compte de la contrainte budgétaire, en planifiant et en contractualisant.

Je termine sur un dernier mot, là comme ailleurs, il faut avoir une vision consolidée de la répartition des compétences et des efforts qui sont faits par les uns et par les autres.

Dans la perspective du budget, j'ai eu un contact avec François Sauvadet, qui est le président du département de France, il va y avoir une hausse mécanique du RSA au 1^{er} avril, une hausse qui est décidée par le Gouvernement et qui va être assumée en France continentale par les départements et en Corse par la Collectivité de Corse, sans transfert de recettes. L'association département de France se propose de demander à ses membres de ne pas assumer ce paiement.

Lorsque l'État se désengage, y compris dans le domaine des douanes, nous avons 1000 km de côtes avec des problèmes de sécurité, avec des problèmes de tempête, avec des problèmes de plaisance, avec des problèmes de trafic. On a même demandé un renforcement dans une délibération qu'on a votée à l'unanimité, le renforcement des contrôles maritimes et aériens, notamment sur le trafic de stupéfiants. On a une vedette, une vedette pour le coup, longtemps vieillissante, qui s'occupe de la quasi-totalité de la côte-est du Cap Corse et des Agriates.

Donc, lorsque l'État se désengage et qu'il laisse faire une association, qu'il laisse accomplir à une association des missions qui sont des missions d'utilité publique et d'intérêt général et que derrière, il demande à une collectivité de la financer très largement, c'est une inversion, c'est une inversion de ce qu'il faut faire. Normalement, la compétence régaliennne est exercée par l'État, en complément de cette compétence régaliennne, il peut y avoir des systèmes associatifs qui se développent et ces systèmes associatifs, ils peuvent être normalement à la marge financés ou cofinancés par des collectivités territoriales.

Là c'est le contraire, l'Etat qui n'exerce pas ses compétences, qui s'en va, une SNSM qui est obligée de tout faire et en Corse, parce qu'on n'a pas les recettes, y compris les recettes de mécénat, etc., on demande à la collectivité de Corse de s'engager toujours plus, y compris en arrivant après et a posteriori comme financeur de choix auxquels nous n'avons pas participé. Ça ne peut pas continuer comme ça.

Voilà. Les choses, elles sont claires. Merci à la SNSM, à l'ensemble des stations de Corse pour le travail accompli, un salut amical, beaucoup de gratitude, beaucoup de respect, la nécessité de changer la donne et le rappel aussi à l'État d'exercer ses prérogatives et ses compétences et ne pas s'en décharger ni sur les structures associatives, ni sur les collectivités.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Cela méritait d'être précisé.

La question suivante concerne de nouveau la question des déchets, le centre de surtri de Monte, c'est une question qui sera posée par Serena Battistini pour « Core in fronte ».

Question n° 2025/O1/013 - Un centre de surtri à Monte pour quoi faire et un SYVADEC pour quels intérêts ?, posée par Mme Serena BATTISTINI au nom du groupe « Core in Fronte »

Mme Serena BATTISTINI

Merci.

Samedi 15 mars, Core In Fronte tenait une conférence de presse sur le site du futur centre de surtri de Monte.

Nous étions accompagnés, sur place, par un collectif de riverains et d'agriculteurs, dénommé "Piaghja di Golu" dont on salue la présence dans les tribunes.

L'Etat a imposé ce choix de centre de surtri, qu'il envisage de financer, d'ailleurs, en quasi-totalité, avec l'accord tacite de l'exécutif de Corse.

Cette réalité est la conséquence de l'incurie, des diverses majorités territoriales depuis de nombreuses années, sur cette question.

Parallèlement, depuis de nombreuses années, le marché des déchets est devenu très juteux et il est susceptible d'attiser tous les appétits financiers.

Notre présence politique, sur le projet du centre de surtri de Monte, avait pour objectif d'évoquer, notamment, divers points : le choix de ce type de centre de valorisation ; le surdimensionnement de celui-ci ; des montages financiers opaques ; l'incohérente gestion des déchets en Corse ; le rôle et la place des Espaces Stratégiques Agricoles dans une logique de développement ; le respect du PADDUC ; le rôle du SYVADEC.

Au moment où ces questions ont été posées, un nouveau meurtre a été commis : celui d'un homme de la terre, qui résonne de façon cinglante comme une réponse à nos aspirations collectives pour une Corse émancipée.

Il a été commis dans un climat délétère ou la juxtaposition d'organismes intéressés – mis en évidence par la récente action du Parquet

Financier – accompagne une absence de gouvernance et des projets contraires aux intérêts de la Corse.

Dans ce contexte de confusion institutionnelle, où l'Etat français impose, à sa convenance, une vision surannée mais non moins calculée, la fonction de la Collectivité de Corse doit être exemplaire.

Cette dernière a la compétence de la planification sur la politique des déchets. Cette compétence ne doit pas être détournée par des comportements qui pourraient être guidés par la faiblesse, l'assujettissement, la menace ou la prévarication.

Aussi, forts de ce constat, dans un moment où la Corse attend courage, clarification, justice, lucidité et paix retrouvée, nous vous demandons :

Êtes-vous toujours d'accord, après le rétropédalage qui vous a illustré, entre 2023 et 2024, avec ce nuisible projet de surtri de Monte ? Êtes-vous toujours favorable, selon la position sur l'autonomie que vous défendez, au maintien de l'équivoque SYVADEC, premier obstacle à la généralisation du tri sélectif, au prélèvement à la source et à une gestion transparente, pour assurer le traitement des déchets en Corse ?

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. A nouveau, certainement, va prendre la parole le président de l'Office de l'environnement.

M. Guy ARMANET

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Comme vous le savez, la compétence de la Collectivité de Corse en matière de prévention de gestion des déchets consiste à planifier les orientations sur l'ensemble du territoire et coordonner l'action des parties prenantes pour l'atteinte des objectifs européens, nationaux et de répondre à certaines obligations réglementaires.

En approuvant le 25 juillet 2024 le plan territorial de prévention de gestion des déchets, l'Assemblée de Corse a doté pour la première fois notre île d'un outil unique et majeur qui s'impose à tous les acteurs concernés et concrétise les axes stratégiques soutenus par le Conseil exécutif de Corse.

Réduire le volume des déchets pour maîtriser les coûts, tendre vers une économie sobre en ressources qui réduit la production de déchets tout en générant de l'activité et de l'emploi via la promotion de l'économie circulaire, donner la priorité absolue au tri à la source avec tri au porte-à-porte chaque fois que cela est possible et préconiser une gestion territoriale, bien évidemment, de nos biodéchets.

Désormais, la Collectivité de Corse, via l'Office de l'environnement, est engagée dans la bonne concrétisation de ses principes essentiels pour la transition écologique de notre île, y compris au-delà des strictes compétences à droit constant en assurant l'expertise, le suivi opérationnel des actions et l'accompagnement financier des institutions compétentes.

Bien évidemment, cette implication s'est concrétisée auprès du SYVADEC pour le traitement et la valorisation des déchets ménagers et à ce titre, le Conseil exécutif de Corse via l'office de l'environnement a proposé à diverses occasions de conventionner avec le syndicat afin de construire une démarche globale de convergence et de synergie, synergie de choix en matière, bien évidemment, de gestion de déchets.

Dans cette perspective, l'opération de centre de tri et de valorisation de Monte a mobilisé notre attention et aucune de nos prises de position sur le projet ne peut s'apparenter de près ou de loin à un rétropédalage. A maintes reprises, une position ferme a été maintenue sur le projet, considéré comme une réalisation nécessaire, même si non suffisante pour éviter une crise majeure en matière de déchets dans les années à venir, notamment en matière de stockage ultime de déchets.

En effet, il s'agit d'une réalisation nécessaire dans la mesure où le CTV de Monte constitue l'opportunité de détourner 60 000 tonnes de déchets des centres d'enfouissement en situation actuelle d'oligopole et toujours aux mains du privé, de réduire les coûts de transport vers les centres de tri du continent, d'augmenter notamment les recettes de valorisation et de limiter les coûts de traitement des refus de tri.

Pour autant, l'opportunité de cette infrastructure est insuffisante, si elle n'intervient pas concomitamment à d'autres mesures de décision relevant du SYVADEC, des intercommunalités de l'Etat, de la Collectivité de Corse et surtout avec l'adhésion et le soutien de nos concitoyens en termes de tri.

Le Conseil exécutif de Corse a exprimé cette position tant au SYVADEC qu'à l'Etat, notamment dans le cadre d'une réunion dédiée et à travers un communiqué de presse du 25 janvier.

Je rappellerai qu'il n'y a pas eu moins de 11 échanges avec le SYVADEC à ce sujet. Je rappellerai que le communiqué du Conseil exécutif du 25 janvier 2023 rappelait et exposait clairement ce que je viens de vous dire. Il s'est couplé d'un deuxième courrier envoyé au SYVADEC le 16 juin 2023.

Nous avons mis en place un recours gracieux, une requête en annulation contre la délibération du bureau syndical du SYVADEC du 1^{er} juin 2023, une requête en annulation contre la décision de financement de l'Etat. Nous n'avons jamais rien fait et laissé courir ce genre de projet de manière tacite, comme vous pouvez le dire. Nous avons porté une nouvelle requête en annulation contre la délibération du bureau syndical du SYVADEC du 11 avril 2024 et nous avons ouvert la porte à un protocole transactionnel. Il ne s'agit pas là de rétropédalage, mais bien d'un pédalage actif depuis que le PTPGD a été adopté. Notre occupation du terrain est largement retracée dans les 11 annexes que nous avons portées à la connaissance du SYVADEC et que je viens d'en faire état.

Eccu, ciò chè n'avemu fattu nant'à su cartularu. Voilà des initiatives concrètes.

De votre côté, qu'avez-vous fait ? Vous êtes effectivement intervenus samedi 15 mars 2025 sur site, deux ans après la décision prise par l'Etat sur le financement du projet, permis accordé, travaux démarrés. Une intervention médiatique, excusez-moi du peu, quelque peu maladroite et confuse, qui s'apparentait plutôt à un aquaplaning via une sortie de route des plus tendancieuses.

Soyons encore plus sérieux. Voici le contenu du protocole transactionnel proposé au SYVADEC : prioriser le tri à la source avec tri en porte-à-porte chaque fois que possible ; acter le juste dimensionnement du CTV par rapport à nos objectifs de tri ; décliner de façon concrète le principe de gestion publique des déchets ménagers. En cas de gestion externalisée des déchets, tout recours à un partenariat privé impliquant un investissement de personnes publiques dans la Collectivité de Corse devra impérativement s'inscrire dans un équilibre financier incluant une logique de bénéfice raisonnable.

Créer des centres territorialisés des déchets résiduels sous maîtrise d'ouvrage publique, comme celui pressenti à Palasca. Et j'y reviendrai dans un instant, puisque nous avons reçu il y a quelques semaines une fin de non-recevoir du SYVADEC.

Faire évoluer la gouvernance et la répartition des compétences en matière de gestion des déchets passant par un conventionnement avec le

SYVADEC pour assurer la cohérence des choix faits par rapport au PTPGD, qui a été approuvé, lui, par l'Assemblée de Corse.

Avoir une visibilité sur l'ensemble des coûts actuels et de la trajectoire financière des déchets.

En acceptant de bénéficier du contrôle par la Collectivité de Corse de la performance financière du CTV de Monte, le SYVADEC aurait pu s'engager dans une logique stratégie collective mettant au cœur de l'action l'ensemble des institutions du territoire.

La neutralisation des contributions des EPCI jusqu'à la mise en exploitation du CTV de Monte aurait permis aux territoires de s'engager dans le déploiement des actions de tri à la source nécessaires.

Toutefois, les échanges n'ayant pu trouver une issue favorable, le recours contentieux déposé auprès du tribunal administratif de Bastia contre les différentes délibérations du SYVADEC, actant plan de financement du CTV de Monte ou autre, demeure.

A défaut d'avoir rétro-pédalé, nos institutions ont plutôt pédalé : plus d'une année pour essayer de mettre en œuvre un partenariat nécessaire à l'application pertinente et efficiente du PTPGD. Malheureusement, force est de constater que toutes les requêtes de la CDC et de l'Office de l'Environnement sont restées vaines.

Dès lors, il semble important d'attirer toute l'attention des intercommunalités adhérant au SYVADEC, 18 sur 19, que la prospective financière exposée en l'état par le syndicat semble, à bien des égards, inadaptée, voire ruineuse pour les EPCI.

Il s'agit pour les contributions dues par les intercommunalités d'une augmentation pérenne, que j'ai d'ores et déjà rappelée et que Louis Pozzo di Borgo a fait tout à l'heure, de 3 % par an après la mise en œuvre du CTV de Monte.

Pour conclure, il convient de mettre en exergue une tenue des instances du SYVADEC qui apparaît aujourd'hui dysfonctionnelle, étant donné que depuis le mois de septembre 2024 jusqu'à aujourd'hui, toutes les réunions du bureau ont fait l'objet d'une reconvoction faute de quorum.

Le maillage technico-opérationnel et le rôle du syndicat me semblent défailants dans l'exercice de ses missions initiales, quid des ISDND publiques ?

Alors, permettez-moi de conclure en vous disant qu'il est certainement temps de repenser le système, et nous en avons conscience, aussi bien de manière structurelle que statutaire et que nous devons le faire dans le dialogue, dans un dialogue apaisé avec les institutions référentes et surtout avec les intercommunalités qui ont besoin qu'on les accompagne dans cette démarche.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Droit de réponse, s'il vous plait !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il n'y a pas de réponse.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Oui, j'ai une minute pour répondre. On a posé, on a droit à la réponse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non ! Non !

M. Paul-Félix BENEDETTI

Mais je fais une réponse ! Je fais une réponse ! Le groupe a été insulté, je fais une réponse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous permettez ? Non, il n'y a pas...

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je fais une réponse !!!

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non, il n'y a pas...

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je fais une réponse !!!

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Eh bien, écoutez, vous là, vous dépassez les bornes !

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je demande une réponse !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Normalement, il n'a pas de réponse.

M. Paul-Félix BENEDETTI

J'ai une minute, il me reste une minute, je fais une réponse !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non, il ne vous reste pas une minute.

M. Paul-Félix BENETTI

Je fais une réponse !!!!!

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La question, c'est 2 minutes...

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je fais une réponse !!!!!!

Le groupe n'est pas là pour se faire insulter ! Lorsqu'on pose une question, on attend de la sérénité, du respect !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Et c'est réciproque !

M. Paul-Félix BENEDETTI

Et un système sans équivoque !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Et c'est réciproque, Paul-Félix BENEDETTI !

M. Paul-Félix BENEDETTI

Non ! Non ! La réciprocité, c'est de me laisser parler !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non, vous n'avez pas la parole !

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je la prends !!!!!

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous la prenez de force, vous n'avez pas la parole, parce que le règlement intérieur dit que la question est posée en 2 minutes et demie ; quand on a dépassé les 2 minutes et demie...

M. Paul-Félix BENEDETTI

Il n'y a pas eu 2 minutes et demie et il y a eu 15 minutes de réponse !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ça, c'est un autre problème !

M. Paul-Félix BENEDETTI

C'est un problème quand même ! C'est un règlement ! Et je vais répondre !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je suis d'accord, on en discutera ailleurs.

Vous n'avez pas à répondre !

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je vais répondre !!!

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous n'avez pas à répondre ! Vous prenez la parole de force, dont acte !

M. Paul-Félix BENEDETTI

Mais je vais répondre !!! Prenez-le comme vous voulez, je réponds !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je le prends mal ! De force ! C'est tout ! Vous n'avez pas à répondre !

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je vais répondre !!!

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Serena a dépassé...

M. Paul-Félix BENEDETTI

Elle n'a pas dépassé le temps ! Je l'ai compté, elle a fait 1 minute 20.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ça a été minuté par deux personnes !

M. Paul-Félix BENEDETTI

Et les 15 minutes de réponses, ils sont où ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ça, c'est une autre histoire, l'exécutif répond comme il veut !

Donc, donc elle a dépassé le temps de parole... J'explique, parce que les Corses vous entendent !

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je réponds !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Les Corses nous entendent !

M. Paul-Félix BENEDETTI

Les Corses entendent que je veux répondre !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, Serena a dépassé le temps de parole, et je la respecte, et je ne l'ai pas interrompue. Quand on dépasse le temps de parole, on n'a plus droit à du temps pour répondre.

Pierre Poli, il lui restait du temps, sa question a été très courte, je lui ai redonné la parole. Et la deuxième fois, lorsqu'il a voulu reprendre la parole, je ne lui ai pas accordée. Il n'est pas content, mais c'est comme ça.

Voilà et la règle est valable pour tous et nous l'avons votée tous ensemble ! Tous ensemble !

È quì ùn si brione micca !!! È quì ùn si brione micca !!! D'accordu ?

Eccu !

M. Paul-Félix BENEDETTI

Et je réponds.

Donc, je n'entends pas ici à ce qu'à l'occasion d'une question, on se fasse agresser verbalement.

Qu'est-ce qu'on a fait ? Nous, lorsque le terrain est passé en CTPENAF, on a voté contre ; vous, vous avez voté pour, vous l'avez laissé déclasser.

Lorsqu'il y a eu le schéma territorial de déchets qui a entériné une logique de surtri qui est contraire aux intérêts du tri à la source, vous l'avez adopté et vous venez aujourd'hui de dire que le projet est un maillon nécessaire, insuffisant et qu'il faut qu'il y en ait d'autres.

On pense que vous orientez le schéma déchets sur une fausse stratégie et je n'entends pas aujourd'hui que vous vous serviez d'une question pour essayer de marginaliser ou de discréditer une intervention politique, c'est inadmissible et c'est intolérable.

D'où la teneur de ma voix, mon agacement et voir plus.

Oghje no, t'avemu què à cantu ! (*en désignant un symbole de deuil*).

Oghje, fariati megliu di calà à pena a parolla, d'avè u rispettu, parchi no osinnò ci n'andemu è ùn vinimu mai più.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Président !

M. le Président Gilles SIMEONI

Il y a la forme et il y a le fond.

Sur la forme, des observations.

En tant que Président du Conseil exécutif, je souhaite que nous respections nos institutions, le règlement intérieur, la Présidente de l'Assemblée, les usages qui sont les nôtres.

Sur la forme toujours, vous ne pouvez pas avoir des questions orales ou des interventions qui mettent en cause le Conseil exécutif, en optant pour un certain ton et en attendant toujours que nous n'ayons pas le même ton en réponse.

Je n'ai rien entendu d'insultant dans la réponse du conseiller exécutif. J'ai entendu la même forme de réponse que celle que vous avez choisi d'envoyer et d'employer pour votre question orale. C'est vous qui avez choisi le ton de votre question orale, y compris dans le contexte d'aujourd'hui.

Donc ne venez pas nous quereller sur le fait que le conseiller exécutif, président de l'Office de l'environnement, vous aurait répondu de façon insultante, ce n'est pas le cas.

Ça, c'est pour la forme.

Sur le fond, je note qu'il y a un certain nombre d'inexactitudes dans votre présentation, y compris sur notre comportement, mais je n'y reviendrai pas à ce stade, on aura l'occasion d'en parler.

Je vais répondre sur le fond. Et pour essayer de retrouver tous ensemble de la sérénité, je partirai d'abord de la réponse qui a été faite à la question orale de Louis Pozzo di Borgo, pour venir ensuite à la réponse qui a été faite à la question orale de Serena Battestini.

Je pense qu'aujourd'hui, nous n'y sommes pas. Et que cela plaise ou que cela ne plaise pas, le Conseil exécutif de Corse l'a dit, l'a expliqué et l'a démontré, y compris à l'occasion du centre de tri de Monte et des décisions ou des positions que nous avons été amenés à prendre à cet égard.

Je vais dire que nous n'y sommes pas, en partant d'abord de la relation entre les intercommunalités et le SYVADEC, qui concerne aussi la Collectivité de Corse.

On nous reproche souvent d'avoir perdu un lien de proximité ; c'est peut-être en partie vrai.

Y a-t-il aujourd'hui une seule intercommunalité en Corse qui est satisfaite de notre mode de gestion des déchets ? Y a-t-il aujourd'hui en Corse une seule intercommunalité ? Les intercommunalités qui ont la compétence de la collecte et qui ont fait le choix de transférer la compétence du traitement au SYVADEC. Y a-t-il aujourd'hui une seule intercommunalité qui est contente du système ? Non !

Y a-t-il une seule intercommunalité qui pense que nous sommes sur une trajectoire qui nous conduit vers une amélioration ? Non, en termes budgétaires et financiers, et ça a été démontré par la question de Louis Pozzo di Borgo et par la réponse de Guy Armanet. La trajectoire est ruineuse. Elle est ruineuse et elle le restera, que le centre de tri de Monte entre fonction ou pas. Elle le restera que l'on fasse du tri ou pas. Parce que dans le système actuel, et ça a été démontré, plus on tri, plus on paye.

Et donc, il n'y a pas d'inaptitude des Corses au tri, il y a simplement aujourd'hui un système qui globalement détourne du tri, y compris pour des raisons budgétaires et financières.

Donc ce système-là, il faut le changer par cette entrée-là. Mais la question, elle est complexe. Elle est complexe, et je me retourne, toujours avec le même respect, vers nos collègues de Core in Fronte.

Admettons que votre position prospère et que demain, les travaux du centre de tri et de valorisation de Monte soient arrêtés, et que nous ne changeons pas tout le reste de l'écosystème que se passe-t-il ? Que se passe-t-il ?

Je vais vous dire ce qu'il se passe : il se passe qu'il y a 2 centres privés qui vont se voir requis par le préfet, qui vont être en surexploitation, que nous allons avoir les populations de Viggianello et de Prunelli probablement soutenues, y compris par Core in Fronte et par sans doute beaucoup des membres de cette Assemblée, pour dire « nous ne supportons plus ça », que

nous ne mettrons jamais en place le tri, que donc va s'imposer la nécessité de faire d'autres centres surdimensionnés pour lesquels on nous dira qu'il n'y a pas d'autres choix que de fonctionner, qu'on passera des contrats qui vont être des contrats ruineux, qu'on ne va pas trier, qu'on va aller vers la solution de facilité, une solution de facilité qui va nous conduire à la ruine écologique et à la ruine budgétaire. C'est ça qui est en train de se passer.

Mais ça, nous l'avons tous compris et moi je suis persuadé, et je me tourne d'abord vers l'opposition de droite, on ne peut pas être dans une guerre entre le SYVADEC et la Collectivité de Corse, et on ne peut pas être dans la défiance entre les intercommunalités et la Collectivité de Corse. Si nous ne travaillons pas ensemble, nous allons tous et toutes échouer.

Et, puisqu'on parle beaucoup d'alternance, s'il y a alternance dans 3 ans ou après, mais parlons dans 3 ans, celles et ceux qui seront en situation de responsabilité se retrouveront dans une situation tout autant ingérable, sauf que 3 années supplémentaires auront passé.

Donc moi, je pense que le système dysfonctionne, mais vous ne pouvez pas, et je termine, je ne veux pas être plus long, le Président du Conseil exécutif, et c'est le règlement intérieur aussi, a le droit de l'être, mais je ne veux pas aggraver la logique de tension qui a prévalu dans nos échanges et moi, je veux qu'on revienne à une logique de sérénité et de dialogue pour toutes les raisons que nous avons bien à l'esprit.

Dans cette affaire, j'ai encore souvenir d'une réunion en préfecture de Corse où nous avons dit, premièrement, que nous n'étions pas d'accord avec le financement décidé unilatéralement par l'État du centre sur le PTIC, dans des conditions qui pour nous n'étaient pas sécurisées.

Deuxièmement, nous avons conditionné les travaux et l'ouverture de quelques centres de surtri que ce soit à une analyse sur la trajectoire budgétaire d'ensemble de la gestion des déchets.

Troisièmement, nous avons dit et répété que si centre de tri et de valorisation il devait y avoir, celui-ci devait être pensé et configuré par rapport à notre politique prioritaire qui est celle du tri à la source.

Quatrièmement, nous avons constaté devant l'État qu'il n'y avait aucun moyen pour les intercommunalités aujourd'hui d'assurer un tri à la source, qu'il n'y avait pas les moyens financiers, qu'il n'y avait pas les moyens humains, et que plutôt que de financer des investissements sans stratégie d'ensemble, l'État et l'ADEME devraient nous accompagner, y compris sur les dépenses de fonctionnement, pour organiser et financer le tri à la source.

Cinquièmement, nous avons dit, comme nous avons été toujours cohérents en la matière, que nous étions contre le centre d'enfouissement de Giuncaggiu, et nous avons maintenu cette situation. Et nous avons dit également, et c'est inscrit dans notre plan, qu'il fallait des alternatives au stockage, avec des centres territorialisés.

Nous n'avons pas la compétence, ni pour créer des centres territorialisés, ni pour identifier des terrains. Malgré cela, nous avons proposé des terrains et nous constatons que 2 ans après, eh bien aujourd'hui le SYVADEC, peut-être pour des raisons techniques mais qui ne nous ont pas convaincus, je l'ai dit, ferme la porte aux alternatives. Ça veut dire qu'on reste encore à l'état de situation de duopole du privé et qu'on va revenir dans quelques semaines nous dire qu'on a besoin impérativement du centre de Giuncaggio.

Nous sommes aujourd'hui dans une stratégie qui nous conduit à l'échec. Donc moi, je vous dis, au-delà de la manifestation sur le centre de tri de Monte, au-delà des discussions et des querelles politiques, mettons-nous autour de la table vite !

Ma conviction, et je termine, est qu'il faut changer la gouvernance du système. Et je finis chronologiquement. Je pense qu'il faut changer la gouvernance du système. Je pense que le SYVADEC aujourd'hui, oui, dysfonctionne. Et je pense que les intercommunalités, sans doute par lassitude, par complexité, par impuissance, ne se sentent pas accompagnées, soutenues, ni écoutées, ni entendues. Je le pense profondément.

Je pense que le plan que nous avons voté est un plan qui donne des clés, mais nous n'avons pas seuls les clés. Et l'État ne peut pas se désintéresser de la question et renvoyer la situation d'échec actuelle, y compris en l'instrumentalisant en disant que ce serait la faute de la Collectivité de Corse. Non ! Nous, nous prenons notre part de responsabilité, mais que chacun prenne la sienne. Que chacun prenne la sienne.

Donc, parlons de ça tranquillement, au-delà des questions orales, prenons des décisions.

Et je me tourne vers l'opposition, l'opposition nationaliste, et je me tourne vers l'opposition de droite, vous savez, même si à la marge on peut discuter et être en désaccord, vous savez qu'on n'est pas sur le bon chemin et qu'on ne va pas y arriver comme ça. Donc si on veut changer sur cette question-là, il faut qu'on change beaucoup de choses et il faut que l'État l'entende aussi.

Voilà.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, il s'agit d'un événement assez grave pour notre institution.

Nous sommes dans la séquence des questions orales. Il y a non seulement un respect du règlement intérieur, mais aussi un respect des personnes et des modalités oratoires que nous devons employer les uns envers les autres.

Nous nous apprêtons tout à l'heure, au cours d'une conférence de presse, à présenter un ouvrage sur les 40 ans de cette Assemblée, que je ne vais pas déflorer au moment où je vous parle, mais je vous invite à lire la préface que j'ai réalisée, non pas pour faire de la publicité sur ma prose, mais juste parce qu'elle indique un certain nombre de choses, et notamment le fait que cette Assemblée, c'est le résultats de 40 ans de combats, de victoires et de déboires, mais aussi une victoire de la concorde et de la démocratie sur la violence. La violence, elle peut s'exprimer de manière physique, elle peut s'exprimer de manière verbale. J'en use, moi, assez peu. Je ne dis pas que je ne suis pas violente, ça peut arriver comme tout le monde, je ne suis pas une blanche colombe, loin s'en faut. Mais que l'on soit bien au clair, moi je ne tolérerai plus qu'il puisse y avoir des échanges de ce type, et je ne parle pas d'ailleurs que du comportement de Paul-Félix Benedetti au moment où on se parle, c'est-à-dire que ce soit la nature des questions orales, la nature des questions orales, la façon dont on les rédige, la façon dont on les exprime, la façon dont on répond et le temps de parole utilisé par le Conseil exécutif, moi, je crois que là, on est sur une mauvaise voie qui n'est pas acceptable du point de vue démocratique et du point de vue de l'objectif de concorde et de point d'équilibre que nous devons trouver au sein de cet hémicycle.

Ceci étant dit, je ne me félicite que d'une chose, que d'une chose, que les enfants n'aient pas été là au moment où cet échange a eu lieu.

È dopu, s'ellu ci vole à mughjà, ancu eiu mughju. Sò d'una famiglia induv'elli mughjanu, a vi dicu. Sanu briunà, mais ce n'est pas l'objectif et ce n'est pas ce qu'il faut faire.

Donc l'incident est clos pour ce matin. Il y aura une Conférence des présidents dédiée non seulement au débriefing sur cet incident, mais sur les modalités opératoires à mettre en œuvre à l'avenir.

Bien, il y a maintenant une autre question orale, voire 2 autres questions orales à poser. On ne va pas priver les orateurs, les conseillers, de la possibilité de pouvoir s'exprimer.

Alors, normalement, il y a une question Don Jo LUCCIONI sur l'accès au logement et à la propriété.

Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

Question orale N° 2025/01/016 déposée par M. Don-Joseph LUCCIONI, au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : ACCÈS AU LOGEMENT ET À LA PROPRIÉTÉ.

M. Don Joseph LUCCIONI

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Monsieur le Conseil exécutif, en charge notamment de l'aménagement du territoire et du logement,

Le 14 mars dernier, le colloque « répondre au défi du logement en Corse » s'est tenu à corti, à l'initiative de la Collectivité de Corse et de l'AUE, en présence de nombreux acteurs publics et privés.

Face aux besoins toujours plus importants en logements, les échanges ont été articulés autour de 3 thématiques majeures : la mobilisation et la rénovation du parc existant ; la production de logements denses et attractifs ainsi que celle de logements abordables.

Nous le savons tous, au-delà de ces aspects techniques, l'accès au logement et à la propriété privée immobilière est une préoccupation quotidienne des Corses. Elle est une question éminemment politique qui renvoie au droit fondamental du peuple Corse à vivre sur sa terre.

C'est la raison pour laquelle, depuis décembre 2015, malgré les capacités normatives limitées et des contraintes budgétaires réelles, les majorités territoriales successives ont érigé l'accès au logement et la lutte contre la spéculation foncière et immobilière en priorité absolue.

« Una casa pà tutti, una casa pà ognunu », aldilà d'essa un dispositivu di a Cullettività di Corsica, cusì si pò traducia u nosciu scopu puliticu.

Eppuru, a sapemi tutti, a situazioni di l'alloghju hè tesa, oghji, in u nosciu paesi.

Cette tension du marché du logement en Corse n'est pas nouvelle, mais elle semble s'accroître sous l'effet conjugué d'un faisceau de

mécanismes : croissance démographique galopante, spéculation foncière et immobilière, multiplication des résidences secondaires et des meublés de tourisme, augmentation du prix des matières premières et des coûts de la construction, rareté foncière liée notamment à nos caractéristiques géographiques et à un désordre foncier toujours pas résorbé.

À ces phénomènes, s'ajoute la réalité économique et sociale de la Corse, caractérisée par des indicateurs statistiques dans le rouge, que je ne développerai pas ici.

Cette situation peut conduire à la dépossession et à l'exclusion des Corses, notamment des plus fragiles, des plus précaires, mais également des jeunes, des travailleurs, des classes moyennes, voire moyennes supérieures de l'accès au logement et à la propriété privée. Nous ne pouvons nous y résoudre.

Certaines communes tentent d'apporter des réponses à travers des dispositifs visant à favoriser l'installation de leurs enfants, et notamment des plus jeunes, en résidences principales, ceci avec le soutien actif de la Collectivité de Corse.

Au-delà de la permanence de la revendication d'un statut de résident, sur lequel l'Assemblée de Corse a délibéré favorablement pour la première fois en 2014, au-delà du projet de constitutionnalisation du lien de peuple corse à sa terre, la Collectivité de Corse mène une action globale, transversale et volontariste en matière de logement, y compris en mobilisant l'ensemble de ses organismes satellites.

À ce titre, ma question sera double Monsieur le Conseiller exécutif, Monsieur le Président :

Quel bilan pouvez-vous dresser des programmes, dispositifs et actions mis en œuvre par la Collectivité de Corse en la matière ?

Quelles propositions, à droit constant et dans le cadre du futur statut d'autonomie de la Corse, formulez-vous pour favoriser l'accès des Corses au logement et à la propriété ?

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. V'hà da risponde u Presidente di l'Agencia di l'Urbanisimu, Julien Paolini.

M. Julien PAOLINI

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers à l'Assemblée de Corse,

Cher Conseiller, merci pour votre question tout d'abord qui me permet de faire un petit retour sur le colloque qui s'est tenu le 14 mars dernier, concernant la thématique de logement et qui a regroupé l'ensemble des acteurs qui s'intéressent à cette question sur le territoire.

En effet, vous avez raison, la situation actuelle en matière de logement peut être qualifiée d'alarmante, voire, à bien des égards, d'inacceptable.

Cette situation, vous l'avez dit, elle interdit à une grande partie de la population de pouvoir se loger à des prix abordables, tant en location qu'en accession à la propriété. Mais cette situation, elle effrite aussi le lien dont vous avez parlé indéfectible entre la terre et son peuple. Et cette situation, elle est objectivée par un certain nombre de données qui démontrent aujourd'hui et qui sont partagées par les élus, mais aussi par un certain nombre d'institutions, que ce soit les services de l'État, l'INSEE, des études propres à la Collectivité de Corse, à ses agences et offices, qui montrent qu'une grande partie de la population résidente, notamment la plus fragile, ne parvient plus à se loger dignement.

Alors, ces difficultés d'accès au logement, elles sont caractérisées par plusieurs facteurs. Vous en avez évoqué certains, permettez-moi de revenir dessus en quelques chiffres :

-le manque de logements disponibles, un manque de logements disponibles malgré une production très importante de logements.

On avait eu l'occasion d'en parler lors de l'examen du PADDUC, 44 600 logements ont été produits depuis 2010, alors que la population, qui en effet connaît une croissance démographique importante, n'a augmenté que de 36 000 habitants.

Donc 45 000 logements créés quasiment pour une augmentation de 38 000 habitants.

Rien que ce chiffre prouve bien que ce n'est pas l'augmentation massive de l'offre, donc la construction à tout crin, qui permettra de réguler les prix du marché. On pourrait construire de la plaine d'Aleria jusqu'au Monte d'Oru que je crois que ça ne suffirait pas à faire diminuer les prix tant notre territoire est attractif et que les mécanismes de spéculation jouent à plein.

Autre chiffre qui traduit cette situation, le taux élevé de résidences secondaires. On connaît le chiffre, environ 37 % de résidences secondaires. Si je le compare au parc français de résidences secondaires, il plafonne à 10 %. Donc, on est bien au-dessus de ce que connaissent les autres territoires. On pourrait se dire « ce sont des résidences patrimoniales dans les villages, etc. »

Pas du tout, en 20 ans, le nombre de résidences secondaires, il a bondi de 55 % en Corse ; des raisons secondaires qui ont, en grande partie, été utilisée comme locations saisonnières et j'en veux pour preuve l'augmentation du taux de saisonnières qui explose ces dernières années.

Aujourd'hui, c'est à peu près 9 % du parc de logements global qui est fléché vers de la location saisonnière. Et bien sûr des locations saisonnières qui entraînent quoi ? Une augmentation des prix, avec des taux de rentabilité très importants et une diminution de l'offre de logements à l'année, notamment dans les zones touristiques.

À cela s'ajoute le manque de logements sociaux, notamment dans les zones urbaines (on en parlera lors de l'examen du schéma de développement urbain durable cet après-midi), l'augmentation du prix du foncier bien sûr (dernière étude 2019 de l'AUE, 138 % d'augmentation du prix du foncier ; 4 fois plus vite en Corse que sur le continent) ; et bien sûr, une accélération de la demande de petits logements, avec l'augmentation aussi des modes de vie et les évolutions sociologiques, démographiques, avec plus de familles monoparentales, des jeunes qui s'installent en ménage plus tard ; et depuis 2022, une augmentation des taux d'intérêt et des coûts de la construction qui aggravent encore les phénomènes de difficulté d'accès au logement pour les ménages les plus précaires et pour les jeunes.

Alors ça, c'est pour le constat.

De l'autre côté, face à ce constat inquiétant, on n'est pas resté les bras croisés, bien au contraire. Et le Conseil exécutif a souhaité apporter une réponse politique au travers d'un système d'aide à l'investissement pour le logement, c'était le fameux règlement logement adopté en 2019, puis modifié en 2021 « Una casa per tutti ».

Alors 2019-2021, ça nous permet aujourd'hui de faire un bilan de ce règlement d'aide au logement, c'est ce que vous demandez dans votre question également.

Donc, entre 2020 et 2024, la Collectivité de Corse a attribué 65 000 € d'aides directes pour le logement.

En gros, 13 M€ en moyenne par an pour le logement social, dans le cadre de conventions d'objectifs et de moyens avec les bailleurs sociaux ; le parc communal, 600 logements créés dans les communes sur l'ensemble du territoire insulaire ; l'aide aux primo-accédants sous conditions de revenus ; et également l'aide au parc privé, notamment aux opérations publiques d'amélioration de l'habitat.

À cela s'ajoutent les actions de l'Office foncier de la Corse et notamment récemment l'adoption d'un cahier des charges pour les logements communaux au profit des résidents, ou encore les actions de l'AUE, et on aura à examiner cet après-midi, une convention AUE/ANAH/État/intercommunalités pour permettre d'accélérer la rénovation énergétique des copropriétés dégradées dans le cadre des fameux dispositifs de pactes territoriaux.

Au-delà de ces actions, vous le savez, le logement est au cœur de différentes problématiques : changement climatique, évolution démographique, transition énergétique.

Pour toutes ces raisons, on lancera en 2025 un travail pour élaborer un schéma territorial de l'habitat et du logement, qui permettra aussi d'accompagner en ingénierie les communes dans leur stratégie logement et les projets d'aménagement, notamment pour tout ce qui est lié à la régulation des meublés de tourisme, puisqu'aujourd'hui les communes disposent d'un panel d'outils pour essayer de réguler ces activités.

Et bien sûr, de nombreuses pistes dans le cadre de la révision du PADDUC qui, je le rappelle, a été engagée en décembre 2024.

Alors, parmi les solutions à l'étude, bien sûr, l'encadrement des meublés de tourisme : obligation d'enregistrement, plafonnement de la durée de location, possibilité d'interdire ce type d'hébergement en copropriété.

Donc tous ces outils-là sont à la disposition des communes, mais on se propose de les accompagner pour la mise en œuvre de ces dispositifs.

Également - l'arme fatale - la possibilité pour les communes, dans le cadre de leur PLU, de définir des zones dans lesquelles seraient interdites les résidences secondaires et les meublés de tourisme, donc des zones dédiées à la résidence principale qui peuvent être établies dans le cadre des plans locaux d'urbanisme. Mais je sais d'ores et déjà que des communes y travaillent activement dans le cadre de leur PLU et on se met à leur disposition pour les accompagner.

Mais également à travers le PADDUC, la création d'espaces antispéculatifs, la loi Le Meur le permet, pour les communes qui feraient le choix de rester au RNU, au Règlement national d'urbanisme, donc sans PLU et sans carte communale. On pourrait instaurer une servitude de résidence principale dans ces communes non dotées de PLU.

Et bien sûr, ces outils réglementaires du PADDUC doivent être renforcés. On pourrait, dans le cadre du PADDUC, c'est une proposition que je vous mets ici sur la table, et merci Monsieur le Conseiller de me permettre de faire cette proposition suite à votre question, intégrer par exemple des objectifs quantitatifs en matière de résidences principales et donc, en corollaire, limiter les résidences secondaires qui s'imposeraient en compatibilité dans les documents d'urbanisme.

Donc, le PADDUC pourrait définir dans chaque commune un taux maximal de résidences secondaires et un taux maximal de résidences principales ; charge aux communes de le traduire dans leur PLU dans un deuxième temps.

Au-delà des outils du PADDUC, je l'avais dit au moment de l'examen de l'analyse du PADDUC, pour enrayer la spirale de la spéculation foncière et immobilière, il faudra disposer d'autres outils plus efficaces, notamment un pouvoir législatif et réglementaire conditionnant l'accès au logement à la notion de résident, le statut de résident de 2014, ou en tout cas ses déclinaisons, et un pouvoir en matière de fiscalité. Je crois que c'est essentiel de pouvoir disposer du levier fiscal sur le patrimoine, sur l'habitat, par exemple, au travers de l'imposition des plus-values immobilières ou encore sur les résidences spéculatives.

Je termine en disant que la fiscalité sur les meublés de tourisme classés, combinée au crédit d'impôt pour l'investissement en Corse ont fait un investissement particulièrement rentable et donc attractif pour les investissements extérieurs.

On a aujourd'hui des dispositifs fiscaux qui vont à l'encontre de notre projet politique visant à favoriser la résidence principale.

Donc, je terminerai, Madame la Présidente, j'ai dépassé mon temps de parole, sans un véritable statut d'autonomie, vous l'avez compris, avec nos armes actuelles, il sera difficile, voire impossible, de combattre à la fois les forces de l'argent, les logiques de rente et les autres pratiques affairistes, voire mafieuses dans ce secteur comme dans d'autres.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Conseiller. Mais il faudra véritablement qu'on arrive à avoir des réponses plus ramassées. Je sais que les sujets sont importants, je vais moi-même en parler dans un instant, mais il faut qu'on arrive à avoir des séquences de questions orales qui soit plus ramassée, s'il vous plaît.

Il y a encore des questions qui doivent être posées, il en reste encore deux.

Alors une qui est d'actualité qui concerne les lycées agricoles et c'est Saveriu Luciani qui va la poser normalement. Vous avez la parole ?

Question orale N° 2025/01/012 déposée par M Saveriu LUCIANI, au nom du groupe « Avanzemu » : LYCEES AGRICOLES.

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Présidente.

Bon, je vais essayer de revenir calmement dans cet hémicycle.

Vous savez, il y a 44 000 minutes par mois, je vais essayer d'en utiliser 3 ou 4, peut-être en dépassant un peu, mais bon sur le pourcentage, ce n'est pas terrible.

Donc rapidement.

Ma question s'adresse au Président de l'Exécutif, mais je suppose que c'est le Président de l'ODARC qui va me répondre, même si je pense que la question dépasse le cadre strictement agricole.

Elle avait été rédigée avant cette dernière semaine, les dernières annonces qui faisaient état d'une sortie de crise et d'une réunion tripartite prévue le 31 mars entre l'État, la CdC et les intéressés des lycées agricoles. Il y a d'ailleurs même une motion dédiée.

Je crois que c'est important de la poser, non pas, comme on dirait encore, à affaru fattu, mais parce qu'elle commande une réponse qui dépasse à l'évidence, de notre point de vue, la simple carte des formations.

Donc, s'est engagée le 17 mars dernier, une action des lycées agricoles de Sartè et de Borgu qui a franchi un palier. Je passe sur les détails.

Il y a eu un élargissement des soutiens et il y eu aussi et surtout à un moment donné une adhésion populaire à ces revendications-là.

Alors, en session, aujourd'hui, bien entendu qu'on est là pour réaffirmer notre soutien inconditionnel à la communauté éducative de ces lycées et bien au-delà, parce que c'est le monde agricole finalement qui est aujourd'hui sur la sellette en termes de devenir. Donc, dans ce contexte particulier, l'Etat, son ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, sa Direction départementale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DDRAAF) oppose encore une fois (ou « opposait », on attend de voir la suite) une logique comptable qu'on connaît ailleurs dans l'enseignement, systématiquement, notamment dans les cartes scolaires du premier degré.

C'est pour nous, bien entendu, inacceptable parce que c'est une régression évidente de l'offre pédagogique pour ces établissements. Et j'ajoute que, et je m'adresse au président de l'ODARC, qui est un agriculteur, qui connaît très bien la question, que dans ce pays, cette offre pédagogique particulière, elle revêt une importance essentielle dans la majorité des territoires, dans la perspective d'une agriculture de production et donc d'une reconquête de l'espace agricole historique de ce peuple.

En supprimant, pour l'heure, puisque rien n'est confirmé, 1 842 heures de dotation globale horaire, en fin de compte, l'Etat choisi d'hypothéquer carrément, à terme, l'avenir de l'enseignement agricole dans l'île.

Je ne reviendrai pas sur l'article 4424-1 du code général des collectivités, il confère à notre collectivité, en quelque sorte, la charge de ce programme prévisionnel des investissements et bien entendu de cette carte de formation.

J'irai un peu plus vite, parce que sinon je vais dépasser le quota imparti.

Vous êtes aujourd'hui Collectivité, nous sommes le bailleur de fonds, puisque nous injectons depuis des années des investissements qui sont très, très importants en termes de sommes, en termes de rénovation, de construction, de réhabilitation de locaux, et aussi bien entendu, depuis quelques années, un accompagnement et une mise en place de filières pédagogiques.

Je passerai très vite sur les filières, notamment sur les BTSA qui sont aujourd'hui GEMEAU et ACSE, qui sont 2 des BTSA sur les 4 qui sont financés par la Collectivité, pour vous dire simplement que, au moment où on parle, il y avait jusqu'à présent une fin de non-recevoir qui était quand même inexplicable, dommageable et surtout qui mettait à mal l'ensemble des options du bac pro,

notamment les 4 filières concernées : les travaux forestiers, agro-équipement, conduite et gestion d'entreprises hippiques et gestion des milieux naturels et de la faune.

Donc à ce stade, et quelle que soit finalement l'issue de cet épisode, lundi au plus tard, la question cruciale du devenir et de l'existence de ces 2 structures d'enseignement agricole de Borgu et de Sartè, finalement ce devenir est en jeu.

Aussi, au-delà de ce soutien, je crois que notre Assemblée aujourd'hui, elle doit répondre poétiquement, de manière solidaire, incontestable, à la situation.

Elle doit surtout adresser encore une fois, je dis bien « encore une fois », à l'État, un message clair et faire valoir nos droits et nos compétences en la matière. Nous l'avons fait pour trop part coté Palais Bourbon, avec nos représentants. Je crois que c'est important qu'il y ait une action concomitante. Elle a eu lieu.

Alors, même si le Président de l'Exécutif n'est pas là, puisqu'il a participé activement à cette discussion, notre question regarde bien plus loin, Monsieur le Président de l'ODARC, et je le dis sans équivoque mais avec beaucoup de respect, dépasse largement le cadre de la politique menée par l'ODARC, et vous en conviendrez. Elle nous concerne tous ici et à l'extérieur de cet hémicycle, parce qu'elle concerne tous les Corses, il s'agit très clairement d'un rapport à l'État à redéfinir.

Alors, avant de conclure et de poser ma question, je crois qu'il est important, pour la bonne compréhension justement de ce questionnement, de vous dire comme je vous le disais en préambule, que cette mise aux normes qui regarde donc le destin même de l'Académie, il y a quand même en Corse 40 000 élèves qui sont concernés en termes de moyens matériels, de ressources humaines, de programmes à mettre en œuvre, ça regarde finalement la souveraineté pédagogique qui conditionne l'avenir d'un peuple, tout simplement.

Alors, bien entendu, aujourd'hui, la question est beaucoup plus simple, même vous avez compris qu'elle déborde : quelle initiative, au-delà du 31 mars, comptez-vous prendre pour régler ce problème politique de rentrée scolaire 2025, et surtout pour assurer, et je le répète, la maîtrise par la Corse de ses choix pédagogiques en matière d'éducation ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Saveriu. Alors, qui doit répondre ? Dumè Livrelli, je vous en prie.

M. Dominique LIVRELLI

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

À ringrazià vi, pà a vostra quistioni.

Tout d'abord, je tiens à saluer la conscience et la détermination des jeunes et des enseignants pendant ce conflit, ainsi que le soutien des différents élus, des différents syndicats et de la Chambre d'agriculture lors des différentes mobilisations.

Sur votre analyse, je vous rejoins tout à fait.

Je vous rejoins tout à fait sur l'analyse du temps d'heures, du temps de gestion, même au niveau de la formation, ça dépasse complètement l'aspect agricole.

Après, je vous répondrai à la question telle que je l'ai reçue.

Depuis deux semaines, les annonces de baisse de moyens alloués par le ministère de l'Agriculture ont provoqué une forte mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative agricole corse.

Une des revendications porte sur le maintien de la Dotation Globale Horaire (DGH) allouée à l'enseignement agricole corse, qui s'élève actuellement à 32 680 heures contre 30 776 annoncées par l'Etat pour l'année 2025-2026.

Cette baisse de la DGH annoncée par l'Etat aurait de fortes répercussions négatives : regroupement de classes sur le tronc commun, non-financement d'ouverture d'options et de classes...

La volonté politique de notre collectivité à développer la formation agricole pour arriver à une agriculture de production et à l'autonomie alimentaire est claire et s'est traduite par un véritable projet pour la rénovation et la modernisation de nos établissements agricoles, avec plus de 18 M€ d'investissement depuis 2015.

Le premier acte politique du Président de l'Exécutif, lors de son déplacement à Sartè, a été de rénover l'internat du lycée agricole pour 1,4 M€.

Deux BTS entièrement financés par la CDC, vous l'avez rappelé.

Ce choix politique a été largement payant puisqu'en cinq ans nous avons installé 200 jeunes agriculteurs. Nous sommes aujourd'hui la seule région de France à avoir une augmentation de + 4,7 % sur l'installation, alors que la plupart des autres régions françaises ont un taux négatif.

Comme vous le savez, notre agriculture est très diversifiée avec pratiquement toutes les filières représentées :

En filière animale (caprin, ovin, bovin, porcin) avec transformation et des races locales adaptées à nos spécificités.

En production végétale (viticulture, arboriculture, maraîchage, etc.).

Cette diversité entraîne des formations spécifiques, très diverses, avec souvent des taux de remplissage faibles et un fort encadrement, mais avec de très bons résultats en fin de parcours d'enseignement.

En comparaison, les autres régions françaises n'ont pas cette diversité de production sur leur territoire.

À l'initiative du Président du Conseil exécutif de Corse, une réunion avec les représentants de la Chambre régionale d'agriculture, de la communauté éducative et des syndicats s'est tenue mardi à la Collectivité de Corse.

À cette occasion, les participants se sont entendus sur les trois points suivants :

- Le constat du non-respect ou de l'application partielle du statut particulier de la Corse de 2002, qui confère des prérogatives à la Collectivité de Corse en matière de structure pédagogique générale des établissements et d'élaboration de la carte des formations (Article L4424-1 du CGCT).

Compte tenu des spécificités de la Corse (insularité, démographie, besoins de structuration d'une agriculture de production...), les règles du statut particulier de la Corse doivent primer sur les règles de droit commun inadaptées et inapplicables à la Corse.

La loi organisant l'exercice de la compétence « éducation » en Corse prévoit notamment que les moyens affectés pour la mise en œuvre de la carte des formations doivent être validés par une convention signée entre l'État et le Président du Conseil exécutif de Corse.

Or, cette convention n'a pas été signée concernant les moyens alloués aux deux lycées agricoles de Corse. Cette carence légitime un réexamen du volume horaire alloué aux deux établissements.

- La sécurisation des moyens alloués à l'enseignement agricole par le biais d'un accord pluriannuel, sur la base de la carte des formations arrêtée par la Collectivité de Corse, garantissant ainsi la qualité de l'enseignement agricole sur le moyen et long termes.

- L'engagement d'une réflexion entre l'Etat, la Collectivité de Corse, la Chambre d'agriculture et la communauté éducative, en faveur d'un enseignement scolaire adapté aux réalités insulaires, par une mise aux normes des établissements agricoles, à l'instar de ce qui a été fait pour l'Università di Corsica.

Ce débat est à intégrer dans le cadre de la révision constitutionnelle visant à consacrer un statut d'autonomie à la Corse.

Comme vous pouvez le constater, depuis deux semaines la CdC et l'ensemble des intervenants se sont employés à trouver des solutions et des moyens pour pérenniser et développer la formation de notre jeunesse.

Dès lundi se tiendra une réunion de travail en présence de l'Etat, de la CdC, de l'intersyndicale des lycées agricoles et de la Chambre d'agriculture afin que la rentrée 2025 se passe dans les meilleures conditions.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, Presidente.

Avà l'ultima dumanda à bocca hè quella ch'hà da esse fatta, per Core in Fronte, da Marie-Claude Branca, nant'à u calendariu sculare.

Avete a parolla.

Question orale N° 2025/01/015 déposée par Mme Marie-Claude BRANCA, au nom du groupe « Core in Fronte » : CALENDARIU SCULARE, À CHÌ NE SEMU PÀ QUIST'ANNU ?

Mme Marie-Claude BRANCA

Madama a Cunsiglieri esecutiva in carica di l'Educazioni,

Addattà u calendariu sculari hè una di i nosci cumpitenzi ancu si issa capacità d'adattazioni hè viramenti ridotta. Ma ci dà quantunqua a pussibilità di fà valè a noscia manera di veda. Di fatti ùn si tratta micca di semplicamenti di scedda i dati di vacanzi ma di riescia à metta in piazza un calindariu chì currispondi à una vera scelta di sucità.

Annu passatu l'anziana cunsigliera esecutiva in carica di l'educazioni avia addunitu parechji volti i gruppi di l'Assemblea, i sindacati insignantì è i parenti d'elevi pà un veru travaddu di cuncirtazioni.

Eramu riisciuti à fà valè a noscia pruposta di periodi di 6 settimane di travaddu, da ghjinnaghju à frivaghju è da marzu à aprili. Issa pruposta era più addattata à u ritmu di i ziteddi.

D'altrondi, à a fini di stu rapportu, aviamu ramintatu a noscia vulintà d'uttena, in u quadru di l'autunumia, cumpitenzi educativi chì ci parmittariani trà l'altu, di elaborà un calindariu specificu addattatu à a rialità di a noscia isula.

Quist'annu, pà u mumentu, ùn avemu avutu nisciun nutizia.

Madama a Cunsigliera esecutiva à chì ni semu ?

Aspitteti i decisioni di u Ritturattu senza prupona nudda o aveti dicisu di parlà ni prima incù u ritturatu è di tena ci à capu dopu ?

O pinseti d'adduniscia ci prestu pà rifletta, in un primu tempu, à i cambiamenti pussibili pà quist'annu, è in sicondu tempu, pà rifletta à un prughjettu solidu pà l'avvena di a noscia scola, di a noscia ghjuventù è di a noscia sucità ?

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, Cara Cunsigliera.

Hà da risponde Lauda GUIDICELLI, chì avà ghjè in carica di e scole è di u calendariu sculare.

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

À ringrazià vi, Presidente.

Signora Cunsigliera,

Vi ringraziu pè a vostra dumanda.

Cum'è a sapete, sò incaricata di l'educazione dapoi qualchì settimane,

Aghju vultu infurmà mi di i scritti ufficiali per risponde per u megliu à a vostra sullicitazione.

L'avete dettu, l'adattazione di u calendariu sculare ùn hè micca una cumpetenza di l'Assemblea di Corsica. Cum'ella hè specificatu in l'articulu D50-21-6, mudificatu per decretu Nu 2019-1553 di u 30 di dicembre di u 2019 - articulu 1, « I rettori di l'Accademia di Corsica, di a Guadeloupe, di a Guyane, di a Martinique, di Mayotte è di a Réunion ponu adattà u calendariu naziunale per via d'un arristatu, per trè anni, fissendu calendarii sculari chì tenenu contu di i specificità d'ogni regione cuncernata »

L'articulu preciseghja chì l'Assemblea di Corsica hè cunsultata pè a decisione di stabilì sti calendarii triennali.

Sin'avà, l'Assemblea di Corsica dava un avisu nantu à u calendariu ogni annu, malgratu u fattu chì u testu privede un calendariu nant'à trè anni.

Dapoi parechje settimane aghju multiplicatu i scambii cù u Rettore, è ben'intesa nant'à issu puntu. L'emu cunfirmatu, cù u Presidente, ch'ùn eramu opposti à l'idea di travaglià à l'elaborazione d'un calendariu triennale.

U Rettore hà invitatu u Cunsigliu esecutivu, Madama Santucci è eiu stessu, l'organisationsindicale, e federazione di i parenti di i sculari, è altri attori di l'educazione, à una prima riunione di u gruppu di travagliu cunghjuntu dedicatu à l'elaborazione in cumunu di i prugetti di calendariu sculare.

Prupongu à a vostra assemblea, cù l'accunsentu di a Presidente di a Commissione di l'educazione, di a cultura, di a cusioni sociale è di l'imbusche sucetale, Madama Fagni, dopu à issa riunione, di fà un puntu per rende contu di i nostri scambii è d'infurmà l'eletti di issi primi travagli. Bella sicura, contu nant'à voi, Madama Branca, cum'è attore di sta commissione per dammi u

vostru parè, a vostra analisa cù a vostra sperienza di insegnante, annant'à u calendariu chì sarà cu-custruitu. postu chì socu chì cunniscite bè i nostri ghjovanni, i ritimi sculari è e specificità, cum'è d'altri membri di issa cummissione chì sò prufessori.

Rilevate d'altri punti ch'ùn saranu pussibili chè in u quattru di un statutu d'autunomia. Pensu chì issi punti sò più chè cunnisciuti da u Presidente è, ben intesa, i purtaraghju subitu da chè n 'avaraghju l'occasione, di listessa manera ch'aghju purtatu sin à avà richieste relative à a Ghjuventù è à u Sport.

Infine, Signora Cunsigliera, vi cunfermu chì u Cunsigliu esecutivu ùn aspetta micca chì u Retturatu li dica ciò ch'ellu deve fà per move si.

Quand'è no avemu cumpetenze per decide, a femu !

Quand'è no avemu cumpetenze per dà avisi cunsultativi, a femu dinù - Ancu s'è a vi cuncedu, hè propiu limitatu u nostru rolu.

È quandu u dirittu ùn ci dà piena cumpetenza è chì un partinariu cum'è u Rettore c'invita à participà à un gruppu di travagliu in cullaburazione, c'andemu vulinteri.

Iè, Signora Cunsigliera, cunsultaraghju a vostra assemblea per elaburà pulitiche ch'e cunduceraghju nantu à l'educazione ma ancu nant'à e mo delegazione perchè sò cunvinta ch'è no simu più forti quand'è no simu uniti puliticamente, è quessa soprattuttu quand'ellu ci vole à travaglià pè a nostra Ghjuventù è dunque per l'avvene di a nostra isula .

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Dunque emu compiu a seduta di e dumande à bocche.

À l'ultima sessione, v'arricurdate, avemu amparatu dopu miziornu u venderi, ch'ellu si n'era andatu di manera à pena dura Paul Quilichini, u merre di Sartè.

Malurosamente, dapoi l'ultima sessione, d'altri eletti si ne sò andati.

Nous avons appris le décès de Madame Louissette Nicolai, qui a été la maire de Foce-Bilzese de 2001 à 2008.

Et puis, plus récemment, le décès de Monsieur Jean-Baptiste Taffanelli, premier adjoint au maire de Morosaglia, Monsieur Cognetti, et évidemment que Cathy Cognetti connaît très bien.

Un agent aussi de la Collectivité est décédé. C'est Monsieur Paul Rutili, qui était agent de maîtrise en protection de l'environnement, si mes renseignements sont bons, dans la microrégion de Santa Maria Sicchè. Il travaillait donc dans cette région-là. Et nous pensons bien évidemment à lui et à sa famille.

Plusieurs personnalités aussi de la société civile sont parties de manière brutale, vous le savez, j'en parlerai dans un instant, dans mon allocution d'ouverture.

Pierre Alessandri donc, militant nationaliste, syndicaliste agricole fortement engagé, qui a été assassiné sur sa propriété le 19 mars dernier. Il avait 55 ans.

Est également décédé un'antra figura di u naziunalismu corsu, Ghjuvan'Petru Arrighi chì ghjera dinò un grande spurtivu. V'arricurdate st'omu barbutu, mustacciatu chì curria ind'è tutti i sensi, ma chì s'hè battutu dinò à prò di i Corsi è di a Corsica.

È po dinò si n'hè andata à una bell'età, à centu quattru anni, Petru Casanova, unu di i fundatori di l'ADECEC. Dunque una vita sana cunsacrata à a lingua corsa, à a so pedagogia. Ghjera stitutore, è hà avutu una bella ritirata, postu ch'ellu hè mortu à centu quattru anni, è pensemu dinò à a so famiglia.

Et puis je voudrais dire un mot aussi et avoir une pensée pour l'actrice Emilie Duquesne, qui est la femme de Michèle Ferracci, belge, talentueuse, qui avait été adoptée et qui avait adopté Portivechju et sa microrégion, qui était une fille de cœur, vraiment une chic fille, je me permets de le dire.

Dunque sò partute ghjente giovane, più anziane, assai anziane, certi morti di malatia, unu malurosamente assassinatu, pensemu à tutti elli, è à e so famiglie.

Avete a parolla.

M. le Président Gilles SIMEONI

Iè, vularia piglià a parolla.

Prima pè parlà di Jean-Pierre Arrighi, chì si n'hè andatu, in pace, incù i soi ingiru à ellu.

È parlava sta mane incù a so figliola, avia incuntratu u naziunalisimu à u mumentu d'Aleria, in 1975. Si truvava ind'è u so paese di Pila Canale. Era ghjuntu Natale Luciani pè privene lu chì ci eranu unipochi di militanti chì eranu in traccia d'occupà in Aleria a ferma ch'è vo sapete.

È dopu, sò stati pè Jean-Pierre cinquant'anni di lotta, d'impegnu è di militantisimu esemplariu. Di sicuru, à u livellu puliticu, hè statu di tutte e mosse, di tutte e manifestazione, di tutte e lotte. Ma dinù un impegnu suciale, assuciativu, umanistu. Facia parte di a lega di i diritti di l'omu. Un impegnu dinù internaziunale perchè tinia à core u so populu ma ùn staccava micca a lotta pè a ricunniscenza di i diritti di u populu corsu di tutte l'altre lotte. Era andatu in Palestina. Era andatu in America suttana, avia giratu u mondu sempre pè difende i listessi valori. Infine, avia a passione di a corsa à pedi, è spergu chì oghje corre tranquillu è appaciatu.

Jean-Pierre si n'hè andatu, era a sera, à l'attrachju di a so vita. Hè partutu in pace.

Ùn hè micca listessa per u nostru amicu Petru Alessandri.

Petru Alessandri era un travagliadore, un agricoltore, un sposu, un babbu di famiglia, chì s'appuntava à lascià a so spluttazione. Avia chjamatu à a so moglia è a so figliola pè righjunghje li pè a prucessiò di a Madunuccia, una stonda di pace, fratellanza, spartera, cummunioni. Avia compiu a so ghjurnata di travagliu, è hè statu assassinatu. Hè mortu ind'è a bracce, a sapete, di a so mamma, chì l'hà acciuciatu è hà circatu à salvà lu.

A so morte ci lascia acciaccati, tristi, addisperati, in colara, affannati. Vogliu in qualchì parolla parlà prima di u giuvanottu ch'ellu hè statu, postu chì aghju avutu a furtuna, cum'è parechji altri, di cunnosce lu quand'ellu era zitellone. Cumminciava à l'Università, era in prim'annata è issu giuvanottu era digià, à l'epica, l'omu ch'ellu hè diventatu dopu. Sanu, intieru, dicitu, colmu à passione, à valori, è à ideale. Òn possu micca parlà di Petru senza parlà di a so moglia Tallù. Si sò incuttrati studenti, è anu fattu a strada di a vita insieme, è ùn si pò mancu di quant'elli si tinianu caru. Soprapiù chì a so casa s'era arricchita di a nascita di a so figliola tant'amata Anne-Camille. Era un giovanu chì li piacia à fà festa, chì li piacia à cantà, chì li piacia à sorte. Era digià ingagiatu cum'è militante naziunalistu, cum'è sindacalistu studentinu, à l'epica, ma avia digià a so passione di a tarra è ci arricurdamu eri incù a so moglia di una serata chè n'aviamu passatu in Bucugnà, u so paese. L'aspittavamu, è ùn ghjunghjia micca perchè chì curava i so bonzai ch'ellu avia coltu longu à u caminu di farru. Dunque era digià presente l'omu ch'ellu hè diventatu ind'è u giuvanottu. Aghju parlatu di u studente, di u militante, è era felice di ciò ch'ellu facia. Avia, mi pare, trè passione, u so ideale per a Corsica, a passione di a so famiglia, di a so moglia, di a so figliola è micca solu postu chì, avia i so parenti, a so surella, a famiglia di a so moglia, induve a sapete, a surella di Tallù avia persu u maritu, Claude Olivesi, chì avia lasciatu dui zitelli giovani, trè zitelli giovani chì tinianu Pierre quant'è, guasi quant'è un babbu è, u so ideale, a so famiglia, è a so tarra. Travagliava a tarra, è issa tarra, l'hà innacquata prima di u so sudore, è dopu, pè u nostru addisperu, di u so sangue.

Allora, vidaremu so ch'ella dicerà a ghjustizia di iss'assassiniu ma pè noi, ribomba cum'è un chjoccu di campana, u chjoccu di u murtoriu, u murtoriu di una vita chì hè stata spullata, u murtoriu di a nostra giuventù, felice, di l'amicizia eterna, u murtoriu, per una parte, forse di e nostre speranze, perchè di modu generale ci avvedimu chì sta tarra, u nostru paese, chè no tinimu tantu caru, tomba oghje i so figlioli, è qualchì volta i so figlioli i più preziosi. È quessa, ùn a pudemu micca accittà perchè ci sintimu impotentu, ci sintimu addisperati, è vulariamu tantu ch'ella ùn fussi micca accaduta, ma ùn si pò micca turnà in daretu. Allora, esse à fiancu à i soi, u so babbu, a so mamma, a so surella, a so moglia, a so figliola, tutti i soi, à fiancu à i so amichi, spergu è pensu chè ne femu parte eppo cuntinuvà à crede, à luttà, à sperà, è soprattutto, à costruisce a pace. A costruisce un paese di pace perchè emu straziatu troppu è issa morte, tragica, hè inghjusta. Una di più. Una di troppu. Ma mai ùn avariamu pussutu pinsà chì iss'affare custì avia da accade. Eppure hè accadutu. Allora, abbiimu insieme una pinsata per ellu, per i soi, è circhemu à fà chì u presente è l'avvene, per i nostri figlioli, sia un avvene felice è di pace.

La séance est ouverte à 12 h 32 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Avenu da fà avà a chjama. Ringraziu à a nostra secretaria di sedute. Eccu, avà avemu un antra secretaria, Anna-Maria Colombani. Un bellu visu, giovanu, ancu quellu di Paul-Jo ghjè bellu, di Don-Jo *-ride-* è ancu Paul-Jo...

Dunque, vai puru.

Mme Anna Maria COLOMBANI secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

O Sgiò Presidente di l'esecutivu, Signore è signori i cunsiglieri esecutivi, Signore è signori i cunsiglieri di l'Assemblea di Corsica,

Nous ouvrons cette session dans un contexte lourd, marqué par de nouveaux épisodes de violence et de mort et croyez-moi j'ai beaucoup de mal à m'y résoudre.

Si je vous dis que je ne peux m'y résoudre, c'est que je crois comme vous tous ici qu'un autre chemin est possible, que nous ne pouvons accepter, ou nous résigner, à vivre en normalisant, en banalisant voire en oubliant ces actes. Bref, vivre en détournant notre regard...

Derrière chaque acte de violence, derrière chaque mort, ce sont des vies brisées, des familles éclatées, l'espoir en la vie et l'humanité qui s'en va. Mais j'en suis convaincue : rien ne peut naître d'autant de souffrance et de désolation !

Et pourtant, il est des parcours qui forcent l'admiration et qui démontrent que ni les pressions, ni les menaces, ni la mort n'empêchent de croire à un futur meilleur.

Pierre Alessandri était de ceux-là. De ceux qui ont fait de l'engagement le moteur de leur vie.

Déjà à l'Université où comme le Président je l'ai connu, puis dans le monde agricole. Un engagement syndical pensé pour servir un idéal, une agriculture de qualité respectueuse de notre terre. Petru dipoi a facultà avia

decisu di u filu di a so vita : campà in Corsica, pè prудuce corsu, circhendu a qualità, incù u rispettu di i nostri valori.

Ce sens de l'engagement, c'est ce que je voudrais que nous puissions conserver au milieu des larmes et de la douleur de ses proches. Car c'est cela qui nous permet encore et toujours d'avancer.

Et si nous ne devons retenir qu'un mot des nombreux hommages qui lui ont été rendus, c'est le mot « terre ». A terra.

Il avait cet attachement viscéral à la terre et la savait en danger.

Ne pas se résigner signifie reconnaître que l'attention de Pierre Alessandri - sa vigilance extrême - pour notre terre était légitime.

C'est dire haut et fort que son engagement n'est pas vain puisque ce combat était et reste celui de nombreux Corses, et qu'il transcende des générations.

Mais c'est surtout affirmer que ce combat est actuel car la terre n'est pas un slogan des années 70 et encore moins une idée nostalgique.

Les faits le démontrent, et cela a été évoqué par le Président de l'agence de l'urbaniste, en réponse à la question de Don Jo Luccioni.

En Corse, en 15 ans, le coût du foncier a augmenté 4 fois plus vite que sur le continent. Comment est-ce possible ?

Ce chiffre, simple, s'explique par l'effet combiné de plusieurs tendances. D'abord, l'offre de foncier, structurellement limitée par l'insularité, est impactée d'une part, par la stratégie des acteurs, qui détermine le rythme et les volumes de ventes ; de l'autre par celle des usages, qui détermine si une terre sert à l'agriculture, au logement, à l'activité commerciale, ou ne saurait être exploitée ou artificialisée.

Or, ces stratégies et usages ont fortement évolué ces 40 dernières années : en 1970, on dénombrait 9 000 exploitations agricoles ; il n'y en avait plus que 2 836 en 2020, nous sommes en 2025.

Dans le même temps, et en miroir, notre île a vu l'artificialisation augmenter. Et la construction de logements, plutôt que d'accroître l'offre pour réduire les prix, s'est focalisée sur les résidences secondaires qui représentent aujourd'hui 1 logement sur 3. Les prix ont inéluctablement flambé.

Entre 2010 et 2020, ce sont les chiffres de l'AUE, alors que le PIB a augmenté de 11,4 %, le montant des transactions a augmenté de 41,4 %, 4 fois plus !

Les usages du logement, eux aussi, ont muté.

Une récente étude de l'AUE et de l'ATC, publiée fin de semaine dernière, et je remercie les Présidents de ces deux institutions, nous révèle qu'1 logement sur 5 est proposé en meublé de tourisme dans certaines microrégions, pour atteindre 30 % dans certaines communes. Meublés de tourisme qui ont généré, en 2024, 375 millions d'euros de chiffre d'affaires, en hausse de 30 % en seulement 2 ans, je ne pense pas que le prélèvement de la taxe de séjour, puisque nous allons parler budget cet après-midi, ait augmenté dans les mêmes proportions.

La demande, elle, croît essentiellement et mécaniquement sous l'effet de la croissance démographique et de l'activité économique, en particulier touristique.

Voilà pour les faits.

Concernant maintenant la théorie, en théorie, il n'y a jamais de problème, en théorie économique, normalement, offre et demande s'équilibrent sur les marchés fonciers et immobiliers autour d'un prix juste. Or, ici, ce jeu est faussé, depuis trop longtemps. Le prix est largement surestimé.

La croissance de la rentabilité de la terre, ce que l'on appelle la rente foncière, est en quelque sorte induite. Et plutôt que de générer un développement équilibré et juste, d'accroître le niveau de vie global sur notre île et de réduire les inégalités, parce qu'on pourrait considérer que c'est une richesse, cette perspective de rente spéculative porte atteinte aux mécanismes réellement productifs, mais aussi aux mécanismes de redistribution qui les accompagnent dans toute économie développée. Pourquoi ? Parce que la surestimation de la rente foncière limite, et ça personne ne le dit jamais, les profits issus de la véritable production tout autant qu'elle oppresse le revenu du travail, c'est-à-dire les salaires. A cela s'ajoute le sentiment de dépossession, sans compter les difficultés d'accès à la propriété, voire tout simplement au logement qui est, je le rappelle, tout autant un besoin primaire, tout le monde a besoin de se loger, qu'un droit fondamental reconnu par l'union européenne.

Et c'est ainsi, que la rente en Corse a aiguisé les appétits, a exacerbé les pressions, que celles-ci soient induites par les mécanismes naturels du marché ou qu'elles s'exercent en dehors du droit. De sorte qu'aujourd'hui la terre se retrouve au cœur de ce que nous avons défini collectivement le mois

dernier comme des pratiques portant atteinte à notre vivre ensemble. Dès lors, les lois du marché doivent être davantage régulées, et le droit davantage appliqué.

Si la terre est un des fondamentaux du combat nationaliste historique, elle doit aujourd'hui devenir la cause de tous, et je sais que dans l'opposition aussi beaucoup de personnes sont motivées pour réfléchir à des dispositifs sur le sujet. Elle doit être le véritable socle de notre action en ce qu'elle détermine les conditions absolues d'existence et de vie sur cette île.

Aussi, pour ceux qui nous ont précédés, et pour ceux qui en ont fait le combat d'une vie, la terre, au-delà de sa valeur symbolique, émotionnelle et anthropologique, au-delà aussi des mécanismes économiques que j'ai évoqués tout à l'heure, elle devra bénéficier d'une attention de chaque instant lorsque nous aurons à aborder tant à droit constant, avec la révision du PADDUC, que dans le cadre d'une révision constitutionnelle, avec les nouveaux dispositifs qui pourraient en découler.

En conclusion, le combat pour la terre est plus que jamais d'actualité, et à l'heure où nous présenterons un ouvrage sur les 40 ans de cette institution et au moment où nous allons débiter les célébrations autour de celui qui, il y a 3 siècles déjà, a ouvert pour cette île et son peuple les chemins de l'espoir et de la liberté, je vous invite à puiser collectivement dans les forces de ce passé riche de mobilisations et de luttes.

Un passé qui doit continuer à irriguer nos engagements, présents et futurs, pour la construction d'une Corse libérée de ses maux et émancipée.

À ringrazià vi.

Président, vous voulez vous exprimer ? Bien, donc nous allons passer au premier rapport concernant les désignations, après avoir adopté le procès-verbal de la session des 27 et 28 février.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n^u 077 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 27 è 28 di ferraghju di u 2025

Rapport n^o 077 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 27 et 28 février 2025

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participent pas. Qui est pour ?

Le procès-verbal est ADOPTE à l'unanimité.

Merci. Rapport suivant.

Raportu n^u 059 : Mudifica di a cumpusizione di e cummissione tematiche di l'Assemblea di Corsica

Rapport n^o 059 : Modification de la composition des commissions thématiques de l'Assemblée de Corse

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous allons donc tout de suite, et nous allons faire cela avant la pause méridienne, procéder à la modification de la composition des commissions thématiques de l'Assemblée de Corse suite au remaniement qui a eu lieu à l'exécutif, vous le savez, je ne refais pas la démonstration.

Il m'est indiqué par le groupe « Fà populu » un certain nombre de propositions.

Pour la commission de contrôle, sont proposés : Monsieur Jean-Paul Panzani, Monsieur Alex Vinciguerra.

Pour la commission des compétences législatives et réglementaires et pour l'évolution statutaire de la Corse : Anna Maria Colombani, Petru Antone Filippi et Jean-Paul Panzani.

Pour la commission des affaires européennes, relations internationales et méditerranéennes : Antonia Luciani, Jean-Paul Panzani, Jean-Noël Profizi.

Pour la commission des politiques de santé, Jean-Paul Panzani.

Je soumetts à votre approbation ces désignations.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participent pas ? « Un soffiu ». Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE.

Concernant la constitution des bureaux des commissions de l'Assemblée, nous en avons décidé hier en commission permanente, la désignation des bureaux se fera d'ici demain. Merci. Je pense que les présidents sont informés des différentes commissions. Veuillez procéder à la constitution des bureaux dans chacune de vos commissions.

Le rapport 65 qui concerne l'élection complémentaire des représentants de l'Assemblée au SDE de Corse-du-Sud. Donc visiblement, il va y avoir deux démissions de membres du SDE. J'informe que la démission doit être adressée au SDE et non pas la présidente de l'Assemblée. Vous nous informerez ensuite de qui est proposé pour les remplacements et nous organiserons une élection d'ici demain, puisqu'il faut faire une élection de manière formelle. Merci.

Maintenant, c'est le petit moment un peu difficile, je sais en fin de matinée particulièrement remplie et légèrement agité, c'est la modification des désignations de membres de l'Assemblée au sein de tous les organismes.

Raportu n° 066 : Mudifica di e designazione di rapresentanti di l'Assemblea di Corsica in urganisimi esterni diversi

Rapport n° 066 : Modification des désignations de membres de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes extérieurs

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vais essayer d'être la moins pesante possible, de tenir un bon rythme. Alors, on y va ?

À l'agence du tourisme de la Corse : il s'agit donc de modifications également induites par le remaniement qu'il y a eu au Conseil exécutif, Vannina Chiarelli-Luzi, sera remplacée par Marie-Hélène Casanova Servas.

À l'Agence de l'urbanisme : Anne-Laure Santucci, sera remplacée par Hervé Valdrighi.

Il y a aussi une désignation qui est opérée suite à l'élection de Xavier Lacombe comme député, il sera remplacé par Charles Voglimacci.

À l'office de l'environnement : Anne-Laure Santucci est remplacée par Jean-Paul Panzani, Jean-Félix Acquaviva est remplacé par Jean-Marc Borri, Anna Maria Colombani par elle-même, parce que certains sont sortis momentanément et puis ils sont revenus formellement, il faut le signaler et le voter.

À l'Office d'équipement hydraulique de la Corse, Paola Mosca remplacera Vannina Chiarelli-Luzi, Jean-Paul Panzani réintègre l'Office et Hyacinthe Vanni remplacera Joseph Savelli.

À l'ADEC : Joseph Savelli retrouve son siège, Jean-Paul Panzani aussi.

À l'Office des transports : Jean-Paul Panzani retrouve son siège. Éveline Galonni d'Istria remplacera Jean-Félix Acquaviva.

À l'Office foncier : Jean-Paul Panzani récupère son siège. Antonia Luciani y remplacera Jean-Félix Acquaviva.

À l'ODARC : Anna Maria Colombani retrouve son siège. Hervé Valdrighi remplacera Frédéric Densari et Jean-Paul Panzani remplacera Lisa Francisci.

À l'Office public de l'habitat, Joseph Savelli son siège. J'essaye de varier pour que ça soit moi monotone, et ne pas vous lasser

À la Commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitudes aux fonctions de commissaire enquêteur de Haute-Corse : Hyacinthe Vanni remplacera Anne-Laure Santucci. Il y a des suppléants. Anna-Maria Colombani retrouve son siège de suppléante.

À la commission consultative Départementale de sécurité et d'accessibilité de Haute-Corse : Joseph Savelli remplace Anne-Laure Santucci. Anna Maria Colombani y retrouve son siège.

À la Commission départementale de la présence postale territoriale de Corse-du-Sud : Jean-Paul Panzani récupère son siège.

À la commission régionale consultative du Fond pour le développement de la vie associative : Anna Maria Colombani y récupère son siège.

Au Conseil d'administration de la CADEC : Jean-Paul Panzani retrouverait son siège.

Pour le SRDE2I : Jean-Paul Panzani se remplace lui-même.

À la Commission départementale d'aménagement commercial 2B : Antonia Luciani remplacera Jean-Félix Acquaviva.

À la Commission départementale d'accès au droit : Joseph Savelli remplacera Anne-Laure Santucci.

À la commission consultative des gens du voyage : Hyacinthe Vanni remplacera Anne-Laure Santucci.

À la commission régionale de l'habitat et de l'hébergement : Joseph Savelli retrouve son siège et Anna Maria Colombani aussi.

À la commission de coordination et d'évaluation des plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées : Joseph Savelli retrouve son siège.

À la maison des adolescents de Bastia : Joseph Savelli retrouve son siège et puis Anna Maria Colombani aussi.

Au Conseil de surveillance des établissements publics de santé de Corse-du-Sud, CHD Castelluccio, Jean-Paul Panzani retrouve son siège.

Au comité de programmation du groupe d'action locale, donc le GAL, « Una Terra Dui Mari », Cap Corse, Conca d'Oru, CAB : Juliette Ponzevera remplacera Anne-Laure Santucci et Anna Maria Colombani remplacera Juliette Ponzevera qui était suppléante.

Au comité de programmation du groupe d'action locale de Corse-du-Sud, donc GAL Corse-du-Sud : Jean-Paul Panzani retrouve son siège.

À la Commission régionale du suivi et d'évaluation des plans déchets : Antonia Luciani remplacera Jean-Félix Acquaviva.

À la commission consultative d'évaluation et du suivi du plan territorial de prévention et de gestion des déchets : Jean-Félix Acquaviva laisse sa place à Antonia Luciani.

Au comité de massif de Corse, pour l'instant, je n'ai pas de modification.

Au syndicat mixte de l'abattage : Jean-Paul Panzani retrouve sa place de suppléant.

Au syndicat mixte du grand site de Conca d'Oru, donc au vignoble de Patrimoniu, golf di San Fiurenzu : Anna Maria Colombani retrouve sa place et Joseph Savelli lui aussi.

Au syndicat mixte du parc : Alexandre Vinciguerra remplacera Vannina Chiarelli-Luzi, Marie-Hélène Casanova Servas remplacera Anne-Laure Santucci, Antonia Luciani remplacera Jean-Félix Acquaviva, Jean-Paul Panzani retrouve sa place et Anna Maria Colombani aussi.

Au Conseil de gestion du parc Marin di u Capi Corsu et di l'Agriate : Joseph Savelli remplacera Anne-Laure Santucci et Anna Maria Colombani remplacera Juliette Ponzevera.

Au Conseil des rivages de Corse, Françoise Campana remplacera Anne-Laure Santucci, Antonia Luciani remplacera Vannina Chiarelli-Luzi.

Au CAU : Hervé Valdrighi remplacera Vannina Chiarelli-Luzi.

Au Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques, le CoDERST de Corse-du-Sud : Jean-Paul Panzani qui retrouve sa place.

Au comité syndical du syndicat mixte pour le chauffage urbain de Corti : Paola Mosca remplacera Jean Félix Acquaviva et Anna Maria Colombani retrouve son siège.

Au Conseil des sites pour la formation du patrimoine et de l'architecture : Paula Mosca remplacera Vannina Chiarelli-Luzi comme suppléante.

Au Conseil des sites maintenant pour la formation faune sauvage captive : Jean-Paul Panzani retrouve son siège.

Au Conseil maritime de façade de Méditerranée. Françoise Campana remplacera Anne-Laure Santucci.

Au comité territorial de la biodiversité : Antonia Luciani remplacera Anne-Laure Santucci.

Au Conseil académique de l'éducation nationale : Nadine Nivaggioni y remplacera Anne-Laure Santucci.

Au comité régional de l'emploi, de la formation et de la formation professionnelle, c'est le CREFOP : Alexandre Vinciguerra remplacera Vannina Chiarelli-Luzi. Il y a un suppléant qui est Jean-Paul Panzani, qui se remplace lui-même.

Concernant le bureau du comité régional de l'emploi, de la formation, de l'orientation professionnelle, donc du CREFOP à nouveau : Alex Vinciguerra remplacera Vannina Chiarelli-Luzi, Jean-Paul Panzani se remplacera lui-même. Ça, c'est pour le Bureau, on a fait le CREFOP et là le bureau du CREFOP.

Pour le Conseil d'administration de l'école maritime et aquacole, Jacques Faggianelli de Bastia, Anna Maria Colombani remplacera Anne-Laure Santucci.

Pour le Conseil des établissements du second degré, alors là, il y a plusieurs lycées et collèges :

Pour le lycée Giocante de Casabianca : Anna Maria Colombani retrouve son siège.

Pour le lycée technique Paul Vincensini : Anna Maria Colombani retrouve son siège.

Pour le collège Giraud : Joseph Savelli retrouve son siège, Anna Maria Colombani aussi.

Pour le collège de Montesoru : Anna Maria Colombani retrouve son siège.

Pour le Collège San Ghjisè : Joseph Savelli retrouve son siège de suppléant.

Pour le Collège Simon Vinciguerra : Joseph Savelli retrouve son siège, Anna Maria Colombani aussi.

Pour le collège de Luri : Juliette Ponzevera remplacera Anne-Laure Santucci et Anna Marie à Colombani remplacera Juliette Ponzevera.

Pour le collège de Saint-Florent : Anna Marie à Colombani remplacera Anne-Laure Santucci.

Pour le lycée professionnel Fred Scamaroni : Joseph Savelli remplacera Vannina Chiarelli-Luzi, Anna Maria Colombani remplacera Joseph Savelli, suppléant.

Pour le lycée professionnel Jean Nicoli : Anna Maria Colombani retrouve son siège, Joseph Savelli remplacera Vannina Chiarelli-Luzi.

Pour le lycée Jean-Paul de Rocca Serra in Purtivechju : Jean-Jacques Lucchini remplacera Jean-Paul Panzani et Jean-Paul Panzani remplacera Jean-Jacques Lucchini.

Pour le collège de Bunifaziu : Jean-Paul Panzani retrouve son siège.

Pour le collège Jacques de Rocca Serra in Livia : Jean Jacques Lucchini remplace Jean-Paul Panzani et Jean-Paul Panzani remplacera François Sorba comme suppléant.

Sur cette partie-là des désignations, j'ai omis tout à l'heure deux choses. Alors, pour le comité de massif, je n'ai rien omis, mais j'invite le groupe majoritaire à nous faire parvenir des informations.

Et concernant le Conseil académique de l'éducation nationale, j'ai oublié les suppléants. Nadine Nivaggioni devient titulaire. Les nouveaux suppléants seraient Jean-Paul Panzani, Frédéric Densari, Sandra Marchetti, Anna Maria Colombani.

Je continue, on y est presque.

Pour le collège de Portivechju : Jean Jacques Lucchini remplacera Jean-Paul Panzani et Jean-Paul Panzani remplacera Jean Jacques Lucchini.

Pour le collège de Portivechju 2 : Jean Jacques Lucchini et Jean-Paul Panzani refont la même manip si vous en êtes d'accord.

Pour le PAOLITECH à l'université : Petr'Antò Filippi remplacera Vannina Chiarelli-Luzi.

Pour le CNFPT, Alexandre Vinciguerra remplacera Vannina Chiarelli-Luzi.

Pour la Commission territoriale des espaces et itinéraires de pleine nature : Petr'Antò Filippi remplacera Jean-Félix Acquaviva et Anna Maria Colombani retrouve son siège.

Pour le conservatoire de musique et de danse Henri Tomasi : Joseph Savelli retrouve son siège. Anna Maria Colombani aussi.

Pour le syndicat mixte pour la construction et la gestion de la Cinémathèque régionale de Corse di Purtivechju : Jean-Paul Panzani remplacera Vannina Chiarelli-Luzi et Muriel Fagni remplacera Jean-Paul Panzani, qui était suppléant, donc elle devient suppléante de Jean-Paul Panzani, qui est devenu titulaire.

Concernant le syndicaliste du Giussani : Sandra Marchetti remplacera Jean-Félix Acquaviva et Paola Mosca sera suppléante en remplaçant Sandra Marchetti.

Pour le Conseil scientifique de la Cinémathèque : Muriel Fagni remplacera Vannina Chiarelli-Luzi et Jean-Paul Panzani retrouve son siège.

Concernant le comité consultatif de la filière audiovisuelle : Muriel Fagni remplacera Vannina Chiarelli-Luzi.

Pour le centre du sport et de la jeunesse, le CSJC : Don-Jo Luccioni qui remplacera Romain Colonna.

Est-ce que tout a été fait ? On procède à 2 vérifications. Alors on me dit que la commission d'aménagement foncier de Corse, Jean-Paul Panzani retrouvait son siège de suppléant. Donc, en fait, vous mettez Jean-Paul Panzani partout et vous remplissez ! C'est bon ou pas ? C'était noté.

Au Comité territorial de la biodiversité, j'ai bien dit que ma secrétaire de séance, Anna Maria Colombani, reprenait son siège de suppléante. Pas de souci. Voilà.

Est-ce que pour le comité de massif vous avez des informations ?

M. Hyacinthe VANNI

Excusez-moi Madame la Présidente, je crois qu'il y a une petite confusion sur l'Office hydraulique au début, il faudrait qu'on revienne à l'Office hydraulique, j'ai peut-être mal entendu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors on répète, pour l'Office de l'équipement hydraulique on a Paola Mosca qui remplacerait Vannina Chiarelli-Luzi, ça c'est bon.

On a Jean-Paul Panzani qui reprend son siège, et après j'ai Hyacinthe Vanni qui monterait à la place de Joseph Savelli ? À la place d'Anne-Laure Santucci, Ah pardon, bon, c'est moins grave.

Merci c'est bon, je vois que vous suivez.

D'autres remarques ? C'est le moment de le dire, on sera toujours à temps de faire une correction d'ici demain, mais si on pouvait faire en suite, parce que derrière, vous avez bien compris qu'il y a toutes les délibérations, les envois à tous les organismes, et il y a des organismes qui attendent parce que les conseils ne sont pas complets, surtout quand il manque le titulaire et le suppléant. Bien, on est au clair. Pour le comité du Massif, on va prendre la décision avant la fin de la session.

Maintenant, je vais soumettre au vote ces propositions, si vous en êtes d'accord, comme ça, toutes nos désignations sont à jour. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participent pas ? Qui est pour ?

Donc les désignations proposées sont VALIDÉES à l'unanimité.

Je vous remercie.

Est ce qu'on a autre chose à passer ? Non. Me concernant, j'ai fait ce qu'il fallait. N'oubliez pas le comité de massif et n'oubliez pas aussi le SDE, on fera une élection. Merci.

Donc, pause méridienne. Il est 13 h 12, il n'y a pas de déjeuner prévu ici, vous vous organisez. En revanche, ce soir nous irons un peu tard et j'ai prévu que l'on dîne ici.

Pour les bureaux des commissions, les présidents s'il vous plaît, la CDENATE se réunira en salle 5, la commission des finances en salle 2 et la Commission culture dans l'hémicycle. Et on reprend à 14 h 30, et je reprendrai à 14 h 30. Merci.

La séance suspendue à 13 h 12 est reprise à 15 h 15.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Per piacè, sò trè ore, trè ore un quartu, dunque avemu da ripiglià i nostri travagli.

Dunque ci hè un primu cartulare chì hà da esse prisintatu.

L'esecutivu mi deve dì chì numaru, o chì tema. Guardate chì ci sò altri cartulari chì ùn sò micca passati sta mane.

Il y a le renouvellement partiel des membres de la commission d'appel d'offres. Il y a 2 rapports qui ne sont pas passés hein ce matin : il y a le renouvellement partiel des membres de la commission d'appel d'offres è dopu ci hè dinò i ripresentanti di a Cullettività di Corsica à a Cunferenza di u Sport.

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc le rapport, Madame la Présidente, avec votre autorisation sur le renouvellement partiel de membres de la commission d'appel d'offres, ghjè u raportu 70.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Andate puru.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 070 : Rinnovu parziale di i membri di a Cummissioni di Chjama à Ufferti

Rapport n° 070 : Renouvellement partiel de membres de la Commission d'Appel d'Offres

M. le Président Gilles SIMEONI

Le présent rapport a pour objet le renouvellement partiel de membres aux demandes de la commission d'appel d'offres, étant précisé que la liste des membres de cette commission est fixée comme suit : membres titulaires : Louis Pozzi di Borgo, Ghjuvan Santu Le Mao, Jean Biancucci, Chantal Pedinielli, Pierre Poli. Membres suppléants : M. Hyacinthe Vanni, Mme Colombani, Mme Ponzevera, M. Pierre Guidoni, Mme Julia Tiberi.

Le rapport rappelle les règles de désignations et de fonctionnement des CAO.

Toutefois, avant de procéder au renouvellement et à l'élection des membres nouvellement désignés, il appartient à l'Assemblée délibérante, conformément à l'article D 14 11-5 du CGCT, de fixer les conditions de dépôt des listes, les candidatures prennent la forme d'une liste. Si une seule liste est présentée, elle doit satisfaire la représentation au plus fort reste.

Je vous propose en conséquence d'accepter le dépôt des listes et de pouvoir procéder par suite à l'élection partielle des membres de l'Assemblée de Corse au sein de la commission d'appel d'offres.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, monsieur le Président de l'exécutif pour l'ouverture, donc de ce rapport et l'ouverture de la procédure étant entendu, bon là évidemment on va soumettre au vote le principe général pour ce renouvellement partiel, mais l'élection interviendra ultérieurement. On est bien d'accord ? Pas lors de cette session ? Moi, je n'ai pas été saisie sur ce sujet-là. Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport ? Non.

À la suite du rapport du président de l'exécutif, est-ce que tout le monde est d'accord pour qu'on procède à ce renouvellement partiel qui est nécessaire ?

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ?
Qui est pour ?

Donc nous sommes d'accord.

Vous vouliez rajouter quelque chose, Monsieur le Président ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Je n'ai pas participé aux travaux en amont de la session, mais il me semblait..., l'opposition est représentée au sein de la CAO en général, en général, on ne fait qu'une liste et je pensais que la composition de cette liste, donc les noms composant cette liste, avait fait l'objet d'une discussion au sein de l'Assemblée de Corse et que l'on pourrait procéder aujourd'hui à ce renouvellement.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non, pas encore. La discussion n'a pas eu lieu sur le sujet et personne ne m'en a averti. Mais ce n'est pas un problème. Maintenant, nous le savons et nous essayerons d'organiser d'ici demain soir les élections en conséquence, puisque de toute manière, nous avons aussi une élection pour le SDE, les représentants au SDE. Merci.

Donc, la procédure en tout cas est lancée désormais et nous reviendrons vers vous dans quelques instants.

Bien, il y a un deuxième rapport qui relève des activités sportives.

Si la conseillère est là, cela concerne les représentants de la Collectivité à la conférence du sport.

ATTIVITÀ SPURTIVE / ACTIVITÉS SPORTIVES

Raportu n° 080 : Riprisentanti di a Cullettività di Corsica à a Cunferenza di u Sportu

Rapport n° 080 : Représentants de la Collectivité de Corse à la Conférence du Sport

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vais d'abord demander un vote sur l'urgence motivée par le fait que ce rapport s'inscrit dans le cadre des désignations réalisées par l'Assemblée de Corse comme on l'a fait tout à l'heure à cette session, donc tout a été regroupé au même moment.

L'urgence est votée.

Merci Madame la Conseillère, vous avez la parole.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Oui Madame la Présidente, merci.

Vous l'avez dit, c'est donc un rapport sur la désignation des représentants de la Collectivité de Corse à la Conférence des sports. Je ne vais pas vous relire les listes précédentes, mais pour tenir compte des modifications intervenues au sein de la représentation territoriale, il convient de renouveler les désignations suivantes.

Au sein de la Conférence du sport : Madame Lauda Guidicelli-Sbraggia reste titulaire, Madame Bianca Fazi suppléante.

Deuxième titulaire pour le Conseil exécutif, moi-même avec comme suppléant Monsieur Gilles Giovannangeli.

Et enfin, troisième titulaire et suppléant, Monsieur Julien Paoli titulaire et Monsieur Jean-Félix Acquaviva suppléant.

Pour les représentants de l'Assemblée de Corse et particulièrement du groupe « Fà populu in seme », puisque pour les 4 autres représentants de l'Assemblée de Corse, cela reste inchangé. Donc nous aurions : Monsieur Joseph Savelli titulaire et à Madame Muriel Fagni suppléante, ça c'était pour la Conférence du sport.

Et au sein de la Conférence des financeurs du sport, les représentants du Conseil exécutif seront les suivants : Mme Guidicelli-Sbraggia reste inchangée pour le poste de titulaire et Madame Bianca Fazi suppléante, moi-même comme deuxième titulaire avec Monsieur Paolini Julien suppléant et pour les représentants de l'Assemblée de Corse, Monsieur Joseph Savelli serait titulaire et Monsieur François Sorba suppléant.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère exécutive.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ces propositions concernant les représentations à la conférence du sport ? Donc pas de remarque, donc je soumetts au vote cette proposition de l'exécutif.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Oui. Jean Biancucci.

M. Jean BIANCUCCI

Je souhaite prendre la parole. Je vais m'adresser à cette Assemblée.

**COMMUNICATION DE M. JEAN BIANCUCCI, Conseiller territorial –
Groupe « Fà populu in seme »**

M. Jean BIANCUCCI

Je suis élu depuis à peu près 25 ans, peut-être un peu plus. Je suis un des plus anciens. J'ai eu dans cette Assemblée à apprendre beaucoup de choses, le sens de l'analyse politique, la connaissance des dossiers, mais aussi l'élément humain parce qu'au-delà des clivages, au-delà des problèmes, il y a aussi des femmes et des hommes. Il m'est arrivé, comme à un chacun, d'avoir des amis parmi des gens qui n'avaient pas forcément les mêmes idées que moi et j'espère que ça va continuer.

J'aurais pu m'adresser aux médias par un communiqué, j'ai préféré le faire ici par respect pour vous parce qu'on est, qu'on le veuille ou non, une sorte de famille et que malgré les différences, et malgré les petits problèmes qui peuvent survenir, il y a quand même, d'autres avant moi l'ont dit, une sorte de respect mutuel. C'est au nom de ce respect que je souhaitais m'adresser à vous.

Je vais faire court. Je suis un militant, je demeure un militant sans doute encore pour un moment, peut-être pour longtemps. Je suis persuadé que les idées qui ont été ébauchées dans les années 60 sont encore de belles idées, des idées vivantes. Il faut peut-être essayer de mieux les partager avec d'autres. Je vous invite à le faire.

Quant à moi, j'ai pris la décision à ce stade, au moment qui est celui de ma vie, de rendre mon mandat. Ça permettra à d'autres jeunes, je crois que sur notre liste, il y a une toute jeune, Elisa Tramoni, qui va vous rejoindre sur ces bancs. Donc, on rajeunit. Il y a un vieux qui part et puis il y a une jeune qui arrive. Je crois que la transmission s'est faite. On avait cette ambition. Je continuerai à me battre, c'est ma nature, je continuerai à soutenir le Président Simeoni, je continuerai à ma manière et de l'extérieur à soutenir le groupe, dont je suis encore le président et puis, je continuerai à vous observer les uns et les autres et pourquoi pas à vous critiquer.

Voilà. C'est en même temps un moment de liberté pour moi, il faut le comprendre. Ce temps militant a été très long. Ce temps d'élu a été très long. Je continuerai à être, je l'espère, maire de Cuttoli, donc, vous continuerez d'avoir à faire à moi, et puis de temps en temps, je viendrai vous voir pour vous embêter.

J'ai insisté tout à l'heure auprès de mes amis élus du groupe sur le fait qu'il fallait continuer cette œuvre qui a été entreprise dans les années 70 et qui est celle du Riacquistu par-delà les différences d'appréciation politique. Riacquistu, c'est ce que nous sommes, c'est notre langue, c'est notre identité,

c'est la terre, c'est la relation que nous avons au développement et à l'aménagement du territoire. J'espère que cette idée sera partagée par le plus grand nombre et puis j'espère aussi que nous aboutirons à cette autonomie pour laquelle on a travaillé, tous, même si on a des appréciations différentes.

En tout cas, voilà, je vous souhaite de continuer à bien travailler mais je ne m'en vais pas tout de suite, j'attendrai la fin de la session.

(Applaudissements)

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Cette session est pleine de surprises, probablement le printemps qui en a décidé ainsi. Je suis un peu émue. Donc il y a les séquences « émotion » importantes aujourd'hui.

Je voudrais saluer d'abord le militant, la carrière de militant de Jean, son engagement, au moment où on a fêté les 40 ans de cette Assemblée, son engagement à l'extérieur, son engagement au sein de cet hémicycle bien évidemment, d'autres le diront mieux que moi, qui l'ont côtoyé sur ces bancs pendant des années.

Pour ce qui me concerne, Jean m'a beaucoup appris lorsque je suis arrivée en 2015 et notamment à l'ATC. Nous avons travaillé ensemble, beaucoup aussi, lorsque je suis devenue présidente de l'Assemblée de Corse, je l'en remercie et pour son aide dans la conduite aussi des conférences des présidents et pour tout le travail réalisé.

Je sais qu'il ne restera pas loin de nous, engagé auprès de sa famille politique, indiscutablement, parce que quand on est militant, on est militant pour la vie. J'espère qu'elle sera encore longue, mais je sais aussi qu'à Cuttoli, il y a d'autres passions qui vous attendent, Monsieur le conseiller, cher Jean, je sais que vous êtes passionné par beaucoup d'autres choses aussi et que vous aurez plus de temps pour vous y consacrer.

In tutti i casi, eiu vi vulia di chì aldilà di i ringraziamenti, sta casa ghjè a vostra, site quì in casa vostra, l'avete detta, ghjè una famiglia, ancu puru quand'elli ci sò i mughji, ghjè cusì, indè e famiglie, ghjè cusì.

Sò à pena cummossa dinò di vede vi parta. Ma state cù noi sin'à dumane sera quantunque. Aldilà, venite quand'è vo vulete. À ringrazià vi.

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Jean-Martin Mondoloni.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Je ne vais pas anticiper le départ de Jean et je voudrais révéler à cette Assemblée les liens, non pas d'amitié parce qu'aujourd'hui, c'est un terme un peu galvaudé, mais d'estime réciproque qui nous unissent depuis très longtemps et sur la base d'une séquence que seule la vie dans ce qu'elle a d'improbable peut nous réserver.

J'étais dans le fait majoritaire à l'époque et Jean ne manquait pas de nous donner, non pas de coups de couteau, mais des coups de canif ou de stylet, que sais-je, il ne s'en privait jamais. Et Jean était, l'est-il toujours, je n'en sais rien, un motard aguerri. Je me rendais à l'Assemblée et au détour d'un rond-point je trouve un motocycliste penché sur le rond-point. Et voilà, ce qu'on a d'humanité en nous, pas plus mais pas moins que les autres, j'ai cru bon m'arrêter et j'ai reconnu le personnage et j'ai longtemps attendu que les secours arrivent. Alors, il paraît que la moyenne, je dis pour les pompiers, c'est 14 minutes, mi si pari à pena longa, et donc, on a passé une bonne vingtaine de minutes ensemble. Si mes souvenirs sont bons, je crois que je l'ai un peu escorté. Ça a créé un lien qui n'a rien à voir, évidemment, avec la séquence politique, mais un lien particulier. Ça, c'est la première chose.

La deuxième séquence qui nous lie, c'est évidemment l'apprentissage de l'opposition et comme il le souligne très bien, et je crois que nous sommes tous les héritiers de cette façon d'être en politique, qu'il ne faut pas perdre de vue et la séquence de ce matin nous le rappelle, cette façon d'être en politique, elle est faite de respect de l'adversité, du respect de ce que nous sommes en tant qu'être humain, même si les rivalités démocratiques s'exercent parfois avec un peu d'excès durant les campagnes électorales.

Donc, fort de cette estime, fort de cet apprentissage de ce qu'est l'autre, de ce qu'est même si je l'ai connu de très près sans avoir été militant nationaliste, je savais avant de connaître Jean ce qu'était un militant nationaliste, mais il m'a appris des choses, de ce qu'il avait vécu, lui, dans une autre époque, comme militant où les choses étaient un peu moins souples et un peu plus rugueuses me semble-t-il dans cette époque tendue qu'il a eu à connaître dans sa chair.

Il est d'usage, lorsque les personnes s'en vont, de dire que ce qui compte, ce n'est pas de les pleurer, c'est de les continuer. En tout cas, je souhaite que, à travers moi, mon groupe, puisse retenir ses qualités que nous avons en héritage, qu'il est de nos devoirs de rendre prospères et pérennes. Vous pouvez compter sur nous, Jean.

Pour finir, je dois dire qu'un livre de cette taille occupe une bonne place dans ma bibliothèque, c'est celle que tu as la gentillesse de me dédicacer. Et chaque fois que je penserai au coup de couteau, au coup de stilet, au coup de canif, j'aurai une pensée émue pour toi, mon cher Jean.

Bona strada pè a seguita.

(Applaudissements)

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? Jean Christophe.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Madame la Présidente, chers vous toutes et tous, j'arrive en retard, pardon, retenu par des affaires municipales que le partant connaît bien.

D'un mot, je crois qu'il y a des moments dans la vie, ils sont rares, mais à ce titre précieux où il faut savoir distinguer les différents politiques et Dieu sait qu'il en existe, non pas avec les hommes, mais avec les formations, qui se traduisent bien sûr par des contentieux entre hommes, l'actualité récente nous en a donné quelques exemples, de la considération qu'on porte aux hommes et de ce qui, en dépit des vicissitudes de l'histoire, demeure commun.

Ça ne se sait pas forcément, mais moi, j'ai un peu commencé avec Biancucci, on ne dirait pas, ça fait 33 ans, l'âge du Christ et donc, ce n'est pas hier. J'étais encore lycéen que déjà, avec lui et les siens, je travaillais, je commençais à militer, etc. Puis après, il y a eu un certain nombre d'événements... Lascemu corre !

Mais, un, pour aller vite, cette période-là a été plus forte, plus dense, plus riche que celles qui ont pu ensuite nous donner, je dirais, à nous diviser, et je veux considérer cela de manière factuelle, en même temps très politique. Deux, au bout de 50 ans, 60 ans, Jean reste un patriote, un militant engagé et un élu expérimenté.

Donc, moi je veux le dire sans hypocrisie et sans flagornerie, parce que je le pense et je le dis au nom de mon groupe, donc je ne serai pas plus long, mais bon 'viaghju amicu, ventu in poppa et puis j'en suis sûr, à prestu.

(Applaudissements)

Mme Nadine NIVAGGIONI

On a fait un long bout de chemin ensemble.

On est arrivés, Jean avait été élu avant moi, je suis arrivée en 2004, nous sortions d'un épisode très douloureux dans le mouvement national et nous n'arrivions pas de la même formation. Jean était dans un d'un côté, j'étais de l'autre et à ce moment-là, c'était extrêmement tendu, mais nous avons décidé au sein du mouvement national, eh bien de dépasser toutes les tragédies qu'il avait pu y avoir et de poursuivre notre lutte.

On a appris à se connaître lentement, lentement. Et je peux dire qu'aujourd'hui, au bout de 21 ans, eh bien, on est devenu amis. On a vraiment partagé de nombreux combats.

C'est une véritable amitié qui s'est tissée et je crois que c'est la leçon qu'il faut retenir, c'est que ce pays, il est fait de tragédies, mais il y a toujours cet espoir de paix et on est capables toujours de se dépasser pour arriver à ce but.

En tous les cas, Jean est un militant exemplaire, c'est un homme pugnace, il ne lâche jamais rien, jamais. Lorsqu'il a une idée en tête, croyez-moi, il va au bout de ses convictions. C'est un homme d'engagement et ça a été un vrai plaisir de passer toutes ces années à tes côtés.

Bonne continuation et je suis sûr qu'on va se revoir, même dans le monde politique. Il ne s'arrête pas là pour toi et pour nous.

(Applaudissements).

M. Pierre GHIONGA

Madama a Presidente,

5 anni ch'ò cunnoscu à Jean. Ùn simu micca di u listessu partitu ma spertimu 3 cose: Sò figliolu di bancalaru, avemu un amicone in cumunu, è u so ghjenderu, ghjè u me nipotinu. Hè forse perquessa ch'avemu spessu e listesse idee.

A sò ch'ellu passerà una carriera dopu à a pulitica ricca, è t'augurgu tuttu ciò chè tù voli.

(Applaudissements)

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Altre persone chì volenu parlà ? Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Rendre d'abord hommage au parcours politique, au parcours de militant, à l'engagement, à la continuité des idées, un peu moins à l'évolution des idées ! Mais avec émotion, un salut fraternel à l'homme, au Corse, à celui qui a été là quand il n'y en avait pas beaucoup, celui qui a fait beaucoup de choses, qui a amené des générations de nouveaux militants, de la conscientisation et qui a affirmé tout autant une réalité professionnelle, une réalité culturelle et une réalité militante de tous les jours et de toutes les heures de la journée.

Moi je pense que c'est une perte quand même pour la classe politique corse d'avoir un homme qui a autant de vécu, autant d'expérience, qu'il est naturellement l'accompagnateur des démarches, le conseiller sur des positions à prendre, même s'il sera retiré, je pense que beaucoup auront besoin de consulter, des gens, des hommes, des femmes qui, dans la société corse, font partie des éléments de stabilité de ceux qui ont toujours eu la bonne parole et le bon comportement dans des périodes troubles et agitées.

Je pense à ça, je pense qu'il a été à l'initiative de beaucoup de rapprochements, de beaucoup de recompositions, d'une stratégie gagnante qui a permis l'avènement d'une majorité nationaliste à la gouvernance de la Corse, avec des choix, il a été le premier à en faire dans sa propre commune, des choix d'alliance. Au départ j'ai moi-même beaucoup critiqué cette tactique. Mais à la fin c'est peut-être l'histoire contemporaine de la Corse qui le dira.

Jean, j'espère que tu resteras quand même aux côtés de ce courant patriotique global et multiforme où bien entendu, on ne partage pas toutes tes analyses, toutes tes positions, mais on partage le plus important, c'est-à-dire une vision générale, un engagement pour les Corses et pour la Corse, un dévouement, je ne pense pas que la politique t'a amené quelque chose, elle t'en a enlevé, pas autant que ton métier qui t'a enlevé deux doigts, mais elle t'a amené beaucoup de sacrifices quand même, je pense que même tes défaillances de santé ne sont pas étrangères au stress de l'engagement militant, à cet effort permanent de 50 ans.

Donc Jean, stà sempri accant'à noi, chì noi emu bisognu di tè.

(Applaudissements)

Mme Christelle COMBETTE

Merci, Madame la Présidente.

Jean, je ne parlerai pas de combat politique, nous n'avons déjà pas la même antériorité et bien sûr, pas du tout la même idéologie non plus. En revanche, là, je parle en ma qualité de présidente de l'Office du tourisme dont tu fais partie des membres, on a en partage cette volonté de mettre en avant les hommes et les femmes qui font ce qu'est notre merveilleux territoire par leur savoir-faire, leurs produits, leurs valeurs, et quelque part égoïstement, je suis contente que tu te libères de la charge territoriale, ça te donnera l'occasion et le temps de nous accompagner encore plus au sein de l'Office pour cette politique que nous avons en commun.

Je te souhaite tout ce que tu désires puisque c'est un choix assumé et je nous souhaite au sein de l'office que tu viennes nous accompagner à la hauteur de ce que tu es capable de faire.

Je te remercie.

(Applaudissements)

Mme Josepha GIACOMETTI

Aghju da di anch'eiu duie parolle osinnò anu da pinsà chì ti vogliu mette una rinfacciata. Ùn hè micca u casu.

Allora, aghju da salutà di sicuru u militente. Semu di i naziunali, di a nazione, ma ùn spertimu micca i listessi parè, avemu parecchi cuntrasti, sferenze pulitiche, maiò è più minori, si dipende di i sugetti. Avemu cuntrastatu, dapoi qualchì anni, in st'assemblea quì, in e reunione, ancu fora di l'assemblea. Avemu cuntrastatu di volte di manera ferma è viva ma sempre cù rispettu, è avemu scambiatu dinò assai.

Allora, avà chè eiu sò trà e duie età, ùn sò più di a ghjuventù, è ùn sò ancu di a vichjaia, è trà isse duie età vecu rinuvellà si à pena u mondu puliticu in st'emiciclu, è à pena cambià di visu, cambià di visu, cambià di virsura. Allora, l'ai detta, ci ai da stà à stilittà ci, postu chì l'ai digià annunciatu, dunque ùn ti dicu micca avvedeci, ti dicu à prestu, è ti pregu una longa ritirata tranquillu.

(Applaudissements)

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Don Jo.

M. Don Joseph LUCCIONI

À ringrazià vi.

Dui parolli, assai affari sò stati ditti.

Josepha Giacometti, a nostra cullega, hè trà e duie età. Eiu, incù Jean, a pudemu dì? Avemu guasgi 50 anni di sfarenza d'età. 50 anni hè u tempu di a lotta. Di a lotta di u populu corsu, è Jean, hè stata ditta dinò, faci parti di i primi, incù d'altri, à essa si pisati contr'à l'inghjustizia, contr'à una situazione d'una Corsica chì hè cambiata assai, ma u cumbattu cuntinuaveghja. Aghju avutu à cunosce à Jean nanzu à l'impegnu militanti, l'indiatu pulitica, a funzioni d'elettu, in una vita parsunali, paisana.

Aghju avutu dinò a fortuna, incù d'altri, ghjovani o menu ghjovani, d'essa à fiancu à Jean ind'è l'amparera di u militantisimu, di l'analisi pulitichi, di a storia, di u spiritu è di a memoria di una lotta chì hè una lotta cullittiva, quidda di i nazionali di u populu corsu, è po aghju avutu dinò a fortuna, in tantu cà ghjovanu elettu d'avè i cunsigli, l'aiutu dinò di Jean nantu à i banchi di l'emiciculu è altrò. Sapemu chì u cumbattu cuntinuarà par tè, saremu di sicuru sempre à fiancu à tè in Cuttuli Curtichjatu, è quì, in Corsica, è speru chè no saremu degni di a lascita chè tù ci faci, è cun tecu una generazione di militanti, di patrioti è d'eletti, aldilà di u movimentu nazunale.

Avaremu bisognu di tè, cuntinuvaremu à chjamà ti, è ti ringraziemu, à nome di "Fà populu inseme", di "Femu a Corsica", è di tutta issa ghjuventù dinò, impignata, chì hà da cuntinuvà issu cumbattu cuminciatu 50 anni fà.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Tutti i gruppi si sò sprimati.

Mi giru versu l'esecutivu, u presidente.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vi ringraziu, Signora Presidente.

Carissimu cullega, caru Ghjuvanni,

Qualchì parolla à l'accorta, m'addirizzaraghju prima à i nostri culleggi, l'avete capita, Jean ci avia lasciatu capisce ch'ellu cuntava di parte, a ci avia fatta capisce qualchì mese fà, ma dopu hà riflettutu, ind'è u so cantu, sicuramente in famiglia, è ci hà amparatu, nanz'ora, chì a decizione era stata pigliata, è ch'ellu si ne avia da andà. Dunque face à pena di più ch'un ora, è ci hà vultu chì u gruppu "Fà populu in seme", è u cunsigliu esecutivu insistessinu pè ch'ellu accetti di parlà davanti à l'Assemblea, è s'ellu ùn l'hà fatta, ùn hè micca perchè ch'ellu vulia avè l'umaggi chè no li rendimu, ma perchè hà dettu, hà ricunnisciutu ch'ellu ùn pudia micca parte senza di avvedeci ufficialmente à tutti l'eletti, chì sò tutti i so amichi.

Allora, sapemu chì ùn li piacenu micca l'onori, ne l'umaggi. Vularia semplicemente di, prima chì oghje si gira una pagina, pè u nostru gruppu, a nostra magiurità territoriale, ma aldilà, una pagina di a riprisintazione di u movimentu naziunale à l'Assemblea, è forse dinù una pagina di a nostra storia cullettiva.

Prima di parlà di l'elettu, di u babbu, è di u babbone, è u sposu, ci vole à parlà di u militante, chè tù s'è statu, chè tù s'è, è chè tù firmarè. Pensu chì a to vita, dipoi più d'un mezu seculu, hè stata aghjumellata à a lotta di issu populu. L'ai ind'è u core, ind'è a mente, è ind'è e vene, è, da e stelle à e stelle, da l'alba à a notte pagna, ùn pensi cà à què. Forse à pena à a to famiglia, forse à e to passione, ma a Corsica, u populu, è chì ne sarà di u presente è di l'avvene. Hè quantunque una lezziò tamanta pè tutte e generazione chè t'ai cunnisciutu è furmatu.

Allora, hè stata detta, pè parechji di noi, sò decine d'annate à fiancu à tè.

Pè contu meiu, l'aghju detta nanz'ora, l'aghju da ripete davanti à l'Assemblea, t'aghju cunnisciutu in 91, à a fine di l'annata, era digià una stonda difficiule assai, è e peghju eranu sempre à vene pè u movimentu naziunale ma, eranu stonde difficiule è hè stata custruita a cualizione "Corsica Nazione". È ghjè tandu chì aghju fattu a to cunniscenza, è dunque dipoi 35 anni prima intantu chì figliolu di u mo babbu, militante, è po dopu rispunsevule è elettu, aghju amparatu tante è tantu incù tè. Amparatu à u livellu di u patriottissimu, perchè s'è un patriottu. Ùn ai mai stanciatu, ùn ai mai sfiatatu, è ci ai dettu chì, è a possu ripete quì, chì, puru oghje chè tù s'è à "Femu a Corsica" è "Fà populu

inseme”, ùn sì micca un autonomistu cunvintu. Ai fattu a scelta di l'autonomia perchè pensi chì ghjè un passu impurtante è nicissariu ma sì sempre fidu à l'idee chì t'anu purtatu dipoi u principiu. U patriottisimu, ma dinù a vulintà d'apertura postu chì sì statu unu di i prima, à u livellu di u to paese, à fà a scelta curagiosa à l'epica, d'andà à vede una squadra municipale è un merre chì ùn eranu micca di e nostre idee. È u curagiu hè statu di e duie parte, di truvà si, cunfruttà si, è circà à accuncià e some pè u bè di u paese. È oghje, dopu à parechji mandati, pensu chì si vede, à u livellu di Cuttuli, è forse à u livellu più generale, chì issa strada hè a più aggalabata pè u nostru paese.

Allora, ti ne vai, ver'di u to paese, sè u merre, ver'di a to famiglia, chì deve esse felice oghje di a to scelta, ver'di e to passione, prima, hè stata detta, un bancalaru, un omu chì travaglia u legnu pè dà li forma, cù tutta a cunniscenza è u sapè fà acquistatu, generazione dopu à generazione, sta passione di e cultelle, ne ai fattu un libru, tamantu libru, è a tramandera, sta tramandera, è finisceraghju quì, chè t'ai messu in opera, à u livellu di a to famiglia, incù u to figliolu, hè statu premiatu qualchì simana fà, incù una medaglia d'oru, pè u so mele à u salon di l'agricultura, bancalaru è cultellaghju dinù, è a tramandera ver'di e generazione, a leva è purleva nove, postu chì guardi sempre aldilà. È quand'è no parlavamu nanz'ora ind'è u scagnu, puru annunciendu a to decisione, ci parlavi digià di tuttu ciò chì resta à fà.

Allora, ciò chì resta à fà, l'avemu da fà inseme, è sapemu chì avemu a furtuna di pudè cuntà torna, è sempre, nantu à e to idee, a to generosità, è a to vulintà.

À ringrazià ti o Ghjuvà.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Avà ci vole à travaglià, ci vole à cuntinuvà, ghjè cusì, a vita cuntinuveghja, a vita pulitica è u nostru travagliu. Dunque...

M. le Président Gilles SIMEONI

Je vous fais remarquer que dans la continuité de cet esprit d'apaisement, la Présidente n'a pas coupé Paul-Félix Benedetti !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je me tourne vers l'exécutif, nous reprenons le cours de l'ordre du jour. Donc, je me tourne vers Julien Paolini qui doit nous présenter plusieurs rapports.

Je ne sais pas si vous avez remarqué, nous l'avons signalé en commission permanente, il y a 3 rapports importants qui concernent les territoires, le soutien de la Collectivité aux territoires.

Donc, nous allons entrer dans cette séquence de développement territorial et d'aménagement du territoire.

Vous avez la parole, Monsieur le conseiller exécutif.

**ACCUNCIAMENTU DI U TERRITORIU /
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Raportu n^u 063 : Schema di Sviluppù Urbanu durevule di a Corsica : un accostu novu è territorializatu di e pulitiche di a cità

Rapport n° 063 : Schéma de Développement Urbain Durable de la Corse : une approche nouvelle et territorialisée des politiques urbaines

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la Présidente.

Je vous propose qu'on débute cette séquence dédiée à l'aménagement du territoire par l'examen du rapport relatif au schéma urbain.

C'est un rapport sur lequel nous vous proposons de débattre cet après-midi et qui concerne, comme son nom l'indique, le premier schéma de développement urbain durable de la Corse.

C'est un schéma qui a vocation d'une part, à sortir de la logique où l'État était jusqu'à aujourd'hui le seul prescripteur des politiques de la ville, et d'autre part, à asseoir un nouveau cadre réglementaire, on l'espère innovant, et spécifique aux problématiques que rencontrent aujourd'hui les territoires urbains de l'île.

Ce document se veut aussi comme le pendant au bénéfice des territoires urbains, des dispositifs mis en place par la Collectivité de Corse, depuis maintenant un certain nombre d'années, en faveur de l'intérieur et de la montagne, je pense bien entendu au schéma montagne dont on aura à examiner la révision cet après-midi également après la présentation de ce rapport.

Ces deux schémas, que ce soit le schéma montagne ou le schéma urbain, sont des outils essentiels pour mieux accompagner les territoires, je pense bien sûr aux communes et intercommunalités, dans la mise en œuvre de leurs projets en favorisant toujours, et ça a été une volonté réaffirmée à multiples reprises par le Conseil exécutif, l'équité et la péréquation entre les différents territoires de l'île, qu'ils soient urbains, périurbains, de l'intérieur ou de montagne.

Il s'inscrit aussi, vous le savez, dans un contexte du contexte budgétaire contraint et il permet, on l'espère, de renforcer la cohérence des interventions de la Collectivité de Corse, mais également des agences et offices

et aussi en cascade, des autres partenaires des territoires pour leurs projets d'investissement.

Enfin, dernier point, pas des moindres, à l'instar du PADDUC, ce schéma a vocation aussi à répondre aux grands défis qui sont devant nous et auxquels la Corse sera confrontée, que ce soit le changement climatique, les problématiques du logement dont on a parlé ce matin ou encore la question de la sobriété foncière.

Avant de vous présenter les différentes orientations stratégiques et objectifs de ce schéma, je voudrais revenir sur le constat relatif à la dynamique des territoires urbains.

On constate sur la dernière décennie, je prends la période 2010-2021 puisque c'est la période de référence pour le calcul d'artificialisation des sols, dans le cadre de la loi zéro artificialisation nette, sur cette dernière décennie 2010-2021, les territoires urbains corses ont connu une croissance annuelle démographique de plus de 1 %. Elles ont gagné 2400 habitants par an. Si on compare ces chiffres d'évolution démographique des territoires urbains à ceux observés en France, ils sont 3 fois supérieurs.

Donc, on voit bien à la lecture de ces chiffres de la démographie que ces territoires urbains en une durée très courte, ont subi un choc démographique et donc en cascade, un choc économique et social qu'ils n'ont pas toujours été en capacité d'absorber. Ça a modifié profondément à la fois les équilibres sociaux, culturels, mais surtout fonciers et urbanistiques de ces territoires.

Ils ont été frappés par une résidentialisation galopante et par une attractivité très forte puisque certains territoires ont connu une croissance démographique de 2 voire 3 % notamment en lien avec l'urbanisation autour des villes de plus en plus éloignées des centres urbains, je dirais historiques.

Je vous donne un seul chiffre sur la consommation foncière, c'est environ 1 000 hectares, les territoires urbains, de consommation foncière sur la dernière décennie et 42 % environ de la consommation du foncier.

Cet étalement urbain, il s'est fait essentiellement en périphérie des villes, vous l'avez compris, et quasi exclusivement pour la production de logements au détriment du travail et des services qui sont restés concentrés dans les villes centres, on pense notamment à Bastia et Ajaccio, qui ont été obligées d'absorber, je dirais, l'essentiel du travail et des services qui attestent aussi d'un certain modèle de développement lié à la résidentialisation galopante.

Donc des inégalités économiques et sociales sur ces territoires qui sont peut-être encore plus fortes qu'ailleurs, des problématiques de spéculation foncière et immobilière, notamment sur les secteurs urbains et touristique, et bien sûr, des politiques publiques difficiles à mettre en œuvre au sein de ces agglomérations, on pense notamment à la mobilité, difficultés, vous les rencontrez tous les jours je pense, d'accès au centre, dépendance aussi à l'automobile en raison des problématiques de transport en commun, des zones commerciales en périphérie qui ont explosé et qui ont entraîné une désertification des activités économiques dans les centres-villes. Donc, ce sont des constats qu'on retrouve ici mais également ailleurs.

Dans ce contexte, la Collectivité de Corse a souhaité mettre en place un certain nombre de dispositifs et en premier lieu en 2022, en juin 2022, votre Assemblée a adopté un premier rapport qui était relatif à la reconnaissance du fait urbain insulaire.

Dans ce rapport, je rappelle, on était revenus sur l'aspect budgétaire des interventions de la Collectivité de Corse, je l'ai dit en préambule, une politique de la ville dont l'État est l'unique prescripteur jusqu'à aujourd'hui, mais pourtant une intervention financière massive de la Collectivité de Corse au profit des territoires urbains. Je vais vous donner quelques chiffres : les villes de Bastia, Ajaccio et Porto-Vecchio ont bénéficié de 5 millions d'euros par exemple dans le cadre du CPER 2015-2020. 25 millions pour le programme de rénovation urbaine et 19 millions dans le cadre du PNRU à Porto-Vecchio et à Bastia.

Dans le cadre du règlement d'aides aux communes, ce qui nous intéresse plus directement, là je parle de programmes contractualisés avec l'État, dans le cadre du programme d'aides aux communes, c'est 40 millions d'euros qui ont été affectés depuis 2020 aux territoires de la CAB, de la CAPA et de leurs communes membres. Donc, 40 millions d'euros depuis 2020, uniquement pour la CAB et la CAPA et pour Porto-Vecchio - j'ai oublié Porto-Vecchio.

Donc les dispositifs, vous les connaissez, c'est notamment la dotation quinquennale. Sur ce seul dispositif de la dotation quinquennale, on y reviendra par la suite lors de l'examen du rapport sur les dispositions transitoires, si on regarde la répartition parmi les principales agglomérations de l'île, Ajaccio, Bastia, Porto-Vecchio, c'est respectivement 16,6 millions d'euros pour Ajaccio, 3,9 millions d'euros pour Bastia et 2,2 millions d'euros pour Porto-Vecchio. Donc, quand on nous dit qu'il y a un déséquilibre de financements de la Collectivité au profit de Bastia et au détriment d'Ajaccio, on voit bien que si on regarde uniquement les dispositifs de dotation quinquennale, on peut facilement s'inscrire en faux sur cette affirmation.

Plus généralement, si on regarde l'ensemble des dispositifs, tous règlements d'aides confondues, pour Ajaccio, c'est 10 millions d'euros, 9 millions d'euros pour Bastia et 7 millions d'euros pour Porto-Vecchio.

Il y a également un soutien, ça a été dit ce matin par Gilles Giovannangeli lorsqu'il répondait aux questions orales sur le FEDER, des fonds européens, bien sûr, qui viennent appuyer le soutien aux territoires au travers des investissements territoriaux intégrés, pour la période 2014-2020, c'est 14 millions d'euros qui sont venus financer les projets de la CAB, de la CAPA et de Porto-Vecchio.

Donc vous le voyez, à la lecture de ces montants qui sont importants, considérables au vu de la structure budgétaire de notre Collectivité, ce seul aspect budgétaire, il justifie aujourd'hui l'adoption d'un schéma à destination des aires urbaines et à travers ce schéma, la mise en œuvre d'une stratégie d'interventions de la Collectivité de Corse, y compris dans les grandes opérations contractualisées, je pense au PTIC, mais également aux futurs programmes européens.

Dans ce schéma tel qu'il vous est proposé, il vous est déjà proposé le périmètre du schéma. Le périmètre du schéma aujourd'hui, il y a 3 typologies de territoires qui ont été identifiées. C'était déjà le cas dans la délibération de 2022. Il vous est proposé de les entériner dans le cadre du schéma aujourd'hui. Des territoires urbains dit structurants, c'est les communes membres de la CAB, de la CAPA ainsi que Corti et Porto-Vecchio, des territoires urbains structurants à l'échelle infra territoriale, Bonifaziu, Calvi, Isula Rossa, Prupia et des territoires urbains en devenir, Biguglia, Lucciana, Saint-Florent et Borgo.

Donc voilà pour les communes qui sont concernées au premier chef par ce schéma de développement urbain durable.

Ce schéma ne vient pas du jour au lendemain dans l'hémicycle, il a fait l'objet d'une concertation étroite avec les territoires que je viens de citer.

Donc depuis 2022 en gros et l'adoption de la reconnaissance du fait urbain, on a réalisé un certain nombre d'ateliers de travail avec les communes concernées, de séminaires qui nous conduit aujourd'hui à vous proposer une stratégie qui s'articule autour de 5 axes.

Premier axe qui est relatif à l'attractivité économique des pôles urbains, la dynamique des quartiers, la saisonnalité.

Le deuxième axe concerne le logement. Je n'y reviens pas, on en a parlé déjà ce matin.

Un troisième axe qui vise à équilibrer et à maîtriser le développement des zones périurbaines, donc plus spécifique sur le périurbain.

Un quatrième axe sur les projets structurants en ce qui concerne la mobilité et en lien bien sûr avec le futur schéma régional des infrastructures et services de transport qui doit être intégré au PADDUC.

Enfin un dernier axe qui est un axe transversal qui concerne l'adaptation des villes aux changements climatiques et sociétaux. Je ne reviens pas sur le détail, vous avez le schéma en annexe. Ces 5 axes se déclinent en 15 orientations stratégiques et 38 objectifs opérationnels.

Je vais terminer ma présentation pour laisser plus de place au débat en rappelant que l'année 2025 sera une année charnière pour la mise en œuvre de ce premier schéma puisque, suite à l'adoption de ce schéma, on aura à débattre dès aujourd'hui sur des dispositions transitoires pour la mise en œuvre d'un nouveau règlement d'aides aux communes et donc aux territoires urbains qui rentrera en vigueur dès le début 2026.

Au-delà de ces règlements d'aides, cet objectif de territorialisation des politiques publiques pourra être intégré dans le cadre d'appels à projets thématiques.

L'idée de la déclinaison opérationnelle de ce premier schéma, c'est de permettre aux territoires urbains d'avoir une meilleure visibilité sur les outils et dispositifs de la Collectivité de Corse, des agences et offices, et de garantir aussi une optimisation et une rationalisation des interventions, notamment financières, de la Collectivité, des agences et offices, mais également des autres partenaires, que ce soit à travers les fonds européens ou le PTIC par exemple.

Je termine en vous disant que ce schéma intervient, je pense, au bon moment puisqu'on est dans un contexte particulier, à la fois l'entrée en vigueur de la loi ZAN (zéro artificialisation nette) et je vous ai démontré que les territoires urbains avaient été des consommateurs importants d'espaces, notamment en matière de construction de logements. Par ailleurs, cette loi ZAN fait l'objet actuellement d'un examen par le Sénat et l'Assemblée nationale pour un assouplissement du calendrier.

Le deuxième point important à rappeler de contexte, c'est bien sûr l'évolution prochaine du PADDUC. On a présenté en décembre l'analyse et on a engagé la révision. On aura à vous présenter dans les prochains mois une délibération qui précise le périmètre de la révision du PADDUC. Ce schéma, bien sûr, devra s'articuler de manière étroite avec les préconisations et les orientations stratégiques du futur PADDUC.

Enfin, il s'inscrit bien sûr dans le cadre de la réflexion sur l'évolution institutionnelle de la Corse qui devrait, on l'espère, nous conduire à l'autonomie.

Il vous est donc proposé d'adopter ce schéma de développement urbain durable pour une période de 5 ans, 2025-2030. S'ensuivra un règlement des aides nouvelle mouture je dirais, dans le courant de l'année qui permettra la mise en œuvre opérationnelle des différents objectifs stratégiques et opérationnels qui sont prévus dans ce schéma.

Terminer en vous disant que ce schéma a fait l'objet bien sûr d'un débat en Chambre des territoires au début du mois de mars. La Chambre des territoires a voté à l'unanimité favorablement sur les éléments de ce schéma. Il a fait également l'objet d'un avis du CESEC, je pense, Madame la Présidente, qu'on lira, en tout cas dont on présentera les principaux éléments aux élus. Donc, un avis favorable également du CESEC.

Par ailleurs, je souligne également que la communauté des communes Marana Golo a pris une délibération, hier il me semble, ou avant hier, où elle demande de pouvoir intégrer ce schéma de développement urbain durable. Il y a déjà 3 communes qui sont d'ores et déjà prévues dans le schéma et qui sont dans le périmètre de l'intercommunalité Marana Golo, je parle sous le contrôle de Charlotte, de Jean-Charles et d'Hervé, la commune de Borgo, de Lucciana et de Biguglia, j'allais oublier, cher Jean-Charles, qui sont déjà intégrées dans le périmètre du schéma de développement urbain durable. On est bien sûr favorables à l'intégration de l'ensemble des communes de l'intercommunalité.

On vous proposera un amendement qui permet d'intégrer cette demande de la communauté des communes Marana Golo, notamment lorsque le schéma a à intervenir sur des compétences intercommunales et donc puisse disposer des dispositifs qui permettront la mise en œuvre de ce schéma lorsque ça relève des compétences de l'interco au bénéfice bien sûr de l'ensemble du territoire intercommunal. Je ne sais pas si l'amendement vous a déjà été transmis, mais en tout cas si ce n'est pas le cas, il vous sera transmis très rapidement.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le conseiller exécutif.

Plusieurs remarques. Une remarque qui nous a été faite par le déontologue qui concerne, et ce rapport, et ceux qui suivront et en particulier l'aide aux communes.

Le déontologue nous fait remarquer que bien évidemment, d'abord les élus communaux et intercommunaux pourront participer au débat. Cela étant, il ne faut pas que dans leurs interventions, ils orientent celles-ci vers les intérêts de leurs communes. C'est la moindre des choses et donc évitez de citer vos communes... Ah bien sûr en théorie, ah bien sûr en théorie, mais en pratique c'est « mais non ». Donc ça, c'est la première chose.

La deuxième, c'est qu'ils ne peuvent pas porter d'amendements au texte à titre perso.

En revanche, ils peuvent participer au vote sur un règlement d'ordre général ou un schéma comme c'est le cas en l'occurrence qui est présenté ici. Voilà. Ça, c'est la première remarque d'ordre général.

Ensuite, je ne vais pas intervenir maintenant. Je me félicite avec le CESEC qu'il y ait un schéma de développement urbain durable. C'est la première fois que ça existe. Ce matin, je faisais référence aux 40 ans, aux dernières années en matière d'occupation des sols, il est clair qu'on a un fait nouveau qui est un fait urbain différent. On a des villes depuis les Génois, mais là, on a un fait urbain qui est différent, vous le savez, une périurbanisation qui nécessitait une intervention particulière.

Le CESEC tient donc à saluer la réalisation de ce schéma inédit jusqu'ici sur notre territoire et indispensable à la prise en compte du fait urbain insulaire et au développement harmonieux de l'urbanisation en Corse. Il émet donc un avis favorable.

Voilà ce que je devais vous dire.

Il y a une saisine aussi de la Chambre des territoires que je n'ai pas. Il y a un rapport de la CDENATE ? Avis favorable de la CDENATE. Merci.

Je suppose qu'il y a eu débat et intérêt de la Chambre des territoires pour ce dossier, bien évidemment.

Donc la parole maintenant est à qui veut la prendre. Qui souhaite intervenir sur ce schéma ? Paul Quastana.

M. Paul QUASTANA

Merci, Madame la Présidente.

Le débat d'aujourd'hui s'intitule schéma de développement urbain durable de la Corse, approche nouvelle et territorialisée, etc. J'ai suivi avec attention ce qu'a dit Monsieur Paolini. C'est très juste, c'est pratiquement la réalité.

Je vais faire référence à un rapport qui est sorti, il y a plus de 40 ans, qui s'appelait le rapport de Houston Institut. Il préconisait 3 ou 4 propositions dont une qui était, je cite approximativement, « noyer les résidents sous un flot d'arrivants nouveaux ». On est en plein dedans, c'est-à-dire que ce rapport, ce n'est pas un rapport de développement durable, c'est un rapport d'adaptation à ce flux d'immigrés.

Donc à partir de là, ça veut dire que la langue, la culture, le système écologique etc., tout va disparaître progressivement si ce n'est pas déjà irréversible. Je ne vois pas l'intérêt de baser le développement durable sur ce flot d'immigration. Je ne vois pas intérêt à se mettre au service de ce type de phénomène.

Je crois qu'il faut revoir tout ça de A jusqu'à Z. Comment ? Je n'ai pas la réponse personnellement pour le moment, mais c'est une réflexion qu'il va falloir mener parce que si on continue comme ça, dans 20 ans, on n'existe plus. On aura construit pour eux, on aura développé pour eux les transports, les réseaux routiers, les réseaux aériens, tout ce qu'on veut. Pour nous, il ne restera plus rien. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Oui, Monsieur Voglimacci.

M. Charles VOGLIMACCI

Merci, Madame la Présidente.

Avant de démarrer mon intervention, je m'excuse, il y avait un peu de bruit autour de moi, donc vous avez fait référence à la déontologie. Je n'ai pas très bien compris si ça « visait » entre guillemets, les maires, les élus, on peut ne pas poser d'amendement si on est concernés, donc je ne voudrais pas commettre d'impair...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous pouvez vous exprimer. Le tout, c'est que vous ne pouvez pas orienter votre intervention, je parle des maires, des élus communaux et intercommunaux. Vous pouvez intervenir dans le débat mais de manière générique, pas sur votre commune en particulier. Voilà. Ne pas orienter le débat, ramener le débat aux problématiques de votre commune.

M. Charles VOGLIMACCI

Très bien. Merci. Comme ça, c'est clair.

Monsieur le conseiller exécutif, le mois dernier, je me souviens que nous avons échangé en aparté sur la politique de la ville et sur ce rapport. Vous vous étiez engagés à le présenter au mois de mars, donc je voulais vous remercier déjà d'avoir tenu vos engagements. Quand c'est bien, il faut le dire aussi.

C'est avec un réel intérêt que j'ai donc pris connaissance de ce rapport relatif à la stratégie du développement urbain de la Corse.

Derrière cet objectif, certes louable, vous proposez un carcan, je pense, dont il sera difficile de s'extraire, d'abord pour la Collectivité de Corse qui s'engage à soutenir, parfois de manière décousue, une liste d'actions pléthoriques, mais avec quels moyens ? Ensuite, pour les territoires urbains qui ne parviennent pas à comprendre en quoi et comment la Collectivité de Corse va soutenir les actions quotidiennes dans lesquelles ils sont déjà engagés et depuis longtemps pour certains.

Nous devons penser d'abord aux familles, aux enfants, aux jeunes, aux personnes âgées qui vivent dans ces quartiers et même si la situation des quartiers prioritaires n'est pas totalement comparable à celles du continent, il n'en reste pas moins qu'ils se dégradent rapidement et est susceptible de nuire à

la cohésion de la société corse tout entière. Nous souhaiterions donc comprendre la logique de ce qui nous est proposé.

Nous disposons d'un rapport qui résume à grands traits une stratégie, un projet de délibération qui est réduit à sa plus simple expression et une annexe contenant la stratégie.

Puisque le rapport et la délibération ne disent pas grand-chose, je suppose donc que les conseillers pourront enrichir le document annexe qui porte le cœur de la stratégie que vous proposez. Si c'est le cas, nous souhaiterions déposer quelques amendements visant à modifier cette stratégie.

Concernant les moyens financiers, j'ai eu beau chercher, je n'ai jamais trouvé dans ce rapport un seul chiffre, un seul budget. Dès lors, comment croire à une stratégie crédible qui égrène une liste à la Prévert de différentes mesures sans jamais dire comment elles seront financées ? J'espère que sur ce point vous pourrez nous rassurer mais sans nous dire que la Collectivité agira à moyen constant. Nous connaissons trop bien ce verbiage souvent utilisé par l'État qui généralement signifie qu'il n'existe pas de crédits pour soutenir toutes ces mesures et opérations.

Il pourrait être proposé, par exemple, que nous nous mettions tous autour d'une table pour savoir comment reconfigurer le PO FEDER FSE, vous en avez parlé tout à l'heure, ou modifier le document de mise en œuvre qui reste à la main du Conseil exécutif. Cela permettrait d'allouer de nouveaux moyens à la politique que vous nous proposez et cela pourrait peut-être contribuer à éviter un dégageant d'office préjudiciable pour toute la Corse.

Je voudrais rappeler quelques points qui me paraissent importants. Vous proposez que la CdC soutienne les actions des territoires urbains par des appels à projets. Cette forme est la négation même de la territorialisation que vous souhaitez vouloir déployer. Seule une contractualisation sur quelques objectifs clairs avec des moyens financiers, techniques et humains précisément définis, permettront d'atteindre des objectifs partagés et évaluables. Utiliser des appels à projets, c'est instaurer une concurrence entre les territoires sur des sujets sociétaux et j'y reviendrai, dont l'urgence mérite une mobilisation de tous les instants. La forme que vous nous proposez interroge pour le moins, c'est l'objet des amendements 1 et 2.

Concernant l'axe 1, on se posera la question des moyens mobilisables pour la redynamisation commerciale des centres-villes et la réhabilitation des friches. L'ADEC contribue certes à hauteur de 100 000 € annuels pour les actions économiques des intercommunalités, mais comment imaginer une telle politique sans moyens nouveaux ?

Le schéma propose une amélioration de l'offre de mobilité entre les espaces périphériques et les centralités. On peut se féliciter de cette orientation, mais il manque le moyen de parvenir à cet objectif, notamment l'articulation avec les intercommunalités, autorités organisatrices et régulatrices des transports sur leur territoire.

Ce schéma pose une difficulté sémantique, il propose de mettre en place des stratégies de marketing territorial et de valoriser de nouvelles pratiques touristiques. Cela révèle ici les carences de la concertation lors de l'établissement de ce schéma puisqu'une intercommunalité dispose déjà d'un plan d'attractivité et finalise aussi un schéma de développement et d'aménagement touristique. La question n'est donc pas d'établir, mais de savoir comment la CdC pourra soutenir les initiatives et leur mise en œuvre.

Concernant l'axe 2, je voudrais m'arrêter sur la proposition contenue dans l'objectif 2.1.3 : création d'un environnement institutionnel permettant la mise en œuvre des outils de lutte contre la spéculation foncière et immobilière. Si cette proposition semble aller dans le bon sens, elle ne dit rien sur l'effectivité de la mesure et sur la réalité de l'action des outils existants. Le rapport propose de créer une société publique d'aménagement, mais pourquoi un nouvel acteur et surtout comment le financer sans même démontrer la possibilité d'utiliser des outils comme l'agence d'urbanisme de la Corse ou le soutien à des structures déjà existantes.

Je passe rapidement sur l'objectif 2.3.1, « il n'est aucun territoire urbain qui ne plaidera pas pour la production de logements adaptés aux besoins de la population à volume constant », mais cette question est pendante depuis près de 20 ans et personne ne trouve de solution pour produire plus et plus vite de logements sociaux.

Concernant l'axe 4, l'objectif 4.4.1 est on ne peut plus séduisant. En effet, faciliter l'articulation entre transport, stationnement et mobilité douce est effectivement un objectif que l'on peut partager volontiers, avec néanmoins quelques précisions apportées sur certains projets en cours. Certaines communes attendent la mise en place de la CCVU.

D'autre part, l'articulation entre transport et mobilité douce devrait faire l'objet d'une réflexion de la part des Chemins de fer la Corse, puisqu'on nous indique que les trains actuels ne sont pas configurés pour transporter des vélos. Si c'est le cas, comment donc assurer cette articulation dans les faits ?

Concernant l'axe 5, l'éco-conditionnalité des aides publiques participe d'une bonne idée, mais attention toutefois à ce que le tissu entrepreneurial insulaire ne souffre pas de décisions administratives auxquelles il ne saura

répondre. Il faut parallèlement que les entreprises du BTP, comme les artisans, soient informées et formées.

Je voudrais vous alerter sur un point manquant et ô combien important, la sécurité et la prévention de la délinquance dont ce rapport ne parle pas du tout.

Comment imaginer une stratégie urbaine sans prendre en compte des phénomènes qui minent notre jeunesse, et pourrissent les familles et les quartiers ?

Comment ne pas penser à des politiques de prévention concernant les addictions, alors que la drogue gangrène nos villes et nos quartiers ?

Ce phénomène ne concerne pas que les 2 grands pôles que sont Ajaccio et Bastia, il touche toute l'île et est difficilement maîtrisable. Notre jeunesse s'abîme dans toutes sortes d'addictions et il est illusoire de penser que l'État pourra répondre seul à cette problématique. Nous devons tous être impliqués. Et si la Collectivité de Corse est bien la garante des intérêts matériels et moraux du peuple corse comme nous l'entendons souvent, elle se doit d'être donc aux côtés des territoires urbains pour les soutenir dans cette lutte : opérations de prévention, centres de traitement, vidéosurveillance, renforcement des moyens de sécurisation et de surveillance.

Les besoins sont immenses et les villes sont bien seules. C'est un problème social et sociétal qui doit être pris en compte dans cette stratégie. Il y a quelques semaines, nous avons tous débattu de la criminalité organisée. La sécurité, la prévention et la lutte contre les addictions ne peuvent rester des angles morts d'une stratégie urbaine cohérente et efficiente. C'est l'objet de l'amendement N°4.

Je voudrais terminer mon intervention en vous disant aussi que ce schéma aurait mérité que soit mis en place un dispositif de pilotage et de gouvernance afin d'adapter en permanence nos politiques, tant les phénomènes auxquels ces stratégies souhaitent répondre sont immenses et évolutifs.

Ainsi, la création d'un Conseil territorial de la stratégie urbaine de la Corse, composé d'élus représentant chaque groupe, mais aussi de représentants des territoires urbains, des services de l'État, du CESEC et des acteurs de terrain serait un gage de partage et de transparence de l'action publique.

C'est l'objet de l'amendement numéro 3.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le conseiller.

Qui d'autre souhaite intervenir sur ce schéma de développement urbain ? Donc, je reçois au fur et à mesure les amendements et on en parle tout à l'heure. Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Moi, je vais être court pour garder du temps de parole pour d'autres interventions.

Avec le groupe, on avait voté le principe de l'adoption du schéma en 2022.

Moi, je reste sur ma faim, parce que j'ai fait 2 choses : j'ai regardé d'autres schémas, bien sûr fait par l'État, ils sont d'architecture similaires. Et j'ai fait mon propre schéma en faisant appel à l'intelligence artificielle chinoise. Honnêtement, il y a le même plan, et il y a les mêmes considérations génériques.

Moi je dis : où est la Corse là-dedans ? Et où sont les données ? Moi je pensais que ça serait quand même au moins un point 0 de l'auscultation de la problématique et de la dualité urbain/périurbain. Là, on dirait presque que, par ce schéma, on accepte la fatalité de l'attraction des masses et du devenir futur urbain du périurbain d'aujourd'hui.

Il est évoqué, entre autres, la problématique fondamentale, celle d'un périurbain réceptacle de vie et d'un urbain réceptacle de loisirs, de vie et de travail, avec des charges d'investissement pour l'urbain qui sont disproportionnées par rapport au périurbain, qui a en plus aujourd'hui l'avantage d'avoir une assiette de fiscalité qui, du fait de son taux de population important par rapport à la faiblesse de ses besoins d'investissement en termes, je dirais, de biens publics fondamentaux qui sont faits par les grands centres, d'avoir un système de disparité qui se fait au détriment des villes.

Où est-ce qu'on l'a fléché ? C'est évoqué, de temps en temps, il y a deux petites lignes qui en parlent, mais il n'y a pas d'axe et il n'y a pas une vision, je dirais, d'opposition, par exemple, à ce qu'a fait l'État qui avait le management et le rôle de piloter les politiques de ville.

On parle pareil du problème des transports. À aucun moment, il y a la proposition d'un schéma. Il y a les villes, on sait qu'il y a les 3 grands centres urbains, c'est Porto-Vecchio, moi je ne suis pas maire, je peux en parler, Bastia

et Ajaccio, et on a rajouté Corte dans le cadre des programmes, ça a été validé en tant que ville universitaire.

Mais autour de ces 3 grands centres, il y a 3 ports, 3 aéroports. Où est la réflexion pour un maillage, pour une réflexion générique ? Ça fait partie des perspectives.

Il y a des propositions de bonifier les communes ; je ne vois pas ce que la commune vient faire dans des logiques urbaines, parce que logiquement l'interlocuteur doit être une intercommunalité, pour des aides si elles adoptent un document d'urbanisme. Moi je suis d'accord, mais dans quelle proportion ?

Ensuite, on veut développer le renforcement des logiques de logement ; d'accord, mais quelles sont les propositions pour contingentiser l'ubérisation du logement dans les grandes agglomérations ? Et je vous recite les 3, Bastia, Ajaccio, Porto-Vecchio. C'est une réalité, il n'y a pas de données.

Donc, moi je pense que c'est encore un bon canevas, mais le corps du rapport, l'analyse de la réalité, de la problématique urbaine... Et après, ce qui manque, c'est le nerf de la guerre, le plan financier, la stratégie d'aménagement, la contribution complémentaire de la Collectivité territoriale à un plan urbain de planification avec les centres urbains. Si derrière, on se contente de donner les chiffres du précédent programme avec les millions d'euros donnés, j'avais noté, mais on n'est pas sur des très grosses sommes. On est sur quelque chose qui ne fait pas vivre la politique de la ville, c'est un complément, mais est-ce qu'on va rester dans le cadre d'un complément ? Où est ce qu'on prend la stratégie de dire on est programmeurs, on est pour faire telles et telles opérations parce qu'on considère que stratégiquement, elles sont vitales et que si vous les faites à ce moment-là, on rentre en voie de financement de manière stratégique et prioritaire, mais est-ce que c'est fait ? Non.

Moi je veux bien... mais blablabla, blablabla, à la fin ça n'amène pas...

Moi, je ne vais pas être dans le négatif. Je dis qu'il y a une avancée de la réflexion, mais c'est une réflexion générique. Je regardais le document Poitou-Charentes qui a les mêmes problèmes, le rural, les villes, les petites densités de population, mais quand on prend le schéma, il y a des données, il y a des données générales et génériques, mais il y a aussi des données. Là, il n'y en a pas. C'est-à-dire que si on veut retravailler sur une politique de la ville et qu'on est un politique consciencieux ou un étudiant urbaniste en devenir, eh bien on n'a pas de matrice à continuer un travail.

Donc moi, Julien, je le dis sans... Il faut continuer, mais il faut donner une ligne politique, une ligne politique avec une vision stratégique.

On ne peut pas en permanence avoir, parce qu'ils sont dans l'opposition, Ajaccio et Porto-Vecchio, qui disent qu'ils n'ont pas assez ; Bastia qui vient en défense, mais qui dit qu'il n'a pas assez non plus, et ne pas avoir une vision sagittale stratégique.

Comment on fait pour aller de l'aéroport d'Ajaccio au centre-ville d'Ajaccio sans faire d'autostop ? Comment on fait pareil pour l'aéroport de Figari ? Comment on fait pour l'aéroport de Poretta ? Comment on fait pour aller du port à la gare, à Bastia ? A Ajaccio ? Comment on fait toutes ces choses-là, avec un système global où toutes les grandes villes modernes à un moment se sont posé les questions ?

Est-ce que la CdC elle doit participer à des investissements structurants en complément de financements ? Ou est-ce qu'elle doit avoir une invention politique sur des choix ciblés auxquels elle peut participer de manière stratégique ?

Moi je vous prends un exemple, le téléphérique d'Ajaccio. Il le faut ou il ne le faut pas ? Mais s'il le faut, c'est un organe stratégique en termes de déplacement. Il aurait dû être vu, planifié et discuté dans un organe de politique de la ville, avec un complément et un cofinancement très fort de la Collectivité de Corse. Si ça ne se fait pas, c'est qu'on a un problème d'organisation, en dehors des oppositions et des petites luttes familiales et politiques, c'est un problème de choix et de problème posé.

Là, vous dites que vous voulez mettre de la proximité, mais il n'en est même pas fait allusion.

Comment je fais pour aller de la gare de Lucciana à l'aéroport ?

Ça, c'est des questions simples, mais à un moment donné, il faudra y répondre et avoir des choix politiques, économiques, techniques.

Donc, moi je pense qu'on fait un document qui ne satisfait à personne, ça veut dire qu'il faut le persévérer et le continuer. Je ne considère pas que c'est un plan définitif. C'est un bon plan en termes, je dirais, de plan de synthèse, mais en termes de choix et de priorisation, moi je ne m'y retrouve pas.

Alors je sais que la politique de la ville, on n'a pas tous la même vision. Moi, je pense qu'en Corse, on a besoin de se définir : où on considère que les villes se sont trop développées, entre autres dans leur surface périurbaine

et qu'il faut tout contingenter et revenir à quelque chose de raisonnable ; où on considère qu'il faut ponter et qu'il faut qu'on fasse des métropoles, c'est un choix politique.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, nous avons eu à ce stade 3 interventions, avec celle de Paul Quastana. Qui d'autre souhaite intervenir ? Jean-Christophe Angelini.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Conseiller exécutif, Chers vous tous,

Sur le rapport en lui-même, il y a un travail évident qui a été fourni, même si Paul-Fé, Charly, d'autres avant moi l'ont dit, on aurait préféré également bénéficier de davantage de données techniques et de chiffres. Les tendances sont exposées, mais d'une façon qui effectivement fait débat.

Ceci étant posé, en saluant ceux qui ont contribué à ce rapport, vous dire qu'on est, nous, sur un plan politique, qui n'est pas un plan administratif ou un plan dirons-nous formel, on est très déçus.

On est très déçus, pourquoi ? On ne peut pas parler d'urbanité chez nous, dans les mêmes termes que ceux connus ailleurs, même si - même si - sur certains plans que je vais préciser rapidement, avec, comme pour tant d'autres choses dans ce pays, 20 ans de retard, on se rapproche dangereusement de ce que l'on connaît par ailleurs.

La question des GMS, la question du périurbain, la question de l'absence de contrôle des politiques d'aménagement, etc., etc., toutes choses qui, dans les années 1990-2000, « battaient leur plein » sur le continent et qui, chez nous, avec 20, parfois 30 ans de retard, se sont également installées.

Aujourd'hui, on a une forme, il faut le dire, de déstructuration et ça n'est pas un hasard si en 2025, le 27 mars, il n'y a en Corse, ni SCOT, ni PLUI, ni de PLU en nombre suffisant, ce n'est pas un hasard. Bien sûr qu'il y a des défauts d'ingénierie, bien sûr qu'il y a des défauts de financement, bien sûr qu'il y a des défauts de coordination et d'empilement des strates et des acteurs, mais il y a surtout un défaut de visibilité et de stratégie.

Vous nous avez conduits à reconnaître le fait urbain, mais vous ne nous dites toujours pas, des mois ou des années après, ce que vous comptez en

faire, et c'est là où le bât blesse. Nous, on aurait largement préféré que vous posiez un choix politique auquel on aurait été opposés, que de faire une espèce de teasing en annonçant vouloir créer les conditions d'un choix, sans nous dire encore une fois lequel, ou lesquels ?

Nous, à Avanzemu, concernant les pôles urbains, on a un maître mot qu'on emploie dans nos communes respectives et dont on considère qu'il est applicable au rapport que vous nous proposez et plus généralement, au-delà du rapport, à la situation, c'est le maître mot de « réparation » : réparation urbaine, réparation infrastructurelle, réparation sociale.

On ne peut pas aujourd'hui, dans l'état que l'on connaît, méconnaître un certain nombre de dérives ou de réalités au prétexte qu'elles ne seraient pas politiquement correctes. Il faut qu'on commence à mettre des mots dessus.

Troisièmement, Julien, il y a un conflit de temporalité ou d'agenda. Vous nous avez invités à voter la révision du PADDUC, on n'a pas encore commencé, c'est à peu près normal. Vous nous proposez aujourd'hui ce rapport. On va débattre un peu plus tard de la question de la ruralité au travers de l'aide qui est due aux communes, au titre de la quinquennale notamment. Demain, on va discuter, nonobstant le vote du budget, de la Chambre de commerce et de son statut nouveau, ce qui n'est pas sans impacter tous les sujets qui sont aujourd'hui abordés. Donc en gros, on va rajouter un tuyau à l'orgue, mais on ne va pas jouer pour autant de meilleures musiques. Et le problème demeure de cette absence criante et quasi totale de coordination entre l'ensemble de ces strates.

Troisièmement, vous avez dans ce rapport, je vous y rends attentif un court instant, des petites coquilles, ou en tous les cas des sujets qui méritent qu'on s'y attarde.

Vous avez, par exemple, des communes, alors peut-être est-ce voulu, qui apparaissent dans 2 catégories de règlements. Je vous les cite, pour qu'on gagne du temps : Biguglia, Lucciana, Borgu.

Alors ou on a, mais on s'y est mis à plusieurs, mal lu le rapport, ou il y a des ajouts, mais ça demande effectivement à ce que vous nous le précisiez.

Dans le même ordre d'idée, et pour avancer et bientôt conclure, il y a une déconnexion entre l'agenda PADDUC et l'objet de la délibération ; une déconnexion entre la question donc des différents niveaux d'intervention et celle que vous nous proposez aujourd'hui en surplus ; et une déconnexion, comme d'autres l'ont pointée avant moi, et ça me semble unanime, plus grave encore, dans le temps, entre le moment où vous nous demandez de discuter du rapport et celui où, prenant date, vous nous demandez de discuter du règlement d'aide.

On ne peut plus, Monsieur le Conseiller, déconnecter en permanence les débats d'orientations des moyens que vous mettez en œuvre pour les traduire dans les faits, ou alors la ficelle est trop grosse et un peu solennellement, je vous demande d'y renoncer.

On ne peut pas nous endormir avec des discussions thématiques à perte de vue et quand un autre sujet s'invite, parce que l'actualité est dense, 3 mois, 6 mois, 8 mois après et que le débat est derrière nous et pour ne pas faire de langue de bois, oublié de la plupart, y compris de nos élus, nous amener un règlement qui est décontextualisé et qui dit des choses dont on n'a même plus la mémoire vive.

15 orientations, 38 objectifs opérationnels, o zité, hè troppu ! Troppu ! C'est une usine à gaz.

Alors que le moment est à la débureaucratization, au fait de simplifier les objectifs, de travailler sur quelques cibles, quelques éléments-clés vous en rajoutez, comme si ce pays en manquait, alors qu'il croule déjà sous les prescriptions, les indications, les conseils, les règlements, etc. !

Donc, moi, je ne serai pas plus long. Vous avez compris, je pense, l'état d'esprit général de notre groupe.

À ce stade et en attendant le règlement d'aide qui viendra dire beaucoup plus précisément que ce que vous nous donnez aujourd'hui à lire :

Premièrement, il faut qu'on traite cette question des conflits d'agenda et des conflits « de procédure » ;

Deuxièmement, il faut que la Collectivité s'impose dans le respect de la libre-administration des collectivités locales et du fait communal ou communautaire, comme une cheffe de file et qu'elle dispose pour cela d'un degré de coordination plus abouti de toutes les compétences, quitte à ce qu'on en discute en termes d'instance, de moments, de lieux. Mais on ne peut pas rajouter sans cesse des strates aux strates, sans jamais supprimer les précédentes ni chercher à les coordonner ;

Troisièmement, il y a la question des conventions de territoire avec l'ADEC, la question des territoires avec l'AUE, l'ANAH, etc., pour ne parler que des rapports récents ou de ceux qui sont aujourd'hui proposés. Il va y avoir demain, sur ces questions-là, un cadre conventionnel ou une relation à inventer. S'ajoutent des réflexions en cours sur les intercos, leur périmètre, notamment dans le cadre des discussions engagées sur l'autonomie, etc.

Donc, c'est un fatras, en restant poli, sans nom. Alors, ou ça vient trop tôt ou ça vient trop tard ? Mais quoi qu'il en soit, casca male.

Alors, moi, je termine.

Pour toutes ces raisons-là et à ce stade, en reconnaissant le travail qui a été entrepris et auquel on a modestement participé, notamment lors de la session portovecchiaise, une vraie, vraie inquiétude et une attente lourde quant au règlement d'aide et aux moyens que vous comptez ajuster pour tout ceci, et conformément à ce que la Présidente nous a invité à respecter, je ne parlerai pas du territoire dont j'ai, avec d'autres ici, et modestement la charge, mais de la Corse en général, du fait urbain en particulier, et singulièrement du rapport que vous nous proposez.

Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente, remplace Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Petru Ghionga, à voi !

M. Pierre GHIONGA

Vi ringraziu, Madama a Presidente,

Duie parole per di chì stu raportu mi frasturneghja perchè sperte a Corsica in duie pè contu meiu, a Corsica di e cità, è a Corsica di i paisani. Eiu pensava chì, nu u quadru di l'autunumia aviamu da ragiunà in 10 territorii, è issi territorii avianu da avè u listessu aiutu è a listessa attenzione di a nostra Cullettività.

Allora forse aghju mal'lettu stu raportu, ma quessa ùn a ritrovu micca. Allora vi vuleria sente nantu à stu puntu è aghju da compie dicendu chì Los Angeles hà da avè a Corsica, ùn pensu micca chì u merre di Los Angeles fia sferenza trà i so territorii, è vuleria chè no pensessimu cusì.

Vi ringraziu.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Louis Pozzo di Borgo.

M. Louis POZZO di BORGO

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Conseiller exécutif,

Une fois n'est pas coutume, je ne vais pas m'ériger en faux par rapport à ce qui a été dit. Alors, j'aurais une vision un peu plus quand même policée des choses et je voudrais reprendre ce rapport par le bon bout.

D'abord, effectivement, un travail qui est appréciable même s'il n'apporte pas toutes les solutions, ce n'était pas le but du rapport, il pose un cadre et vient aussi mettre en évidence une situation.

Pour le coup, même si les curseurs politiques sont placés de manière différente, je rejoins totalement les propos de Paul Quastana, comment éviter que toutes ces décisions que nous prenons ici servent à d'autres ? Puisque nous y allons tout droit et ça, c'est un fait non seulement politique, mais c'est aussi un principe de réalité.

Alors, ce schéma qui vient enrichir nos discussions permet aussi de recentrer le débat quelque peu sur l'urbain.

On a dans notre ADN les uns, les autres, pour ne pas dire quasi tous, chevillé au corps le rural. Que l'on soit de Porto-Vecchio, de Bastia, d'Ajaccio, nous avons tous notre côté rural, i nostri paesi, là où nous remontons volontiers le week-end et le plus soin possible, et où certains y vivent encore. Donc là-dessus aussi, nous avons besoin d'un raisonnement sur l'urbain.

Lorsqu'on parle de fait urbain, lorsqu'on parle de territoire, il me semble, Monsieur le Conseiller exécutif, et ce rapport transpire cet état de fait, que la Collectivité de Corse ne peut pas tout organiser. Et je rebondirai tout de suite sur les propos de Jean-Christophe Angelini, que je peux partager, il n'y a pas de SCOT, Jean-Christophe, il n'y a pas le PLUI, c'est vrai. Pourquoi ? Parce que sur notre territoire, nous avons aussi cette culture exacerbée de la commune, du fait communal. Il n'y a qu'à voir le nombre de communes et l'impossibilité pour nous, culturellement, de faire des fusions de communes. C'est un fait important aussi dans ce raisonnement-là et dans ce dossier-là.

Et aujourd'hui, s'il n'y a pas de SCOT ou d'autres documents partagés, c'est aussi parce que, bien au-delà de l'Assemblée de Corse, nous sommes dans un dispositif concurrentiel entre intercommunalités. Et on le voit, on a du mal à se parler avec nos voisins. Alors évidemment, sur les conseils du déontologue, je ne parlerai pas des choses que je connais ou que je peux administrer, mais on

a du mal à se parler avec nos voisins et ça, c'est un véritable frein. C'est un frein au développement de la Corse et c'est un frein qui vient là-encore accentuer les équilibres.

Paul-Félix parlait de charges, qui étaient à la charge justement du milieu urbain, moi j'appelle ça les charges de centralité. Effectivement, le périurbain, de par son développement, qui jusqu'à présent ne proposait que du résidentiel, toute l'offre de services, qu'elle soit de soin, qu'elle soit de transport, qu'elle soit en matière économique, se situait dans le milieu urbain. Donc, effectivement, des charges de centralité qui incombaient, on va dire, aux villes, aux grandes villes, aux grandes intercommunalités.

Et c'est là que la vision doit changer, on ne doit plus parler d'urbain, de périurbain, mais on doit parler, et c'est un terme qui aujourd'hui est partagé partout en France et en Europe, de bassins de vie vécus. C'est bien ça qui va permettre le développement de notre territoire au travers de ce document et bien plus encore.

Le bassin de vie vécu, vous l'aurez compris, il fait fi des frontières administratives. On ne résonne plus sur l'intercommunalité, mais on raisonne bien évidemment en matière d'emploi, de pôle d'attractivité, de pôle d'offres, qu'elles soient de soins ou de mobilité. Et la mobilité est un des axes que vous défendez, Monsieur le Conseiller exécutif et qui me semble cruciale à l'heure où, malheureusement, nous ne pouvons que constater la paupérisation de la population corse, de la société corse. Eh bien, un des faits majeurs pour cette paupérisation, qui crée des travailleurs pauvres, c'est l'absence de mobilité.

Plus l'urbain voit s'éloigner, je dirais, la partie économique, l'offre d'emploi vers le périurbain et parfois un petit peu plus loin, plus nous créons des travailleurs pauvres, des gens qui doivent bien entendu se rendre sur leur lieu de travail qui est de plus en plus loin de leur lieu de résidence et avec le coût des transports, avec la cherté des carburants. Nous créons aujourd'hui une catégorie de gens qui, malgré qu'ils aient un emploi, ne s'y retrouvent plus.

Donc ce fait urbain ne peut pas être, je dirais, déconnecté de l'aspect ruralité.

Aujourd'hui, qu'on le veuille ou pas, nous essayons de défendre nos villages, nous essayons de défendre le rural, mais la réalité est tout autre.

Aujourd'hui, ces pôles urbains, ce périurbain, sont attractifs, pourquoi ?

Première chose, vous le savez, le besoin de logements sociaux notamment, et le rapport qui va suivre tout à l'heure, là-aussi, viendra nous apporter quelques éclaircissements. Et la Collectivité de Corse, de par ce rapport, prend à bras le corps un rôle et une compétence qui est la sienne, c'est celle d'aménageur. La Collectivité de Corse a cette compétence d'aménagement qui est partagée, selon les territoires, avec les intercommunalités.

Alors oui, aujourd'hui, je le disais, il faut sortir de ces logiques concurrentielles entre communes et intercommunalités, pour se plonger dans le futur développement de notre île.

Ce rapport n'apporte pas les solutions que les uns, les autres pouvaient attendre, ce serait trop facile, bien entendu. Pour autant, je le disais, il pose un cadre. Il donne aussi des indicateurs forts : le nombre d'arrivées par an sur notre territoire. Je crois que les uns les autres dans nos intercommunalités, nous avons à disposition ces chiffres et ils effraient. Ils effraient et s'ils n'étaient pas aujourd'hui mis en évidence, ils seraient encore passés sous silence.

Donc la suite de tout ça, c'est de dire, que l'on soit de la CAB, que l'on soit de la CAPA, de Porto-Vecchio ou de Balagne, ou même du rural, mais on va se concentrer aujourd'hui sur l'urbain, nous nous devons d'avoir un rôle de complémentarité. C'est ce que propose à demi-mot ce rapport.

Certes, aujourd'hui, les montants alloués dans les aides ne sont pas encore là, mais c'est un document en devenir, c'est un document qui ne demande qu'à vivre, à être enrichi aussi par la connaissance des intercommunalités, la connaissance du territoire et qui doit faire passer le fait politique au second plan pour se consacrer sur le principe de réalité.

Donc, je ne serai guère plus long, mais simplement vous dire que ce document doit nous permettre d'anticiper, d'anticiper deux choses.

Ça a été dit aussi, ce qui se passe ailleurs depuis 20 ans est en train d'arriver chez nous, pour ne pas dire est déjà arrivé chez nous.

Et ce qui se passe chez nous depuis quelques années sur nos pôles urbains est en train de se déplacer vers le périurbain.

Donc ce rapport, il se veut aussi un rapport d'anticipation dans les politiques publiques à mener.

Lorsque nous parlons de politique de la ville, le spectre est large, les intervenants sont très larges aussi et, sans faire de procès à qui que ce soit, nous avons aussi cette mainmise de l'État sur ces dispositifs, avec parfois des

fonctionnaires qui arrivent, qui sont dans un rôle décisionnaire et qui, sans connaître nos territoires, voudraient imposer justement cette vision-là de nos territoires.

Alors moi, pour ce rapport, bien entendu, Monsieur le Conseiller exécutif, je ne vous dirai pas qu'il est complet, ce n'est pas ce que vous avez dit non plus. Je vous dis simplement que je le prends comme la première pierre d'un édifice indispensable qu'il nous faudra bâtir ensemble.

Alors, loin des mots et des belles phrases, je ne reste pas simplement sur un propos généraliste qui voudrait noyer le poisson dans des milliers de dispositifs. Simplement vous dire qu'aujourd'hui, nous avons besoin d'un document-cadre, c'est celui-ci. Il avait été adopté, en tout cas la reconnaissance du fait urbain avait été adoptée en 2022.

Aujourd'hui, ce rapport a le mérite de poser ce cadre tant attendu. Ce que nous attendons, nous, représentants des territoires, et ce que vous nous proposez, c'est que le travail débute dès à présent pour mettre des moyens en face des dispositifs dont nous avons besoin et pour pouvoir aller plus loin sur le sujet.

Merci.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Vi ringraziemu. Altre dumande di parolla ? Josépha Giacometti.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci.

Dans la présentation de ce schéma, aujourd'hui, nous avons une présentation du fait urbain. Très bien, très bon travail sur le plan technique, très intéressant à plusieurs égards, avec des axes et des objectifs définis. Nous avons le cadre de ce qui est un fait urbain et un fait périurbain.

Or, en 2022, je crois avoir lu qu'il allait falloir définir ce qu'était le fait urbain corse. Et donc ça, c'est une déclinaison politique.

Moi, aujourd'hui, je ne vois pas, dans ce schéma et dans ce cadre, se dessiner le fait urbain et périurbain corse. J'ai un cadre général, bien posé, mais je ne vois pas se dessiner ce qui devrait constituer les modes d'action qui permettraient de répondre à la réalité qui est la nôtre et surtout au-delà de la réalité, puisque la réalité elle est posée, mais au-delà de la réalité à tenter de

contrer par le projet, que normalement nous avons en commun, la mise en œuvre d'une réalité hors sol. Ça, je ne le vois pas se dessiner.

Il y a un constat qui est posé, là-aussi bien posé, en toile de fond, d'une précarité grandissante, d'un prix du foncier qui a contaminé depuis bien longtemps le locatif, de la nécessité de prendre en compte les changements environnementaux et climatiques, c'est une évidence, pour le coup, pour la Corse comme pour le reste du monde, évidemment. Une réalité d'une déstructuration sociale, culturelle et linguistique. Et c'est là que nous devrions actionner les leviers d'une manière différente à l'aune de ce constat, car il s'agit là de l'habiter, la question de l'habiter, de la façon d'occuper un espace, de s'approprier un lieu, d'établir avec lui un lien au lieu. C'est une façon de ne pas être dans un développement hors sol et ça, ce n'est pas seulement une philosophie, ça a des déclinaisons techniques et pragmatiques concrètes.

Donc, ce schéma, il ne devait pas être l'alignement, la mise en cohérence, je dirais plus exactement, la mise en cohérence de l'ensemble des dispositifs qui existent, de l'ensemble des zonages qui ont été établis par les politiques étatiques, mais normalement, il doit mettre des curseurs, s'inscrire en rupture, s'il doit s'inscrire en rupture et lorsqu'il doit s'inscrire en rupture, donner des inflexions, permettre d'engager un changement, ça je ne le vois pas s'afficher, être annoncé, commencer en tout cas à se décliner.

Je vais prendre 2 exemples où se croisent les lieux et les hommes.

Les lieux d'abord, sur la question du périurbain.

La périurbanité qui aujourd'hui s'est développée de manière anarchique dans notre île. On le voit à la périphérie d'Aiacciu, qui est, je dirais, symptomatique, qui est en train de tuer définitivement un centre-ville et qui est le résultat d'un développement anarchique de ces dernières décennies qui s'est fait à Aiacciu, comme dans beaucoup d'autres endroits, au gré des volontés de promoteurs, sans politique d'aménagement, avec une grande distribution qui prend un poids considérable et avec des logiques qui ne sont pas des logiques de l'habiter, mais qui sont des logiques d'empilement d'activités de zonage et où il reste quelques mètres carrés, où on essaie d'y caser quelques hommes sans lieu de vie et sans commun. Mais ça, c'est le constat.

Qu'est-ce qui s'infléchit ici ? On a l'impression qu'on va tenter de courir après, tenter de réparer sans savoir comment, tenter d'aménager, je ne l'ai pas vu, tenter de développer autrement, je ne le vois pas et c'est ça qui est très problématique et très décevant en effet, parce que j'ai lu dans le rapport « faire avec ». Je cite le rapport, « le périurbain, il faudra faire avec ».

Faire avec, si c'est un principe de réalité, on pourrait l'admettre. Avà ci vole à fà incù. Mais quand on fait de la politique, au principe de réalité, on essaie d'opposer les actions. Faire avec comment ? En contenant ? En densifiant ? En continuant à laisser se développer un étalement ?

Aiacciu, pour rester sur le périurbain d'Aiacciu, on va attendre que la tâche périurbaine rejoigne les villages limitrophes ? Ce qu'elle a déjà fait, ce qu'elle est déjà en train de faire.

Comment on arrête ça ? Si on décide de l'arrêter et si on veut l'arrêter. Et je crois entendre dans tous les discours que vous souhaitez l'arrêter ; il y a des souhaits, mais il n'y a pas d'action. Je ne vois pas là où vous impulsez. Vous tentez de courir après un développement dont vous dites, dont nous disons tous ne pas vouloir, et on a l'impression qu'on va essayer de le bloquer.

Et je vais finir avec les hommes - les lieux, les hommes - par 2 exemples. J'aurais pu faire aussi une incise sur la périurbanité, sur la question des zones de production qui sont subrepticement évoquées, notamment des zones agricoles. Les zones agricoles dans le périurbain aujourd'hui, ne ferma pocu è sò minacciate. Comment on inverse cette tendance ? Peut-on encore l'inverser ? Et si oui, quelles actions on met en œuvre ? Comment on s'inscrit en rupture ?

Je disais donc, je finis avec les hommes.

Ça a beaucoup été évoqué sur le solde migratoire, la question du solde migratoire positif. Là-aussi, si on adopte un principe de réalité, on peut l'admettre. Et je vous ai écouté souvent, Monsieur le conseiller, et puis on se connaît quand même un peu, je sais que ce solde migratoire, il ne vous satisfait pas. Or, dans ce rapport, c'est ça qui me gêne, je lis, « en effet, la Corse bénéficie d'une croissance démographique parmi les plus dynamiques de tous le territoire métropolitain », je passe les vocables dont un projet nationaliste aurait pu faire l'économie, « en grande partie grâce à un solde migratoire ». « Grâce à un solde migratoire positif ». Le « grâce ». « Grâce à un solde migratoire positif », « cela reflète le véritable attrait », je coupe, « cela reflète le véritable attrait dont bénéficie l'île en raison de sa richesse environnementale et patrimoniale, ainsi que du niveau de qualité de vie qu'elle propose. Or, en parallèle de cette attractivité indéniable, le diagnostic territorial réalisé a mis en lumière le fait que l'offre de logements à l'échelle insulaire demeure insuffisante et inadaptée ».

Alors on ne va pas caricaturer les propos,

Sapemu ch'ellu ci vole à custruisce, hè megliu, pè i nostri à un mumentu datu, que la rénovation des logements dans l'urbain et dans le périurbain, elle est présente.

Mais est-ce qu'on va courir, puisque vous dites « grâce » ? Est-ce qu'on va adapter l'offre à cette indéniable attractivité qui est la nôtre ?

A vulemu da fà finisce.

Compiu quì, ùn aghju mancu vistu una volta a quistione. Mi diciarete ch'ella hè in i micanismi di lotta contr'à a speculazione chè l'avete messu. Mancu una volta ùn aghju vistu evucatu u statutu di residente, per esempiu per rimette à pena, a ghjesgia, diceraghju, cum'elli diceni i Francesi, « l'église au centre du village ».

Il y a quelques mots, il y a quelques termes qui peuvent paraître symboliques. Mais vous savez, la sémantique, parfois, elle traduit aussi l'action.

Donc, je vous appelle à sapè. Vi chjamu à sapè. S'è n'avemu à corre daretu à un svilippu chè no ùn vulemu micca, o s'è n'emu da accettà, rinuncià le è appruntà a seguita ch'ùn sarà più a Corsica è ch'ùn sarà più d'altronde a Corsica chè no vulemu, fermerà un pentone.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. D'altre dumande ? Nò. Sgiò Presidente !

M. Julien PAOLINI

Je croule un peu sous les documents.

Je vous remercie déjà toutes et tous pour vos interventions et contributions à ce rapport.

Je souligne tout d'abord que chacune et chacun d'entre vous, en tout cas vous avez été nombreux à relever le travail conséquent, technique qui a été mené par les services depuis l'adoption de la première délibération sur la reconnaissance du fait urbain, et je m'associe également à vous pour les remercier de ce travail.

Tout d'abord, pour répondre à Paul Quastana, qui a été le premier intervenant, et à Josépha également, qui a été la dernière, comme ça ça me permet de faire le lien et d'essayer de faire une synthèse.

Je pense que vous m'avez entendu à plusieurs reprises, que ce soit lors de présentation de rapports ou de réponses à des questions orales, ou plus récemment au moment de l'analyse du PADDUC, pour constater les désordres ou les désagréments qui peuvent être liés à la croissance démographique.

J'ai à la fois dit, et ce à plusieurs reprises dans cet hémicycle, que ça pouvait être un indicateur favorable pour de nombreux économistes, comme l'augmentation du PIB ou comme le secteur du BTP qui se porte à merveille, par exemple, ou le secteur des transports, je ne sais pas. Des indicateurs qui, pour un certain corps, pouvaient paraître comme un indicateur bénéfique, mais qui créaient des déséquilibres économiques, sociaux et un bouleversement dans notre société, surtout à la vitesse à laquelle il allait, qui ferait, à court terme si rien n'est fait, un risque de menace, voire de disparition de ce qui fait aujourd'hui le peuple corse. Et je vous avais même, je me souviens, à la fin de l'année, engagés à continuer d'espérer, d'espérer qu'on puisse encore changer les choses.

Et puisque Paul Quastana a évoqué le rapport de la Hudson Institute institut, dans les années 70, je vous rappelle que c'était une étude prospective qui avait été commandée par la DATAR. Et j'ai retrouvé un de mes discours en tout début de mandature, je ne l'avais pas fait ici, je l'avais fait devant l'Assemblée nationale, pour vous dire, à l'invitation, je crois, d'ailleurs, de Jean-Félix Acquaviva.

Il y avait 2 hypothèses dans ce rapport.

La première hypothèse, qui était portée par la Hudson Institute, était, et elle était d'ailleurs plutôt avant-gardiste, je la cite, avant-gardiste par rapport à la vision de l'époque qui était très centralisatrice, de s'appuyer, pour le développement de la Corse, sur la restauration de l'identité culturelle, sur le développement des savoir-faire traditionnels et plus particulièrement des productions agricoles. Ce que disait peut-être aussi Jean. En forme de Riacquistu. Ça c'était le scénario, je dirais, auquel on pourrait adhérer.

Mais il y avait le second scénario, et Paul a raison, alors celui-là il était plutôt sombre, et je cite le rapport de la Hudson dans les années 70, une prophétie qui se réalise aujourd'hui : « Les Corses, chassés par des vagues d'émigrations successives, pourraient un jour disparaître, tout comme les aigles et les bisons aux États-Unis ».

Voilà ce qu'écrivait, à la demande de la DATAR, les chercheurs américains dans les années 70. Peut-être que, malgré les combats qu'on a pu mener collectivement, ce scénario prend encore sur le territoire.

Alors, je vais essayer de répondre aux différentes interventions.

Tout d'abord, le groupe de droite, Monsieur Voglimacci.

Je rappelle qu'en matière de concertation, il y a quand même eu 56 réunions bilatérales avec les territoires concernés en 2 ans, l'organisation de 2 séminaires et on a essayé tant bien que mal, alors peut-être qu'on n'y est pas parvenu totalement et je n'ai pas eu le temps de prendre connaissance de vos amendements. On s'est d'ailleurs nous-mêmes rencontrés à deux reprises. On a souhaité vraiment co-construire ce premier schéma avec les territoires. Et pour répondre aux différentes interventions, c'est un premier schéma, c'est un premier pas, c'est une étape. Il a vocation à être amélioré au fur et à mesure des évolutions et les territoires urbains ou périurbains, et leur évolution ces 20 dernières années, en effet, je rejoins les interventions précédentes, ils doivent être réparés. Dans beaucoup de territoires, ce ne sont plus des espaces de vie. Et si on laisse faire, et c'est pour ça qu'il est important ce schéma, si on laisse faire sans rien dire et faire comme si on ne voyait pas, ce qui s'est passé dans la périphérie ajaccienne ou bastiaise, ou à Porto-Vecchio, ça va s'étendre petit à petit, et c'est déjà le cas, vous le savez, vous connaissez bien le territoire, jusqu'à la plaine orientale : des phénomènes de périurbanisation, de consommation d'espace à outrance pour faire essentiellement du logement, voire de la résidence secondaire ou des activités touristiques.

Ce n'est pas le modèle de développement qu'on veut. Donc, on pose le constat aujourd'hui, je pense que c'est dit dans ce rapport-là, et on essaye d'anticiper et de réparer les territoires qui ont subi, je dirais, ce modèle de développement depuis les 20 dernières années et faire en sorte que ça n'arrive pas dans les territoires à venir.

Mais ce n'est pas que ce rapport qui va le permettre, c'est là où il ne faut pas se tromper de débat. Ce schéma urbain, il fixe un cadre, il fixe des orientations et des objectifs. Il ne faut pas lui faire porter l'ensemble des problématiques qui sont liées à un défaut de planification dans les communes, autour des documents d'urbanisme, ça a été dit par Jean-Christophe Angelini et repris par Louis, des problématiques liées aux transports.

On aura à examiner aussi dans le cadre du PADDUC ou de schémas sectoriels, d'autres problématiques qui sont liées à ce schéma.

Je reviens sur les moyens.

Beaucoup d'entre vous m'ont interrogé : on a un cadre, mais quid des moyens ? Si j'étais venu ici avec un règlement d'aide, quel qu'il soit, pour vous dire, « voilà, maintenant on a une enveloppe de tant, les opérations éligibles,

c'est ceci, ceci, cela », vous m'auriez, et c'est légitime, reproché qu'il n'y avait pas de vision stratégique, qu'il n'y avait pas de cadre d'intervention de la Collectivité de Corse. Donc là, je pense qu'on fait les choses dans l'ordre.

On arrive avec un schéma urbain qui fixe un certain nombre d'orientations stratégiques et d'objectifs opérationnels. On aura par la suite à vous présenter le schéma. Et forcément, si on a fait le choix de présenter les 2 de manière simultanée, ce n'est pas pour opposer ces territoires, mais force est de constater qu'il n'y a pas les mêmes dynamiques à l'œuvre dans l'urbain et dans le périurbain ces dernières années qui connaissent une explosion à la fois démographique et économique, et des territoires de montagne et de l'intérieur qui ont les plus grandes peines du monde à maintenir les équipements actuels, à se moderniser et à accueillir un développement, tout simplement.

Donc, la mise en œuvre opérationnelle, le cadre. 2025 pour travailler sur la mise en œuvre opérationnelle dans le cadre du règlement d'aide de la Collectivité de Corse, mais pas seulement.

Moi, ce que je voulais vous dire également, c'est que pour la mise en œuvre de ce schéma, il ne faut pas voir que les fonds propres de la Collectivité de Corse, parce qu'on voit bien qu'au vu des besoins, que ce soit dans l'urbain ou dans l'intérieur, la logique veut qu'on ait la nécessité de faire converger l'ensemble des dispositifs. Je pense à ceux de l'État au travers de la politique de la ville pour l'urbain.

Et pour répondre également à Josépha, nous, par rapport à la vision de l'État qui, je dirais, se concentre sur un certain nombre de périmètres très précis, on ne va pas se limiter au périmètre de la politique de la ville qui cible un certain nombre de quartiers, notamment les quartiers en difficulté, etc. On a une logique d'ensemble qui s'impose à l'ensemble des territoires de Corse.

Et dire que c'est un schéma qu'on pourrait retrouver... Bien sûr qu'il y a des problématiques qu'on retrouve ailleurs et qui se connaissent depuis très longtemps, et malheureusement, on n'a pas su les anticiper ou pas suffisamment dans un certain nombre de territoires. Mais pour autant, on l'a voulu quand même qui s'adapte aux territoires et qui réponde aux problématiques des villes, puisque qu'on coconstruit avec eux. Alors, peut-être pas suffisamment, peut-être qu'au fur et à mesure, on aura vocation à l'améliorer, mais le document phare pour cela et le projet de société finalement que vous demandez, il se fera au travers du PADDUC.

Il y a un certain nombre de schémas sectoriels, et Jean-Christophe nous interrogeait sur le calendrier en nous disant, « Mais ce n'est pas bon, vous venez avec ce schéma, derrière il y va avoir le PADDUC... ». Mais, à un

moment donné, on est bien obligé de prendre des décisions et d'avancer de manière concomitante, en parallèle. On ne peut pas attendre le grand soir et que tout arrive d'un coup.

Ce schéma a vocation à être intégré dans le cadre de la révision du PADDUC, comme seront intégrés le SRDEII, la PPE, le Schéma montagne... L'ensemble des schémas sectoriels mis en œuvre par la Collectivité de Corse ont vocation à intégrer le futur PADDUC et essayer de concentrer le PADDUC justement sur un projet d'ensemble en renvoyant au schéma sectoriel pour les objectifs stratégiques et leur déclinaison opérationnelle. Sinon on n'y arrivera pas. On a besoin d'avoir une architecture de nos documents phares, avec en tête de pont le PADDUC et la déclinaison dans des schémas et dans des règlements d'aide sur les différentes thématiques : je pense au transport, ça a été évoqué également par Paul-Félix bien sûr, les ports, les aéroports, l'intermodalité, le maillage territorial en matière de transport. Mais ça, c'est un schéma qui est propre, qui est le schéma régional des transports, des infrastructures et de l'intermodalité qui viendra en temps voulu. Mais on ne peut pas demander au schéma urbain de répondre à l'ensemble des problématiques que connaît aujourd'hui le territoire insulaire.

Pour revenir sur les appels à projets, les appels à projets, ce n'est pas mettre en concurrence les territoires. Les appels à projets, tels qu'on les voit nous aujourd'hui, c'est justement de permettre de faire émerger des projets de territoire. Ces appels à projets, ils ont vocation déjà à accompagner des grands projets d'infrastructures, des grands projets d'aménagement.

On pourrait citer l'entrée de ville d'Aiacciu, le fond de baies, comme vous préférez.

On pourrait citer le quartier de la gare à Corti ou à Bastia.

On pourrait citer le futur quartier de Toga, etc., etc. Ou même, allez, soyons fous, le port de Bastia.

Ce genre d'appel à projets, sur des territoires plus restreints, je veux dire à l'échelle d'un groupe de communes, ils ont vocation à accompagner les territoires et en ingénierie, et en mise en œuvre opérationnelle sur des grands projets autour des secteurs d'enjeux régionaux du PADDUC. C'est cela qu'on souhaite mettre en œuvre. Il nous été souvent reproché de ne pas porter de projets structurants à l'échelle du territoire, dans les secteurs à forts enjeux. A travers ces appels à projets, c'est ça qui est visé. Et de permettre par exemple, demain, à une grappe de communes, à l'échelle d'un ancien canton ou d'une pieve, de réaliser un certain nombre d'opérations qui sont structurantes pour eux et qui dépassent finalement le cadre uniquement de l'intercommunalité ou de la

commune, et bien sûr, aboutir, à terme, à des pactes, des pactes sur des projets qui pourraient faire l'objet de conventions pluriannuelles de financement. Ce qui nous permettrait d'avoir une lisibilité aussi d'un point de vue financier pour la mise en œuvre de ces grands projets.

Donc, des pactes ou des contrats avec les territoires sur des opérations bien précises et bien identifiées.

Voilà je pense, enfin j'ai essayé en tout cas, de répondre à l'essentiel de vos questions.

Si vous voulez bien, je prends 5 minutes, Madame la Présidente, pour prendre connaissance des amendements.

Je ne sais pas si on fait une suspension de séance et on les examine en commission... Ça dépend de la nature des amendements, en fait.

J'aurais moi-même un amendement.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, j'ai vu. Donc merci, Monsieur le Conseiller exécutif.

Merci à tous pour ces interventions.

Donc il y a effectivement, ça a été annoncé par le groupe « Un soffiu novu », plusieurs amendements : 4 amendements de « Un soffiu novu » et 1 de l'Exécutif, donc 5 au total.

Vous n'en avez pas encore pris connaissance ? Donc, va donner 5 minutes à l'Exécutif pour en prendre connaissance. On va faire une toute petite interruption de séance, pas trop longue parce qu'il est 17h20 et qu'à 18 heures, nous avons la conférence de presse.

Il faudrait voter avant 18 heures ce rapport, et ensuite vous présenterez vos amendements, d'accord ? Merci.

Donc suspension de séance, merci.

La séance est suspendue à 16 h 20 et reprise à 18h45.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Les invités et la presse sont là. On ne va pas perdre de temps, on va faire la conférence de presse sur la présentation de l'ouvrage avec le président de l'exécutif, l'éditeur et le scientifique et André Fazi qui a coordonné l'ouvrage. Donc je vous invite, s'il vous plaît, ceux qui êtes ici, à vous déplacer vers le salon vert, et comme ça, on présente l'ouvrage. Merci.

Et pendant ce temps, le travail administratif se fait sur les amendements, merci.

La séance est suspendue à 17 h 19 et reprise à 18 h 44.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La séance est reprise.

Vous avez beaucoup, de très beaux portraits et j'ai omis de dire tout à l'heure, je l'avais noté, puis j'ai omis de le dire, il y a un très beau portrait d'Edmond Simeoni aussi qui est page 293, très, très beau.

Celui qui est un des plus représenté, qui n'a jamais été à l'exécutif, c'est Paul Quastana, il a vraiment été présent, ça se voit, il est sur plusieurs photos.

Nous avons ces amendements ou pas ?

J'ai une communication aussi à vous faire d'ordre pratique. Faites très attention, je vois qu'il y a des mugs qui circulent sur les tables, etc., faites très attention parce que si ça se renverse sur le système de micro, de diffusion, il y a tout qui s'arrête. Donc attention, les verres, les bouteilles, les canettes qui sont ouverts, utilisez plutôt les bouteilles qui se referment.

Merci.

Donc si vous en êtes d'accord, nous reprenons là, nous sommes en diffusion, regagnez vos places, s'il vous plaît.

Bien. A la suite d'échanges entre le groupe « Un soffiu novu » et l'exécutif, des amendements de consensus ont été produits. J'en suis fort aise. Donc, je vais demander à Monsieur Voglimacci de présenter les amendements du groupe mais qui désormais sont des amendements de consensus.

Je vous redonne la parole.

M. Charles VOGLIMACCI

Merci, Madame la Présidente.

Je tiens en préambule à remercier Julien Paolini, conseiller exécutif et ses services. On a modifié très, très peu de choses sur les amendements que nous avons déposés, c'était vraiment à la marche.

Amendement n° 1, proposition d'amendement : le deuxième paragraphe de la conclusion du rapport, page 8, ainsi que le deuxième paragraphe de la conclusion du préambule du schéma en annexe, page 10, sont complétés comme suit : sans remettre en question le financement des projets relevant des programmes contractualisés au titre de la politique de la ville.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Avis de l'exécutif ? Favorable.

Quelqu'un souhaite intervenir sur cet amendement ? Non. Je sou mets l'amendement au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le groupe « Avanzemu », Pierre Ghionga. Qui ne participe pas ? Josepha Giacometti, le groupe « Core in fronte ». Qui est pour ? « Un soffiu » et « Fà populu ».

L'amendement n° 1 est adopté.

Amendement n° 2.

M. Charles VOGLIMACCI

Après l'article 2 de la délibération est inséré un nouvel article ainsi rédigé : dans le cadre des appels à projets thématiques, les territoires pourront bénéficier d'impacts pluriannuels pour accompagner les opérations structurantes qui relèvent du schéma de développement urbain.

La numérotation des articles est adaptée en conséquence.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc avis de l'exécutif ?

M. Julien PAOLINI

Favorable, bien sûr.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPRTUIS

Qui souhaite intervenir ? Personne.

Donc, je mets au vote l'amendement n° 2.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le groupe « Avanzemu », Pierre Ghionga. Qui ne participe pas ? Josepha Giacometti, le groupe « Core in fronte ». Qui est pour ? « Un soffiu » et « Fà populu ».

L'amendement n° 2 est adopté.

Amendement n° 3.

M. Charles VOGLIMACCI

Après l'article 2 de la délibération est inséré un nouvel article ainsi rédigé : le SDUD fera l'objet d'un bilan régulier des actions menées dans le cadre de sa mise en œuvre et de sa déclinaison opérationnelle présentée en Assemblée de Corse.

La numérotation des articles est adaptée en conséquence. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Avis favorable de l'exécutif. Qui souhaite intervenir ? Personne.

Donc je sou mets au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le groupe « Avanzemu », Pierre Ghionga. Qui ne participe pas ? Josepha Giacometti, le groupe « Core in fronte ». Qui est pour ? « Un soffiu » et « Fà populu ».

L'amendement n° 3 est adopté à une très large majorité.

Amendement numéro 4.

M. Charles VOGLIMACCI

Après l'article 2 de la délibération est inséré un nouvel article ainsi rédigé : en partenariat avec les intercommunalités et les acteurs associatifs, dans

le cadre du Conseil Intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, la Collectivité de Corse s'engage à contribuer à la définition d'un programme d'actions visant à soutenir les efforts du quotidien en matière de prévention des addictions et de la délinquance au quotidien.

La numérotation des articles est adaptée en conséquence.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Avis favorable de l'exécutif. Pas d'intervention.

Je mets au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le groupe « Avanzemu », Pierre Ghionga. Qui ne participe pas ? Josepha Giacometti, le groupe « Core in fronte ». Qui est pour ? « Un soffiu » et « Fà populu ».

L'amendement n° 4 est adopté à une large majorité.

Il y a maintenant un amendement de l'exécutif.

M. Julien PAOLINI

Oui, Madame la Présidente, comme je l'ai dit à la fin de mon exposé sur le rapport et pour répondre à la délibération de la Communauté des Communes Marana Golo en date du 26 mars 2025, il est proposé un amendement qui vise à insérer et dans le rapport, et dans le schéma, donc dans le schéma qui est annexé au rapport, les éléments suivants : alors, outre les territoires urbains identifiés à l'issue de la phase de concertation, pourront faire partie intégrante du périmètre d'intervention du schéma toute intercommunalité remplissant les conditions suivantes, c'est-à-dire qu'on intègre la demande de la communauté Marana Golo, mais on l'élargit à l'ensemble des intercommunalités qui souhaitent également intégrer les périmètres du schéma sous 3 conditions. Premièrement, avoir manifesté la volonté d'intégrer le périmètre d'intervention du schéma par délibération, comme l'a fait la Communauté des communes Marana Golo.

Deuxième condition : que le périmètre administratif de l'intercommunalité inclut au moins une commune appartenant aux catégories des territoires urbains identifiés, par exemple la Communauté des communes sud Corse avec Porto-Vecchio et Bonifacio.

Et troisième condition, que les compétences de l'intercommunalité lui permettent une mise en œuvre effective du schéma au regard des axes et les opérations stratégiques qui le composent.

En gros, si la compétence n'est pas communale mais elle est intercommunale, ça permet à l'EPCI d'intervenir pour répondre aux orientations stratégiques du schéma en dehors du périmètre unique de la commune qui a été identifiée comme territoire urbain.

Donc je crois que cette sollicitation de l'interco et du Marana Golo nous permet, je dirais, d'améliorer de manière conséquente les dispositions du schéma en permettant justement aux intercommunalités de trouver toute leur place dans ce schéma et dans sa mise en œuvre, si elle le souhaite. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Monsieur le conseiller exécutif. Est-ce qu'il y a des remarques ?

Non.

Donc, je soumetts tout de suite à votre approbation cet amendement n° 5.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le groupe « Avanzemu », Pierre Ghionga. Qui ne participe pas ? Josepha Giacometti, le groupe « Core in fronte ». Qui est pour ? « Un soffiu » et « Fà populu ».

L'amendement de l'Exécutif est adopté à une large majorité.

Je soumetts à votre approbation le rapport relatif donc au schéma de développement urbain durable.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le groupe « Avanzemu », Pierre Ghionga, Josepha Giacometti. Qui ne participe pas ? Le groupe « Core in fronte ». Qui est pour ? « Un soffiu » et « Fà populu ».

Le schéma est ADOPTE à une très large majorité.

Bien, voilà une bonne chose de fait. Donc je me tourne vers l'exécutif. Première option, vous présentez les aides aux communes, et après il y a le schéma montagne ou le schéma montagne et après voilà, sachant qu'il y a 50 % de temps de parole en plus. Donc, schéma montagne.

Raportu n° 064 : Revisione di u primu Schema accunziamentu, di Sviluppu è di Prutezzione di a Muntagna corsa

Rapport n° 064 : Révision du premier Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection de la Montagne Corse

M. Julien PAOLINI

Merci Madame la Présidente.

Donc, pour faire suite au rapport précédent relatif au schéma urbain, je vais simplement en quelques mots, introduire ce rapport relatif à la révision du schéma montagne avant de céder la parole à mon collègue, conseiller exécutif en charge des transports et président de l'Office des transports de la Corse, mais aussi comme vous le savez, président du comité de massif, donc Jean Félix Acquaviva.

Quelques mots de ma part pour rappeler l'action du Conseil exécutif durant la dernière décennie au service des territoires de montagne et de l'intérieur, et de l'ensemble des acteurs qui font vivre ces territoires au travers bien sûr des différents règlements d'aides, qui ont fait l'objet d'un soutien constant, d'un effort de la part de notre Collectivité en faveur de ces territoires, mais on y reviendra dans le cadre des dispositions transitoires.

Mais aussi, souligner que ces politiques en faveur de la montagne et de l'intérieur ont trop longtemps fait défaut, malheureusement, en Corse. Je rappelle qu'entre 1985 et 2002, aucun comité de massif n'avait été constitué, alors que c'était possible et qu'aucun schéma montagne n'avait été élaboré lorsque cette compétence était du ressort de l'État.

Vous dire aussi qu'entre 2002 et 2016, malheureusement, cette situation a perduré, absence de comité de massif, de schéma montagne et avec à la clé une perte conséquente, estimée à 300 millions d'euros qui auraient pu être mobilisés en faveur de ces territoires.

Donc, il a fallu attendre près de 30 ans, 2016, pour obtenir des avancées en la matière sous l'action, il faut le dire et le reconnaître, du comité de massif sous la présidence de Jean-Félix.

Alors quelques points à mon avis qui me semblent les plus marquants de ces avancées depuis 2016 : l'activation pour la première fois du comité de massif en février 2016 et l'élaboration du premier schéma montagne qui vous est aujourd'hui proposé de réviser, la reconnaissance du statut d'île montagne en décembre 2016 dans la loi relative à la modernisation des territoires de montagne.

Également, la déspecialisation de l'enveloppe de continuité territoriale afin d'affecter le reliquat en faveur des territoires contraints de l'île. Enfin, 2017, l'adoption du premier schéma pour la période 2017-2023.

Donc je cède la parole au président du Comité de massif pour vous présenter à la fois le bilan de ce schéma sur la période précédente et le projet de révision pour les 5 ans à venir, 2025-2030. Et bien sûr, je me tiens à votre disposition s'il y a des questions plus spécifiques sur ce schéma.

Je vous remercie.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Chers collègues, Monsieur le Président du Conseil exécutif, chers membres du Conseil exécutif, chers conseillers et collègues de l'Assemblée Corse,

Donc, me revient la charge aujourd'hui à la fois de présenter le bilan du premier schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne Corse 2017-2024 et les orientations de ladite révision dont on peut considérer qu'il s'agit d'un deuxième schéma, mais enfin c'est une révision qui va porter donc sur la période 2025-2030.

Je le fais d'autant plus volontiers et dans l'esprit aussi qui est celui d'une poursuite d'un travail qui est installé et qui continuera après le fait que je sois président, puisque je ne serai plus président du comité de massif d'ici peu et que le temps est venu d'une transmission aussi de gouvernance à l'échelle de ce Parlement de la montagne qui est le comité de massif. J'utilise le mot parlement de la montagne à dessein parce qu'il ne s'agit pas simplement de parler d'un schéma au sens administratif, il s'agit de revenir sur des fondamentaux et des priorités politiques en termes d'aménagement du territoire, ça a fait l'objet déjà des débats sur la question du schéma urbain et je vais revenir là-dessus, sur en quoi il s'agit de fondamentaux et de ruptures qui ont été opérés depuis 2015.

Comme ça été indiqué par Julien Paolini, loi montagne de 85 qui est à l'échelle française une des premières lois qui consacre la diversité des territoires, après le mouvement de décentralisation de 1982, une loi montagne qui est surtout connue quand on parle d'urbanisme, mais qui est souvent méconnue quand on parle de ce qu'elle permettait ou permettrait de faire si l'administration centrale appliquait la loi de la République, c'est-à-dire l'adaptation des normes de portée législative et réglementaire dans un tas de domaines, Article 7 de la loi, Article jamais respecté.

Donc cette loi reconnaît les massifs dont le massif Corse et effectivement de 85 à 2002, la compétence pleine et entière de l'État, comme c'est le cas encore aujourd'hui dans les autres massifs français où ils ont un préfet de massif, où c'est piloté par l'Agence nationale de cohésion des territoires, avec des missions dévolues à chaque massif et à chaque comité de massif, notamment de donner des avis sur les classements de réserves naturelles de montagne par exemple ou sur les notions évidemment d'urbanisme lié à l'interprétation de la loi montagne et évidemment la mission d'élaborer des schémas de développement à l'échelle des massifs.

Je dois, non pas qu'ils soient fautifs, mais simplement parce que je viens de me rendre compte maintenant, préciser que ce n'est pas 300 millions d'euros que nous avons perdus faute d'activation du comité de massif, mais plutôt 500 millions d'euros, puisque 30 ans, c'est 6 révisions de massif de 5 ans chacun. Vous verrez que, à l'aune du bilan que je vais présenter qui démontre qu'il y a 102 millions d'euros de projets qui ont été soit réalisés, soit en cours de programmation, et que cette somme correspond peu ou prou à ce qui est programmé dans les plus petits massifs français, par exemple le Jura, c'est bien 500 millions d'euros de moyens normaux, de moyens non exceptionnels, de moyens normaux qui n'ont pas été utilisés au profit du massif Corse durant 30 ans. On est partis avec un train de retard de 500 millions d'euros, nonobstant les axes de développement que l'on choisit, schéma après schéma.

Donc c'est important de le préciser, parce que ça veut dire qu'en 2016, on a activé une compétence transférée de statut de 2002, qui n'était pas activée auparavant. Et qu'avons-nous fait ? C'est pour ça que je parle de politique, il ne s'agit pas simplement de voter un schéma aujourd'hui, il s'agit de faire un bilan sur une politique, c'est que nous avons considéré que la politique de la montagne, qui n'était pas une politique affichée comme centrale jusque-là, devienne une notion centrale, notamment à travers la notion d'île montagne.

Je rappelle que durant les années 2011, 2010, un certain nombre de maires, certains sont peut-être là, d'autres ne l'étaient pas, je faisais partie de ce mouvement-là, nous réclamions un avenant au PADDUC plan montagne qui a été donc finalement accepté en octobre 2015, pour définir des zones contraintes. Je précise quand même que la notion des zones contraintes définies dans cet avenant, permet de calculer la critérisation, notamment de la dotation d'aide aux communes aujourd'hui, puisque nous avons décidé en vertu de la politique de la montagne, de se fier à cette catégorisation parce que nous sommes pour une politique de la montagne. Donc il y avait une revendication, il n'y avait pas de comité de massif. Il fallait installer une politique de la montagne.

La politique de la montagne, elle se traduit certes par le schéma et on va y revenir, mais elle ne se traduit pas que par le schéma. Elle a irrigué depuis 2015, et je pense que peut-être le président exécutif ou d'autres pourront revenir derrière avec Julien Paolini, d'autres politiques sur lesquelles on va revenir, puisque la dotation quinquennale est calculée, y compris en prenant en compte la solidarité territoriale de montagne aujourd'hui puisque le dispositif « Una casa per tutti », met une dimension montagnarde dans la bonification des taux des financements des communes de montagne.

Je prends ces 2 exemples parce que ce sont des exemples prégnants en la matière. D'autres politiques, culturelles notamment, permettent cette bonification dans le cadre des communes de montagne, c'est-à-dire qu'au sens financier, la politique de la montagne a irrigué d'autres politiques publiques sectorielles, des agences et offices et de l'aide aux communes qui a été bonifiée en moyenne, je crois, de 16 % par rapport à la période précédente, sur laquelle on reviendra par ailleurs, je suppose, par rapport aux dispositions transitoires, et dont évidemment une bonification liée à la notion de solidarité territoriale, de péréquation territoriale.

Donc oui, nous avons fait un choix politique qui est la solidarité territoriale. Je ne fais pas le bilan du passé, je dis ce que nous avons fait et assumé et qu'on continue d'assumer, le schéma étant un des dispositifs aux côtés de la dotation au quinquennale, du fonds de solidarité territoriale etc., sur lesquels, je suppose, le conseiller exécutif dédié reviendra.

Donc, c'est important de le dire. Par ailleurs, nous avons, parallélisme des formes, revendiqué cette notion d'île montagne dans la loi montagne, c'est-à-dire que, outre, l'adaptation permise par l'article 7, (générique) par tous les massifs, on y a introduit, grâce aux négociations avec le gouvernement de l'époque, la nécessité de dire, mais chez nous, la spécificité est plus forte, liée au cumul des contraintes et cet article 7 bis a été introduit donc reconnaissant la spécificité de la Corse en tant qu'île montagne cumulant les contraintes qui doivent encore plus renforcer la notion d'adaptation des normes et des lois, et pas simplement d'un point de vue financier, même du point de vue de l'éducation.

Je fais un petit clin d'œil à la mobilisation qui a eu lieu ces quelques jours des lycées agricoles où on voit bien que, quelle que soit la bonne foi ou même la bonne relation qu'on peut avoir avec des fonctionnaires de l'État par ailleurs, selon leur volonté de dialogue ou pas, on voit bien que l'attitude de l'État central ou de l'administration déconcentrée reste souvent la même malgré les lois qui passent.

Je vais résumer par une formule, c'est un petit peu un proverbe chènò cunniscimu, chènò vo cunnisciti dinò, « a raghjone ghjè a toia, ma a capra hènò mea ».

Alors pourquoi je dis ça ? Parce que la loi dit clairement que pour les lycées agricoles, il faut une convention de moyens à discuter, à négocier entre le Conseil exécutif et l'État pour coller à la carte scolaire qui a été définie par l'Assemblée de Corse. La loi montagne dit la même chose, il faut adapter à l'éducation la capacité d'adapter les normes, y compris les moyens pour les collèges, écoles primaires de montagne, en dehors d'un cadre comptable normé, mathématique. Or, pas besoin de revenir sur le problème de Vico, le collège de Vico, ou sur le lycée agricole ou sur d'autres domaines, pour considérer qu'il y a la loi d'un côté, et il y a malheureusement la réalité du centralisme d'État de l'autre quand on discute de ce genre de chose au quotidien.

Je le dis parce que c'est important, parce que c'est un moyen de faire le bilan de choses qui sont ouvertes par la loi mais non pas respectées par l'État sur le quotidien. On va y venir.

Donc l'obtention de l'île montagne et la question de la déspecialisation, je vais faire une parenthèse dessus parce que c'est important. Nous n'allons pas sauter sur l'opportunité de la déspecialisation pour se faire plaisir. Je vais revenir quand même là-dessus parce qu'on a entendu beaucoup de choses sur le financement du comité de massif, pour mettre l'Église au milieu du village.

Nous demandions quand nous avons acquis le comité de massif et la politique de la montagne, que le strict respect du transfert de compétences, c'est-à-dire que normalement, c'est inscrit dans la loi montagne, dans le statut 2002, dans la loi de finances, il doit y avoir des moyens dévolus au comité de massif Corse via la Collectivité, fonds d'aménagement du territoire pour permettre le fonds propre du transfert pour activer le schéma montagne. Ça, c'est la loi.

Chaque année, en loi de finances, nous avons effectivement une somme, elle est de 150 000 €. Elle est de 150 000 € depuis toujours puisque comme il n'y a pas eu de schéma montagne, pas de comité de massif, Bercy et l'État se réfugient derrière l'idée : mais comme il n'y a pas eu d'activation par le passé, on reste sur le montant que vous attribuait par le passé, quelles que soient les évolutions normales de l'activation de la compétence.

Donc il est évident que, partant de ce constat de mauvaise volonté financière, même si on pouvait à chaque loi de finances, réclamer notre dû, le dû d'une compétence activée et si encore une fois, je prends le plus petit massif

français, ça serait bon an mal an, entre 7 et 9 millions d'euros par an légitimes, à espace kilomètre carré équivalent.

Vous voyez bien le delta qu'il y a entre 150 000 et 7 ou 9 millions d'euros par an en ressources transférées à gérer par la Collectivité.

Donc nous sommes allés sur le terrain de la déspecialisation en attendant de régler ce litige, ces discussions avec l'État, avec cette mauvaise foi de l'État central. Et, nous avons obtenu gain de cause à travers la possibilité (ouvert) par la modification du code général des collectivités territoriales où le reliquat. Bien sûr sa priorisation lorsqu'il y a reliquat, va sur les routes et les ports, ce qui a été le cas dans les années fastes où nous avons fait des économies. Je rappelle qu'en 2016, notre bonne gestion de la dotation de continuité territoriale nous a amenés à faire 32 millions d'euros d'économie. Donc, vous avez eu à peu près 26 millions d'euros qui étaient affectés sur les routes, ports et aéroport, et nous avons décidé d'affecter 5 à 6 millions d'euros, à peu près en moyenne, 7 millions d'euros par an sur la durée du schéma, à l'application d'un schéma montagne qui devait servir d'effet levier à d'autres financements.

C'est pour ça que vous avez aujourd'hui un bilan dont on va parler, où vous avez eu sur la période 51 millions d'euros mobilisés, dits de fonds montagne, venant en grande partie de la déspecialisation. Mais depuis 2022, puisqu'il n'y a plus d'économie, du fonds propre, donc de la volonté politique de la Collectivité de Corse hors déspecialisation et sur lesquels en effet levier ça a permis de financer 102 millions d'euros de projets, réalisés ou programmés.

Mais il serait temps qu'on solde cette question avec l'Etat. Nous n'avons pas de (...) montagne, alors que nous y avons droit comme n'importe quel autre massif et nous n'avons pas de FEDER de massif parce que nous ne sommes pas d'un point de vue jugé technocratiquement parlant, pas au niveau de la loi, massif interrégional. Pourquoi ? Parce que les autres massifs français, vous avez 4 régions jusqu'à 21 départements, nous sommes un massif reconnu dans la loi, mais l'argument fallacieux que nous ne sommes pas interrégional ne nous permet pas d'avoir du FEDER en plus, pas dans le PO FEDER actuel, du FEDER en plus de massif à distribuer par Paris à la Corse.

Donc ça c'est la réalité brute, froide, bête et méchante que nous (.....). Mais malgré tout, nous avons activé cette possibilité, nous avons réussi à faire le premier schéma montagne.

Donc c'est important de le préciser parce qu'il y a eu beaucoup d'interprétation, plus ou moins sincères, selon la façon que nous avons de

financer le schéma montagne, nous ne le regrettons pas. Je vais dire pourquoi nous ne le regrettons pas.

Alors très rapidement, qu'est-ce que ça a été le comité de massif ? Quels sont les pouvoirs de la Collectivité via le comité de massif ? Alors l'Assemblée Corse a le pouvoir d'élaboration, de composition d'un comité de massif, c'est ce qu'elle a fait. Elle a composé enfin un comité de massif en 2016. Donc aujourd'hui, le comité de massif, c'est 107 membres, qui a des missions dévolues par la loi et en même temps d'élaborer puis de traduire le schéma montagne bien sûr, avec des individualisations qui sont individualisées en conseil exécutif, c'est le conseil exécutif à la fin qui individualise les aides de la traduction de l'instruction des dossiers sur le schéma par une commission permanente.

On a élaboré ce comité massif, on a permis pendant les années 2016-2017, comme indiqué par Julien Paolini, par une large concertation, notamment au travers des assises de la montagne qui se sont tenues au Niolu en fin d'année 2016, d'élaborer le premier schéma montagne qui a été présenté à cette Assemblée, le 24 février 2017, qui a fait l'objet d'un vote à l'unanimité, pour la période qui s'ouvrait, 2017-2024. Nous sommes partis sur cette prévision de mobilisation d'une partie du reliquat avec d'autres financements croisés pour permettre ce schéma.

Donc 4 axes à l'époque choisis : mise à niveau des infrastructures et réseaux ; amélioration de l'action au service de base, santé, éducation, formation ; tourisme de montagne et agriculture de montagne et forêt. Ces 4 axes et ces actions n'ont pas été définies seules par le président du comité massif ou la Collectivité puisque c'est une concertation large, qui a lieu au cours des assises, y compris avec des maires, avec des membres du comité de massif qui ne sont pas des élus de la Collectivité puisque dans le comité de massif, vous avez des maires, des présidents d'intercommunalités, des membres des activités de filière de pleine nature vous avez les chambres d'agriculture, vous avez les chambres de commerce, vous avez aussi des associations culturelles, vous avez des membres du CESEC, vous avez bien sûr le conseil exécutif, membre de droit, et des membres de l'Assemblée sont désignés. Mais c'est un organe mixte où les territoires se rencontrent avec l'Assemblée et l'exécutif.

C'est ça aujourd'hui le comité de massif.

Donc, 4 axes qui ont été mis en contribution avec des sous-objectifs et des objectifs. Donc, c'est indiqué dans le rapport, mais c'est important de le rappeler.

L'axe 1, donc sur les infrastructures et réseaux, qui venait en complément, j'ai oublié d'en parler, comme déclinaison de la politique de la montagne, d'une grande action qui est menée, qui a été menée, qui se termine aujourd'hui, menée par la Collectivité, mais qui intègre la question d'île montagne, c'est le déploiement de la fibre qui est une autre politique infrastructurelle déployée sur laquelle l'axe 1 des réseaux du schéma montagne vient en complémentarité, donc a mobilisé 20,7 millions d'euros de fonds montagne pour 40,6 millions d'euros de projets.

Parmi les petits projets en volume financier, mais qui sont assez percutants sur les communes quand même, c'est la généralisation du financement de l'adressage et de la toponymie liée à l'adressage pour permettre justement le déploiement de la fibre, jusqu'à 3 millions d'euros à 80 % par le fonds montagne, sur toute l'île, j'entends sur toute l'île, y compris les communes les plus littoralisées. Nous avons fait ce choix parce qu'à l'heure où on parle, le massif Corse c'est toute l'île. On va revenir sur cette articulation aujourd'hui avec le schéma urbain. Donc la toponymie liée à l'adressage est financée par le fonds montagne, mais pas simplement.

Je vais rappeler quand même l'épisode de l'eau par exemple où sur la question de l'eau, faute de prise en compte dans le 11^{ème} plan des conventions classiques Agence de l'eau/Collectivité/Etat, d'un certain nombre de dépenses éligibles qui étaient nécessaires aux communes de montagne, je pense aux compteurs, je pense à des extensions de réseaux, nous avons fait le choix politique de compléter pour les communes de montagne une aide à l'eau puisqu'on a mobilisé jusqu'à 9 millions d'euros d'aide à l'investissement rien que sur le fonds montagne, dans des petites communes. Je pense à Loreto di Tallà, par exemple, 80 % financés, il y en a d'autres qui sont cités dans le rapport, je reviendrai dessus, en complément et en plus-value, jamais en concurrence du 11^{ème} plan.

Il se trouve qu'aujourd'hui, et c'est une évolution que l'on doit à la fois à la prise en compte du caractère île montagne, c'était une demande du comité de massif, mais aussi à l'action vigoureuse de Gilles Giovannangeli, le 12^{ème} plan de financement lié à l'Agence de l'eau, prend en compte, à travers ces financements normaux, des choses qui n'étaient pas prévues dans le 11^{ème} plan des communes aux montagnes, notamment la question des compteurs par exemple, avec la notion de tarification adaptée aux communes rurales et de montagne. Ce sont des dépenses éligibles qui permettront de sortir du schéma montagne pour les financer normalement pour le 12^{ème} plan, ce qui fera faire une économie sur le schéma à venir. Mais ce sont des choses qui ont fait mobiliser beaucoup de financements du schéma.

L'axe 2, donc 19 millions d'euros de projets dont 7,2 de fonds montagne. Donc on parle de l'accès au service public pour les populations de l'intérieur. Sur cette question-là, il y a la question de l'éducation qui a fait l'objet de la formation et de la santé, qui ont fait l'objet de financements.

Donc, il y a des maisons de santé qui ont été soutenues, je pense à celles notamment dans le Nebbiu et Patrimoniu, avec des cabinets de santé.

Il y a la question évidemment de l'autonomie en complément avec le service santé, social. En cofinancement, le schéma montagne par exemple, intervient dans une résidence d'autonomie par appel à projets de Corti, par exemple. Il y a eu des interventions aussi pour acquisition à l'hôpital Corte/Tattone, au niveau du scanner notamment.

Donc, il y a eu des axes de complément de financements en plus-value qui sont intervenus sur la santé, sur l'éducation, mais aussi et là je tiens à saluer la collaboration et c'est important pour montrer le concret de l'effet levier, avec le SIS de Haute-Corse et le SIS 2A puisque, par exemple sur les centres de premiers secours, notamment des centres qui étaient très attendus depuis des années, grâce à une collaboration technique et financière entre les équipes du SIS et le comité de massif, un fort soutien à la réalisation de la caserne de la Porta, celle de Galeria, la programmation de celle de Ghisoni, celle de Ghisonaccia, de l'Isula, qui bénéficient, toutes, de fonds importants du fonds montagne, avec aussi l'extension de la caserne de Vicu qui est programmée, par exemple. Donc, il y a eu une collaboration sur le premier secours et sur le SIS sur cette question-là, parce qu'il nous paraissait naturel d'intervenir en service public sur cette question.

Au niveau de l'école, par exemple, sur ce volet-là, toujours important, programmation de la rénovation totale du centre de Savaghju, qui a fait l'objet aujourd'hui d'une programmation. Alors aujourd'hui, ce n'est pas encore mis en œuvre parce qu'il y a un surcoût qui doit être intégré, mais en tout cas une programmation de soutien. Les soutiens des programmes scolaires, par exemple la Comcom de Castagniccia-Casinca qui est soutenue dans les programmes scolaires d'Urtu pedagogica, « La rivière m'a dit », par exemple. Le lycée agricole de Sartène qui a fait l'objet aussi d'un soutien en investissement dans un pôle de visioconférence, dans l'aménagement des bergeries agricoles. Donc le système éducatif, a bénéficié y compris de formations comme le grand projet, « Casa di l'artigiani » à Lugu di Nazza qui est largement financé par le fonds montagne dans son projet d'ensemble, donc font l'objet de soutien d'effet levier à cet axe-là. Il y a d'autres exemples, mais je pense que ce sera surtout au niveau du règlement des aides lorsqu'on le présentera qu'on sera exhaustif sur le bilan exhaustif de tous les projets.

Bien sûr un axe tourisme de montagne qui a fait l'objet aussi de financements importants, 14,4 millions d'euros de fonds montagne pour 27,4 millions d'euros de projets. Alors, un des plus emblématiques aujourd'hui, U conventu di Merusaglia qui fait l'objet d'un soutien normal de 1,7 million d'euros de fonds montagne sur 2,4 millions d'euros de projet, puisque le reste est assuré par la direction de la culture, du patrimoine et par des financements de l'État. À venir évidemment le sujet des autres couvents de la Strada Paolini.

Mais il n'y a pas eu que ça sur la question du tourisme de montagne, puisque nous avons fait un appel à projets pour des gîtes de montagne de caractère, qui a bénéficié à un certain nombre d'acteurs privés en aide à 50 %.

Et puis vous avez aussi d'autres éléments qui sont intervenus, par exemple la programmation de la rénovation des refuges du parc naturel de la Corse : Ortu di Piobbu qui est soutenu, Ascu-Stagnu qui est soutenu. On sait très bien que la question des refuges a été surtout freinée par un problème d'urbanisme et pas par un problème de financement. Donc là, on est surtout sur la question de l'interprétation des unités touristiques nouvelles locales de la loi montagne par la DDTM ou de maîtrise foncière qui ont retardé des projets qui enfin vont débiter.

Donc, ce sont des éléments quand même qu'il faut suivre parce qu'il faudra continuer à renouveler les autres refuges de montagne qui restent financés dans le schéma.

D'autres exemples sur le tourisme : Celavu-Prunelli, : création d'une offre de lits circuits touristiques, le chemin patrimonial des châtaigniers d'Evisa, ou par exemple, Comcom Marana-Golu : aménagement d'un réseau intercommunal de sentiers de randonnée. Donc, la randonnée pédestre, des boucles alternatives au GR sont financées évidemment.

Sur les gîtes communaux, il y a Chisa, il y a Serra di Fiumorbu, sur une rénovation qui est programmée. Il y a aussi Popolasca avec la réhabilitation d'un bâtiment communal pour les gîtes touristiques ou la maison Franzini à Pietralba qui est aussi une opération financée dans le cadre du schéma montagne.

Enfin évidemment, la question agricole et la question agricole avec une complémentarité avec l'ODARC puisqu'il ne s'agit pas, et d'ailleurs sur tous les axes d'intervention, c'est l'esprit du premier schéma, ça sera celui du second, il y a un comité de massif, il y a un comité de programmation avec 25 membres avec des élus, y compris de tous bords, qui instruisent les dossiers, et puis il y a un comité technique qui regroupe les services et agences et offices ; c'est-à-dire que lorsque le schéma montagne intervient, il saisit d'abord les services et

agences concernés, c'est une démarche de construction technique et financière qui est en plus-value, qui n'est pas en substitution cloisonnée. Soit on intervient en totalité de financements parce que les lignes budgétaires des agences et offices concernés n'existent plus, mais qu'on estime que l'opportunité dans le schéma montagne de financer l'opération se fait, soit on plus-value en complémentarité pour mutualiser les fonds. C'est comme ça que nous avons travaillé.

Nous le faisons aussi donc pour la question de l'agriculture pastorale et productive, puisqu'un certain nombre de projets agricoles ont été financés, notamment, ça ne se sait pas assez, mais il faut quand même le dire, le financement en collaboration avec Paul-Jo Caitucoli, notamment la rénovation des abattoirs puisqu'il y a des financements dédiés, il y a 6,5 millions d'euros de projets, dont 2,7 millions d'euros de fonds montagne sur la rénovation des équipements des abattoirs.

Il y a évidemment les plans alimentaires territoriaux, notamment celui du Fiumorbu qui fait l'objet, outre les études qui ont été financées par l'Ademe, de financement d'actions.

Et puis il y a aussi des bergeries en prélude, qui ont été rénovées dans le Cuscione notamment, à Biturgia, celle de Sari Solenzara, le Tova en programmation, celle de Stollu Vechji à Olmi Capella, même si là on est sur une rénovation plutôt patrimoniale, en anticipation du grand travail de fond qui n'est pas un travail financier mais qui est un travail de politique, politique au sens mobilisation des acteurs agricoles, des bergers, des communes, de la Collectivité, du diagnostic autour des estives qui a été réalisé, financé par la Collectivité, réalisé sur 3 ans puisque sur 20 estives de Corse, une grande monographie a été rendue aux dernières assises de la montagne qui se sont écoulées, sur 20 estives, une monographie. Pourquoi ? C'est à-peu-près 3 à 400 pages de données importantes par estive. On parle de la restauration ou du moins du sauvetage de 20 000 toponymes en langue corse qui sont actés par estive. Donc I Pughjale, E Surgente, E cime, I stazzi, donc à la fois sauvés en toponyme et localisés sur une carte SIG. C'est un élément très important.

On parle évidemment de l'évolution sur cette monographie de la ressource fourragère depuis 70 ans et ce qui va devenir en perspective avec une localisation sur carte SIG du potentiel fourrager par estive.

On parle de la ressource hydrique qui fait l'objet aussi d'une localisation des sources dans cette monographie.

On parle évidemment de la localisation des bergeries, celles qui sont occupées, celles qui ne sont pas occupées, celles qui sont éventuellement occupables.

Et on parle aussi évidemment de la pratique des rites, usages, savoir-faires us et coutumes qui sont recensés dans cette monographie, celle qui existait, même si pour certains endroits elle n'existe plus, celle qui continue à exister. Donc évidemment, à traduire dans d'autres politiques et notamment linguistique, patrimoniale et éducative, que le simple politique de la montagne, évidemment.

Et puis, il y a le recensement de ce qui existe aujourd'hui en transhumance parce qu'un des éléments forts de ce diagnostic, c'est relancer la transhumance et l'acte de production, notamment ovin-caprin. Donc c'est-à-dire que se passe-t-il aujourd'hui en termes d'usage ? Donc enquête de terrain qui a été menée, on a une idée précise aujourd'hui de qui transhume, de combien de bêtes transhument, il y a à-peu-près 25 000 bêtes, 13 000 brebis et à-peu-près 11 à 12 000 caprins recensés aujourd'hui par cette étude, qui transhument à l'échelle de la Corse sur un cheptel évalué à 100 000. On a à-peu-près sur 167 bergers recensés, je crois le tiers qui transhume, je n'ai pas le chiffre exact en tête, mais il se retrouve dans la monographie. On a à-peu-près recensé, 35 bergers ou jeunes bergers qui voudraient transhumer. Donc ça, c'est le travail de la monographie aujourd'hui. Evidemment, ça doit servir à quoi ? Tout ça étant localisé en cartographie, y compris le parcours des troupeaux de ceux qui transhument avec la ressource hydrique, à définir une charte territoriale de gestion des estives.

Bien sûr, les autres usages sont référencés, notamment la question du lien avec le tourisme, les estives ne sont pas les mêmes en termes de gestion pastorale et de gestion au tourisme. Là, il y a des endroits où il y a surfréquentation, il y a des endroits où il n'y a pas du tout de surfréquentation, pour définir des points d'équilibre, pour relancer la transhumance et pour créer les conditions d'une maîtrise, et foncière, et de relance pastorale avec un aide à l'aménagement de la bergerie, un aide à l'aménagement foncier, un aide à la ressource en eau, un aide à la ressource fourragère, y compris à l'ouverture des milieux lorsque c'est nécessaire.

C'est en tout cas l'indication que doit faire cette charte qui sera présentée à l'Assemblée de Corse en fin d'année grâce à ce travail dans la suite de la politique de la montagne, pour dire que ça se ne résume pas qu'à un schéma, la question de la politique de la montagne. Et évidemment, le lien à l'aménagement touristique aussi de certaines zones sur lesquelles il faut trouver

des équilibres avec des codes des usages locaux pour respecter le pastoralisme et l'économie productive.

Donc je donne quelques exemples importants de ce qu'a été ce schéma.

Et puis vous avez le second très rapidement parce que je pense que c'est mieux de laisser la place aux questions.

Dans le second, on est toujours dans quatre axes. Le bilan du second s'est fait sur un an, un an et demi. Il y a eu des séminaires de travail ouverts, il y a eu des assises de la montagne. Je rappelle quand même qu'il y a eu 7 assises de la montagne durant l'existence du premier schéma, les dernières ont eu lieu à Pedicroce le 12 et 13 mars derniers, qui étaient centrées sur la charte des estives. Et il y a eu des assises de la montagne qui ont été consacrées à la révision des règlements des aides en fonction des réalités ou évidemment l'évolution du deuxième schéma.

Donc, on en a conclu à 4 axes toujours, mais avec des modifications qualitatives ou des points plus précis. Vous avez 4 axes, 17 objectifs, à-peu-près 41 sous-objectifs. Alors d'aucuns peut-être diront que c'est trop. Vu la concertation et vu le débat qui a eu lieu qualitativement, c'est un choix politique qu'on assume parce que c'étaient les volontés des acteurs d'avoir l'ensemble de ces données.

Je vais prendre un exemple, toujours le même, l'éducation, qui est une compétence de l'État. Pourtant, nous avons matière à parler sur l'éducation du fait du statut de la Collectivité, mais aussi de la loi montagne.

Dans l'éducation, par exemple, nous pensons de manière culturelle, éducative et morale, qu'il faut rapidement arriver à la relance de classes vertes de montagne pour tous les élèves urbains et périurbains et généraliser primaire et collège, et évidemment croiser ça avec l'immersion linguistique.

Ce qui veut dire, dans l'axe du second schéma, arriver à négocier avec l'Education nationale cette généralisation, d'axe à axe, à travers des programmes à réaliser, mais aussi à travers la rénovation de centres d'immersion linguistique ou des créations de nouveaux. C'est un objectif du deuxième schéma.

Par exemple, nous disons pour l'éducation, pour les collèges ruraux et de montagne qui sont au nombre de 8, et je ne prendrais que cet exemple parce que je vais pas prendre les 4 autres axes parce qu'il y a beaucoup de choses qui ont été abordées, nous disons qu'il faut arriver à avoir des conventions tripartites

par collège, qu'on ne peut pas rester toujours avec l'angoisse de la discussion de normes, sur les normes d'attribution de moyens, même si on va nous dire que les moyens sont suffisamment dotés pour la densité démographique des zones. Nous disons qu'il faut aller sur un système de convention entre projets d'établissement, validation par l'Assemblée de Corse des moyens de la Collectivité, y compris sur l'écosystème des infrastructures liées aux collèges et leur territoire et les dotations de moyens humains, financiers liés à une spécialisation de ces collèges, liés à la pleine nature, à l'agriculture ou à la mise en réseau de ces collèges. Donc, nous demandons un cadre tripartite de négociation.

Nous disons aussi à travers cet axe qu'il est temps, à la demande des acteurs et les bergers notamment, en relation avec les lycées agricoles, d'aller à une école des formations des métiers de la montagne qui permet à la fois de prolonger, de faire l'école du berger, de la pleine nature et des métiers du bois, que ça soit des métiers vus pour les uns qui le souhaiteraient comme exclusifs ou en pluriactivités.

Donc, nous avons des axes politiques qui débordent au-delà des simples compétences, permises par les compétences pour dire que ce deuxième schéma donne une vision qui n'est pas qu'administratif de ce que l'on entend du développement de la montagne.

Je m'arrêterai là sur la question du deuxième schéma pour laisser la place surtout à l'échange, parce qu'il faut être plus précis en la matière, en disant simplement que j'ai eu aussi la chance, en tant que président du comité de massif, d'avoir une équipe de l'administration de l'aménagement du territoire dédiée au service du comité de massif qui a été pleinement investie, qui ont supporté les membres que nous étions en termes de caractère, mais qui ont été pleinement investis, qui ont été érigés par délibération de cette Assemblée, en commissariat général de massif, là où cette notion est assumée par l'État ailleurs. Je veux bien sur là saluer toutes les équipes autour d'Audrey Antonetti-Giacobbi, Pasquin Cristofari, Amiel Lucchini, Jean-Philippe Rossi et tous les autres qui se reconnaîtront, ils sont là derrière, parce qu'ils ont été vraiment les chevilles ouvrières de la relation aux communes, de la relation aux acteurs économiques lorsqu'il y a des appels à projets privés, notamment dans le tourisme et dans la filière bois, j'ai oublié puisqu'on a financé des scieries en lien au programme forêt-bois. Aussi aux associations culturelles, parce qu'un des éléments que j'ai oubliés, c'est aussi la culture en milieu montagnard avec notamment la plus-value, l'ingénierie financière liée aux associations qui faisaient des activités à l'année. Ça a été une évolution de règlement des aides.

Donc, on a une administration aujourd'hui qui est compétente et efficace et qui est de proximité, c'est pour ça que je peux entendre pour partie que l'on dise, et je termine là-dessus, qu'il y ait un lien distendu avec les territoires depuis la disparition des conseillers généraux. Mais quand même, le comité de massif, ça a été 20 réunions depuis 7 ans en séance plénière, toutes, toutes dans un village, toutes ! Il n'y a pas eu une réunion à Ajaccio ou à Bastia, toutes dans un village. Ça a été 7 assises de la montagne annuelles, toutes dans un village.

C'est une administration dédiée qui répond au téléphone tout le temps, à chaque maire, à chaque président d'intercommunalité, à chaque association. C'est un service dédié qui va sur le terrain, sur les réunions de territoires pour instruire au mieux, ce qui a fait que les règlements des aides ont évolué en fonction des critères qu'il fallait changer pour permettre de bonifier les politiques.

À ce titre-là, je ne pense pas qu'on puisse dire que le lien était tellement distendu, ni au titre du fait qu'on ait géré le fait qu'il était absolument éthiquement, moralement, économiquement et politiquement nécessaire de faire en sorte que la montagne ne soit pas simplement un hocher et un alibi, comme ça peut l'être ailleurs dans d'autres grandes régions qui ont cette politique sectorielle au milieu d'autres, mais une politique centrale de notre développement d'aujourd'hui et de demain, en espérant évidemment améliorer les choses à chaque fois, parce que nous sommes une île montagne à la fois géographiquement, nous le sommes évidemment aussi culturellement et historiquement. Et ça, ça me paraît important de le dire dans la vision du projet politique qu'est le nôtre.

Je ne parlerai pas d'urbanisme sur la question de la révision du PADDUC, on en parlera certains peut-être dans le débat puisque nous avons une vision en la matière qui avait fait l'objet, y compris de propositions d'amendements qui ont été adoptées.

Mais en tout cas, voilà ce que je veux dire à ce titre. J'ai été un peu long, je m'en excuse, Madame.

Présidente, puisque c'est ma dernière sortie en tant que président du comité de massif, il fallait que j'essaie un petit peu d'être exhaustif. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci pour cette présentation exhaustive.

Félicitations aussi, je me permets de le dire, pour tout le travail que vous avez pu réaliser pour ce comité de massif, dirons-nous, ressuscité.

Il n'existait que sur le papier, n'avait jamais été activé et je sais oh combien aujourd'hui en Europe, alors les zones de montagne sont devenues l'objet de toutes les attentions parce qu'elles constituent des zones, comme les océans d'ailleurs, de biodiversité importante et qu'on réalise que finalement, en altitude, il y a de la richesse aussi et que les humains risquent de plus en plus de devoir aller vers les hauteurs et qu'il va falloir organiser les choses.

On ne peut pas faire n'importe quoi sous prétexte qu'on est en montagne. En tout cas ici, ça a procédé véritablement une logique de revalorisation et de mise en synergie qui a été bénéfique.

Concernant ce rapport, nous avons un avis du Conseil économique et social qui a rappelé beaucoup d'éléments que vous avez déjà cités et qui émet un avis, donc favorable.

Il y a également un rapport de la CDENATE, je vais demander au nouveau rapporteur, je félicite d'ailleurs tous les membres du bureau qui ont été nouvellement élus, il faudra qu'on en fasse une lecture, qu'on prenne acte de cela. Voilà donc je vous donne la parole, Monsieur Sorba.

M. François SORBA

Merci, Madame la Présidente.

Donc la Commission a émis un avis favorable, non-participation du groupe « Un soffiu novu » et de Madame Josepha Giacometti-Piredda. Absence du groupe « Avanzemu ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, merci. Evidemment, ce rapport est passé en Chambre des territoires avec un débat important. Vous imaginez bien que c'est un sujet pour les communes situées en zone de montagne qui est essentiel, fondamental.

Et maintenant, la parole est à qui veut prendre. Paul-Felix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je vais être court.

Le comité de massif est l'outil montagnard technique et financier de la Collectivité de Corse. Il en est l'émanation. Il a été créé en 2017, il était en sommeil depuis sa création étatique antérieure, à l'inverse des autres massifs français qui, eux, ont vécu et bien vécu avec des dotations abondantes.

La logique des politiques de massif, elle est adossée à une logique financière, avec des investissements spécifiques et complémentaires pour les communes de montagne, en ayant cette particularité que presque toutes les communes peuvent prétendre à être dans le massif de Corse.

Moi, ce que je voudrais, c'est qu'on ait une vision, en tant qu'élus territoriaux, des logiques de priorisation des aides dans la mesure où les finances publiques et entre autres, les finances insulaires de la Collectivité de Corse se font de plus en plus rares, c'est de connaître les logiques de priorisation sur des projets. Parce qu'à ses débuts, le comité de massif a bénéficié de la fongibilité de l'enveloppe de continuité territoriale et a récupéré des sommes assez conséquentes qu'il n'a plus ou que la Collectivité de Corse a continué à donner, mais sur fonds propres. Et ces fonds propres aujourd'hui, c'est notre emprunt, c'est les 120 millions d'euros de l'emprunt qui seront votés demain.

Ça veut dire qu'on on est obligés d'avoir un droit de regard et on ne peut pas accepter une niche de co-attribution de subventions qui ne soit pas corrélée avec un règlement d'aides qui soit validé en amont Parc/Collectivité de Corse avec une vision croisée de nos priorités par rapport aux aides, entre autres au bloc communal, avec les dotations quinquennales, la dotation du comité de massif, les dotations d'État, les dotations FEDER et les dotations exceptionnelles sur des plans spécifiques, dont les financements Agence de l'eau par exemple.

Moi, je pense qu'il y a besoin d'une visibilité. Il y a un maire d'une petite commune à côté, il est bloqué au comité de massif sur un projet qui est pourtant validé, tout simplement parce qu'il y a des problèmes de priorisation et de contenu financier alloué au projet déposé. Je pense que ça manque d'avoir un état de bilan.

Ensuite pour la partie de l'État, Jean-Félix tu as fait état de la disparité par rapport aux autres massifs, tu as posé une question orale au Parlement il n'y a pas trop longtemps sur cette disparité. Elle est importante et conséquente, mais c'est à nous aussi de nous battre pour faire remonter des demandes sur le plan avenir montagne 2021-2022 qui avait une enveloppe de 331 millions d'euros

exactement, la Corse, elle a à récupérer 10 millions quand l'ensemble des autres massifs ont récupéré 140. Ce plan n'a été consommé qu'à moitié, il reste pour les années à venir indisponible sur ce plan. C'est à nous de demander. On a l'occasion de rencontrer fréquemment des ministres qui viennent nous faire visites et causerie, à un moment donné, il faut venir avec des papiers et leur dire : voilà, nous on veut ça, répondez-nous. On ne l'a jamais fait à ma connaissance... Non, non Gilles sourit, mais on ne l'a jamais fait. Il n'y a pas un document qui part en disant : Voilà, Monsieur Rebsamen, cohésion des territoires. L'agence nationale de cohésion des territoires qui est sous votre tutelle a un disponible montagne de 150 millions d'euros. La Corse a un retard par rapport au Jura de 5 millions d'euros par an, moi je ne parle pas des autres années, je parle du plan en cours où il y a de l'argent disponible. Moi, je voudrais qu'on dépose un dossier. Je m'excuse, vous ne le faites pas... En tout cas ce n'est pas présenté, il n'y a pas un refus de vous doter.

Vous dites « on n'a pas », ou alors vous avez des discussions en aparté, des discussions croisées. Moi je ne vous le dis pas avec malice, je vous le dis avec la réalité qu'aujourd'hui, on a besoin de fonds, qu'il y a des fonds disponibles, il y a une compensation, la Corse doit être dotée au même niveau que le Jura ou que le Massif central. On a une montagne très spécifique, à partir de là, on doit avoir une clé de répartition sur l'enveloppe, c'est tout ce qu'on doit demander. Après, elle sera de 2, de 3, de 4 ou de 5 %, mais on doit avoir cette quotité et on doit piocher dedans pour qu'on puisse faire des budgets qui soient cohérents avec nos ambitions, parce que sinon, ce ne sont que des incantations.

La liste antérieure, tu l'as bien énumérée, mais la prochaine elle ne sera pas comme ça, ça a été des années très fastes parce qu'il y a eu la concordance des disponibilités financières de la Collectivité de Corse et de cette fongibilité d'enveloppe.

Ensuite, je voudrais qu'on ait une vision globale des règlements d'aides. Les dotations quinquennales, tout le monde se plaint, sur le comité de massif, énormément de maires qui sont en attente parce qu'ils sont sur des files d'attente qui sont tout à fait logiques, vu les disponibilités. Mais je crois qu'on doit avoir une vision croisée d'un financement potentiel et possible pour des projets. Sinon, ça veut dire qu'il y a le fait du prince, des choix sélectifs et le sélectif, souvent, c'est l'arbitraire et moi je voudrais qu'il y ait des règles.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Cathy Cognetti pour « Un soffiu ».

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Madame la Présidente, merci Messieurs les Présidents, merci Monsieur Acquaviva.

Vous l'avez dit, une politique de la montagne, une politique centrale pour notre île, les actions notamment en faveur du maintien des populations de l'intérieur, de la jeunesse et de la formation.

Un schéma vraiment adapté aux réalités, aux attentes des territoires, dont mon territoire, vous l'avez cité, grâce à l'aide du Comité de massif a pu bénéficier de la rénovation du couvent de Morosaglia.

Ce rapport, il y a un donc un schéma, vous l'avez dit, de 2017 qui a pris fin en 2023. Et là on part de 2025 à 2030, il y a une petite période d'écart. Mais sur le fond, on reste sur les 4 axes, avec des politiques qui basculent d'un axe à l'autre. Tout ce qui est numérique notamment puisque les réseaux sont faits ou en passe de l'être, et passerait de l'axe 1 à l'axe 2.

La délibération nous demande d'approuver le nouveau schéma et d'autoriser le président à le mettre en œuvre. Mais je n'ai pas trouvé dans ce dossier, ça a été évoqué, les indications sur le financement futur, ni sur des montants et des modalités.

Il est dit dans le rapport qu'on devrait évoluer vers des appels à projets spécifiques aux territoires de montagne, sans plus de précisions. De mémoire, le recours aux AP est la règle depuis 2017. Mais pour le financement à venir, on n'a pas d'autres informations.

Sur le précédent plan septennal qui s'élevait à une centaine de millions d'euros, a été financé de 51 millions d'euros de fonds montagne sur la période, plus de 7 millions par an sur le reliquat de la DCT. Mais comme il n'y en a plus depuis 2022, la CdC est venue abonder le budget propre de 16 millions pour pallier l'absence de reliquat sur les derniers exercices.

On partage comme vous le regret exprimé concernant la part de FEDER que la Corse ne perçoit pas au titre de la montagne. Mais cette absence de maquette financière nous fait poser quelques questions. Donc, quid de la part de la CdC pour le financement à venir ? Quid du renouvellement du Fonds montagne ? Quid des reliquats qu'on ne peut plus espérer de la DCT de base, mais qui devrait exister cette année avec une majoration de 50 millions d'euros ? Nos territoires disposent d'atouts incomparables et sont les socles d'un développement économique et une source d'attractivité.

Donc cet outil, vous l'avez dit et vous l'avez mis en œuvre, est nécessaire pour nos territoires de montagne. Nous attendons des moyens au service de ces territoires.

Donc bien évidemment, notre réponse sera oui, mais nous attendons vos réponses pour ce questionnement à venir. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Qui d'autre souhaite intervenir ? Josepha Giacometti.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Madame la Présidente.

En quelques mots, sur les axes qui sont ceux prioritaires et qui font l'objet du bilan et du prolongement qui visiblement sera maintenu sur cette trajectoire-là, en tout cas pour ce qui est des axes et des objectifs, on peut y adhérer puisque ce sont ceux qui ont présidé au premier schéma, qui sont d'un côté l'aménagement et les services de base, santé, réseau, éducation, vous avez insisté sur cet aspect-là et il est important, et de l'autre l'agriculture de montagne et l'aménagement des territoires. Donc ça, on peut bien évidemment être en phase sur ces équilibres.

Maintenant, effectivement, vous nous demandez également de vous accompagner sur la rédaction du futur schéma. Et là s'ouvre un certain nombre d'interrogations, parce que vous l'avez dit et vous l'avez assumé comme un choix politique, il y a beaucoup d'axes et d'opérations qui sont programmés. Or, nous savons, ça a été dit par d'autres avant moi, mais je ne poserai pas d'autres questions, c'est la question des financements aujourd'hui à venir. Et donc derrière la question des financements, des priorités qui devront être dégagées et des priorités qui seront obligatoirement peut-être à resserrer.

Alors, vous vous êtes livrés à un à un bilan exhaustif, peut-être que les priorités sont à trouver dans ce bilan qui est exposé pour une meilleure valorisation. Et c'est vrai que là, on a du mal à y voir clair et à savoir comment, aujourd'hui ça a été évoqué en l'absence de, on connaît les péripéties de la DCT et on connaît l'état des finances de la Collectivité, je ne développe pas là-dessus, nous irons à y venir demain, on sait les difficultés qui sont devant nous.

Donc d'abord, une question sur le financement et la priorisation parce qu'il en faudra bien une, selon quelle grille de critères elle va devoir se dégager.

Ensuite, une deuxième chose, puisqu'on en est à une nouvelle phase, c'est celle de l'opérationnalisation qui devra se décliner. Vous avez longuement évoqué la question, par exemple, de la charte des estives, on sait de manière très claire qu'aujourd'hui. Il y a une question de conflit d'usage qu'il faudra dégager, il y a une question de mobilisation du foncier et des outils nécessaires à la mise en œuvre des parcours. Il y a la question d'un modèle de pastoralisme et d'une volonté de le décliner dans les années à venir avec les changements climatiques et les défis que nous avons devant nous.

Fort de ce bilan, là aussi, on reste un peu sur la faim, c'est comment s'esquisse justement l'opérationnalisation de cette mise en œuvre de la gestion des estives ? Vous avez fait le bilan en nombre, notamment de bergers qui seraient prêts à remonter sur les territoires de transhumance, c'est un enjeu effectivement important, mais comment tout ça va s'opérationnaliser ? Quels sont les outils, et financiers, et juridiques qui seront mobilisés puisqu'on parle là-aussi de mobilisation de foncier ? Quelles sont en en quelque sorte les outils qui seront mis à disposition d'une politique ? Parce que sinon, on en reste à un catalogue et

Sapemu chî i territorii muntagnoli i cataloghi l'anu visti, e prugrammazione e cunnoscenu ma avà, ete fattu un bilanciù di ciò chî hè statu fattu, parechje affare fermanu da fà, è sapemu chî i mezi sò di più in più scarsi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Vi ringraziu, Madama a Presidente.

Stu travagliu di revisione di u pianu d'assestu di sviluppu è di prutezzione di a muntagna corsa hè in cuerenza cù a mo passione di a nostra muntagna.

Aghju un rigrettu, hè chî a magiurità di manca indù ch'o eru impignatu da u 2010 à u 2015 ùn appia micca messu in ballu sta pulitica cusì impurtente per mè.

Tutti i punti sviluppati sò impurtentissimi ma ciò chî mi face u più piacè, ghjè u travagliu nantu à i stazzi, perchè cusì permetterà ch'elli ùn duventessinu micca un locu di scialera per ricchi corsi ma firmeranu un locu di pruduzione agricula. È quessa mi suddiface è dunque v'accumpagnu vulinteri nantu à stu travaglione.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Saveriu.

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Présidente.

Deux mots comme ça, j'ai lu studieusement le schéma avec les 4 axes. De prime abord, ils sont dans la continuité, ils s'inscrivent dans ce qui était déjà fait dans une ancienne mandature. Il y a eu une impulsion significative avec, d'autres l'ont dit avant moi, une enveloppe DCT qui a permis justement aussi de donner un peu d'oxygène à l'investissement.

Moi, je voudrais d'abord dire, tous ensemble, qu'on est très attachés bien entendu à cette montagne. Je me rappelle, je vais faire un peu le nostalgique, mais il y a 47 ans, on avait écrit une chanson avec Patrick Croce qui s'appelle « a mio muntagna » parce qu'on on était persuadés, à l'époque du Riacquistu, que le refuge devait absolument être sauvé parce qu'il n'était déjà plus un refuge.

Je fais la transposition quand on parle des estives, ce sont des choses qui nous tiennent à cœur puisque nous sommes d'un pays, en tout le cas le mien, où il y a encore une transhumance importante puisqu'il y a quand même 7 troupeaux, c'est peut-être un des rares villages de Corse qui a encore autant de troupeaux caprins, ovins sur la montagne de Tenda entre Sorio, Petralba, Lama et même Novella, sans qu'il y ait pour autant de réhabilitation de bergeries. On est dans une tradition, on copie le père, le grand-père, sans pour autant qu'il y ait vraiment de perspectives.

Ce que je veux vous dire c'est que, à l'heure où l'on parle, moi je comprends très bien et puis je partage l'objectif de se réapproprier cet espace-là pour des tas de raisons, y compris pour des raisons de sécurité par rapport à des incendies, etc., par rapport au changement climatique, quand je dis du changement climatique, c'est aussi la fièvre catarrhale. On est obligés aujourd'hui, on est contraints aujourd'hui d'ammuntagnà pour des raisons sanitaires aussi. Vous savez que plus vous montez, moins vous avez de risques d'avoir un impact sur les troupeaux. Donc, pas de problèmes là-dessus.

Mais moi, ce qui m'interpelle de l'intérieur aussi un peu, c'est comment on fait ? Ce ne sont pas des millions qui vont les faire remonter, en tous les cas, ce n'est pas les millions ou les réhabilitations de bergeries. Je crois qu'à un moment donné, il va falloir qu'on réfléchisse à l'agriculture corse en général, quel plan on met en place pour impulser justement ce mouvement vers

la montagne, sachant que, et je reviens à Ghisonaccia, là où j'ai un statut de résident, que Monsieur Paolini connaît bien, Monsieur Le Mao aussi, Ghisonaccia, les troupeaux restent dans la plaine, malheureusement avec d'autres problèmes, vous le savez, qui risquent d'impacter justement de manière sanitaire l'ensemble de la région.

Donc moi, je ne rentrerai pas dans la question financière, il y en a qui l'ont déjà évoquée avant moi, elle est là, elle est prégnante, la question surtout du guide. On a parlé de guide, on a parlé de la règle du jeu par rapport aux aides, comment à un moment donné, on va réussir à dispatcher tout ça ?

Après, pour le reste, il y a 2 ou 3 points comme ça, qui me chiffonnent un peu. La question éducative, la question éducative parce que bien sûr, on est dans un pays pauvre, on est dans un pays qui est vieux, et la montagne est encore plus pauvre et encore plus vieille. Comment, là aussi, l'attractivité va permettre, à un moment donné vous parlez de classe immersive, pas de problèmes, de classe verte, pas de problème, on en a déjà, on a Bastelica, on a Savaghju, vous en avez parlé, on a A casa di a natura à Vizzavona. Vous avez réussi aussi avec le Parc à sauver celle de la mer à Galeria, mais ce n'est pas la multiplication de ces structures, même si tant est qu'il va en falloir, qui va redonner de l'élan et de l'essor à un espace corse qui aujourd'hui est pour 95 % pratiquement entre 0 et 300 mètres.

Voilà. Ça, c'est important. Il faut se poser le problème fondamental, comment on fait pour changer de culture ? Je ne parle même plus d'agriculture.

Il reste 2 ou 3 petits points comme ça, qui me chiffonnent.

Vous avez évoqué un point qui me semble important pour des élèves du rural, c'est le Pass Cultura, qui est relié aussi au problème de la mobilité, au problème du numérique certainement. Là encore comu femu ?

Après, il y a bien entendu la question entre autres, de l'eau, changement climatique oblige, on évoque la création d'une agence. Vous avez évoqué le 12^{ème} programme, vous vous êtes substitué, même carrément, et vous l'avez dit, à un moment donné même à l'Agence de l'eau pour un certain nombre de problèmes. Je crois qu'à un moment donné, il va falloir qu'on pose de manière beaucoup plus large le problème de la gouvernance là aussi. Pourquoi ? Parce qu'on va se retrouver dans la situation où avec, et à mon avis on ne l'appréhende pas assez, y compris en termes d'agriculture et en termes de montagne, l'impact qu'aura le changement climatique sur notre territoire. Il est en train de changer complètement de nature et il va nous obliger à nous adapter de manière, par défaut, de manière pratiquement urgente, pratiquement partout.

Moi j'ai quelques sentiments comme ça qui me traversent et qui me font dire qu'il y a quand même, à un moment donné, le besoin de poser fondamentalement, et les règles du jeu des aides bien sûr et des fonds à mettre à disposition, mais surtout comment on fait en tant que nationalistes Corses aujourd'hui pour que notre montagne, à un moment donné, ne soit plus la terre des Mohicans ou la terre de la divagation et des vaches, et des consciences ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià ti. Altre dumande di parolla ? Jean-Jacques Lucchini.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Aujourd'hui, ce que j'ai entendu là, c'est que je pense que personne ne peut nier l'action positive en termes d'aménagement, de développement et de protection portée par le comité de massif de Corse et son président Jean-Félix Acquaviva.

Il faut le dire, Jean-Félix l'a déjà dit, mais il est quand même dommageable qu'avant 2016, le comité de massif de Corse n'ait pas été activé.

Je pense que si les 500 millions d'euros qui auraient dû être engagés avant 2016 l'avaient été, nos montagnes, nos villages et les Corses qui ont fait le dur choix d'y vivre seraient sûrement mieux lotis. On ne va pas toujours revenir sur le passé, même si on continue de penser que ça a été un énorme gâchis dû à la négligence de nos prédécesseurs qui étaient alors en responsabilité.

Le comité de massif aujourd'hui, c'est un véritable moteur du développement au service des territoires de montagne, c'est aussi un outil qui vient compléter la vision et les dispositifs mis en place par la Collectivité de Corse et ses agences et offices.

Moi, je voudrais insister dans mes propos sur la complémentarité et la transversalité du schéma montagne avec la politique de la Collectivité de Corse et de nos agences et offices.

C'est cette vision globale partagée qui permet aujourd'hui à de petites communes de montagne avec de faibles moyens de pouvoir entreprendre des travaux structurants et vitaux sur leur territoire. Je vais prendre un exemple : combien de petites communes de l'intérieur qui, même avec le taux maximum de 80 % d'aide que peut allouer la Collectivité de Corse, ont du mal à trouver les 20 % d'apport et sont obligées de reporter ainsi leurs projets, quand, par le biais

du comité des massifs, le taux d'aide par bonification peut aller jusqu'à 90 %, l'apport communal n'est plus que de 10 % ?

Ces communes de montagne qui sont majoritairement très pauvres, peuvent essayer d'entreprendre, par exemple, la rénovation de leur réseau d'eau ou d'assainissement, avec toujours cette notion de solidarité territoriale.

Ces investissements, comme l'a souligné Jean-Félix Acquaviva tout à l'heure, sont souvent dus à une absence de l'Agence de l'eau au motif d'investissements trop coûteux par rapport au ratio de population. Ça, on l'a entendu souvent et ça revient très, très souvent.

Les populations qui vivent aujourd'hui sur le territoire de montagne ont malheureusement encore d'énormes besoins avec prioritairement des réseaux d'eau, d'assainissement, d'électricité à mettre aux normes. Elles ont besoin d'avoir un service de mobilité efficace pour leurs déplacements. Elles sont majoritairement vieillissantes, elles ont surtout besoin de soins médicaux rapprochés et de soutien pour pouvoir vieillir chez elles dignement.

Les plus jeunes ont besoin de travailler, d'avoir accès aux différents moyens de communication et de formation, de pouvoir continuer à vivre dans un environnement préservé où notre culture doit rester omniprésente. Mais ils ont aussi besoin d'une économie liée à notre terre, à notre agriculture et à un tourisme maîtrisé.

Pour faire vivre cette économie rurale, nous devons penser aux énergies propres que nous pourrions produire sur nos territoires de montagne avec l'AUE, l'Office hydraulique, l'ODARC, on mise beaucoup sur la micro-hydroélectricité, sur le photovoltaïque pour construire des territoires énergétiquement autonomes de concert avec le schéma montagne.

La maîtrise de la ressource en eau et son stockage dans une montagne font aussi partie d'un besoin réel face aux enjeux majeurs du réchauffement climatique.

On peut parler aussi du pastoralisme qui relie nos territoires de plaine à ceux de montagne et qui reste encore aujourd'hui le fondement de notre société. Dans ce contexte de réchauffement climatique préoccupant, le pastoralisme devient notre priorité si nous voulons préserver notre agriculture et ce que nous sommes.

Un gros travail, comme a dit Jean-Félix, qui a débouché sur une étude complète des 20 estives de Corse va nous permettre de construire une charte avec des outils mais aussi des règles qui vont aider à redonner vie à nos

montagnes dans le respect, le partage, comme nous l'avons toujours connu, au profit prioritairement du pastoralisme.

L'Office de l'environnement et l'ATC, grâce aux efforts constants de protection des écosystèmes et à la promotion d'un tourisme vert et respectueux, sont aussi soutenus par des mesures complémentaires du comité de massif. C'est aussi avec l'ADEC qui a des mesures spécifiques pour le rural, à l'ensemble des leviers complémentaires du comité de massif que je viens d'énumérer, que nous créerons une activité économique de montagne forte, capable d'aider nos jeunes à se réapproprier la terre de leurs ancêtres pour y vivre dignement avec leur famille.

Face à ces défis qui peuvent vite venir mortifères, ce schéma de la montagne porté par le comité de massif et son président a été coconstruit et partagé avec tous les acteurs de la montagne, les maires, les associations, les agriculteurs, le monde économique de la montagne, la Collectivité de Corse et toutes ses agences et offices. On peut parler comme l'a martelé Jean-Félix tout à l'heure, d'un véritable Parlement de la montagne, et c'est ce qui fait la force du schéma de la montagne.

Ce schéma de la montagne qui vous est proposé reflète bien notre vision politique en termes d'aménagement de la montagne de Corse.

Ce schéma est aujourd'hui un véritable outil d'aménagement et de protection qui est incontournable, entièrement au service de notre montagne et des Corses qui y vivent.

Donc nous, nous voterons, notre groupe votera, vous le pensez bien, à deux mains ce rapport.

Un mot pour Jean-Félix Acquaviva qui a fait naître ce formidable outil et qui l'a façonné avec passion, accompagné par l'ensemble de ses services que je félicite, il a su créer un véritable espoir pour nos territoires de montagne trop longtemps abandonnés.

Merci, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Jean-Jacques.

Oui, Petr' Antò Filippi.

M. Petru Antone FILIPPI

À ringrazià vi, Signora Presidente.

Ghjustu qualchì parolla da aghjustà à ciò ch'ellu hà dettu Jean-Jacques. Digjà u prim'affare chì ci vene quand'ellu si leghje issu raportu di sicuru ghjè 300 milioni. Allora Jean-Félix hà dettu 400, 500 milioni di prugetti micca purtati. Dunque ghjè qualcosa chì quantunque hè ubbligatu à fà ci riflette à pena. Allora què ghjera nanzu. Oghje si parla di 100 milioni di prugetti realizzati o programmati. 51 milioni di fondu in muntagna da lancià e dinamiche.

Si parla dinò, è què Jean-Jacques l'hà mintuvata à a fine di u so discorsu di u Parlamentu di a muntagna. A Presidente dicia nanzu a vittoria di u dibattitu, è pensu chì què ghjè un affare impurtente, dimu la franca, ci era u bisogno, è po a vedite ind'è e reunioni di u cumitatu di a muntagna, ind'è a cumissione permanente, ind'ù eiu sò, sempre assai mondu à i scontri di a muntagna, a ghjente hè sempre quì à l'appuntamentu tutti l'anni, perchè chì e tematiche, quelle chì sò state scelte da u prima schema eranu è sò in fatti di primura. I servizii di basa, l'infrastrutture, chì sò essenziali da fà a scelta di campà o di vultà ind'è l'internu per a ghjente chì volenu campà ind'è i so paesi. Ci hè l'acqua, l'elettricità, u numericu.

M'arrestu duie seconde nantu à l'aiutu à l'addirizzamentu chì favurizeghja un travagliu impurtentissimu di riacquistu tupunomicu è ùn hè micca Jean Biancucci chì dicerà u cuntrariu, ùn pensu micca.

L'agricultura di muntagna è a furesta. 9 milioni pè l'attività agrupasturale è a filiera legnu. U turisimu di muntagna hè un turisimu chì ghjè riflettutu cù l'attori, rispittendu l'ambiente è in leia cù u patrimoni, pensu quì per esempiu à a strada Paolina.

Allora, per a seguita, di chè si parla? Rinfurzà nantu à i servizii essenziali. Valurizà l'ecunomia locale rispittendu à l'ambiente. Rinfurzà l'impegnu di i territorii. A filusuffia in fatti ùn cambia micca, sviluppà l'internu, richjappà u ritardu, permette à i Corsi chì facenu a scelta di l'internu di campà ci bè, cù a vulintà, soprattuttu quì d'esse sempre di più efficace.

È dunque per u gruppu "Fà populu insemi", cum'è l'hà detta u mo collega Jean-Jacques Lucchini, vuterimu à duie mane.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià ti. Altre dumande di parolla ? Nò.

Vi ripassu a parolla o Sgiò cunsigliere.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Pensu ch'emu da esse parechji à risponde, postu chì Julien è u Presidente anu da dì qualcosa dopu.

Bon, in corte parolle ma ancu puru s'è ci vole à risponde à cert'affari, pè precisà è esse abbastanza chjaru perchè pensu chì, sapete chì normalamente quandu dicu qualcosa sò chjaru, ch'o piace o innò, hè cusì, dunque aghju da risponde di manera chjara per ùn micca andà in certe vie à nantu à a pulitica di a muntagna.

Prima tengu à ringrazià à Jean-Jacques, à Petr'Antò, è à Petru Ghionga per u so sustegnu chjaru è i ringraziaghju pè e so parolle nantu à u bilanciu è l'andatura, è aghju da circa di risponde nantu à e quistione, e dumande.

Déjà, je vais tordre le cou à quelque chose qui, de mon point de vue, sur la politique de la montagne, mais aussi ailleurs, ne résiste pas à l'épreuve des faits et je pense que c'est le moment puisque je suis président sortant, quand même de clarifier de manière factuelle, pas interprétative, factuelle les choses.

Le schéma montagne est doté d'un règlement des aides, il a toujours été doté d'un règlement des aides. Ce règlement des aides a toujours été adopté par cette Assemblée et chaque fois qu'il a évolué par concertation avec les acteurs lors des assises de la montagne, auxquelles je vous invite tous à participer pour voir l'œuvre de transparence, il y en a qui le font, il y en a qui ne le font et qui des fois disent n'importe quoi, eh bien, chaque fois que les modifications étaient actées par débat, on les présentait à adoption modificative ici. Donc, il n'y a pas d'objet de manque de transparence au règlement des aides. Dire ça, c'est une ineptie.

Deuxième élément, le comité de massif, et nous n'y étions obligés, est doté d'une commission permanente, dans cette commission permanente, vous avez 25 membres qui, après que les services techniques aient instruit un dossier, présentent avant passage au Conseil exécutif, tous les dossiers pour avis avant le Conseil exécutif. Et, dans les commissions permanentes, vous avez des élus de l'opposition, d'ailleurs, je crois savoir que Marie-Claude Branca est plutôt quelqu'un de très fidèle à cette commission permanente pour me rappeler la réunion à laquelle elle a participé, vous avez des maires qui sont de toutes tendances politiques, des acteurs de la filière de pleine nature qui voient passer les dossiers comme s'ils étaient en Conseil exécutif et qui donnent leur avis. Il n'y a pas d'autres endroits dans n'importe quelle autre collectivité de France et

de Navarre où ça se passe comme ça. À moins que vous me disiez que dans des communes ou des endroits que vous administrez, vous avez des commissions permanentes avant de savoir si vous faites des aides aux associations de conseil municipal. Ça ne veut pas dire que vous faites ça mal, ce n'est pas ça que je dis. Je réponds à la notion de fait du prince. Je ne vois pas où est ce qu'il y a le fait du prince.

Et puis troisième élément, il suffit de voir la liste des bénéficiaires. Je ne vais pas les citer mais je sais qu'il y a des maires de communes ici, y compris au plus fort des campagnes électorales où j'étais candidat, y compris sur la circonscription où j'étais candidat, qui ont reçu en temps et en heure les arrêtés attributifs du fonds montagne, que ça soit l'élection disputée de 2022 ou celle de 2024. Les noms, les prénoms, les communes se trouvent facilement, il suffit d'ouvrir son ordinateur.

Donc, je veux bien qu'en politique on puisse dire beaucoup de choses. Mais le clair-obscur à un moment donné, l'ambiguïté, elle trouve sa fin lorsque les faits sont là. Il n'y a pas une plus grande transparence. Dire le contraire, c'est, mettre le voile sur quelque chose où il faut arrêter, surtout en politique de la montagne, il faut avancer tous ensemble. Il y a une transparence absolue. Et mieux, je pense que les communes de montagne ont été heureuses, que ça soit des dispositifs, dotation quinquennale ou autres, et en particulier d'avoir une équité retrouvée, d'avoir y compris les règlements des aides.

Alors, qu'est-ce qui peut faire que la liste attend ? Eh bien, oui, c'est le débat budgétaire comme n'importe quel budget, il y a un budget qui doit être voté de l'année en cours, il y a des disponibilités budgétaires et ça me fait arriver sur la question des moyens.

Sur la question des moyens, comment avons-nous fonctionné et comment allons-nous continuer de fonctionner, mais en prenant en compte la période existante, c'est la période de prudence qui s'impose à tous ?

D'abord, nous avons fonctionné avec un effet levier parce que qu'est-ce que c'est le fonds montagne ? C'est indiqué dans le rapport, le fonds montagne, ça a été en crédits de paiement entre 2,5 millions d'euros à 10, au plus haut, par an sur 7 ans, en moyenne 7,5 qui ont fait des petits. Mais pourquoi ils ont fait des petits ? Parce que justement, et je l'ai indiqué dans mon intervention, ce qui présidait à la gageure, au défi de ce schéma montagne, c'est de dire, « on sait très bien que l'État ne nous donne pas les moyens nécessaires » et je vais arriver la dernière question sur les moyens de l'État, « donc, on va mutualiser d'autres secteurs pour les porter vers la montagne ». C'est-à-dire que les politiques sectorielles par ailleurs, on leur donnait par ailleurs une dimension montagne.

Par exemple, c'est pour ça que dans le deuxième schéma en révision, on dit dans le volet énergétique et en haut, qu'on va faire grâce à la PPE et aux dispositifs de l'AUE, un fléchage par appel à projets montagne sur la micro-hydroélectricité. C'est-à-dire que, outre les moyens propres au schéma, on dit « une partie de la PPE, par volonté politique, sur la micro-hydroélectricité, sur la question des systèmes des ENR en montagne, on va la flécher par appel à projets sur le territoire de montagne ». On fait pareil sur d'autres dispositifs. C'est pour ça que ça a fait des petits de 7,5 par an, des 51, on fait 102. Donc ça a été une œuvre de mutualisation financière et dire, on oriente des politiques sectorielles sur cet objet.

On va faire pareil encore aujourd'hui. La différence, vous l'avez noté, c'est qu'on est obligés d'avoir du fonds propre au départ. C'est une volonté politique, il faut saluer la volonté du président du Conseil exécutif de dire « les secteurs les plus faibles seront sanctuarisés et protégés dans les 2 autres dispositifs ». Je ne m'étendrai pas, ils développeront par ailleurs, ça a déjà été affiché à la Chambre des territoires et par ailleurs. Mais on fera pareil, on mutualisera par appel à projets d'autres financements.

Les autres éléments, ça a été introduit par Gilles Giovannangeli ce matin, notamment sur la réponse au FEDER, c'est qu'on ambitionne d'avoir un ITI FEDER montagne dans le volet du PO-FEDER actuel dans sa révision, comme il y aura certainement un ITI FEDER urbain, c'est-à-dire qu'on va essayer de flécher du FEDER dans les opérations « urbain » qui n'était pas prévu aujourd'hui. Donc ça, c'est l'autre élément de réponse de moyens financiers.

Quand on demande à l'État, les demandes à l'État ont été faites pas simplement par question orale, elles ont été faites par amendement chaque fois quand j'étais député, chaque année en loi de finance, chaque année, je faisais un amendement en loi de finances demandant les justes moyens au comité de massif Corse lié au transfert de compétences en recettes de fonctionnement transférées que doit administrer librement la Collectivité de Corse s'il y a ce transfert. Chaque année. Bon, chaque année, refus de Bercy. D'accord, ça a été la réalité.

Quant au plan avenir montagne, les 10 millions d'euros ont été arrachés parce qu'évidemment, le préfet Lelarge passé par là, n'était pas d'accord, ils ont été arrachés alors qu'on devait avoir 0. Bon, ça a été arraché. Mais ce n'est pas le transfert de moyens lié au transfert de compétences. Ce qu'il faut avoir, c'est ce transfert de moyens, le transfert de compétences autour de 7 à 8 millions d'euros par an lié au transfert normal, comme peut-être un jour un FEDER de massif qui vient s'ajouter, ça serait le moyen de financement.

Donc, il faut effectivement le réclamer dans la barque du pacte fiscal et budgétaire à négocier avec l'État pour une vraie politique de la montagne.

Par ailleurs, se poseront la question d'autres sujets. Est-ce que sur les sujets d'infrastructures, par ailleurs nous y sommes favorables, est-ce qu'une partie du PTIC doit être fléchée sur des thématiques eau, montagne, etc. ? Évidemment, c'est un débat à avoir, budgétaire, qui fait l'objet d'arbitrages, c'est notre volonté politique.

Donc, je vais prendre un projet mutualisé et j'arrêterai là-dessus parce que je suis assez long, il y a un projet dans le Niolu lié au lac de Calacuccia avec une convention EDF. Il y a un projet d'eau agricole porté par l'Office hydraulique de la Corse pour irriguer 300 hectares. Il y a une mutualisation entre l'irrigation et la production hydroélectrique pour permettre d'avoir des retombées pour les communes et sécuriser au sens électrique en ENR, la zone. Ce projet intégré, eau agricole, agriculture, maraîchage et production hydroélectrique qui apporte des recettes aux communes en même temps, évidemment que la sécurisation d'autonomie énergétique, nous ambitionnons de le porter éventuellement au PTIC, ce qui est logique. Et ça pourrait se poser au Rizzanese, ça pourrait se poser ailleurs, dans d'autres vallées, et c'est une politique de la montagne. On n'émargera pas sur les 4 ou 5 millions d'euros du schéma, on élargit le spectre à cette mutualisation. Et ça, ça me paraît essentiel.

Je finis sur la question de la participation au Parlement de la montagne. Le Parlement de la montagne, on en a parlé longuement de la Charte des estives, nous avons eu un très bon débat sur ce que pourrait être en principes généraux, en gestion locale y compris foncière, à Piedicroce les 12 et 13 mars. Il y a des actes qui sont prévus. Il y a un programme rédactionnel en cours avec tous les partenaires, qui mobilise les chambres d'agriculture, l'ODARC, l'ensemble des maires présents.

On s'est mis d'accord sur les principes généraux et ce produit-là sera porté en débat à l'Assemblée de Corse, c'est pour ça qu'on ne peut pas faire un débat dans le débat aujourd'hui, sera porté à l'Assemblée Corse comme un document stratégique à part entière issu de cette politique qui va qui intégré à la révision du PADDUC.

Donc, ça sera un élément important de débat.

Évidemment, il y a des questions de maîtrise foncière, évidemment il y a des questions d'aménagement, évidemment il y a des questions d'anticipation des investissements hydrauliques, il y a des questions des usages et des équilibres, y compris de ce qu'on privilégie en règlement des aides pour éviter la prédation, la prévarication des lieux, etc., à partir des diagnostics fonciers qui

sont des fois différents selon les estives, entre le Cuscione et Cagna, ce n'est pas la même chose, par exemple, sur la situation des estives, et en foncier, et en gestion.

Mais en tout cas, ce travail-là, pour faire court, a été mené et fait l'objet d'un gros travail qui vous sera présenté en débat démocratique pour la relance du pastoralisme et pour l'équilibre du tourisme montagne. Il n'y a pas eu que ce sujet-là. Sur l'eau potable et sur le refus du transfert obligatoire de l'eau potable des communes aux intercos, le Parlement de la montagne a joué son rôle.

Donc, ce qui compte aujourd'hui, c'est que les élus et pas que les élus, s'approprient pour que la politique se poursuive en cette matière.

Voilà ce que je voulais répondre sur l'ensemble des éléments. Il me semble que j'ai été synthétique au moins pour l'ensemble des demandes.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous voulez intervenir, Monsieur le conseiller ?

M. Julien PAOLINI

Simplement un mot, à cette heure tardive, je ne vais pas alourdir les débats, mais c'est important, je crois, de rappeler, Jean-Félix l'a dit, que les principes qui ont guidé le soutien aux territoires, pas depuis 2021, mais je pense depuis 2015, c'est l'équité et la transparence dans l'accès aux aides pour toutes les communes, que ce soit pour les communes de montagne, pour les communes urbaines, du littoral ou de l'intérieur. C'est important de le rappeler parce que la petite musique qui voudrait faire croire que les aides, elles ont été distribuées à la tête du client, on s'inscrit en faux sur cette idée-là.

Je crois que toutes les communes ou en tout cas, les maires peuvent témoigner que lorsqu'ils étaient éligibles au règlement des aides, parfois il y a eu des retards dans l'arrêté des subventions, il peut y avoir des retards dans l'instruction des dossiers, mais tout le monde a été logé à la même enseigne.

Je rappelle aussi que dans le cadre du schéma montagne et des règlements des aides qui en ont découlé, on s'est appuyés sur ce qui était prévu dans le plan montagne du PADDUC. S'il y a bien un domaine où on a décliné dans les schémas et dans le règlement des aides les principes du PADDUC en termes de contraintes des communes, c'est-à-dire que plus les communes avaient été identifiées avec des contraintes fortes dans le PADDUC, plus on intervenait,

en taux d'intervention jusqu'à 80 %, voire 90 % dans certains appels à projets, dans le soutien aux projets d'investissement des communes.

Donc, si on a bien un exemple où on a décliné de manière très opérationnelle les dispositions du PADDUC, c'est dans le cadre du règlement d'aides en faveur des communes, notamment des communes de montagne et de l'intérieur, dans le cadre du comité massif, mais également dans le cadre des politiques du logement, de l'eau ou de la dotation quinquennale.

En effet, des appels à projets, pas seulement, mais aussi des appels à projets pour décliner ces politiques-là, elles ont montré leur efficacité, notamment par exemple sur l'adressage pour ne citer que ce dispositif-là. Il faudra bien faire converger les différents dispositifs de financements européens, ça a été dit par Gilles Giovannangeli ce matin, avec pourquoi pas un ITI montagne, un FEDER, un PTIC également qui ne doit pas être fléché uniquement sur les territoires urbains, mais qui doit aussi bénéficier aux territoires de montagne et de l'intérieur. Jean-Félix a cité le projet dans le Niolu, je pourrais aussi citer la reconstruction de l'hôpital de Tattone à Corti qui va nécessiter des aménagements importants dans le secteur de la gare également.

Donc, ces phénomènes de péréquation, que ce soit en matière financière, péréquation au bénéfice des territoires les plus fragiles, ils doivent se décliner également dans toutes les politiques publiques, notamment en matière d'urbanisme. La révision du PADDUC à travers la trajectoire du ZAN doit nous permettre aussi et doit permettre aussi aux communes de pouvoir se développer en leur laissant un quota d'artificialisation suffisant pour pouvoir envisager un développement suffisant. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Est-ce un duo ou une paghjella ? Une paghjella, a terza !

M. le Président Gilles SIMEONI

Una paghjella, una terza senza rivucate !

Non. C'est un peu la mère des batailles.

C'est normal, je crois, que nous ayons pris le temps d'examiner ce dossier, surtout qu'on arrive à la fin d'une période qui a été longue, 8 ans, et qu'on s'apprête à écrire ensemble une page nouvelle de la vie et de l'intervention du comité de massif au bénéfice des territoires de l'intérieur et de montagne.

Si on se retourne vers ce que nous avons fait ensemble, d'abord remercier bien sûr Jean-Félix Acquaviva, l'ensemble des élus qui ont participé, une volonté politique qui n'a pas existé avant, qui a existé, qui a été portée et qui a été portée quelles que soient les difficultés. C'est important puisque quelquefois, à bon droit, on est très critique contre l'action qui a été menée par les majorités territoriales successives depuis 2015. Je crois que, comme plusieurs d'entre vous l'ont fait, y compris du côté de l'opposition, il faut également souligner là où les choses ont avancé de façon très significative, et il me semble que là c'est le cas.

Cette volonté politique, elle s'est également traduite, ça a été dit, par une adhésion très forte de l'ensemble des acteurs. Beaucoup d'entre nous ont participé à ces réunions, souvent sur 2 jours, tout le temps dans des territoires et des villages de montagne. Là où il y avait le fatalisme, la résignation et quelquefois même le désespoir, on a retrouvé collectivement les chemins d'une volonté partagée et d'une espérance. Et ça, ça n'a pas de prix.

Ce travail politique, il n'aurait pas pu trouver à s'accomplir s'il n'avait pas été relayé et mis en forme, concrétisé par un travail technique. Je tiens à remercier à mon tour les services, la DGA sous l'autorité des DGS successifs, la DGA Audrey Antonetti-Giacobbi, l'ensemble des services et notamment, je pense que Madame Lucchini est là, toute l'équipe du comité de massif, un travail remarquable.

Des réalisations considérables, 100 millions d'euros sur ces quelques années, 51 millions d'apport, les fonds « massif » qu'on a économisés également grâce à une gestion vertueuse, il faut le dire, et 50 millions induits. Donc, un travail considérable.

Maintenant, regardons devant. Moi, je dis clairement, on a un travail à faire et c'est pour ça qu'en début d'année, on s'est tournés y compris vers l'opposition. Les propositions qu'on a faites n'ont pas eu d'écho immédiat. Mais nous, nous souhaitons travailler sur tous ces domaines structurants sur lesquels nous sommes largement d'accord, le plus largement possible, en co-construction. Nous le faisons de façon naturelle avec les maires et les acteurs, maires, présidents d'intercommunalités, les acteurs et nous souhaiterions pouvoir le faire au sein de notre institution. La proposition est sur la table. À vous de voir jusqu'où on peut travailler ensemble, dans le respect des choix politiques qui sont faits par ailleurs, y compris celui qui est légitime de vouloir réaffirmer sa place dans l'opposition.

Un dernier point sur le caractère positif, ça a été dit, la logique d'équité, elle a été au cœur de toutes les décisions qu'a prises le comité de massif. Les décisions, elles ont été prises ensemble sur la base de règlement,

validées ensemble et mises en œuvre dans des conditions irréprochables, avec un contrôle a priori et a posteriori de l'Assemblée de Corse.

Alors qu'est-ce qui nous reste à faire ? A mon avis, dans les mois à venir, y compris pour tenir compte de la nouvelle donne budgétaire et également de l'expérience passée, 4 points principaux à mon avis et ça sera, puisque Jean-Félix Acquaviva a décidé et ça fait partie aussi des décisions politiques qu'on a prises au moment du redéploiement, et j'en profite puisque Jean est encore là, c'est un changement important aussi au sein de la majorité territoriale, le fait que le président de groupe, un militant, un élu historique, choisisse de partir.

Donc on a engagé un processus politique et administratif au mois de décembre, nouveau DGS, redéploiement, resserrement des DGA, de 9 à 6, souvent de nouveaux périmètres, de nouvelles méthodes de travail au plan administratif, des décisions importantes qui nous attendent dans la concertation avec les organisations syndicales, mais avec des décisions à prendre pour redonner du sens au travail, un redéploiement au sein du Conseil exécutif, un redéploiement à venir en concertation et sous l'impulsion de la présidente et du président de groupe Jean Biancucci, au sein du groupe majoritaire et de nouvelles méthodes de travail qui sont proposées, y compris à l'opposition. Donc de tout cela, nous aurons l'occasion de parler, y compris lors de la prochaine session.

Donc, il va falloir à mon avis, dans le cadre de la nouvelle période qui s'ouvre, recentrer. Nous avons fait beaucoup avec le comité de massif, il y a peut-être un effet, je ne dirais pas de saupoudrage, mais d'éparpillement. Il faut peut-être, en tout cas c'est mon avis, recentrer, le trend est déjà donné, sur quelques axes stratégiques en ne cherchant pas à tout faire.

Deuxièmement, il faut simplifier. Ce qui a pu quelquefois être perçu comme de l'opacité était à mon sens uniquement une règle administrative qui était peut-être trop complexe et donc, on a un travail à faire pour simplifier la règle et pour fluidifier sa mise en œuvre. On est au confluent du politique et de l'administratif.

Qui dit recentrer et dit simplifier, dit également intégrer la contrainte budgétaire, ça a été dit. Il n'y a plus de reliquat de continuité territoriale. On se bat pour que la dotation de continuité territoriale soit mise à niveau. Donc, il va y avoir à faire, là aussi, des efforts et une réflexion.

Le troisième niveau, c'est l'articulation. C'est déjà le cas, mais il faut, mieux encore que jusqu'à aujourd'hui, que la politique mise en œuvre par le comité du massif, elle s'articule avec nos règlements des aides et avec l'ensemble des dispositifs existants ou à construire.

On a parlé par exemple tout à l'heure dans le cadre des fonds européens, est-ce qu'on va aller vers des ITI de la montagne ? Et nous, nous pensons qu'il faut aller vers ce type d'instrument avec une réflexion forte sur l'ingénierie dont on voit bien qu'elle est une condition sine qua non de la mobilisation efficace de tous les crédits.

Le dernier mot, quelles que soient les contraintes, quelles que soient les difficultés, c'est le choix, non seulement de maintenir, mais de renforcer la politique en faveur des territoires de montagne et de l'intérieur. Ça, c'est un choix fondamentalement politique sur lequel nous devons nous déterminer. Je le redis encore, ce choix politique, il ne procède pas seulement de discours, il suppose des décisions, y compris des décisions budgétaires.

Lorsque, et je vais le dire une dernière fois, un préfet dans le cadre d'un rendez-vous où on discutait de la mobilisation des crédits en faveur de l'intérieur et de la montagne, un préfet m'a dit au nom de l'État que 80 % de la population corse habitait dans les grandes agglomérations, dans l'urbain ou dans le périurbain et que dans 10 ou 15 ans, il y en aurait 90 ou 95 %. Il m'a dit, « je ne vais pas mettre de l'argent dans des endroits où les gens ne vivent plus et vivront encore moins dans 10 ans ou 15 ans ». C'est une vision politique. Je lui ai dit, je lui ai dit, « ce n'est pas celle que nous portons nous, quelles que soient les difficultés ». Nous, notre objectif, c'est de faire que les 80 % d'aujourd'hui, ça rejoint aussi ce qui a été dit, nous ne sommes pas là pour accompagner à la marge des mécanismes mortifères, nous sommes là pour prendre des décisions politiques, y compris qui inversent des mécanismes puissants qui selon nous, nous conduisent à la disparition.

Donc aujourd'hui, nous avons redonner l'espoir, mais est-ce que nous avons gagné pour la montagne ? On n'a pas gagné.

Par contre, on sait qu'aujourd'hui cette bataille-là on peut la remporter.

Quand on va venir, le mois prochain, vous montrer qu'on est pratiquement aujourd'hui à la réalisation quasi totale de la mise en œuvre du très haut débit partout. Je rappelle qu'il y a 10 ans ou un peu plus, le premier schéma qui était proposé, c'était un schéma qui ne concernait que les grandes agglomérations et de façon tout à fait ponctuelle, quelques zones rurales. Nous, on a porté à bout de bras dans les conditions que vous connaissez, une délégation de service public qui vise à amener la fibre et le très haut débit dans toute la Corse, y compris par exemple une exploitation agricole au fin fond de la région, aujourd'hui la plus frappée par la désertification et située à 200 ou à 300 mètres de la première habitation, eh bien, il va y avoir la fibre là-aussi. Et tout le reste est à l'avenant.

Donc, ce sont les choix qu'il va falloir faire et peut être aller plus loin, y compris en termes d'instruments de péréquation entre l'intérieur et le littoral. Mais ça ne peut pas s'imposer de façon verticale, ça va se construire dans la discussion, avec les communes, avec les intercommunalités, avec les territoires et avec l'État.

Donc, pour moi, ce dossier est stratégique parce que nous le savons toutes et tous, une Corse dans laquelle il n'y aurait plus les villages, l'intérieur, la montagne, ce n'est plus la Corse. Si on ne fait rien, c'est ce qui nous attend dans 10 ans ou dans 15 ans.

Donc moi je suis certain que sur ce constat-là et sur cette volonté de construire un autre avenir, nous pouvons être très nombreux à nous retrouver, vous l'avez démontré, Monsieur le président du comité de massif, pendant les années où vous avez animé cette structure. Il appartiendra à celles et ceux des élus, notamment de l'Assemblée de Corse et des autres, qui auront la responsabilité de la deuxième phase qui commence aujourd'hui d'essayer de faire aussi bien et pourquoi pas, en tout cas, je l'espère, même mieux.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi o Sgiò Presidente.

Pensu ch'è e ghjente ch'è stanu ind'è i paesi muntagnoli, sta sera seranu cuntenti di stà à sente sti discorsi è l'azione ch'è sò fatti dinò, micca soli i discorsi.

Emu da vutà, ghjè megliu.

Quale hè ch'è ghjè contru ? Pardon, Paul-Félix Benedetti, explication de vote. Oui, une vraie explication de vote, en quelques instants.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je ne sais pas, c'est quoi quelques instants.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, une explication de vote, c'est rapide.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Donc, je commence par la conclusion.

Nous allons voter le rapport, mais...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vous trouve de plus en plus diplomate !

M. le Président Gilles SIMEONI

Moi, je la trouve très bien cette explication de vote !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Moi aussi !

M. Paul-Félix BENEDETTI

Quand je vous entends, j'ai l'impression que vous préparez un livre testamentaire qui s'appelle « giustificazione di a nostra presidenza » !

Moi, je ne mets pas en doute qu'il y ait des règlements, on les connaît, notre conseillère a tout le temps été assidue comme ils l'ont tous été. Tout ce que je vous dis, c'est qu'il faut croiser les mesures et les aides et qu'il faut un fichier croisé dynamique, comme on dit aux élèves à qui on apprend Excel. Point, c'est tout.

Par contre, je voudrais qu'on ait de la rigueur et que lorsqu'on définit des règles et des objectifs, qu'on s'y tienne de manière permanente. Je vous prends un cas d'école... Non mais je vous le prends, mais je vous dis attention, l'axe 3, c'est développer et maîtriser le tourisme de montagne comme facteur d'activité. Lorsque vous rentrez en commission de sélection des terrains où il y a un petit contournement réglementaire à faire, vous vous opposez à ce qu'un villageois construise 3 maisonnettes pour faire du tourisme rural et vous motivez votre vote en disant, « on ne développe pas le secondaire locatif spéculatif ». Réfléchissez. Ah, il y a des règles, mais après il y a l'application de la règle.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc maintenant, en fin de journée, diplomate et conseiller avisé !

D'autres explications de vote ? Non. On va au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention du groupe « Avanzemu ». Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Tous les autres sont pour.

Josepha, cosa faci tù ? Tu t'abstiens, tu participes, tu votes, tu es contre ? Donc, abstention de Josepha Giacometti-Piredda.

Qui est pour ? Tous les autres sont pour. Merci.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

POUR : les groupes « Fà Populu Inseme », « Un Soffiu Novu » et « Core in Fronte » et M. Pierre GHIONGA ;

ABSTENTION du groupe « AVANZEMU » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Petit point organisationnel s'il vous plaît.

Donc, il est 20 h 35. Nous avons deux options : soit nous passons le schéma d'aides aux territoires, sachant qu'il y a doublement des temps de parole. Non, non, l'option, ce n'est pas aujourd'hui ou demain, laissez-moi terminé. C'est aujourd'hui avant minuit, ça c'est clair.

Donc j'explique, soit nous le passons maintenant et nous prenons un encas, un peu plus qu'un encas après ; soit nous nous posons 5 minutes, 10 minutes, une demi-heure et ensuite on reprend sachant qu'après, je vous signale qu'on doit se réunir en commission mixte aussi, ce soir. Il y a aussi 2 autres rapports prévus pour jeudi.

Donc moi, je pense que là, il vaudrait mieux faire un petit break pendant une demi-heure. Ci pigliemu qualcosa et puis, on redistribue le travail, voir si on ne peut pas faire, si on y arrive, travailler en temps masqué, d'accord, et avancer. Mais là, je vous trouve un peu fébriles ! Président ?

Allez, pause, je décide, pause pour tout le monde.

M. le Président Gilles SIMEONI

Une demi-heure, Présidente, une demi-heure ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Une demi-heure. Donc interruption de séance s'il vous plaît. Est-ce qu'on peut couper ? Merci.

Suspension de la séance à 20 h 38. Reprise à 21 h 50.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

On va reprendre. Je demande à l'administration aussi de bien vouloir vérifier le quorum puisqu'il y a la commission qui se tient. S'il vous plaît, on est branchés là, s'il vous plaît, le Conseil exécutif, merci, nous sommes en diffusion là. Donc, je demande à tout le monde de reprendre sa place.

Je me tourne vers l'exécutif. S'il vous plaît... Je précise qu'au moment où nous sommes dans l'hémicycle, et nous allons continuer l'examen de certains dossiers, nos collègues membres de la commission des finances et de la CDENATE sont réunis pour examiner un amendement au rapport, qui passera demain, relatif au projet de loi concernant l'intégration de la CCI.

Donc, on n'a pas besoin d'être trop nombreux non plus dans cette commission puisqu'il suffit qu'il y ait 6 personnes porteurs de mandats pour chacune des commissions pour qu'elles puissent se tenir. Je ne sais plus en quelle salle elle est, mais la commission est en cours. Je ne sais pas si certains d'entre vous veulent rejoindre la commission, mais il faut nous le dire pour que nous, ici, on stabilise le quorum.

Donc, Jean Christophe va partir. Paul vous a laissé une procuration ? Donc, Paul a laissé une procuration, le groupe de droite n'est pas là, ni en commission d'ailleurs. Donc ça, c'est plus compliqué.

Maintenant, il faut vérifier si nous avons le quorum.

Pendant ce temps, je demande à l'exécutif de se mettre d'accord sur les rapports à passer. Merci.

M. Julien PAOLINI

Le rapport sur la Convention avec l'ANAH.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Prévoyez la suite aussi. Il reste le rapport sur le développement durable, l'ANAH et les aides aux communes, mais il faut que le président de l'exécutif revienne. C'est lui qui le présente.

Raportu n° 069 : Cunvenzione di cuurdinazione è di cuuperazione regionale trà a Cullettività di Corsica, l'AUE, u Statu è l'ANAH è e so versione operaziunale attraversu i Patti territoriali quatripartiti CdC, AUE, ANAH, EPCI

Rapport n° 069 : Convention de coordination et de coopération régionale entre la Collectivité de Corse, l'AUE, l'État et l'ANAH et ses déclinaisons opérationnelles via les Pactes Territoriaux quadripartites CdC, AUE, ANAH, EPCI

M. Julien PAOLINI

(problème technique général - début intervention manquant)

... stratégique pour le Conseil exécutif : réduire la précarité en diminuant la facture énergétique des ménages, notamment les plus modestes, et parvenir à l'autonomie énergétique.

Ce rapport vise spécifiquement, comme je le disais, le secteur du logement et notamment du logement collectif, puisqu'on a d'autres dispositifs qui s'adressent notamment aux maisons individuelles, le dispositif ORELI, ou encore des dispositifs spécifiques aux bailleurs sociaux.

Donc là, il s'agit bien du parc résidentiel, logements en copropriété privés.

Je rappelle également qu'il existe une multiplicité de dispositifs de soutien à la rénovation énergétique. D'ailleurs, bien souvent on s'y perd, nous les élus, et donc a fortiori le citoyen, dans l'ensemble de ces dispositifs qui vise à la rénovation globale des habitations.

Parmi les dispositifs, les opérations publiques de l'amélioration de l'habitat qui sont portées à titre principal par les intercommunalités et qui ciblent des périmètres bien spécifiques, avec un financement sur ces programmes d'amélioration de l'habitat, les OPAH, des financements de la Collectivité de Corse et de l'ANAH.

Je rappelle qu'environ 10 M€ ont été engagés par notre collectivité et l'ANAH sur une dizaine d'OPAH aujourd'hui sur le territoire.

Donc, aujourd'hui, il y a environ 10 opérations publiques d'amélioration de l'habitat sur des périmètres bien précis qui sont portées par les intercommunalités et financées par la Collectivité de Corse et l'ANAH.

À côté de ces dispositifs d'OPAH, il existe le dispositif ORELI, que vous connaissez, qui existe depuis 2016, et qui permet à la fois un Info Conseil, c'est-à-dire un numéro unique où les particuliers peuvent téléphoner pour avoir un premier conseil quand ils s'interrogent sur les dispositifs existants en matière de rénovation énergétique. Ça peut être changer des fenêtres, par exemple, ou isoler des combles. Dans ces cas-là c'est du mono-lot, ils sont renvoyés à EDF. Ça peut être des opérations plus complexes de rénovation globale de l'habitation et dans ces cas-là, ils sont accompagnés du projet, de l'idée, des études préalables aux travaux jusqu'à la réception des travaux de rénovation énergétique pour les maisons individuelles. C'est notamment le CAUE et a Rinascita qui gère ce premier contact d'info conseil sur le territoire insulaire. Mais il y a un numéro unique.

Depuis 2023, je rappelle aussi que, suite au vote de la programmation pluriannuelle de l'énergie en mars 2023, l'Agence d'urbanisme et d'énergie a été reconnue comme opérateur de maîtrise de la demande d'énergie au même titre qu'EDF, et cela pour 6 actions du cadre territorial de compensation, dont la rénovation des logements, que ce soit des logements collectifs ou des maisons individuelles. Et cela permet de mobiliser des fonds de la Commission de régulation de l'énergie et du cadre territorial de compensation au service public de l'électricité. Donc, ça couvre des primes d'assistance et des primes à l'investissement.

Parmi les dispositifs des opérations publiques d'amélioration de l'habitat, ORELI, et enfin un dispositif qui est spécifique à l'ANAH, MaPrimeRenov', dont les modalités ont évolué en 2024. Et c'est dans le cadre de l'évolution de ces modalités de l'ANAH que ce rapport vous est proposé.

On voit bien, différents opérateurs, l'ANAH, EDF, l'AUE ; différents dispositifs pour les maisons individuelles, pour les logements collectifs, et donc un manque de lisibilité pour les bénéficiaires qui est un frein à la massification des opérations.

Donc l'AUE, l'Agence d'urbanisme, a initié une démarche de simplification et de mise en cohérence des dispositifs avec un guichet unique, je l'ai rappelé, et un parcours unifié. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, que ce soit MaPrimeRenov' qui est portée par l'ANAH, que ce soit le dispositif ORELI qui est porté par l'AUE, pour le pétitionnaire, pour le demandeur, c'est transparent. Il n'a affaire qu'à un seul numéro et qu'à une seule démarche et c'est nous, au niveau administratif, dans le cadre de l'appui aux bénéficiaires que sont mis en complémentarité l'ensemble des dispositifs.

Alors, à compter de 2025, et dans le cadre de cette contractualisation, l'ANAH a initié une nouvelle démarche de contractualisation, avec à la fois les

régions, la Collectivité de Corse ici et les intercommunalités pour sensibiliser, informer et accompagner les ménages.

Alors, ça passe par des conventions de coordination territoriales Etat/ANAH/CdC/AUE, donc c'est ce qui vous est proposé aujourd'hui, pour structurer un service public de la rénovation de l'habitat sur tout le territoire, et ça s'articule en 4 axes : animation des infos conseils et animation du territoire.

Donc, cette action qui est prévue au niveau national par l'ANAH et déjà présente sur le territoire au travers de ce qu'a mis en place l'Agence d'urbanisme et d'énergie, donc ça rentre pleinement dans les missions qui sont exercées jusqu'à aujourd'hui par l'Agence, et pour la mise en œuvre de cet axe lié à l'Info Conseil, c'est-à-dire le numéro unique dont je vous parlais précédemment, une subvention de l'ANAH est prévue à hauteur de 115 000 € par an ou 50 % des frais engagés pour l'animation et l'info conseil. Donc l'idée c'est que cette subvention de l'ANAH pour l'info conseil puisse être versée à l'Agence d'urbanisme et d'énergie, via la Collectivité de Corse, pour l'exercice de cette mission.

Ensuite, il y a l'animation des filières professionnelles, notamment la CAPEB et la fédération du BTP.

Il y a un axe autour de la consolidation et de la transmission des données en ce qui concerne la connaissance sur les consommations énergétiques sur le territoire. Cela rentre dans le cadre de l'Observatoire régional des gaz à effet de serre qui est également hébergé par l'Agence.

Et enfin, l'articulation des aides pour diminuer au maximum le reste à charge pour les ménages, c'est ça aussi l'objectif qui est porté par la Collectivité de Corse et l'AUE. L'idée étant que le reste à charge pour les ménages soit le plus réduit possible, voire nul pour un certain nombre de ménages.

Deuxième modification importante à compter de 2025 : les pactes territoriaux.

Les pactes territoriaux, c'est la déclinaison de la convention-cadre qui va s'appliquer au niveau régional, donc État/Collectivité/AUE/CdC qu'on vous propose d'adopter ici et sa déclinaison dans les territoires, ce sont des conventions tripartites en quelque sorte ANAH/intercommunalités/CdC/AUE, de manière à décliner les objectifs de rénovation énergétique dans tous les territoires. L'ANAH et les services de l'État partagent ce diagnostic.

On considère que les maires, que les élus intercommunaux sont un maillon essentiel pour faire le lien avec les bénéficiaires, avec les ménages, à la

fois comme tiers de confiance, parce que lorsque c'est le maire, lorsque c'est l'élu de proximité qui sensibilise sur ces dispositifs, le premier contact est facilité. Et par ailleurs, sur l'identification des ménages, notamment dans les villages et dans les communes de petite taille, le maire sait pertinemment quels sont les ménages qui peuvent potentiellement bénéficier de ces dispositifs et qui sont dans une situation de précarité forte, qui ne connaissent pas ces dispositifs, qui n'ont pas les moyens d'aller vers ces dispositifs et donc l'accompagnement par les maires, ou en tout cas le premier contact a minima est un enjeu essentiel et cette convention permettra d'y répondre.

Je rappelle que les pactes territoriaux et les OPAH vont coexister. Des OPAH sont des périmètres bien définis, où il y a des enjeux très forts de précarité, de rénovation de bâtiments, par exemple, dans les centres anciens ou dans certains quartiers. Et en complément de ces opérations publiques d'amélioration sur des périmètres précis, des dispositifs de pactes territoriaux qui engloberont l'ensemble du territoire de l'EPCI. Donc, ce qui va se passer très probablement, c'est qu'on va passer probablement d'une dizaine d'OPAH à beaucoup plus et peut-être demain, à moyen terme, à 19 pactes territoriaux. Et au vu des contributions aujourd'hui de la Collectivité de Corse aux OPAH et aux futurs pactes territoriaux, on a besoin de rationaliser au maximum le dispositif et de faire converger les aides de l'ANAH, de l'État et du cadre territorial de compensation.

Donc c'est aussi, vous l'avez compris, une optimisation budgétaire et financière dans le cadre des OPAH. On estime, je vous donne le chiffre quand même parce que ce n'est pas neutre et on aura demain à examiner le budget, la mise en cohérence des dispositifs régionaux afin d'optimiser les financements, en substituant les crédits, les subventions de la Collectivité de Corse, qui sont actuellement attribuées aux OPAH pour les opérations de rénovation énergétique par des primes de l'AUE, qui sont financées par l'État dans le cadre territorial de compensation, l'économie est estimée à 1,5 M€ pour les OPAH en cours, si on reste sur le même périmètre des OPAH actuelles, 1,5 M€ d'économies par cette Convention et la modification du règlement d'aide de la Collectivité de Corse. Et si on était sur 19 OPAH, on aurait une économie estimée à 9 M€. Donc, c'est très conséquent.

Bien sûr, une réflexion est engagée pour rationaliser les interventions, notamment pour le suivi animation entre l'AUE et la Collectivité de Corse, et ça viendra en même temps que l'adoption du nouveau règlement d'aide au logement, où justement tout ce qui peut être financé par d'autres dispositifs que les fonds propres de la Collectivité de Corse, notamment en matière de rénovation énergétique, je pense au protocole d'accord, je pense à toutes les opérations de rénovation énergétique, ça peut être dans les bâtiments publics, ça

peut être dans les écoles, ça peut être bien sûr dans les logements sociaux, notamment au titre des conventions avec les offices publics de l'habitat, vont être mobilisés à plein pour justement pouvoir à la fois optimiser les plans de financement et surtout nous dégager des marges de manœuvre pour les opérations qui ne trouvent pas de financement en dehors des fonds propres de la Collectivité de Corse.

Donc, le rapport, et je termine là-dessus, propose la signature de la convention de coordination globale et celle des pactes territoriaux, afin notamment que l'AUE puisse se substituer à la Collectivité de Corse pour les aides à l'investissement relatives à la rénovation énergétique. On remplace les fonds propres de la Collectivité de Corse par des fonds du cadre territorial de compensation.

La confirmation du rôle de L'AUE comme opérateur de MDE et l'autorisation de solliciter la subvention de l'ANAH qui sera rétrocédée à l'AUE. Donc en gros, on sollicite l'ANAH pour toucher la subvention sur l'Info Conseil via la Collectivité de Corse dans le cadre de la Convention, et ensuite elle est rétrocédée à l'AUE dans le cadre de la prestation qu'elle réalise pour les territoires, que ce soit les OPAH ou les futurs pactes territoriaux.

Il vous est proposé que, dans le cadre de la prochaine révision du règlement d'aide au logement, on puisse optimiser les financements au-delà des seules OPAH, mais pour toutes les opérations liées à la rénovation énergétique des bâtiments en soutien du bloc communal ou même à destination de la Collectivité de Corse.

Voilà pour les principaux éléments relatifs à ce rapport.

Je vous remercie et vous dire simplement qu'on est déjà en discussion avec un certain nombre de territoires, pour passer à la phase opérationnelle du conventionnement à l'échelle intercommunale, pour que ces dispositifs puissent monter en puissance, puisque c'est un objectif partagé à la fois par la Collectivité de Corse, je crois, et par l'ensemble des territoires insulaires.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Donc, il s'agit d'un rapport important, vous l'avez compris, pour les territoires que ce conventionnement.

La Chambre des territoires a été saisie et ça n'a pas manqué de débats, dans un sens positif.

Et par ailleurs la CDENATE aussi s'est exprimée. Je me tourne Monsieur le Rapporteur.

M. François SORBA

Merci, Madame la Présidente.

La Commission a émis un avis favorable.

Non-participation du groupe « Avanzemu », absence du groupe « Un soffiu novu » et de Mme Josépha Giacometti-Piredda.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup, Monsieur le rapporteur, nouvellement élu.

Je donne la parole à qui veut la prendre sur ce sujet. Jean Biancucci.

M. Jean BIANCUCCI

Une courte intervention.

J'ai eu l'occasion, notamment quand j'étais à l'AUE, Président de l'AUE, mais par la suite, d'être amené à jauger sur place, sur site, des opérations ANAH.

En matière énergétique, je crois que toutes les cases sont remplies, mais il y a une case à laquelle on devrait s'intéresser de près, parce que quand on intervient sur des cœurs de village, ou des villages souches, il n'y a pas que le problème de la consommation d'énergie et le problème aussi, qui ne vous a pas échappé, de la dimension sociale des populations.

Il y a aussi un autre élément et je trouve que nous avons un outil : c'est la dimension architecturale. Parce que quand on arrive dans un village où on a effectué des opérations OPAH et qu'on se retrouve avec des menuiseries plastique blanc, avec une belle maison en pierre, je pense qu'il y a peut-être quelque chose à faire.

En tout cas, le CAUE, qui est un bel outil, qui travaille, je le sais, actuellement en pôle avec l'AUE, en tout cas la volonté a été exprimée de la part de l'AUE et du CAUE de travailler ensemble, est un outil que l'on devrait mettre en œuvre pour éviter des catastrophes architecturales et souvent irrémédiables.

Parce qu'il y a aussi des poses de menuiserie qui sont... je pense à la menuiserie mais on pourrait parler des toitures, on pourrait parler d'un ensemble architectural.

Alors, je pense que tout ce qui est prévu, vous en avez fait le tour, l'expertise est bonne, les préconisations sont bonnes, il faudrait peut-être y ajouter cette dimension architecturale.

Et puis ensuite, si on considère que c'est aussi une priorité, comme je le suggère, à ce moment-là, il faut qu'il y ait un contrôle, parce que quand vous dénaturez un site, un village souche, un cœur de village qui souvent remonte au 18^{ème}, au 17^{ème} ou au 16^{ème} siècle du point de vue architecture, ça devient un problème.

Donc, moi je pense que vous avez la volonté et les moyens sans doute de parfaire le dispositif. Je le dis et je le répète, les outils existent, il faut donc mettre en œuvre un dispositif complet.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià ti, Jean. Altre dumande di parolla ? Nò, allora vi ripassu a parolla.

M. Julien PAOLINI

Merci, Jean, pour ton intervention. Et j'en profite pour souligner que beaucoup de résultats, en tout cas d'avancées en matière de politique énergétique ont été initiés lorsqu'il me précédait à l'Agence d'urbanisme et de l'énergie ; je pense notamment à la signature du protocole qui a permis de transférer un certain nombre d'actions, qui étaient exercées précédemment par EDF à titre principal, à l'Agence de l'urbanisme et de l'énergie. C'est aussi conquérir à petits pas des parts de souveraineté et d'exercer au niveau local, avec des équipes performantes et jeunes également, des compétences qui jusqu'ici nous échappaient, en tout cas à nous écosystème Collectivité de Corse. Et on continue de s'inscrire dans cette dynamique-là.

Et je crois que ce rapport-là, il est dans la continuité de la volonté, au-delà de l'autonomie énergétique, la volonté d'exercer chez nous et par nous-mêmes les compétences qui nous sont transférées. Et je pense qu'en la matière, on le fait et on le fait plutôt bien. Et je remercie les services pour avoir mené ce travail.

Je le dis, parce que ce travail-là de convergence du dispositif État/Région/EDF, etc., n'existe nulle part ailleurs.

On a été les premiers, dans le cadre du dispositif ORELI, à pousser à la convergence, tout d'abord sur les maisons individuelles et aujourd'hui sur les copropriétés. Et ça servira peut-être d'exemple pour d'autres territoires qui connaissent aujourd'hui, au niveau français, les mêmes difficultés sur la mise en œuvre de ces dispositifs. Ce n'est pas spécifique à la Corse.

Sur la question du patrimoine et des villages, bien sûr, sur ces rapports, on insiste souvent sur le volet environnemental, réduction des consommations énergétiques, décarbonation, transition énergétique, sur les volets économiques, lutte contre la précarité, sur les aspects aussi sociologiques.

Comment on fait justement, il y a le recours à l'aide ou le renoncement à l'aide, je ne sais pas comment on peut dire, pour faire mieux, durable et vert ?

On a fait une expérimentation dans le Niolu où on a mobilisé des agents quasiment toutes les semaines, en lien direct avec les maires et on a vu que les demandes ont explosé. On est passé de 0 demande à 30 demandes en quelques mois, parce qu'on a mis des moyens exceptionnels. Malheureusement aujourd'hui, on n'a pas les ressources nécessaires pour pouvoir le faire partout, mais on sait que c'est par cette approche là qu'on va réussir.

Et sur le volet architectural, bien sûr, vous avez raison d'ailleurs. D'ailleurs, lorsque vous étiez président, la charte sur les hangars photovoltaïques, ça a été aussi un des éléments importants en matière de d'insertion paysagère, de structures qui aurait pu être rejetées par la population.

M. Jean BIANCUCCI

On est à l'origine !

M. Julien PAOLINI

Tout à fait !

Et pour pas qu'il y ait de rejet par la population de ces hangars agricoles photovoltaïques, parce que c'est vrai que ça posait des difficultés d'insertion paysagère, on a mis en œuvre une charte pour essayer justement qu'ils soient mieux intégrés et pouvoir continuer à les mettre en place au bénéfice des agriculteurs, mais aussi au bénéfice de la production d'énergies renouvelables.

Ensuite, rappeler le travail qui a été initié par Antonia Luciani, qui a mis aussi à plusieurs reprises en avant le lien étroit qu'il existe entre patrimoine

et architecture. On avait déjà d'ailleurs deux assises sur ce sujet, c'est un sujet prégnant en effet.

Comment aujourd'hui on rentre nos villages dans une forme de modernité ? La rénovation énergétique, le PVC, l'alu, j'en passe et des meilleures, versus les ressources de bois... Comment on intègre les matériaux locaux dans ces problématiques ? Il y a des endroits où on a les architectes des bâtiments de France, on pourrait en dire beaucoup. Les maires qui sont là le savent comme moi, lorsqu'ils ont un monument historique sur leurs communes, qu'il faut discuter avec des architectes des bâtiments de France, c'est parfois compliqué. C'est pour le pétitionnaire parfois des surcoûts qui sont difficiles à supporter. Tout cela, on peut en discuter.

Il y a des territoires qui ont pris des initiatives : chartes architecturales et paysagères, qui ne s'imposent pas, qui ne sont pas opposables, mais probablement que dans le PADDUC, et ce sont des choses dont on avait discuté aussi pendant les assises, on aura intégré, il faut en discuter avec l'ordre des architectes, des éléments paysagers, partout où c'est possible, et de voir comment les PLU ou les documents d'urbanisme peuvent se mettre en compatibilité avec ça. C'est valable pour la rénovation, mais je crois que c'est encore plus valable pour les constructions neuves. On a vu qu'on a abîmé beaucoup d'espaces à proximité des villages, parce que finalement on n'avait pas de garde-fous sur ce qui pouvait être permis ou pas en matière de construction. Donc, on vous rejoint à 100 %, le CAUE est une ressource bien sûr précieuse en la matière. Et dans la continuité de ce qui a été fait dans les assises, de ce qui est prévu dans la révision du PADDUC, le CESEC aussi est très sensible à ces questions-là. On aura à mieux travailler ces aspects-là à l'avenir, et aussi bien pour la rénovation, je dis, que pour les constructions des maisons et surtout des logements collectifs.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller. Donc, nous allons passer au vote sur ce dossier.

Qui contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité. Merci.

Donc, Lauda Guidicelli peut présenter son rapport sur l'égalité femmes/hommes.

PARITÀ TRÀ DONNE È OMI - INNUVAZIONE SUCIALE /
ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES - INNOVATION SOCIALE

Raportu n^u 062 : Raportu annuale in quantu à a parità trà e donne è l'omi pè u 2024

Rapport n° 062 : Rapport annuel en matière d'égalité femmes-hommes pour l'année 2024

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Vous avez l'habitude maintenant, un rapport annuel relatif à l'égalité femmes-hommes de la Collectivité de Corse pour l'année 2024, qui vise à photographier l'état de la situation en matière d'égalité au sein de l'institution, puisque nous sommes l'un des plus gros employeurs de Corse, mais aussi les politiques que l'on mène vers l'externe, et donc que l'on met en place en matière d'égalité.

Je le rappelle, je suis un peu redondante, mais j'aime bien le dire, c'est un rapport qui a une obligation légale, mais l'engagement en matière d'égalité ne l'est pas vraiment.

Je m'explique : la discrimination est évidemment punie, mais la promotion et l'engagement en faveur de l'égalité est conseillé, vivement conseillé, parfois au gré des priorités politiques nationales et internationales, mais les collectivités ont tout de même de la marge de manœuvre quant à leur implication.

Pour notre part, nous avons fait le choix de nous engager en la matière. Nous tenons à cette thématique. D'ailleurs, le Président en a fait une délégation à part entière.

D'un point de vue politique – de la représentation politique – on peut dire que l'on a progressé.

Il y a quelques décennies, la représentation politique corse au sein de l'hémicycle était très largement masculine. Les lois sur la parité nous ont bien évidemment aidés. Mais nous devons reconnaître aussi qu'aujourd'hui nous avons des femmes aux postes importants (Présidente de l'Assemblée de Corse,

conseillères exécutives, Présidente du CESEC, présidentes de commissions de l'Assemblée de Corse ou du CESEC) et qui sont autant de signaux forts que nous envoyons.

Il y a trente ans, si nous avions demandé aux Corses des noms de personnalités politiques insulaires, je pense que la liste aurait été exclusivement ou quasi exclusivement masculine. Aujourd'hui, les choses ont changé et c'est une bonne chose. Dans cette liste, il y aurait bien sûr des hommes, mais il y aurait aussi des femmes, des noms de femmes corses qui comptent. Et en Corse, nombreux sont les noms de femmes qui comptent dans bien des domaines, pas seulement en politique, mais dans les médias, dans le sport, dans le monde associatif et culturel. Elles n'ont peut-être pas toutes conscience de l'impact qu'elles ont, mais pourtant, elles contribuent à remodeler les choses et doucement mais sûrement, les esprits et les manières de penser sur notre île évoluent.

Pour faire évoluer les schémas de pensée, il est évident que la Collectivité de Corse a un levier à actionner en tant qu'employeur majeur. Au sein de la CdC, les choses évoluent. Là aussi, doucement mais sûrement.

Aujourd'hui, il y a plus de femmes directrices générales adjointes que d'hommes à ces fonctions ; des postes qui, avec celui du DGS, sont les postes les plus importants de l'administration.

Le Président et le Directeur général des services, que je salue, y sont pour beaucoup dans cette organisation. Quand les structures sont guidées par des hommes qui ne craignent pas de confier des responsabilités à des femmes, il y a forcément plus de place pour elles, pour qu'elles puissent progresser hiérarchiquement et montrer par des faits que leurs compétences sont là et que ces compétences n'ont pas besoin d'être comparées à celles de leurs homologues masculins.

L'accès des femmes aux postes à responsabilité dans notre institution est indéniablement en constante amélioration, mais l'encadrement reste toujours masculinisé.

Au sein des 4 500 agents, on note que la structure du personnel reflète naturellement la répartition des hommes et des femmes dans la société telle qu'elle s'est bâtie depuis des siècles : les filières techniques, d'ingénierie sont à dominante masculine et les filières du social, du soin, sont essentiellement féminines.

L'existence de certaines inégalités, comme celles liées aux rémunérations et à la carrière, incite l'institution à s'engager, avec une volonté

toujours plus grande, en vue de les réduire voire de les faire disparaître. Ainsi, la Collectivité de Corse s'investit fortement en faveur de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, qui constitue évidemment un enjeu majeur pour l'accès à l'égalité. Elle s'efforce aussi d'assurer l'accès des femmes aux mêmes opportunités professionnelles et aux mêmes niveaux de rémunération que les hommes.

Comme l'explique le rapport, les femmes occupent davantage des postes administratifs au sein de la CdC et sont majoritaires en catégorie A à l'exception de la filière technique. Les réalités internes et en matière de ressources humaines que j'ai pu évoquer les années passées sont confirmées, c'est un peu une redite par rapport aux années précédentes. Les tendances ne se démentent pas. Ainsi les femmes vont être plus nombreuses dans certains grades, plus nombreuses à interrompre leurs carrières notamment pour des raisons familiales, et toujours plus en demande de formation pour des progressions de carrières, plus nombreuses à bénéficier du congé parental. Elles sont aussi les grandes bénéficiaires de l'action sociale soutenue par la Collectivité de Corse.

Pour favoriser la féminisation et soutenir les femmes dans leur vie professionnelle, la politique en matière de ressources humaines s'appuie notamment sur des mesures correctrices visant à réduire les inégalités existantes. A titre d'exemple, depuis 2021, l'instauration de trois durées hebdomadaires de travail laissées au choix de l'agent et compensées en jours de RTT supplémentaires participe de la politique de la Collectivité de Corse en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Concernant la rémunération, le traitement indiciaire est la principale source de l'écart de rémunération : cela confirme un positionnement professionnel dans les grades et échelles indiciaires à l'avantage des hommes et qui traduit ainsi une trajectoire professionnelle plus avantageuse au fil du temps. C'est donc aussi en agissant sur la carrière que les disparités salariales pourront être réduites.

Concernant l'accès aux postes à responsabilités et d'encadrement, si les agentes de la Collectivité de Corse ont un meilleur accès aux postes à responsabilité comme aux postes d'encadrement, leur surreprésentation dans les postes de catégorie A peut encore être amélioré. D'autant que la loi du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique impose désormais une politique de nomination équilibrée, en relevant de 40 à 50 % le taux minimal de personnes de chaque sexe pour les primo-nominations aux emplois supérieurs et dirigeants de la fonction publique.

Cette mesure commencera à s'appliquer dans notre collectivité à partir de 2026 et le futur organigramme sera l'occasion d'agir en ce sens.

En matière de formation professionnelle, au service de l'amélioration des compétences des agents, la formation est aussi un instrument d'accompagnement des parcours et de facilitation des transitions professionnelles. Améliorer et faciliter l'accès des agentes à la formation favorise bien évidemment leur progression professionnelle et donc l'égalité.

Après un petit tour d'horizon de la Collectivité de Corse en tant qu'employeur, je vais quand même évoquer les politiques publiques que nous portons vers l'extérieur.

Tout d'abord, il est important de rappeler le respect du principe d'égalité entre les femmes et les hommes dans les achats publics et ainsi l'application de l'obligation réglementaire de non-discrimination dans le cadre de la passation de marchés publics.

Par ailleurs, le respect des principes de non-discrimination et d'égalité entre les femmes et les hommes est également présent dans les projets éligibles et retenus au titre des fonds européens.

À travers nos politiques publiques, depuis quelques années maintenant, nous poursuivons nos efforts et nous continuons sur le chemin que nous avons tracé, avec aussi une volonté de renouvellement.

Nous nous engageons en vue de la transformation des rapports sociaux de genre dans la société pour favoriser la mixité. Avec notre plan d'action en faveur de l'égalité, nous nous sommes engagés dans une démarche de lutte contre les discriminations, contre les stéréotypes de genre et contre les violences sexistes et sexuelles, avec une acuité accrue, et un focus vraiment auprès de la jeunesse.

Nous avons mis en œuvre des programmes ciblés pour casser les stéréotypes, notamment auprès des jeunes. La Direction adjointe en charge de la Jeunesse maintient ses actions pour sensibiliser les jeunes de 11 à 30 ans sur la question de l'égalité.

Par ailleurs, nous avons constaté une diversification des actions pour favoriser l'accès des filles aux sciences, car le sujet de l'égalité à l'accès aux filières et aux métiers scientifiques est un enjeu majeur du territoire.

Le dispositif *Feminiscienza* (*Premiu femminile di a destinata scientifica*), qu'on n'a plus besoin de présenter, a pour objectif d'encourager les

jeunes filles à poursuivre leurs études dans le domaine scientifique. 18 candidatures accompagnées pour l'année 2023-2024.

En plus de ce dispositif, on peut mentionner les journées « *Donne è Scienze* » avaient pour objectif de démanteler les fausses idées sur la place des femmes au sein des sciences et d'offrir également une visibilité sur les différents parcours, et carrières possibles et envisageables au sein des domaines scientifiques.

La Collectivité de Corse s'engage également pour une présence affirmée des filles dans l'enseignement supérieur, notamment dans le cadre de l'attribution d'allocations doctorales où on observe une répartition est de 57 % pour les femmes, contre 43 % pour les hommes.

Il y a également un travail considérable mené en faveur de la reconnaissance et de la mise en valeur de la présence et du rôle des femmes dans les arts visuels en Corse. La Direction en charge du Patrimoine met à l'honneur le rôle et l'importance des femmes en Corse, depuis la Préhistoire, en dédiant une série d'expositions sur ce thème. Elle a ainsi associé quatre établissements corses labellisés « musée de France » afin de proposer aux publics une offre scientifique et culturelle structurée sur l'ensemble de notre territoire.

Cet engagement et cette reconnaissance se sont aussi retrouvés dans le cadre du FRAC et de ses acquisitions et expositions.

Depuis 2020, 45 % des œuvres acquises pour la collection sont réalisées par des femmes artistes ; ce qui marque quand même une progression significative dans la quête d'une plus grande parité. Cet engagement se reflète également dans la programmation des expositions.

Toujours dans le domaine culturel, nous pouvons constater la mise en valeur des publications écrites par des femmes. Les médiathèques disposent d'ailleurs d'un large programme d'actions culturelles, abordant la question de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pareil, dans un domaine que je connais plutôt bien, nous avons voulu maintenir cette énergie dans les incitations à une plus grande participation des filles et des femmes à la pratique sportive. Les mesures pour favoriser l'accès des filles au sport existent et progressent.

La Collectivité de Corse incite fortement le développement de la pratique sportive par les femmes. Elle accorde des subventions aux clubs pour l'organisation de rencontres exclusivement féminines ou mixtes de niveau

international, promouvant ainsi la Corse, sa culture et son savoir-faire en matière d'organisation d'évènements de grande ampleur.

Nous sommes également très engagés pour favoriser l'égalité des chances. Nous attribuons des bourses aux jeunes en vue de faciliter leur engagement dans la vie active, telles que cela est prévu par le Pattu di a Ghjuventù et les différents règlements d'aides.

Je ne dirai pas qu'il y a un traitement différencié entre les jeunes, car ce n'est pas du tout le cas, mais il y a une bienveillance dans l'accompagnement de tous et parmi eux des jeunes femmes, et ainsi cela permet de contribuer à gommer d'une certaine manière une inégalité.

Chaque année, ce rapport me permet aussi de mettre en lumière l'engagement de l'ODARC en matière d'implantation de nouvelles agricultrices. En 2024, l'ODARC a accompagné l'installation de 17 jeunes femmes.

Nous confirmons également notre engagement dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, puisque nous intervenons dans la prévention de ces violences, à travers notamment le service Infurmazione Ghjuventù qui innove chaque année, afin de s'adapter à la fois à l'actualité et aux besoins des jeunes, puisqu'à la fin de chaque animation, nous recensons les besoins et doléances des différents acteurs et participants à ces actions de sensibilisation.

L'offre d'animation s'enrichit donc régulièrement et la création aussi de nouveaux outils permet de débattre et de recueillir la parole des jeunes sur la question de l'égalité femmes/hommes.

Un petit point chiffré, pour 2024 :

20 animations sur le thème de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes pour un public de 423 jeunes,

13 animations sur le thème de la promotion de la santé sexuelle concernant 266 jeunes,

18 animations sur le thème de la prévention de la précarité menstruelle qui ont touché toutes les classes de sixième, soit 406 jeunes.

Au total, on a touché près de 1 100 jeunes et ces animations constituent un temps fort pour le développement des compétences affectives et sociales des jeunes qui démontrent un grand intérêt durant les différentes séances d'information.

Parler d'égalité femmes/hommes, c'est aussi aborder ce sujet à travers la santé sexuelle, et notamment auprès du public jeune.

Une des missions prioritaires des Centres de Santé Sexuelle est la prévention évidemment. Ils ont pour vocation de recevoir tous les publics, mais aussi l'ambition de rendre les femmes décisionnaires, libres de leur choix dans le domaine de leur corps et de leur sexualité.

C'est un point que nous avons abordé avec le CESEC, car un membre relevait le fait qu'en Corse, il y a plus d'avortements qu'ailleurs et il y a, comme j'ai pu le leur dire, un travail constant à faire sur la promotion des Centres de santé sexuelle, pour les faire connaître notamment auprès des jeunes. Ces centres maillent notre territoire puisqu'on les trouve à Aiacciu, Bastia, Calvi, Corti, A Ghisunaccia, L'isula, Lucciana, Muriani, Portivechju, Pruprà et Sartè. Ils sont eux-aussi des acteurs de l'égalité.

Parler d'égalité femmes/hommes, c'est évidemment aussi agir contre les violences conjugales et intrafamiliales.

Devant la difficulté à faire remonter des données fiables, l'Observatoire territorial des violences faites aux femmes a lancé une étude-diagnostic sur la réalité des violences sur le territoire insulaire, en partenariat avec les acteurs institutionnels et associatifs. Une enquête a débuté en septembre 2024 pour une durée de deux mois, ouverte à toutes les femmes majeures résidant sur le territoire. Elle prend en compte toutes les formes de violences dans les cadres de vie : espace public, travail, couple, famille et proches. Cette enquête va permettre de préciser, par sphère de vie, l'ampleur des violences faites aux femmes sur le territoire insulaire.

Le rendu final sera effectué courant 2025, et permettra de dégager des pistes d'interventions et de faire des propositions d'actions.

Néanmoins, on a déjà pu tirer les enseignements suivants à partir des statistiques que l'on a pu voir émerger. 496 femmes de plus de 18 ans ont ainsi témoigné des « expériences vécues au cours des 12 derniers mois :

30,6 % déclarent avoir subi au moins un type de violence dans l'espace public,

27,1 % relatent avoir subi au moins un type de violence dans le cadre de la sphère professionnelle,

Près de 27 % annoncent avoir subi au moins un type de violence verbale, psychologique ou physique par le conjoint actuel,

42,3% informent avoir subi au moins un type de violence commise par leur ex-conjoint depuis la séparation,

13,8 % exposent avoir subi au moins un type de violence commise dans le cadre familial ou par un proche.

Cette étude nous apporte des données précieuses, que nous n'avions pas jusque-là, et qui sont de la matière sur laquelle nous pourrions nous appuyer pour mener des politiques publiques qui soient efficaces et efficaces.

Toujours dans ce sujet des violences faites aux femmes, la CdC s'engage en faveur de plus d'égalité, en cofinçant le dispositif des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie, tant en Pumonté qu'en Cismonte. Et ces intervenants jouent un rôle d'interface essentiel dans l'accueil et l'accompagnement des victimes. Ils accompagnent également les acteurs associatifs de terrain tels que le CIDFF, la FALEP, la CORSAVEM, que l'on n'a plus besoin de présenter.

Enfin, et avant de conclure, deux mots sur l'avis de la Commission de l'Assemblea di a Giuventù, la commission « Suciale, Educazione è Furmazione », dire aux jeunes qu'évidemment nous allons poursuivre notre engagement en faveur de cette politique publique sur l'année à venir et que je reste évidemment à leur disposition pour échanger de vive voix sur cet enjeu sociétal majeur.

J'aimerais également revenir rapidement sur une partie de nos échanges avec les membres du CESEC, en présence de sa Présidente, Marie-Jeanne Nicoli, notamment dans le cadre de la commission « Education, formation, jeunesse » présidée par Héléne DUBREUIL-VECCHI.

Le CESEC s'est interrogé car il avait remarqué que la ligne budgétaire Egalité femmes/hommes avait baissé. Ça avait été d'ailleurs une des interventions lorsque Gilles Giovannangeli avait présenté le budget.

Sur ce point, il me paraît important d'être rassurante : l'égalité femmes/hommes se diffuse dans les politiques publiques que nous menons.

Quand la jeunesse fait avancer ce sujet et mène des actions, c'est financé sur ces lignes-là.

Quand les centres de santé sexuelle le font, c'est sur le budget de la Direction générale adjointe en charge des affaires sanitaires et sociales.

Quand l'ODARC mobilise ses équipes pour accompagner les femmes dans leur installation, c'est le budget fonctionnement de l'Office.

Quand la culture s'engage aussi fortement qu'elle le fait, et je veux ici saluer l'engagement qui était celui de Antonia Luciani, parce qu'elle a permis aussi de faire avancer cette question et de faire en sorte que ce ne soit pas plus forcément des silos, mais qu'il y ait vraiment de la transversalité. Eh bien évidemment, elle a engagé ses budgets pour pouvoir mettre en avant l'égalité femmes/hommes.

Et donc, ce n'est pas forcément la ligne budgétaire de l'égalité femmes/hommes qui fait l'égalité femmes/hommes, mais l'égalité s'infuse dans les politiques publiques et elle vient les accompagner dans leur déploiement et via leurs budgets propres.

Pour conclure, j'ai essayé d'être synthétique sur nos actions et nos engagements au vu de l'heure et du programme assez chargé.

Comme vous avez pu le constater, notre action a été consolidée et axée autour de deux principes : pérennisation et diversification. Nous voulons mieux comprendre pour mieux agir et accompagner.

J'ai l'impression que la politique en faveur de l'égalité femmes/hommes au sein de la Collectivité de Corse se diffuse de mieux en mieux. J'espère que d'ici quelques années, quand on aura assez de recul, on parlera d'une sédimentation de cette politique. C'est en tout cas avec cet objectif que nous travaillons.

Et comme je l'écrivais dans mon édito, quand je regarde ce qui s'est passé sur une année en matière d'égalité femmes/hommes à grande échelle, je me dis qu'il y a encore beaucoup à faire. Et si certains peuvent penser que c'est décourageant, j'y trouve, au contraire des raisons encore plus fortes de m'y engager. Et je compte, bien évidemment, sur l'Assemblée de Corse, sur tous ses élus qui la composent, pour continuer à s'y engager comme je le fais.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup, Madame la Conseillère exécutive.

Je ne regrette qu'une chose, c'est que ce rapport passe en fin de journée, et très tardivement d'ailleurs, parce que c'est important.

Il y a 2 rapports. Le rapport du CESEC et le rapport de l'Assemblea di a Giuventù.

Sur le rapport du CESEC, le CESEC souligne votre travail et l'importance de ce travail, votre présentation et souligne aussi tout votre engagement maintenant depuis plusieurs années sur le sujet. Et je peux tout à fait m'inscrire sur ces remarques.

Il y a simplement un point qui est aussi repris par l'Assemblea di a Giuventù, et vous le savez, c'est la question des chiffres. La question des données qui est soulignée par le CESEC. Ce n'est pas une remarque vilaine et négative, c'est un constat de manque de données chiffrées, et à un moment donné, ce qui n'est pas chiffré, ce qui n'est pas décrit n'existe pas. Donc, ça c'est important. Vous n'en êtes pas responsable. C'est parce que la donnée sur ces choses-là, à part dire il y a des hommes, il y a des femmes et faire la proportion hommes/femme, il n'y a pas grand-chose.

Donc là-dessus, effectivement, il y a une remarque du CESEC qui a émis un avis favorable à votre rapport.

L'Assemblea di a Giuventù, nous en avons discuté ensemble l'autre soir en Conférence des présidents, la remarque principale, c'était celle-là aussi, avec des votes majoritairement favorables dans la commission sociale éducation de l'Assemblea di a Giuventù.

Donc, bravo pour votre travail et merci, bien évidemment, pour tout ce que vous avez fait dans ce domaine.

Il n'y a pas de rapport de commission. Donc qui souhaite s'exprimer ?

On va laisser la parole à un homme, si vous en êtes d'accord... Don Jo Luccioni d'abord, et après Françoise Campana.

M. Don Joseph LUCCIONI

Merci, Madame la Présidente.

C'était justement pour éviter que ce sujet ne donne lieu qu'à une prise ou qu'à des prises de parole de femmes, puisque l'égalité femmes/hommes ou hommes/femmes, c'est bien sûr l'affaire des femmes, mais c'est aussi l'affaire de tous et donc des hommes. Et c'est bien sûr l'affaire des militantes féministes, quelles qu'elles soient dans l'histoire, mais c'est l'affaire de tous les responsables politiques, quelle que soit la couleur politique.

Alors c'est important, bien sûr que des hommes s'expriment aussi sur cette question. Depuis 2021, je crois qu'en général, ce sont des femmes qui se sont exprimées, sous votre contrôle, Madame la Conseillère exécutive... Et Pierre Ghionga, ùn ci vole micca à scurdà si di Petru. Scusami o Pè !

C'est vrai, vous avez souligné, Madame la Conseillère exécutive, à cette heure tardive que notre institution, tant au point de vue politique, qu'administratif fait un travail considérable, y compris en envoyant des signaux positifs en direction des femmes et de la société : une femme présidente de l'Assemblée de Corse ; une parité en faveur des lois, notamment en matière électorale, dans l'hémicycle ; dans l'administration également, des postes à responsabilités pour les femmes...

On pourrait développer, y compris sur la politique et les politiques publiques sectorielles développées par la Collectivité de Corse en matière et en faveur de l'égalité femmes/hommes, ou dans tous les secteurs qui jouent de façon transversale et conjointe sur la promotion de cette égalité femmes/hommes.

Tout à l'heure, lors de la présentation de l'ouvrage sous la direction d'Andria Fazi, sur les 40 ans de l'Assemblée de Corse et du statut particulier, le Président de l'Exécutif, à juste titre, faisait remarquer l'évolution de la société corse telle qu'elle figurait sur une image de la première assemblée de Corse, où, sur à peu près une centaine de personnes dans la salle des délibérations du Palais Lantivy, mi pare chì ci hè una donna ! On voit bien l'évolution non seulement de l'Assemblée de Corse, mais aussi à travers elle de la société corse.

Alors, ça ne doit pas être pour autant l'arbre qui cache la forêt. Les discriminations à l'égard des femmes continuent en Corse, dans le monde. On a aussi une actualité politique et géopolitique qui nous démontre que le combat pour l'égalité hommes/femmes est un combat permanent, de tous les instants. Mais en tout cas, c'est important d'avoir au sein du Conseil exécutif de Corse une délégation expresse, spécifique consacrée à cette question, avec ce rapport

annuel qui est une obligation légale, mais qui contient des éléments très importants, qu'il s'agisse de la vie de l'institution aux plans politique et administratif, et de l'impact des politiques publiques qu'elle déploie dans la société.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià ti, Don Jo. Françoise Campana.

Mme Françoise CAMPANA

Merci, Madame la Présidente.

Donc nous sommes réunis ce soir, même si c'est une heure tardive, Madame la Conseillère exécutive, pour un rapport qui est très, très important pour nous, pour poursuivre un travail fondamental, celui de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette cause, comme nous le savons, n'est pas seulement un enjeu politique, mais un impératif moral et humain.

Le rapport que vous venez de nous présenter témoigne des avancées significatives réalisées par la Collectivité de Corse en matière d'égalité professionnelle, de lutte contre les violences faites aux femmes et de soutien à l'autonomie des femmes, particulièrement dans des domaines cruciaux comme l'accès à la formation, la conciliation de la vie professionnelle et familiale, et ainsi que la lutte contre la précarité menstruelle.

Nous avons aussi réussi à instaurer des politiques inclusives qui favorisent une meilleure représentation des femmes dans les secteurs-clés de notre société. Mais nous ne devons pas perdre de vue que la route reste semée d'embûches, comme vous l'avez dit, et que des inégalités persistent.

À l'échelle mondiale, nous savons que l'égalité des sexes est loin d'être une réalité pour toutes les femmes.

Les discriminations salariales, les violences de genre, la précarité menstruelle, les stéréotypes persistent dans de nombreux pays, tout comme les freins systémiques qui empêchent les femmes de réaliser leur plein potentiel.

Pourtant, il est de notre responsabilité de ne jamais laisser ces inégalités se perpétuer, ici comme ailleurs.

Notre objectif est de lutter contre ces discriminations et d'assurer à toutes les femmes en Corse, les mêmes droits, opportunités et dignité.

La situation en Corse, bien que marquée par des progrès notables, n'échappe pas à cette réalité.

Nos actions pour garantir une meilleure représentation des femmes dans l'espace public, pour réduire les écarts de rémunération et pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles sont essentielles.

Toutefois, nous devons rester vigilants face aux défis à venir.

La montée de certains extrémistes, notamment de droite, pose un risque réel pour les avancées que nous avons réalisées. Il est préoccupant de voir émerger des projets qui voudraient, à travers un discours rétrograde et conservateur, mettre en péril les conquêtes de l'égalité. Ces idéologies cherchent à remettre en cause les droits fondamentaux des femmes, en minimisant leur lutte et en les confinant à des droits, à des rôles dits traditionnels.

L'égalité des sexes n'est pas un luxe, elle est au cœur de notre modèle social et démocratique.

Si certains groupes extrémistes prônent un projet où l'égalité des sexes serait une simple illusion, nous devons affirmer haut et fort notre engagement pour l'égalité. Nous devons garantir que chaque politique publique et chaque action que nous menons au sein de notre collectivité respectent cet impératif.

Nos efforts pour réduire les inégalités en matière de salaire, d'accès aux responsabilités ou pour encourager les femmes à s'impliquer dans les domaines scientifiques, techniques, agricoles et sportifs doivent se poursuivre avec détermination.

Nous devons aussi renforcer les mécanismes de soutien aux femmes victimes de violences et ne jamais oublier les plus vulnérables parmi elles, comme les femmes seules ou celles vivant en situation de grande précarité.

Face à ces défis, il est impératif que nous continuions de nous mobiliser pour garantir un avenir où les femmes et les hommes pourront se voir offrir les mêmes opportunités et les mêmes droits.

Je salue ainsi l'engagement de notre collectivité, tout en restant consciente du travail qu'il nous reste à faire pour parvenir à une égalité réelle, visible et respectée.

Madame la Conseillère, je vous remercie pour le rapport que vous nous avez présenté et je vous invite toutes et tous à redoubler d'efforts dans ce combat essentiel, non seulement pour notre société, mais pour l'ensemble des générations futures.

L'égalité des sexes est un combat qui transcende les partis et les idéologies. Il est d'une universalité absolue.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. D'autres interventions ? Cathy Cognetti.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci pour ce focus sur l'égalité hommes/femmes.

Depuis 1946, on le sait, l'égalité hommes/femmes est un principe constitutionnel et malgré cet important corpus législatif pour l'égalité professionnelle, la situation des femmes sur le marché du travail reste plus fragile que celle des hommes.

La CdC, et vous l'avez démontré, est pleinement investie dans ce travail et aussi dans l'accompagnement des femmes victimes de violence.

C'est vrai qu'en Corse comme ailleurs, et surtout en Corse, on parle beaucoup de Sampieru, on en oublie Vanina, et concernant même Pascal Paoli, on en oublie les femmes qui l'ont accompagné.

En tout cas, je vous félicite une nouvelle fois, comme tous les ans, pour le travail que vous faites et votre engagement sur ce dossier important pour nous toutes, et pour la Corse et pour nos enfants.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. D'autres interventions ? Oui, Pierre GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

Madama a Presidente,

Duie parolle, pè ringrazià issu raportu chì tutti l'anni mi face piacè perchè pè un omu vechju cum'è mè, chì ghjè natu ind'una Corsica patriarcale, induve chì e donne ghjeranu bone à fà a cucina è à stà arritte davanti à u tavulinu. Ghjè una vera surpresa chì in 40 anni s'hè pussutu scambià cusì profundamente a nostra sucetà ma ci vole à fà pianu perchè ci sò ideulugie chì vincenu l'elezzione, è chì sò contru à st'equalità dunque ci vole à cuntinuvà sta lotta è sò cuntente d'esse accantu à donne cum'è voi, chì site impignate nù sta lotta è aghju assai cunfidenza.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Altre dumande di parolla ? Iè, Muriel Fagni.

Mme Muriel FAGNI

Merci, Madame la Présidente. Juste deux mots.

Pour la Miséricorde, j'ai eu la chance d'échanger avec le Cardinal Omella, qui était le cardinal de Catalogne, et je lui ai demandé la place des femmes dans l'Eglise. C'était un sujet important. Et il m'a répondu que justement, le Pape François faisait en sorte qu'au niveau du Vatican, même si ce n'était pas vraiment visible, mais beaucoup de femmes aujourd'hui avaient une place importante à responsabilité, où elles planifiaient, elles donnaient des ordres et que c'était vraiment une évolution. Il fallait continuer.

Simplement, Mme la Présidente pour dire que ça évolue dans le bon sens, c'est tout.

Brouhaha

(retour dans l'hémicycle des élus de la commission)

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'était bien le match de foot ? Vous avez gagné ?

Je vous signale que Murielle Fagni était en train de s'exprimer sur le rapport très important sur l'égalité hommes/femmes présenté par la conseillère exécutive. Je vous en prie, Muriel, terminez.

Mme Muriel FAGNI

Voilà, j'ai terminé. C'est pour vous dire que si l'Église bouge, c'est déjà un bon signe, c'est une évolution.

Voilà Madame la Présidente, merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

L'Église bouge, mais forcément ici, il n'y a pas beaucoup de choses qui bougent... Tout change pour que rien ne change...

Qui d'autre souhaite intervenir ? Saveriu Luciani.

M. Saveriu LUCIANI

Je vais dire deux mots.

J'écoutais Pierre Ghionga qui me rappelait des souvenirs... E donne arritte daretu, è l'omi chî manghjavanu. Depuis, on a inventé le micro-onde, ça a facilité beaucoup de choses.

Mais c'est vrai qu'on a connu un pays où c'était une société quand même matriarcale. Ghjè a donna chî cumandava in casa. L'omi faciani i belli fora, ma in casa, chî cumandava... « Emu da cumprà qualcosa ? », u mo babbone guardava à a mo mammona per dumandà li s'ella era d'accordu.

Simplement, Madame la Conseillère, merci pour ce rapport, merci pour l'action engagée. Il y a quand même un fond, je crois, qui emballe un peu, je dirais, une idée qui est quand même... Je crois que le fait même de parler d'égalité me dérange un peu, par principe.

Simplement, je regarde les chiffres que vous évoquiez en fin de rapport, ils sont quand même... Ils m'alarment, en quelque sorte, ils m'interpellent, parce qu'il y a quand même beaucoup, beaucoup, beaucoup de problèmes. On parle d'agressions, on a pratiquement 2 agressions par jour. Je regarde les chiffres. Je ne parle pas des femmes dans le sport ou des femmes en termes de salaire, etc., je crois que là, les disparités elles y sont.

Ça va être difficile à mon avis, d'inverser ou en tous les cas de rééquilibrer, mais ce qui est sûr, c'est qu'aujourd'hui, dans ce pays, il y a quand même une violence qui s'exerce, elle est évidente. Il y a eu des drames, rappelez-vous.

Je me rappelle, il y en a eu en Balagne, il y a en a eu sur Aiacciu.

Il y a aussi, et Pierre Ghionga a évoqué un point qui nous travaille tous, il y a des idéologies aujourd'hui qui gagnent du terrain en Europe. Des idéologies qui sont quand même, je dirais, extrêmes, avec d'autres problématiques qui s'y ajoutent, notamment dans les communes comme la mienne où il y a quand même des clivages. Il y a un mur, il y a la question du voile aussi qui est prégnante. Personne n'en parle ici, mais venez dans les bars, même si le café du commerce n'est pas la bible, ce sont quand même des endroits où on entend, on a des sondages grandeur nature de gens qui commencent à quand même à voir, avec le paradoxe du voile de nos grands-mères, parce qu'on a un retour vers le futur, un peu inversé, mais bon...

Il y a aujourd'hui une gestion à avoir, quand on dit de faire société ou faire peuple, il va falloir qu'on passe à une autre vitesse et qu'on mette un point important sur la question de l'éducation.

Je crois que c'est fondamental, les chiffres c'est bien, les statistiques c'est très bien, sauf qu'une société respire et elle a tous ses drames, elle a toutes ses problématiques. Et il y a quand même un endroit, un creuset où il faut absolument renverser tout ça, c'est l'école. Et là, le rôle de l'État, on n'a pas évoqué l'État, mais le rôle de l'État est essentiel aussi. Je crois que l'action de la CdC serait largement suffisante s'il n'y avait pas, à un moment donné, la mise en œuvre d'une politique beaucoup plus large.

Et ça rejoint un peu la problématique du mois dernier sur les pratiques mafieuses. Je crois qu'il y a, à un moment donné, le besoin de porter un message très fort au niveau des jeunes générations.

C'est tout ce que j'avais à dire. Mais merci, pour votre rapport.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup, Saveriu.

D'autres interventions ? Non.

Merci à tous pour vos interventions. Cela m'a rappelé des échanges que nous avons eus avec la conseillère lors de la Journée des droits des femmes le 8 mars, nous étions invités à un colloque et nous avons débattu de l'évolution des droits des femmes.

Il ne faut pas se leurrer non plus. Certes, c'est inscrit dans la Constitution depuis, vous l'avez dit, depuis longtemps, nous avons une parité aujourd'hui en politique, la question est moins de la parité que les conditions

d'accès des femmes aux responsabilités et les conditions d'exercice de la responsabilité.

Donc moi, j'ai beaucoup de collègues qui effectivement sont des cadres supérieurs, mais les conditions d'exercice de la responsabilité sont beaucoup plus difficiles que pour les hommes, avec des mécanismes d'autocensure, avec des mécanismes de culpabilisation et d'autres difficultés qui font qu'à un moment donné, elles ne postulent pas forcément sur certains postes, elles ne s'autorisent pas certaines choses. Et puis il y a un plafond de verre sur le plan salarial. Ça, mathématiquement, scientifiquement, c'est démontré, il n'y a pas à discuter là-dessus.

Je crois qu'au-delà de la loi ensuite et ici, on a fait beaucoup de progrès, et ça a été souligné.

En matière d'éducation, Saveriu a raison, ce n'est pas tant la façon dont on élève les filles, c'est comment les mères aussi et pères élèvent les garçons. Je l'ai dit lors d'un discours sur la question de la violence, mais du respect aussi des filles.

Et puis aujourd'hui, effectivement, que ce soit en Corse, que ce soit ailleurs, les femmes sont systématiquement les premières cibles en matière de difficultés. C'est-à-dire que s'il y a une crise économique, ce sont les femmes qui trinquent les premières, je ne dis pas que les hommes ne souffrent pas, bien sûr, mais ce sont les femmes qui trinquent les premières. Je vous signale qu'en Corse, on a le taux de famille monoparentale le plus élevé de métropole, hors régions ultrapériphériques. Et donc, les femmes sont vraiment en difficulté, y compris des cadres supérieurs, y compris des cadres supérieurs.

Donc, ces différents points sont à prendre en compte.

Juste pour un point historique puisque nous avons fait un peu d'histoire en fin de journée, nous en referons demain matin avec la conférence de presse relative aux commémorations pour le Tricentenaire de Paoli.

Dans le dernier ouvrage de Robert Colonna d'Istria, « Femmes Corses », vous avez rappelé l'histoire de Louise Antonini, qui est la fille d'un officier de Pasquale Paoli, qui a été orpheline à 10 ans, qui s'est fait passer pour un garçon, qui était partie avec son père sur les mers après l'exil de Paoli et qui s'est retrouvée, le père est décédé suite à une attaque, elle s'est retrouvée donc seule à bord sur un bateau. Elle s'est fait passer pour un garçon. Elle a passé 30 ans sur les mers, elle s'est engagée comme officier, elle est morte à 90 ans et à l'époque, de mourir à 90 ans, c'est quand même quelque chose et ça démontre

bien que dans le contexte de l'époque, la capacité quand même des résiliences des femmes est très, très importante. Donc, lisez cet ouvrage.

Encore merci beaucoup Madame la Conseillère, mais je vais vous repasser la parole bien évidemment et merci beaucoup pour tout le travail que vous réalisez pour les femmes, mais aussi pour les hommes, parce que des femmes plus efficaces, ça sert toute la communauté. Merci.

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

Merci.

Pour répondre à Saveriu Luciani, je sais que vous êtes enseignant et que ça vous tient à cœur, sachez qu'on a conventionné dans le cadre des territoires éducatifs ruraux, notamment avec la Casinca-Castagniccia, avec aussi le territoire du Spelunca-Liamone, il y a d'autres territoires qui aussi souhaitent mettre en place ce dispositif. Donc il y a parmi les partenaires notamment le Rectorat et dans les points qu'on a tenus à mettre en place, il y a la question de l'égalité entre les filles et les garçons parce que je pense que ça passe aussi dès le plus le jeune âge.

Remercier aussi, vous l'avez dit Madame la Présidente, quand même Mesdames Bazzali et Feli qui m'accompagnent sur cette politique publique depuis maintenant quelques années è per compia, un ringraziu tamantu à tutti l'eletti chì si sò sprimati, sò cuntente di vede chè ancu di notte, c'eranu cose da dì è chì a parità hè un affarone chì merita u nostru impegnu.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Donc nous prenons acte de ce travail et de ce rapport. Merci beaucoup.

L'Assemblée PREND ACTE de ce rapport.

Les membres de la commission sont revenus, en revanche, je ne vois pas encore le président de l'exécutif. Il y a un rapport maintenant concernant l'aide aux territoires.

Donc c'est vous qui allez débiter peut-être ? Allez-y, je vous en prie.

Raportu n° 068 : Approvu di e dispusizione transitorie rilate à u sustegnu à i territorii

Rapport n° 068 : Approbation des dispositions transitoires relatives au soutien aux territoires

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la Présidente.

Ce rapport relatif aux dispositions transitoires en matière de soutien aux territoires, il a deux objectifs principaux. Premier objectif : faire un point d'information sur la politique d'aide aux communes, intercommunalités et territoires qui est mise en œuvre par la Collectivité de Corse. Un point de bilan depuis la mise en œuvre des dispositifs de soutien au territoire et aussi un point d'information de ce soutien aux territoires dans le cadre du budget 2025 et aussi les perspectives pour les exercices budgétaires à venir.

En second lieu, c'était aussi très attendu par les maires, les conseillers municipaux et les élus intercommunaux, adopter des dispositions transitoires pour l'année 2025 afin de continuer à soutenir les projets d'investissement et les opérations de travaux portés par les communes.

Je rappelle également que ce travail, il intervient après un cycle de réunions qui se sont tenues à la fois à la Chambre des territoires, je remercie les élus qui y siègent, certains sont d'ailleurs également membres de votre Assemblée et il s'est aussi tenu en concertation avec les représentants des associations des maires, que ce soit pour le Pumonte ou pour le Cismonte.

Ce rapport s'inscrit aussi, comme vous le savez, dans un contexte budgétaire contraint. Ça sera rappelé demain lors de l'examen du budget primitif, mais on a déjà eu l'occasion de le dire à multiples reprises notamment lors de l'examen du DOB. Donc, un contexte budgétaire contraint, mais pour autant, un rapport qui permet de réaffirmer la priorité politique du Conseil exécutif en matière de soutien au bloc communal, pour tous les territoires, pour les territoires de montagne ou de l'intérieur bien sûr, mais aussi pour les territoires urbains et littoraux de notre île.

Bien sûr que ce contexte budgétaire il est prégnant en 2024, il était prégnant en 2024, il l'est toujours en 2025 et il n'y a pas besoin d'être devin pour se dire qu'il va perdurer dans les années à venir.

Je cite le Premier ministre, il a évoqué récemment : un renforcement de l'effort demandé aux collectivités locales pour le redressement des finances publiques lors du budget 2026.

Donc, il a déjà annoncé la couleur en disant : comme en 2025, on va demander un effort encore conséquent aux collectivités, aux régions bien sûr, aux départements et aux communes.

Simplement un élément d'analyse, cette contrainte budgétaire, elle est majeure et elle a conduit régions et départements de France à des choix drastiques en matière de réduction des dépenses de fonctionnement et d'investissement, en moyenne 20 à 30 %. Je n'anticipe pas sur le débat budgétaire de demain, mais on verra qu'en matière d'investissement on n'est pas sur des niveaux de moins 20 ou moins 30 %.

Je rappelle également que depuis 2015, je remonte volontairement à 2015, en affirmant que le Conseil exécutif a renforcé de manière systématique son soutien aux territoires, aussi bien d'un point de vue qualitatif que d'un point de vue quantitatif. D'un point de vue quantitatif c'est en termes de volume budgétaire de soutien aux territoires, mais j'y reviendrai. D'un point de vue qualitatif, c'est l'ensemble des dispositifs mis à disposition des communes. La dotation quinquennale qui existait déjà, qui a été, je dirais, abondée, augmentée, notamment pour les territoires les plus contraints, pour les petites communes, jusqu'à 20 % d'augmentation de la dotation quinquennale, mais également des dispositifs nouveaux : fonds de territorialisation, fonds de solidarité territoriale, des dispositifs spécifiques pour l'urgence, le fonds intempéries par exemple, les règlements d'aides au logement ou à l'habitat qui n'existaient pas précédemment, ou encore les aides du comité de massif, mais on en a déjà parlé, pour ne citer que cela, et bien sûr en matière d'eau ou encore d'assainissement.

Donc, en augmentation quantitative mais également qualitative.

Je ne reviens pas sur la logique aussi d'équité et de transparence sur les aides octroyées aux communes.

Un chiffre quand même, j'ai eu l'occasion déjà de le dire dans cet hémicycle quand j'ai été interpellé via des questions orales, notamment par les groupes d'opposition, depuis 2020, donc depuis l'adoption du règlement d'aides aux communes et de soutien aux territoires, je parle de tout règlement d'aides confondu, logement, comité de massif, dotation quinquennale, dotation école, etc., etc. C'est 315 millions d'euros qui ont été alloués au bénéfice du bloc communal, donc environ 63 millions d'euros en moyenne sur la DGA, je dirais aménagement du territoire, hors agences et offices, et autres DGA qui peuvent être concernées, je pense par exemple, à la DGA patrimoine.

Si on prend que l'exercice 2024, le Conseil exécutif a attribué 69 millions d'euros d'aides dans le cadre de sa politique aux territoires.

Pour 2025, au BP est inscrit en autorisation de programme, donc en soutien potentiel, en arrêté d'une subvention aux territoires, 66 millions d'euros. Donc, on a entendu parler à plusieurs reprises, dans cet hémicycle, mais même en dehors, d'une année blanche. Lorsqu'on fait 69 millions d'euros en 2024 sur le soutien aux territoires et qu'on fait 66 millions en 2025, je ne pense pas qu'on soit sur une année blanche, loin s'en faut. Mais j'y reviendrai.

Donc, malgré la contrainte budgétaire. Vous l'avez compris, on a fait le choix de maintenir en 2025 un très haut niveau de soutien aux territoires et notamment au bloc communal et bien sûr en cascade, au tissu entrepreneurial local, parce qu'on sait pertinemment que la commande publique des communes en maîtrise d'ouvrage par le soutien de la Collectivité de Corse, c'est faire travailler aussi beaucoup d'entreprises partout sur le territoire et notamment de nombreux artisans.

L'ensemble des dispositifs de soutien aux territoires avec ces 66 millions d'euros seront mobilisés au cours de l'exercice 2025. Je ne reviens pas sur l'ensemble du dispositif, dotation quinquennale, dotation école, FST, Fonds de territorialisation, comité de massif, règlement d'aides dans le cadre du logement ou de l'eau.

Je voudrais quand même souligner 3 points pour faire taire aussi un certain nombre de rumeurs. Premier point : aucune suppression de dispositifs d'aides n'est actée à ce jour, on doit en discuter, on doit travailler ensemble au cours de l'année 2025, ici, dans cet hémicycle, dans le cadre des commissions, par exemple. Le Président du Conseil exécutif a fait cette proposition d'un travail collégial en commission. Reste à définir le format, pour travailler à la modification des règlements d'aides. Donc, pas de dispositif supprimé à ce jour.

Une réflexion sur les modalités d'intervention doit s'opérer dans le courant de l'année 2025.

Enfin, dernier point, la dotation quinquennale, vous l'avez compris, elle n'est pas remise en cause, ni dans son principe, ni dans son montant à ce jour. On va travailler, on va voir de quelle enveloppe budgétaire on peut disposer et comment elle peut se répartir sur les territoires, avec toujours l'idée, je reviens sur les débats précédents, de sanctuariser les territoires les plus contraints, notamment les territoires de montagne et de l'intérieur. En tout cas, ça reste pour nous une priorité.

Je reviens sur la dotation quinquennale parce qu'on en a beaucoup parlé ces derniers mois et ces dernières semaines. Sur la période 2020-2024, environ 85 millions d'euros ont été affectés à des opérations sous maîtrise d'ouvrage communal ou intercommunal, ça nous permet aussi de faire un peu le

bilan de ces opérations. Donc en gros, pour faire simple, on a à-peu-près 20 millions d'euros en moyenne chaque année qui font l'objet d'arrêtés de subventions pour accompagner les projets des communes et des intercommunalités. 20 millions d'euros à-peu-près en moyenne depuis 5 ans.

En 2024, on a fait un effort encore plus conséquent par rapport à la moyenne des 5 dernières années, ça a été 23 millions d'euros d'arrêtés de subventions. 2024, c'est une année particulière puisque fin de dotation quinquennale et donc, les maires qui avaient des enveloppes à leur disposition, pas totalement consommées, qu'est-ce qu'ils ont fait ? Voyant arriver l'échéance du 30 octobre et l'incapacité de mobiliser l'enveloppe de dotation quinquennale après cette date, on a reçu un flux de demandes en fin d'année 2024, mais ça, on s'y attendait. Ce qui nous conduit aujourd'hui à proposer, dans le cadre du budget 2025, sur le dispositif de dotation quinquennale, pas 20 millions d'euros comme on l'a fait en moyenne sur les 5 dernières années, pas 23 millions d'euros comme on l'a fait en 2024, mais 25 millions d'euros, à la fois pour répondre aux engagements dans le cadre de la dotation quinquennale précédente, mais aussi pour ouvrir une enveloppe nouvelle pour permettre aux communes de déposer des opérations nouvelles pour l'année 2025. Mais j'y reviendrai.

Mais avant de revenir sur le dispositif transitoire et les volumes de ce dispositif transitoire, j'aimerais quand même revenir sur un chiffre qui a été publié dans le Corse-Matin d'aujourd'hui, un article dont la source, c'est un rapport de la commission du Sénat sur l'autonomie de la Corse, un rapport qui, je le rappelle quand même, a été rejeté par le Sénat à une majorité assez large.

Donc, utiliser comme source un rapport qui normalement n'existe pas puisqu'il n'a pas été adopté, c'est déjà surprenant. Il n'aurait même pas dû quelque part être rendu public, ce rapport, mais bon passons. Ce rapport, il nous dit qu'il y a eu une baisse significative de 20 % en 2022, je crois, du soutien aux territoires. 20 % de baisse de soutien aux territoires par la Collectivité de Corse.

Alors, vous imaginez bien que le premier réflexe a été de consulter les services, de dire mais est-ce que c'est une réalité ça ? Ou est-ce que ce rapport finalement, sur cet exemple précis, il n'a pas juste vocation à remettre en cause le travail de la Collectivité de Corse sur ses compétences ? Alors nous, on a fait une analyse, et elle diverge fortement de ce qu'il y a écrit dans ce rapport de la commission du Sénat, qui me semble, au moins sur ce point-là, un peu orientée. De 2020 à 2024, si on sort juste du conjoncturel de 2021, mais j'y reviendrai, de 2020 à 2024, on est passés de 46 millions d'euros de soutien aux territoires à 61 millions d'euros, soit une augmentation d'environ 6 % par an en moyenne. Alors, c'est vrai, 2021, 2022, de manière conjoncturelle, on a eu une baisse, mais ponctuellement sur une année simplement en raison de l'année COVID, je dirais,

où on a eu un effort très conséquent en 2021 puisqu'il y avait reprise d'activité donc on est monté très haut et forcément en 2023 on est revenus à une moyenne classique. Mais c'est ce chiffre-là qu'on a retenu.

Donc, je vous laisse à votre interprétation de qui fait pression sur qui avec ce type de rapport.

Je reviens, excusez-moi pour ce petit aparté, mais je crois que c'était important de le faire, pour 2025, on vous propose bien sûr de maintenir la dotation quinquennale qui sera pour cette année en partie consacrée à traiter des demandes parvenues en fin d'année 2024. Mais c'est le cas tous les ans, tous les ans, on reçoit en fin d'année des demandes de subventions et donc on individualise des demandes en année N, des demandes qui sont issues de la fin de l'année N-1 et de début de l'année N. C'est classique, il n'y a rien de nouveau en la matière.

Donc d'une part, financer l'ensemble des demandes de subventions qui sont parvenues avant le 31 octobre 2024, ça représente 15 millions d'euros sur les 25 millions d'euros dont je parlais précédemment. Et d'autre part, une enveloppe de 10 millions d'euros pour la réalisation de nouvelles opérations d'investissement au titre de l'année 2025 dans le cadre d'un règlement transitoire qu'on vous propose d'adopter, via un appel à projets, parce que c'est la seule manière pour nous de sécuriser la procédure, c'est-à-dire de permettre que les dispositions précédentes de la dotation quinquennale puissent s'appliquer en 2025, puisqu'en principe, ce règlement d'aides est tombé au 30 octobre.

Donc un appel à projets qui sera communiqué dès le mois d'avril aux communes pour qu'elles puissent déposer des demandes et qu'on puisse consommer cette enveloppe de 10 millions d'euros. Il y aura des modalités, en gros, les opérations éligibles, ça sera les mêmes que sur la dotation quinquennale et on aura une répartition par strates pour que, je dirais, il n'y ait pas un projet sur les grosses communes qui consomme l'ensemble de l'enveloppe. Donc j'exagère, je force le trait, mais il y aura une répartition par strates de populations. Et aussi, on regardera la maturité des projets et leur caractère structurant, les cofinancements, donc un certain nombre de critères qui nous permettront de prioriser la mobilisation de cette enveloppe 2025.

Je termine en vous disant que bien sûr, cette année 2025 sera aussi un moment charnière, mais ça, on en a déjà parlé tout à l'heure, pour repenser les cadres d'intervention de soutien aux territoires, en prenant en compte bien sûr la contrainte financière, mais avec la volonté politique de maintenir un accompagnement fort des territoires, notamment les territoires les plus contraints de l'île.

Ce travail, il s'inscrit bien sûr dans le prolongement des schémas qu'on vient d'adopter, schéma montagne, schéma urbain, la politique du logement, la politique en matière d'eau et d'assainissement notamment. Ça se fera en concertation avec l'Assemblée de Corse, Madame la Présidente, dans le cadre par exemple des commissions, avec la Chambre des territoires comme on l'a fait précédemment et avec les associations des maires.

Donc, plusieurs objectifs à ces échanges, d'aboutir à un nouveau règlement d'aides ou à deux nouveaux règlements d'aides sectoriels avant la fin de l'année pour une mise en œuvre en 2026, l'idée étant d'avoir une dotation quinquennale, parmi les propositions, rien n'est arrêté à ce jour, vous l'avez compris, qui couvre l'ensemble de la mandature puisqu'on aura des élections municipales en 2026 et que c'est bien d'offrir une lisibilité, en tout cas c'est ce qu'on pense, aux maires pour l'ensemble de leur mandat. Essayer aussi de chercher une meilleure complémentarité entre les différents dispositifs, Collectivité de Corse, agences et offices, mais aussi les dispositifs de l'État qui viennent souvent en cofinancement.

Donc, une entrée en vigueur de ces nouveaux règlements d'aides, si on travaille bien et on l'espère, au tout début de l'année 2026.

Terminer en vous disant simplement que ce rapport a reçu un avis favorable du CESEC que je vous invite à lire, notamment sur le volet appels à projets où ils disent : des appels à projets, c'est une très bonne initiative, on ne va pas le généraliser tout le temps, la dotation quinquennale, ça ne va pas se faire via des appels à projets, vous l'avez bien compris. Mais en nous disant aussi, l'appel à projets l'avantage : un cadre certes, mais il faut quand même laisser la place à de l'innovation et à la flexibilité, donc trouver la bonne structure des appels à projets pour laisser quand même une part, je dirais, de flexibilité et laisser aux projets à caractère innovant la possibilité d'émerger à travers cet appel à projets, mais aussi un cadre qui nous permet de mieux gérer les demandes. On avait des règlements jusqu'à aujourd'hui qui n'étaient pas forcément fermés, je pense par exemple au règlement d'aides en faveur du logement et de l'habitat, et au vu des demandes, on ne peut plus aujourd'hui assumer le flot de demandes qui nous arrive, un flot de demandes qui est nécessaire aujourd'hui. On est passés d'un règlement d'aides au logement qui est passé de 9 millions d'euros au départ à quasiment 20 millions d'euros. Si on poursuit cette courbe-là, ça sera intenable pour nous.

Et donc on a besoin, je dirais, d'avoir des dispositifs qui soient mieux encadrés d'un point de vue de de l'enveloppe budgétaire disponible.

Un avis favorable aussi bien sûr de la Chambre des territoires où ce rapport a été adopté à l'unanimité.

C'est d'ailleurs dans le cadre de cette Chambre des territoires qu'on a été interpellés de manière très forte sur la nécessité d'avoir ces dispositions transitoires. Je crois qu'on y a répondu de manière très pragmatique. D'ailleurs, on voit bien ici le rôle essentiel que peut jouer la Chambre des territoires sur des sujets aussi importants que le soutien légitime que la Collectivité de Corse doit pouvoir offrir à l'ensemble des territoires de Corse. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président de l'Agence de l'urbanisme.

Donc, il y a, vous l'avez signalé, un rapport du CESEC qui a émis un avis favorable.

Il y a également un rapport de la commission mixte commission des finances, CDENATE. Qui rapporte sur ce rapport conjoint ? Au moins les conclusions, merci.

M. François SORBA

Merci. La CDENATE a émis un avis favorable avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in Front » et l'absence de Madame Josepha Giacometti-Piredda.

La commission des finances a émis un avis favorable avec la non-participation des groupes, « Un soffiu novu » et « Avanzemu » et l'absence du groupe « Core in Fronte ». Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. La Chambre des territoires a été saisie également. Qui souhaite intervenir ? Oui, Angèle Chiappini.

Mme Angèle CHIAPPINI

Merci Madame la Présidente.

Alors, Monsieur le conseiller exécutif, c'est un dossier sensible, attendu par les maires, vous l'avez dit, puisque vous laissez entrevoir une révision des modalités de soutien aux communes et EPCI depuis un moment déjà.

La réponse que l'exécutif avait faite à cette Assemblée à l'automne était que la dotation quinquennale, pourtant au cœur du soutien aux territoires, n'était pas, je vous cite : « un droit de tirage automatique ».

Un changement d'appréciation sur un sujet qui fait pourtant l'unanimité depuis des années. Alors certes, ce n'est pas une dotation au sens légal, c'est une subvention émanant d'un règlement voulu par la Collectivité et approuvé par l'Assemblée de Corse, sans que ce soit une obligation réglementaire pour vous.

Dans la pratique, comment ça se passe ? La DQ, c'est un budget global, dont le montant est connu à l'avance, qui nous permet donc d'avoir une visibilité, budget dans lequel on pioche pour effectuer les investissements que nous avons choisis avec nos conseils municipaux.

Un dossier sensible, disais-je, sur un engagement fondamental pris au début de la Collectivité issue du statut Joxe, sous l'impulsion de Jean Baggioni. Ce règlement traduisait la volonté de dépolitiser l'aide aux communes, de définir un mode de calcul pour que chacune dispose de façon arithmétique d'un montant destiné à financer ses opérations.

Aujourd'hui, vous affirmez, dans votre introduction vous rappelez que depuis votre accession aux responsabilités en 2015, le soutien aux territoires a été consacré comme une "priorité politique" et vous affirmez que malgré le contexte budgétaire contraint et subi, vous tenez à maintenir le cap. C'est une bonne nouvelle.

Vous exposez également que, je cite « Le constat est clair et partagé : la structure budgétaire de la CdC ne lui permet pas de faire face aux besoins de la Corse, de ses territoires, de ses habitants ». Au-delà de l'effet ciseau auquel vous vous référez et qui est réel, le constat est effectivement partagé, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, vous le partagez avec nous puisque nous vous alertons régulièrement depuis plusieurs années déjà sur la situation dégradée de nos finances.

C'est une remarque que j'ai faite en commission des finances et il m'a été répondu qu'en temps d'abondance, on faisait moins attention et qu'aujourd'hui, la situation se dégradant, on était plus vigilants... Pourtant, Monsieur le conseiller exécutif, gérer c'est prévoir... Et, si le souhait d'aujourd'hui est louable, il est un peu tardif.

Vous me permettrez de vous rappeler que, pour la première fois depuis 30 ans, la CdC se retrouve sans règlement d'aides, le dernier en vigueur étant tombé au 31 décembre dernier, et on n'a pas, hélas, anticipé pour trouver une solution transitoire avant ce mois de mars, parce que quand on dit pour l'année 2025, on est déjà fin mars, donc ce n'est plus l'année 2025.

Vous me permettrez également de m'interroger, pour parler d'augmentation réelle à partir du dernier règlement de 2019, il faudrait disposer des chiffres des trois entités défuntées. Il est certain que par rapport à la seule CTC, il y a eu augmentation, mais est-ce que ça couvre aussi les aides allouées par les départements ? Personnellement, je n'en suis pas sûre, en tout cas peut-être vous avez les informations.

Sur la forme, vous précisez que la révision proposée a été accompagnée par le bureau de la Chambre des Territoires et par les associations des maires 2A et 2B. C'est exact, exceptée la notion d'appels à projets mais j'y reviendrai.

Sur le fond, vous dites dans votre rapport qu'il a été décidé qu'aucun dispositif ne serait supprimé, que la DQ serait maintenue à enveloppe constante, mais qu'une réflexion sur les modalités d'intervention devait être entamée. Je reviendrai par la suite sur ces modalités qui nous ont occupés dans le cadre de la commission des finances du 20 mars.

La dotation quinquennale représente chaque année entre 20 et 25 millions. Elle est maintenue pour l'exercice 2025 à hauteur de 25 millions, mais en consacrant 15 millions on va dire pour apurer le passif de 2024. De ce qui nous a été expliqué et que vous avez dit vous aussi, les communes, voyant la fin de la période approcher, ont déposé un nombre important de dossiers pour disposer de l'intégralité de leurs dotations. 15 millions, ça, c'était en commission des finances, devant être individualisés dès le mois d'avril, si je m'en tiens à ce que nous ont expliqué les services.

Cela signifie qu'en 2024, vous n'avez pas budgété les bonnes sommes en AP/CP au titre de la DQ et du FST. Il est difficilement acceptable aujourd'hui que vous nous demandiez d'adopter ce rapport de principe imprécis qui interroge plus qu'il ne rassure

Concrètement, déduction faite des 15 millions, il reste pour 2025, 10 millions, et c'est là que vous introduisez les appels à projets pour ventiler ce montant en disant prioriser les projets les plus mûrs.

Il n'y a pas plus de précisions, si ce n'est qu'après adoption de ce rapport, la CdC précisera les modalités de mobilisation de l'enveloppe dans le cadre d'un appel à projets auquel les communes devront désormais répondre.

L'année 2025 sera donc celle de la refondation du règlement pour coconstruire un nouveau règlement pour la période 2026-2032, 6 ans pour coller au mandat municipal.

Le fait de faire cadrer la durée de la DQ à celle du mandat est une bonne initiative mais je vous l'ai dit en commission, le recours à des appels à projets est gênant, même si les services ont assuré qu'ils disparaîtraient de la DQ 2026-2032.

Des dossiers présentés par voie d'appels à projets que l'on vous laisse rédiger, organiser et mettre en place, c'est un peu comme si vous nous demandiez un chèque en blanc pour ventiler ces 10 millions et les chèques en blanc, dans ces périodes financièrement compliquées, ils sont difficiles à signer.

Aujourd'hui, on vote juste uniquement sur le principe de l'appel à projets, sachant que ses modalités seront précisées au mois d'avril. A ce stade, le doute grandit : avril, c'est demain matin, après-demain. Dès lors, pourquoi ne pas avoir intégré ou défini, ces modalités dans votre rapport qu'on nous présente aujourd'hui ? Ça aurait été beaucoup plus simple, beaucoup plus lisible et aurait engendré moins de doute.

La priorisation des projets se fera forcément en fonction de critères. Est-ce à dire que la CdC va décider en lieu et place du bloc communal de ce qui est structurant, urgent et prioritaire pour lui ?

D'autre part, vous annoncez que les 10 millions d'euros financeront des projets matures, et cela nous pouvons l'entendre sans problèmes, mais vous savez bien qu'un engagement d'exécution en 2025 pour un dossier déposé en 2025 est administrativement impossible.

En conclusion, nous nous demandons quelle est la valeur ajoutée de ce rapport si ce n'est d'une part, de gagner du temps pour requalifier une année blanche en année de transition et d'autre part, de nous annoncer tranquillement la fin de notre DQ sous la forme qu'on lui connaît jusqu'à présent. Et pour suivre les préconisations de notre déontologue, je relaie ici non pas mon inquiétude, mais celle de beaucoup de maires qui ne font pas partie de notre Assemblée.

Pour finir sur une note positive, Monsieur le président, nous attendons de pied ferme le mois de novembre prochain pour, je l'espère, pouvoir voter avec vous le nouveau règlement d'aides envers nos territoires.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère. Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je prends acte, donc 2025 est une année de transition. On admet de facto qu'il y a un retard conséquent en termes de gestion des dossiers antérieurs, qui auraient dû être éligibles au programme de la période quinquennale 2020-2024, et qu'il y a un report qui sera résorbé sur l'année 2025.

J'ai bien compris ? Donc déjà, je peux continuer.

Ça sous-entend que la dotation quinquennale a été sous-évaluée ou elle a été sous-budgétée sur les preuves antérieures, parce que logiquement, c'est un fonds où on affecte un quota à chaque commune, ou alors on fait un surbooking et on attribue un quota avec une surcotation. Lorsqu'on fait les tranches par commune, on donne un droit de tirage. Certes, ce n'est pas une dotation, mais c'est une simili dotation puisque théoriquement, elle n'est pas fléchée, elle est discrétionnaire et elle est à charge, je dirais, du maire, du conseil municipal ou autre bénéficiaire à choisir la destination du fonds.

Il est certain qu'il y a eu du retard et les mêmes retards, ils sont sur le fonds de solidarité territoriale ou sur le fonds de territorialisation. Donc ça veut dire qu'aujourd'hui, on a une demande qui est supérieure à la disponibilité, et on n'a pas les moyens d'augmenter la disponibilité. Ça veut dire qu'il faut qu'il y ait une sélectivité dans les choix, une priorisation sur les projets.

Sur la dotation quinquennale, ce qui manque c'est l'affectation d'un fonds comme il y avait antérieurement, aux bons consommateurs ou aux dispensés, ceux qui peut-être en font trop. Mais ça, c'est un jugement d'opportunité. Anciennement, il y avait la réserve de performance qui était d'un montant quasi analogue pour l'ancienne Collectivité territoriale, à la dotation quinquennale. Ça permettait à une commune qui avait engagé des projets structurants conséquents, lorsqu'elle avait consommé en priorité sa dotation quinquennale, de rentrer sur un second chapitre.

Moi je pense que c'est ce qui manque, c'est de faire une obligation de consommation prioritaire sur la dotation quinquennale et ensuite, de flécher sur un deuxième type de financement et pas de laisser un libre choix permanent. C'est ça qui amène à la confusion et qui amène sur les dernières années d'exercice de la dotation, à cette recherche de dépôt de dossiers pour ne pas perdre le bénéfice d'un droit antérieur.

Je crois que ça serait plus simple si on revenait à des méthodes qui avaient été déjà validées suite à ces phénomènes.

Ensuite, sur la partie globalement financière, on voit qu'on a quand même une grosse stagnation d'enveloppe. On est à 21 ou 20 millions d'euros pour la dotation quinquennale, 6 millions pour le fonds FST, sur le fonds de territorialisation, on est à 3 millions d'euros par an et on a un fonds logement à 5 millions par an. On est en gros sur une aide au bloc communal de l'ordre de 50 millions d'euros. On le sait que ça ne suffit pas. Donc derrière, est-ce que la CdC doit lever plus d'emprunt, je n'y suis pas favorable, pour abonder un peu plus ces dotations communales ? Est-ce qu'elle doit baisser son régime d'investissement en maîtrise d'ouvrage propre pour dégager les 10 ou 15 millions d'euros qui sont nécessaires à la dotation et à la vie des communes ? Est-ce que lorsqu'on écrit qu'on va prioriser les communes du rural et qu'on va surdoter, on le fait sur un complément ou est-ce qu'on le fait sur une diminution aux autres, à enveloppes constantes ? Tout ça, ce n'est pas écrit.

Donc moi, je pense qu'il y a besoin d'un peu plus de règles.

Ensuite les quotas à l'habitant DGE près, ça crée un effet de rupture et de seuil qui n'est pas cohérent.

Ensuite, il y a une autre subvention induite dont vous ne parlez pas, c'est le transfert des droits de mutation sur les deux départements qui est complètement disproportionnée d'un département à l'autre. Moi, ça fait 3 ans que je demande à ce qu'on réexamine et qu'on intègre ces montants dans le cadre réservataire des communes, parce que la commune suivant qu'elle soit d'un côté de la frontière ou de l'autre, entre la dotation quinquennale et la dotation qu'on reverse sur les retours des droits de mutation, elles n'ont pas du tout le même système égalitaire. Si on était dans une période d'abondance et qu'on avait la capacité de compenser, ça ne ferait pas grand-chose, mais on ne le fait pas.

Donc moi, j'estime qu'on doit revenir à une harmonisation. Même si ça fait mal et que vous pensez que politiquement de dire à une commune qu'elle va baisser parce que l'autre va revenir à l'harmonie, moi j'estime que ça doit être la règle. Cette règle, moi je voudrais qu'on l'affiche. Il ne faut pas qu'une commune d'une strate de 100 habitants, elle ait 80 000 euros parce qu'elle est au bon endroit dans le cadre des droits de mutation et que la même commune, parce qu'elle est du mauvais côté de la frontière, elle n'ait que 20 000, il y a 60 000 euros de delta, il y a des écarts de 1 à 4 pour certaines communes quand on sait que ces dotations-là, elles sont presque au niveau de la dotation quinquennale.

Donc moi, j'estime qu'il faut qu'il y ait une vision d'ensemble, comme je le disais tout à l'heure pour le comité de massif, oui il y a des règles, mais il faut que les règles, elles soient toutes comptabilisées au même endroit. On ne peut pas avoir d'effet de niche et d'effet d'aubaine.

Je vous le dis, le règlement, il n'y a rien de mauvais, mais c'est la juxtaposition des possibilités alternatives qui fait qu'il peut être avantageux pour beaucoup, désavantageux pour beaucoup et qu'il ne soit pas à l'équilibre sociétal.

Donc, on doit regarder quelles sont les bonnes règles pour qu'il y ait la gestion.

Ensuite, le fondamental, c'est la recherche du financement adapté aux demandes et aux besoins. Mais ça, ça pose la problématique des choix sur la répartition des disponibilités, sur notre case investissement du budget. Mais ça fait partie des choix qu'on doit avoir. Or, aujourd'hui, la décision qui est prise par la Collectivité de Corse, c'est le statu quo. Le statu quo, rien que d'une année sur l'autre, quand vous n'arrivez pas à stabiliser l'enveloppe, vous baissez. Vous l'avez écrit dans le rapport, 66 millions en 2025, 69 en 2024. Mais la vie, elle augmente. Donc on est dans la régression permanente, on ne peut pas l'accepter ou alors il faut dire aux communes de trouver les moyens de ressources, sauf que beaucoup de communes sont au taux plafond de tout ce qu'elles peuvent faire en ressources complémentaires. La commune, elle a besoin d'être sous perfusion soit de l'État, soit de la Collectivité de Corse. L'État, il ne faut pas y compter, et c'est à nous maintenant de prioriser et on ne peut pas en même temps lancer des dizaines de millions d'euros sur les bourgs urbains et en même temps, promettre qu'on va faire revivre les villages qui meurent. Il y a des choix politiques à faire et dans ce règlement d'aides, il n'y est pas.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Valérie Bozzi.

Mme Valérie BOZZI

Merci, Madame la Présidente.

D'abord, je voudrais rappeler que ce rapport est issu d'un travail avec la Chambre des territoires, Chambre des territoires, donc représentation des élus locaux. Effectivement, nous avons eu une crainte sur une année blanche, voire sur deux années blanches. Aujourd'hui, ce rapport, il a au moins le mérite de rassurer les élus, les maires, les présidents d'intercos sur la pérennité de la dotation quinquennale, alors vous l'avez dit, c'est dit dans la page 10 du rapport, vous l'avez dit également dans votre déclaration, maintenue pour cette année et pérennisée sur la prochaine mandature. Je crois que ça c'était important de le préciser tel quel, parce que la dotation quinquennale a le mérite d'éviter les décisions arbitraires, d'éviter le reproche qu'on pourrait vous faire de

clientélisme et d'attribuer les subventions aux personnes qui voteraient bien et au contraire, de ne pas donner aux élus qui seraient dans votre majorité.

Donc évidemment, c'était la crainte de voir cette liberté qu'ont les communes de présenter les projets et en retour d'avoir, effectivement ce qui n'est pas une réelle dotation mais qui a toujours été utilisée de cette manière, comme un droit de tirage sur plusieurs années.

Evidemment qu'il était important de rassurer les élus et de savoir que vous avez pour ambition de continuer à aider les territoires parce qu'aider les territoires, c'est aussi porter des projets pour les élus, mais c'est aussi faire travailler des entreprises, c'est aussi développer une économie.

Donc, je crois qu'évidemment ce rapport était attendu et pour ma part et une partie des élus du groupe, nous allons suivre ce rapport dans l'attente du nouveau règlement d'aides aux communes qu'il faudra bien sûr travailler avec, comme vous l'avez fait, la Chambre des territoires, les associations des maires et les élus de cette Assemblée.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Valérie. Oui, Pierre Poli.

M. Pierre POLI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le conseiller exécutif, je ne doute pas que vous vouliez continuer à aider les communes, mais en revanche je ne suis pas rassuré comme Valérie. J'ai quand même quelques questions qui se posent, déjà à partir des budgets que nous allons voter dans les communes aujourd'hui où la visibilité sera, pas nulle, mais presque par rapport à nos investissements futurs.

Vous nous dites qu'il n'y aura pas d'année blanche. Je ne suis pas d'accord avec vous.

Vous allez répondre aux dossiers qui ont été envoyés avant le 31 octobre 2024, c'est bien ce que vous avez dit, on recevra des réponses, je dirais, dans le courant du mois d'avril. Comme toutes les communes qui ont des projets assez conséquents, on va lancer des appels d'offres qui vont durer 2 mois, 3 mois.

Durant la période estivale, les entreprises, comme vous le savez, la plupart du temps ne travaillent pas. On va se retrouver au mois de septembre ou au mois d'octobre, donc l'année sera pour ainsi dire consommée. Ça ressemble beaucoup à une année blanche. Beaucoup !

Donc à partir de là, après vous nous dites que la dotation quinquennale continue, je ne comprends pas, je suis honnête avec vous, je ne comprends pas. La dotation quinquennale attribuait à chaque commune un montant bien précis. Aujourd'hui, ça va être des appels à projets. Appels à projets, vous n'allez pas nous dire que vous allez répondre à tous les appels à projets de toutes les communes, ce n'est pas possible. Je pense que vous en êtes bien conscients et tout le monde en est conscient.

Dire qu'aujourd'hui la dotation quinquennale continue, moi ça me dérange, désolé.

Dire que ça ne sera pas une année blanche, je vous prouve quand même qu'elle va l'être, si elle ne sera pas blanche, elle n'en sera pas loin.

Donc moi, vos réponses honnêtement, je ne suis pas convaincu du tout.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Josépha.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Madame la Présidente.

Il y a visiblement un certain nombre d'inquiétudes qui persistent, d'autres qui sont rassurés. Moi, je vais être encore très dubitative par rapport à un certain nombre de choses.

Moi j'entends qu'il y ait des contraintes budgétaires. Vous les rappelez, et puis, non seulement on l'entend, mais on en est conscients. Qu'il y ait une volonté à terme de revoir le règlement des aides, de prioriser, de définir de nouvelles priorités, etc., ça aussi, ça peut s'entendre.

À côté, de développer une logique d'appels à projets pour, je dirais quelque part, faire remonter des initiatives, encourager à des innovations, que la Collectivité puisse être maître d'un cahier des charges, ça c'est intéressant dans le cadre de l'aménagement du territoire. Mais ce sont deux logiques différentes.

Là où ça me gêne, c'est quand les deux logiques se croisent, parce qu'il y a la question de la dotation quinquennale qui était appuyée sur un règlement d'aides. Pour l'heure, nous sommes dans une phase transitoire.

Donc, si nous sommes dans une phase transitoire, il faut rester sur l'application de l'ancien règlement d'aides. Mais pourquoi y ajouter, parce que vous le dites d'ailleurs dans votre exposé, que j'ai écouté avec attention, mais pourquoi y ajouter donc la notion : oui, mais on fera aussi les appels à projets dans le même mouvement. C'est ça moi qui m'interroge beaucoup.

Alors, je répète, j'entends la logique pour un travail futur, mais en revanche pour cette année, je vais vous dire, j'ai du mal à entendre sur quoi on se situe, soit on se situe sur un règlement transitoire et donc on ne change pas les règles en cours de route, soit on se situe sur des appels à projets et là du coup, c'est problématique parce qu'effectivement, ça s'appelle dotation, vous le rappelez aujourd'hui opportunément, c'est une subvention, ce qui n'a jamais été rappelé, mais c'est la vérité, mais c'est un fait. Sauf que c'est un fait qui aujourd'hui ressort très accentué et on s'en saisit. Bon, là aussi on peut l'entendre, ça ouvre certainement des perspectives sur les réflexions futures. Mais pour cette année, j'ai du mal à saisir, vraiment, ou je saisis trop.

Donc, il y a des retards qui ont été accumulés. Vous allez sur du transitoire pour tenter de rattraper tout ça. C'est bon, c'est OK, c'est compris. Mais dans la période transitoire, conservons les choses telles qu'elles sont et n'ouvrons pas des réflexions qui sont déjà très certainement les vôtres, que nous partagerons peut-être pour les futurs règlements et ou les futurs appels à projets, mais qui ne sont pas pour l'heure à l'ordre du jour, à mon sens.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Est-ce qu'il y a une autre question ? Jean-Christophe Angelini.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Deux minutes, pour ce qui nous concerne, Pierre a dit l'essentiel. On comprend effectivement les raisons, y compris celles qui ne sont pas verbalisées, et les grandes lignes du contexte dans lequel s'inscrit cette proposition.

On va voter contre, clairement et juste avant que Louis n'intervienne puisque la ficelle est connue désormais, vous dire les choses.

Premièrement, ça a été dit, vous nous proposez de remettre en cause trente et quelques années, d'usages, de règles, le temps d'une année seulement

pour nous dire que ce que vous nous vantez, sera abandonné, vraisemblablement, si je m'en tiens à vos propos, l'année prochaine. Vous instituez une forme de compétition entre les territoires qui, sur certains plans, est saine et qui peut s'apparenter à une forme d'émulation, mais qui dès lors que vous transformez une logique qui nous vient du passé et qui a montré ses bons côtés, nous paraît peut-être une forme, je vais employer un mot fort, de perversion.

Donc ce recul, même s'il a été validé a priori unanimement en Chambre des territoires, même s'il a été retenu par un certain nombre de collectivités et d'élus, nous, nous nous percevons négativement.

Donc Pierre l'a dit, il y a d'une part ce report dans l'exécution des crédits qui va vous conduire d'ici quelques semaines ou quelques mois à peine, à des difficultés nouvelles et qui va exposer les collectivités locales à des difficultés supplémentaires. Il y a la remise en cause d'un acquis sur fond de tension budgétaire et on peut comprendre qu'il y ait dans ces périodes-là des remises en cause, y compris des remises en cause un peu douloureuses. Mais parce que nous pensons que ce débat, il est intimement lié à celui qu'on va avoir demain, et qu'il eût été préférable qu'on les connecte même si par nature et par principe ce sont deux rapports distincts, on dit qu'il est dommageable qu'après les entreprises, je vous invite à regarder le rapport d'un grand assureur qui est sorti hier, il y a eu un communiqué en date du 26, la Corse est dans le podium des territoires français frappés par le taux de défaillance le plus marqué, auprès des juridictions commerciales. Dans les tribunaux de commerce, c'est le massacre ! Le massacre !

Alors les entreprises, vous savez ce que j'en pense ? Je pense qu'il y a une politique économique à actualiser, c'est un doux euphémisme. Et qu'aujourd'hui au confluent, sans faire de digressions trop longues, de la commande publique atone, de l'absence de visibilité et d'un nombre de mesures qui ne vous appartiennent pas, fiscalité inadaptée, surcoût matière, surcoût transport, etc., etc., on a une situation économique qui est calamiteuse.

On a d'autres victimes de la situation, et à l'autre bout de la chaîne, ça a été dit par Pierre un peu plus tôt ou par d'autres, on a aussi cette Corse de la précarité à laquelle on n'offre pas de réponse, même si on a des budgets qui sont dédiés, qui sont importants. Mais on n'en parlera pas ce soir, la solution, de notre point de vue, n'est pas forcément dans la reproduction de mécanismes qui, par certains côtés, ont aussi montré leurs limites. Peut-être est-il temps de passer à autre chose ?

Aujourd'hui la victime nouvelle, ça risque d'être effectivement la catégorie des collectivités locales.

Donc nous, on n'a pas envie de mettre le doigt dans cet engrenage-là. On ne va pas préjuger de ce que vous allez faire ou non de la réforme que vous nous proposez, mais en toute hypothèse, on ne va pas la valider, et on va se donner le temps, comme Angèle et d'autres l'ont dit, à l'aube du vote, ou en tous les cas du débat sur un nouveau règlement d'aides, on va donc se donner le temps d'analyser et de voir avec vous à l'examen, à l'épreuve des faits, ce qui peut en être.

Mais je ne vous cache pas, comme Pierre, Josépha et tant d'autres avant moi, notre très grande inquiétude et ça n'est pas encore une fois attaquer la majorité ou faire un procès d'intention quelconque, c'est posé, y compris en tant que maire, des mots sur un principe de réalité qui est à la fois budgétaire, politique au sens de l'héritage et bien sûr éminemment stratégique pour nos communes.

Je termine. Si nous avons encore, et Dieu sait que j'ai milité avec d'autres pour que les départements s'éteignent, des sources de financement diverses, peut-être mon propos serait-il un peu différent. Aujourd'hui, on a un très grand financeur qui est la Collectivité, ça a été dit un peu plus tôt, dès lors que la Collectivité pour des raisons qui lui appartiennent et que l'on a le droit de contester, ne répond plus, c'est toute une chaîne de financements qui est mise en turbulence.

Donc à ce stade, et sans être plus long, vous l'aurez compris, notre position est parfaitement claire, merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Oui, Louis Pozzo di Borgo.

Pace è salute à tutti, sò mezanotte.

M. Louis POZZO di BORGO

Merci, Madame la Présidente.

En quelques mots, non pas pour apporter des réponses, mais tout de même faire quelques petites mises au point et surtout reposer un cadre.

Tout d'abord, sans faire appel à l'histoire et en ne remontant pas trop loin, je pense qu'il y a un principe qui est acté, c'est que les financements Collectivité de Corse fonctionnent très bien. Ils se font dans la transparence, je crois que chaque commune peut le dire, notamment sur la DQ mais aussi sur le fonds école par exemple, le FST et d'autres. C'est une chose qui va perdurer.

Je ne reviendrai pas sur les chiffres du précédent règlement d'aides aux territoires puisqu'on sait que les montants étaient très importants. Mais tout de même, je pense qu'il faut reposer le cadre et se dire les choses parce que ce qui se dit ce soir, je crains fort que nous soyons dans une situation où demain, on pourrait dire l'inverse.

On est dans une situation compliquée au niveau économique, qu'elle soit sur notre territoire ou au niveau national et que lorsqu'une collectivité comme la nôtre est soumise à l'effort et dans l'obligation de faire des efforts, eh bien, les intercommunalités et les communes ne peuvent pas continuer à garder le même train de vie. Ça, ce n'est pas possible.

On a dit gouverner, c'est prévoir, c'est anticiper. À la Collectivité de Corse, c'est un fait, dans les communes et les intercos aussi, puisqu'aujourd'hui on pointe du doigt cette année de transition, je crois que ça a été dit par le président de l'exécutif à plusieurs reprises, pour avoir assisté notamment au bureau de la Chambre des territoires et à la Chambre des territoires, je crois que les maires ont très bien accueilli ce rapport. Mais je tiens à vous dire aussi qu'il a été dit que l'effort devra être partagé. On ne peut pas avoir des communes qui continuent à avoir la même consommation et une Collectivité qui effectivement peut être dans une certaine difficulté financière pour des facteurs souvent exogènes, et j'y viens.

Ce que n'ont pas dit, notamment Jean-Christophe ou Pierre, c'est vrai que demain, c'est le mois d'avril et qu'aujourd'hui, on n'a pas encore individualisé. Exactement, nous sommes le 27 mars ou le 28 puisque nous sommes minuit passé, et aujourd'hui, les lignes de crédit des préfectures ne sont pas encore ouvertes, c'est une réalité aussi, en raison du projet de loi de finances tardif, de la dissolution, aujourd'hui et je mets au défi un maire présent ici ou un président d'interco, de me dire qu'il a pu recevoir un arrêté de 2025 d'une préfecture. Je vous le dis, c'est non. C'est non parce que les lignes budgétaires ne sont pas encore ouvertes. Le Gouvernement n'a pas encore doté ses préfectures sur les territoires, des crédits pour venir au soutien du tissu local. Donc, ce qui est valable ici, est valable ailleurs aussi. Nous ne sommes pas un épiphénomène.

Autre point, je ne parlerai que la Corse-du-Sud parce que je n'ai le chiffre de la Haute-Corse, 242 dossiers inscrits en Corse-du-Sud sur les différents fonds étatiques DETR, DSIL, Fonds vert, FNADT. 242 dossiers, 171 pour l'arrondissement ajaccien, 71 pour l'arrondissement de Sartène. Sur ces 242 dossiers, je vous demanderai d'être attentifs pour le coup, sur ces 242 dossiers, 91 sont des reports de 2024. 91 sont des reports de 2024. Nous ne sommes pas les seuls dans cette situation-là, non plus. Nous sommes juste aussi, eh bien, le reflet de ce qui se passe ailleurs. L'État est en difficulté, les

collectivités, et dans un ordre descendant, le sont aussi. C'est un principe de réalité.

Alors venir ici ce soir, nous dire que nous, nous devrions être hors sol ou hors norme par rapport à tout ce qui se passe, ce n'est pas possible, ce n'est pas entendable. On est juste dans le fil de ce qui se passe au niveau économique, au niveau national. Le Gouvernement n'a pas encore abondé les fonds des préfectures, nous avons un PLF, je vous le rappelle, très tardif et nous avons dû nous aussi être sur la retenue pour nos financements, nous ne savions pas à quelle sauce nous allions être mangés. Tout d'abord des milliards d'euros d'économies sur le bloc communal, puis 5, donc nous avons été sur une tendance prudentielle.

Pour autant, il y a bien 25 millions d'euros qui sont au budget pour notamment la dotation quinquennale, l'aide aux territoires.

Autre réalité, Pierre le disait, aujourd'hui lorsqu'un projet dispose d'un arrêté de financement, seul 15 % de ces projets se voient dotés, je dirais, d'un paiement. Pourquoi ? Parce qu'effectivement, il y a le temps de gestation du projet. Mais ça, ce n'est pas de la responsabilité de la Collectivité de Corse et c'est là qu'il y a une part importante dans ce qui va être fait et dans les arbitrages qui seront faits en concertation avec les maires dans les instances que sont la Chambre des territoires, les associations des maires. Nous allons prioriser les projets qui sont mûrs et qui pourront rentrer, je dirais, dans un mode opérationnel immédiat. C'est ça, le principe de cette année transitoire. Ce n'est pas une concurrence entre les territoires, et je partage ce qu'a dit Jean-Christophe, ça pourrait être une saine émulation. Ce n'est pas une concurrence, c'est simplement de dire de ne pas avoir une masse de dossiers qui arrivent, comme ceux qui sont arrivés en octobre 2024, qui créent un embouteillage dans les services, qui créent un embouteillage dans l'analyse des dossiers et qui au final parfois attendent 12, 24 ou 36 mois pour pouvoir avoir le premier paiement parce qu'ils ne démarrent pas. Vous êtes maires, vous êtes présidents d'intercos, on connaît tous ce jeu-là aussi de venir solliciter un arrêté de financement, mais ensuite d'avoir un projet qui démarre parfois 2 ou 3 ans plus tard.

Donc, on ne va pas crier au loup. Bien sûr que la situation est délicate, bien sûr que la situation est transitoire, nous l'assumons, nous avons joué cartes sur table à la Chambre des territoires et devant les associations des maires. Et je le répète, notamment lors de la réunion de l'association des maires qui s'est tenue à Borgo, il y a quelques semaines, le discours du président de l'exécutif a été parfaitement accueilli et a rassuré tout le monde.

Alors aujourd'hui, les dossiers arriveront, ils seront instruits.

Les maires ou les intercos qui seront en capacité de déclencher immédiatement les procédures d'appel d'offres, les attributions et la mise en chantier, oui, elles seront priorisées, les autres rentreront dans le circuit habituel. Ce n'est pas quelque chose qui, je dirais, sort du chapeau ou qu'on n'avait jamais fait. Il y a des dossiers qui perdurent et qui durent pendant 2 ou 3 ans. Donc là-dessus, je voulais quand même remettre un peu l'église au cœur du village, au centre du village et vous dire que nous avons la même problématique au niveau de l'État.

Alors lorsque j'ai dit ça, je ne cherche pas à nous dédouaner parce que du coup, la problématique est double pour les communes, on a l'Etat qui n'est pas en capacité d'envoyer des arrêtés et nous avons nous-mêmes nos premiers arrêtés qui partiront au mois d'avril.

Pour autant, on parle de baisse, nous sommes à 66 millions sur l'année, nous étions à 63, l'an dernier, alors oui, il y a de l'inflation, Paul-Félix, OK. Mais tout de même, je le dis et je redis, parce que c'est aussi le message qu'on doit passer et que les maires ont entendu, il y a aujourd'hui un effort collectif à porter. On ne peut pas demander à la Collectivité de Corse de faire un effort budgétaire et dans le même temps, de garder les vannes ouvertes en permanence. Ce n'est pas possible. C'est de la démagogie.

L'effort doit être partagé. Je le dis au nom du groupe, je le dis au nom de notre majorité, ce discours-là, c'est un discours de vérité. Donc, nous le tenons. Il va falloir que cet effort soit partagé et il risque de durer dans le temps, c'est une évidence.

Pour terminer, parce que je crois qu'il est tard et que j'en ai assez dit, simplement dire aussi qu'ici, nous représentons des groupes politiques, mais il ne faudrait pas laisser croire que nous représentons tous les maires parce que moi, les maires avec lesquels j'ai eu l'occasion de parler, notamment en Haute-Corse, ils n'étaient pas, je dirais, sur la même tonalité de discours. Pour la plupart, la satisfaction vis-à-vis de l'aide aux territoires, elle est énorme, et pour ce qui s'est passé avant, et pour ce qui va se passer dans le futur, parce qu'ils croient en cette démarche, une démarche qui a toujours été sincère, transparente et qui n'a jamais laissé personne sur le bord de la route pour une quelque appartenance à un groupe politique.

On parle de l'aide aux communes depuis 30 ans, on a tous connu l'aide aux communes auparavant, on ne va pas convoquer l'histoire, ne vous inquiétez pas, ce n'est pas l'heure, ce n'est vraiment pas l'heure, mais en tout cas, les maires aujourd'hui ont confiance dans ce système-là, l'aide aux communes, et ils l'on dit lors de la Chambre des territoires, ça a été voté à l'unanimité, je vous le rappelle. Nous représentons des groupes politiques, nous représentons nos

électeurs, mais les maires, dans leur capacité à gérer leur commune, se sont exprimés sur le sujet et ils croient fermement en cette année transitoire. Ils attendent surtout avec impatience effectivement le nouveau règlement pour 2026 à 2032, avec une aide aux communes qui sera calquée sur un mandat municipal, je crois que c'est une vraie bonne idée, ça, sur l'intégralité d'un mandat, ce qui donnera pour le coup, une vraie lisibilité budgétaire.

Alors après, on a entendu les termes de droit tirage, de ligne de trésorerie, ça a toujours existé. C'est une réalité aussi, ça permet aux communes notamment du rural de vivre. Mais aujourd'hui, de grâce, ne faisons pas un procès d'intention à ce rapport. Il est là pour assurer 25 millions d'euros d'engagement sur l'année. C'est peu ou prou ce qui se faisait avant. Donc, Monsieur le conseiller exécutif, en ce qui nous concerne, vous l'aurez compris, nous voterons ce rapport.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Louis. Cathy Cognetti.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Excusez-moi, Madame la Présidente, à cette heure tardive, je vais être peut-être un peu plus pragmatique.

Pour mon questionnement et sur le questionnement, vous avez été interpellé par des maires, notamment de mon territoire, un questionnement pour le futur. Est-ce que le fonds de solidarité va être maintenu ? Est-ce que le fonds école va être maintenu ? Est-ce que la dotation qui a toujours fonctionné pour les communes et vous l'avez dit, c'est une sécurité pour les communes, sera, après cette transition, maintenue et qu'est-ce que vous entendez par appel à projets ?

Après, je reconnais que voter contre ce rapport, ça ne serait pas bien parce qu'on doit faire des efforts, c'est vrai et puis, il y a aussi des entreprises qui ont besoin de travailler. 10 millions d'euros, c'est quand même un investissement sur 6 mois. Mais moi, je veux être rassurée que pour l'avenir, ce qui est important pour les communes, je vous l'ai précisé, j'aimerais que dans votre réponse, vous m'apportiez à ces 4 questions, une réponse qui sécurise les maires dans l'intégralité.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je crois que tout le monde s'est exprimé, donc Monsieur le conseiller exécutif, respirez un grand coup !

M. Julien PAOLINI

Le Président revient et vu qu'il a suivi nos débats avec attention...

Merci, Madame la Présidente. Merci aux différents intervenants.

Je vais à mon tour, comme l'a fait Louis, rappeler dans quel contexte se sont fait ces choix en matière de soutien aux territoires, mais également ces choix budgétaires qu'on aura à examiner demain.

Déjà, vous dire qu'on ne va pas, au travers de ce rapport sur des dispositions transitoires pour l'année 2025 en matière de soutien aux territoires, faire le débat sur le budget prévisionnel de demain. Donc, je n'aborderai pas un certain nombre de points qui ont été évoqués et qui relèvent plus du débat budgétaire que du dispositif qu'on a à examiner aujourd'hui.

Et je pourrais comprendre, puisque le groupe « Avanzemu » par la voix de son président, a dit qu'il contre ce rapport, je pourrais comprendre que dans le cadre budgétaire global, vous n'adhérez pas au choix qui sont faits aujourd'hui, mais comme le disait Cathy, et je crois que Valérie l'a rappelé, là on vient vous proposer un dispositif qui vient soutenir les politiques des communes de la même manière que les années précédentes, selon les mêmes modalités, mais j'y reviendrai sur la question de l'appel à projets, et donc au bénéficiaire également, non seulement des communes, mais aussi de tout l'écosystème d'entreprises et d'artisans qui travaillent dans ces territoires. J'ai du mal à comprendre comment de l'avis unanime de la Chambre des territoires, des associations de maires, d'un certain nombre d'élus, on vient saluer finalement ces choix, certes tardifs, mais je vais y revenir sur le contexte de ces choix tardifs, et de l'autre côté, ne pas venir nous accompagner dans ces choix-là.

Certes, c'est tardif, c'est Angèle qui le disait, mais j'ai presque envie de répondre, il vaut mieux tard que jamais. Et ces choix-là ont été faits tardivement, simplement parce qu'on était confrontés à une incertitude sur le budget 2025 de la Collectivité de Corse, qui était forte. Et on a eu des éléments importants qui sont arrivés de manière très tardive, mais pas de notre fait.

Je rappelle les séismes politiques qu'on a eus suite aux européennes, élections législatives et les gouvernements renversés, une incertitude sur la dotation de continuité territoriale, sur les dotations aux collectivités, quelles qu'en soient les strates, etc. Et donc, il a bien fallu de notre part et c'est en responsabilité qu'on l'a fait, d'une part, être transparent sur la situation, je pense que, aussi bien ici que dans la Chambre des territoires, on a mis carte sur table sur les chiffres qui étaient les nôtres, et d'autre part, sur les difficultés, si demain on n'obtenait pas gain de cause, ne serait-ce que sur l'enveloppe de continuité

territoriale. Dès qu'on a eu ces éléments-là, on a été en mesure de vous proposer ce qui est aujourd'hui dans ce rapport.

Il n'y a rien d'exceptionnel aujourd'hui, à avoir 20, 25 millions d'euros, 25 millions d'euros cette année, 20 millions d'euros en moyenne sur les 5 dernières années, pour individualiser à la fois des opérations de l'année N-1, en l'occurrence 2024, et de l'année N. Ça se fait tous les ans. Vous imaginez bien que notre Collectivité, lorsqu'elle reçoit une demande des communes par délibération pour accompagner un projet de subvention au mois de décembre de l'année N, 2024, 2023, il n'est pas individualisé, on année N. C'est techniquement impossible. Il est individualisé dans le cadre de l'année N +1.

Donc chaque année, lorsqu'on met 20 millions d'euros au profit des communes de la dotation quinquennale, il s'agit de demandes de subventions qui ont été prises par les communes en année N-1 et en début de l'année N. Tous les ans, les arrêtés de subvention, ils arrivent grosso modo après le vote du budget, au mois d'avril ou au mois de mai.

Donc là, le calendrier c'est quoi ? C'est toutes les demandes qu'on a en stock, les 15 millions d'euros seront individualisés en avril. On lance l'appel à projets en parallèle, je vous dirai pourquoi on fait le choix de l'appel à projets, on lance un appel à projets en parallèle. Les communes peuvent répondre à l'appel à projets et reçoivent leur arrêté de subvention au mois de septembre ou au mois d'octobre de l'année 2025. Donc, 2 individualisations, un premier flot d'arrêtés de subventions, 15 millions d'euros en avril et un deuxième flot en fin d'année 2025.

Ça, on va y revenir. On va y revenir parce que Pierre Poli nous a interpellés sur ce sujet-là et je le remercie, ça me permet de répondre, même si Louis l'a déjà fait en partie.

Je m'adresse aux maires ou aux présidents d'intercos qui siègent également dans cet hémicycle. Lorsqu'ils déposent un projet de demande de subvention sur la dotation quinquennale ou sur d'autres dispositifs, ils reçoivent un arrêté de subvention. Entre le moment où ils reçoivent cet arrêté de subvention et la finalisation du projet, qui permet de faire à la Collectivité de Corse la demande de paiement, il y a un certain délai entre la demande d'un arrêté de subvention, la réalisation effective du projet, la fin de l'opération, la fin des travaux et donc la demande de paiement. Généralement en moyenne, selon nos résultats, mais je pense que l'expérience le prouve également, sur des projets de dimension moyenne sur une strate de communes, c'est 3 ans entre l'arrêté de subvention et la réalisation effective des travaux.

Donc, ne venez pas nous faire croire ici que vous recevez un arrêté de subvention en année 2025 et que vous réalisez l'opération sur la même année. Ça, c'est très rare sauf pour des tous petits projets. Je pense que tous les maires qui sont ici ont en stock un certain nombre d'arrêtés de subventions pour lesquels des projets ne sont pas terminés aujourd'hui, pas totalement, ou tous les projets pour lesquels vous avez eu des arrêtés de subvention de la Collectivité de Corse ou de l'État, aujourd'hui sont terminés, soldés, payés, etc. ? Non, la réalité, c'est celle-là. Donc il y a un stock aujourd'hui de projets qui sont réalisables par les communes et qui leur permettent également de les inscrire à leur budget 2025. Ça, je pense que c'était important aussi de le rappeler.

Je reviens également sur la notion de dotation parce qu'il y a eu un certain nombre de discussions sur le sujet, droit de tirage, pas droit de tirage, etc. On utilise bien le terme « dotation » mais ça n'a rien à voir, vous pouvez me l'accorder, avec les dotations de l'État qui sont versées aux communes et qui abondent les budgets de fonctionnement type DGF ou dotation de solidarité territoriale, j'en passe. Il y en a un certain nombre. Tous les ans, on reçoit le papier vert pour pouvoir inscrire au budget ces dotations-là qui abondent le budget en fonctionnement.

Ici, il s'agit bien d'une dotation à l'investissement, certes très souple sur la dotation quinquennale, et ça on ne le remet pas en question. On ne va pas alourdir les dispositifs de soutien aux communes, notamment pour les petites communes qui n'ont pas d'ingénierie, en multipliant la paperasse, on va dire comme ça. Aujourd'hui, pour avoir accès à la subvention, vous le savez, c'est un devis, sauf sur les grosses opérations, mais sur les opérations en moyenne, c'est un devis, une délibération sur une feuille A4 qui explique le projet, un plan de financement et un calendrier d'opérations. Ça, on va le maintenir, cette idée-là. La dotation quinquennale, pourquoi ce n'est pas un droit de tirage ? Je rappelle quand même que dans le règlement d'aides, certes c'est très large, mais il y a des domaines qui sont éligibles.

Donc ce n'est pas une dotation de fonctionnement où on fait ce qu'on veut, où on paye des personnels, où on paye des frais de ménage ou d'électricité. Il y a des domaines qui sont éligibles, ils sont très larges, et on souhaite maintenir cette flexibilité-là. Donc, ce n'est pas remis en cause. C'est pour ça que j'insiste un peu.

Ça reste aussi, ces règles d'attribution de subventions, du pouvoir du président du Conseil exécutif, je le rappelle également. Il n'y a pas de volonté de le laisser uniquement dans ce cadre-là, puisqu'on a un règlement d'aides, puisqu'on a un certain nombre d'instances dans lesquelles ces projets sont discutés et par la suite mis en œuvre.

Donc, je regrette de pas avoir été compris sur ces aspects-là.

Paul-Félix, l'enveloppe de dotation quinquennale, quand on l'ouvre au départ sur les règlements d'aides, c'est 130 millions d'euros, avec en effet, une enveloppe qui est affectée à chacune des communes qui d'ailleurs, je le rappelle, est en augmentation par rapport à la période quinquennale précédente, de 20 % pour certaines communes, je peux en témoigner, j'ai été maire également. L'enveloppe de dotation quinquennale pour les communes de 300 habitants, elle a été considérablement augmentée.

Donc, 130 millions d'euros, aujourd'hui, quand on va atterrir sur la consommation de cette enveloppe de 130 millions d'euros, on va être à 110 millions d'euros, 95 millions d'euros aujourd'hui, plus les 15 millions dont on parlait, qu'il faut solder pour respecter les engagements qui ont été pris dans le cadre... Donc, 110 millions, on a consommé quasiment 90 % de l'enveloppe ouverte, donc le dispositif, il a très, très bien marché.

Aujourd'hui on a mis en place une structure budgétaire qui nous permet d'honorer les engagements qu'on a pris. Ça, on peut quand même le mettre à notre crédit. On ouvre 130 millions d'euros, on a 110 millions d'euros qui nous parviennent et aujourd'hui, en 2025, en avril, des opérations qui sont arrivées jusqu'au 30 octobre, on va, je dirais, solder, repartir à zéro pour la mandature à venir et on aura à discuter ensemble de ce que seront les futurs règlements. Moi, je ne vais pas vous dire aujourd'hui : oui, la dotation quinquennale, on ne bouge pas, l'enveloppe c'est la même, c'est la même pour toutes les strates de communes, tous les domaines d'intervention sont les mêmes, le FST, on garde les mêmes dispositifs », etc. Ça, on doit le décider ensemble parce que chacun, et Louis l'a dit, chacun a une part de l'effort à faire dans une situation de contrainte.

Quand tout allait bien, on a parlé de périodes fastes, beaucoup de maires et encore aujourd'hui, ont salué l'action de la Collectivité de Corse au soutien des territoires. Mais si on est une famille, comme on disait tout à l'heure, quand ça va bien, on se soutient, mais quand on traverse une période de turbulences ou une période plus difficile, on continue de se soutenir, il me semble qu'on pourrait avoir cette approche-là pour assumer ensemble les contraintes qui sont les nôtres aujourd'hui en raison notamment d'une structure budgétaire, mais on l'a dit 100 fois et on y reviendra demain, qui aujourd'hui ne nous est pas favorable. Entre les DMTO, oui Paul-Félix, tu as raison, il faut qu'on travaille sur la répartition des DMTO sur les communes ne serait-ce que pour avoir une équité entre ce qui se fait en Haute-Corse et ce qui se fait aujourd'hui en Corse-du-Sud. On y travaille, on a pris l'engagement et ce travail-là, il continue. Mais aujourd'hui, on sait bien que les recettes de la Collectivité

de Corse, la structure budgétaire de la Collectivité de Corse ne nous est pas favorable et que les demandes sont croissantes sur le territoire.

Je termine sur l'appel à projet. L'appel à projets ici, Josepha et Angèle également, l'appel à projet qui vous est proposé ici, c'est uniquement un véhicule réglementaire pour pouvoir continuer la dotation quinquennale, ce n'est rien d'autre. La dotation quinquennale, elle s'est terminée au 30 octobre et avec la dotation quinquennale, le FST, donc, 2 dispositifs. Tous les autres dispositifs, ils continuent d'exister, ils ne se sont pas arrêtés au 30 octobre. Les communes déposent un dossier sur le logement ou sur le comité de massif, les dispositifs sont ouverts, ils ne se sont pas arrêtés. En revanche, la dotation quinquennale et le FST, au 30 octobre, ça s'est arrêté.

Donc, il nous faut un véhicule, je dirais, juridique, réglementaire pour pouvoir réouvrir l'enveloppe pour les fameux 25 millions et c'est dans le cadre d'un appel à projet qu'on va le faire. Mais les domaines éligibles, grosso modo, ce sont les mêmes que ceux de la dotation quinquennale du règlement précédent, c'est la voirie, c'est les bâtiments administratifs et techniques, c'est la réhabilitation des équipements de proximité, c'est les travaux dans la gestion des déchets, dans l'enseignement, dans l'eau potable, dans l'assainissement, etc. Là-dessus, il n'y a rien de révolutionnaire en la matière parce qu'on garde les modalités, en gros, précédentes, on garde les domaines d'intervention précédents pour cette année et on travaille en même temps à un nouveau règlement de dotation quinquennale.

Le principe, il est OK, la durée, on en a parlé également, mais tout le monde, je crois, en est d'accord, sur la durée de la mandature. Reste à définir des domaines d'intervention, l'enveloppe qui pourrait être affectée aux différentes strates, etc. Mais tout ça, on doit en travailler ici à l'Assemblée et en dehors avec la Chambre des territoires et les associations des maires.

Donc cet appel à projets, il est uniquement, purement véhicule réglementaire. Derrière, bien sûr qu'il y aura d'autres appels à projets qui pourront être lancés dans le cadre de la mise en œuvre des schémas montagne ou urbains, mais comme on le faisait précédemment. Je crois que c'est aussi une demande des communes. Les 2 systèmes vont perdurer aujourd'hui, par la suite. Il y aura un dispositif type dotation quinquennale avec une certaine souplesse et flexibilité d'accès à l'aide pour des projets communaux. Il y aura, d'un autre côté, des appels à projets thématiques qui auraient vocation à mettre en œuvre notamment des opérations structurantes ou à accélérer dans un certain nombre de secteurs, comme on l'a fait sur l'adressage par exemple, ou comme on pourrait le faire demain pour des projets structurants à l'échelle des anciens

cantons, de pièves, etc., qui regrouperaient un certain nombre de communes sur un projet d'une certaine dimension.

Les perspectives, elles sont devant nous. Ne pas adopter ce rapport, c'est ne pas valider un soutien massif de 25 millions d'euros pour l'année 2025 auprès des territoires, des communes et des intercommunalités dans un contexte budgétaire particulièrement difficile. C'est aussi ne pas reconnaître le travail considérable qui a été fait maintenant depuis 2015, donc vous voyez, je remonte volontairement assez loin, en soutien des territoires, communes, intercommunalités.

En maîtrise d'ouvrage Collectivité de Corse, et je terminerai là-dessus, c'est environ 150 millions d'euros sur les 300 millions d'euros. Ça veut dire que les 150 millions d'euros restants, ils sont en maîtrise d'ouvrage, en quelque sorte, délégués aux communes, aux territoires, aux intercos ou de l'aide aux associations etc. Donc, la Collectivité de Corse dans sa répartition du budget d'investissement, elle fait un effort sur ces opérations qui sont propres. Il y a des besoins qui sont énormes sur les routes, ne prenons que les routes, où les élus nous demandent de faire ces investissements-là. De l'autre côté, 150 millions d'euros, à travers les agences des offices, parce que, dans les 50 millions de l'aide aux communes, de la DGA aménagement du territoire, il faut y accoler toutes les aides des agences et offices, d'appel à projets, etc., d'aide aux associations qui travaillent dans les territoires. Donc cette répartition, elle est à peu près équilibrée, 150 millions en maîtrise d'ouvrage Collectivité de Corse et 150 millions qui viennent irriguer les territoires en investissements cette année comme les années précédentes.

Donc, un soutien qui reste considérable, en tout cas, c'est notre vision de ce rapport qui perdurera, je l'espère, dans les années à venir.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président. Chì fiatu ! Je vous ai écouté, je vous ai bien écouté. Il y avait Josépha et moi qui vous écoutions avec attention, les autres regardaient.

Merci pour toutes ces explications. C'était un débat très intéressant. Je vois que le soir, vous êtes en forme. On renouvellera l'expérience.

Bien, donc nous allons passer au vote.

Ne partez pas parce qu'il y a 3 trucs à voter encore après, rapide, mais il faut le faire.

Donc qui est contre ? « Avanzemu » contre. Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? « Core in fronte », Josepha Giacometti-Piredda. Qui est pour ? « Fà populu in seme » Pierre Ghionga, Valérie Bozzi, Charlotte Terrighi, Cathy Cognetti-Turchini.

Le rapport est ADOPTE à une très large majorité.

POUR : le groupe « Fà Populu In seme » et Mmes Valérie BOZZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Charlotte TERRIGHI et M. Pierre GHIONGA

CONTRE : le groupe « Avanzemu »

ABSTENTION : le groupe « Un Soffiu Novu » (Didier BICCHIERAY, Angèle CHIAPPINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charles VOGLIMACCI)

NON-PARTICIPATION : le groupe « Core in Fronte », M. Pierre GHIONGA et Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Il faut voter la proposition de dérogation au régime ordinaire du temps de travail pour les agents du secrétariat général de l'Assemblée de Corse qui sont ici avec nous à une heure tardive.

**DEROGATION AU RÉGIME ORDINAIRE DU TEMPS DE TRAVAIL
DES PERSONNELS DU SECRETARIAT GENERAL DE
L'ASSEMBLEE DE CORSE**

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ? Tout le monde.

ADOPTE

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n^u 061 : Custituzione di i scagni di e cummissione di l'Assemblea di Corsica

Rapport n^o 061 : Constitution des bureaux des commissions de l'Assemblée de Corse

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Enfin, il faut prendre acte de la composition des bureaux des commissions organiques, parce que sinon on est dans l'illégalité parce que certains rapporteurs se sont exprimés, mais la prise d'acte n'avait pas été faite.

Concernant la commission des finances et la fiscalité :

Président : Louis Pozzo di Borgo ; vice-présidente Juliette Ponzevera ;
rapporteur : Joseph Savelli.

Pour la CDENATE :

Présidente : Nadine Nivaggioni ; vice-président : Jean-Paul Panzani ;
rapporteur : François Sorba.

Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et des
enjeux sociétaux :

Présidente : Muriel Fagni ; vice-président : Romain Colonna ;
rapporteur : Frédérique Densari.

Je vous demande de prendre acte.

Avà, vi pregu una bona notte è dumane matina, 10 ore menu un quartu
per a cunferenza di stampa., 09 h 45, conférence de presse Paoli.

La séance est suspendue à 00 h 34.